

Université catholique de Louvain-la-Neuve
Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)
Département Histoire

Les cultes attestés au sein de la *civitas Batavorum* (I^{er} -IV^e p.C.n)
Étude épigraphique

Mémoire réalisé par
Manon Lacasse

Promotrice :
Françoise Van Haeperen

Lecteurs :
Catherine Coquelet
Loïc Wenkin

Année académique 2024-2025
Master 120 en histoire, finalité histoire et archives

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2024-2025

SESSION : Juin

NOM : Lacasse

PRÉNOM : Manon

TITRE DU MÉMOIRE : Les cultes attestés au sein de la *civitas Batavorum* (I^{er}-IV^e p.C.n.) : étude épigraphique.

PROMOTEUR : Françoise Van Haeperen

Résumé du mémoire en 12 lignes :

Ce mémoire entend analyser les inscriptions religieuses attestées en sein de la *civitas Batavorum* (cité des Bataves), à savoir sur le territoire de l'ancien peuple germanique éponyme, ayant pour chef-lieu l'actuelle ville de Nimègue. L'objectif de cette étude est de reconstituer et de présenter un aperçu des cultes honorés au sein de cette cité. Les deux premières parties serviront, d'une part, à contextualiser cette étude et, d'autre part, à analyser brièvement le catalogue d'inscriptions (support, nature ...). Dans une troisième partie consacrée aux dédicants, la latinisation et l'origine de ces derniers pourront être dégagées grâce à l'analyse onomastique. Ensuite, pour chaque statut social des dédicants (civil, militaire et inconnu/non-identifiable) et pour chaque site, une analyse des divinités attestées sera réalisée. Le « culte impérial » à travers les attestations d'une prêtrise et des hommages à l'empereur sera abordé en dernier. Bien que le bilan des cultes attestés s'avère incomplet, un premier aperçu du panthéon batave a pu être présenté à travers ces témoignages épigraphiques de nature religieuse.

**Déclaration sur l'honneur, mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres,
UCLouvain**

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse :

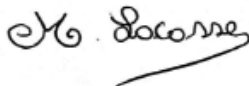
<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPT-version-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

Je suis conscient·e que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Nom, Prénom : LACASSE, Maman

Date : 20 / 05 / 2025

Signature de l'étudiant·e : 

Remerciements

Je te tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude envers ceux et celles qui ont, directement ou indirectement, contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

Tout d'abord, je souhaite exprimer tout particulièrement ma reconnaissance à ma promotrice, Madame Van Haeperen, pour m'avoir offert l'opportunité d'explorer et de travailler sur un sujet aussi passionnant, mais également pour ses conseils avisés, sa grande disponibilité et son écoute bienveillante au cours de ces deux dernières années. Un immense merci pour la confiance qu'elle m'a témoignée tout au long de ce travail.

Ensuite, je voudrais également faire part de mes remerciements à mes parents et mes proches pour leur écoute attentive, leurs encouragements et leur soutien. Enfin, j'adresse toute ma gratitude aux six lecteurs, Lise, Romain, Alain et Colette ainsi qu'Océane et Quentin, pour leur patience et leurs corrections qui m'ont permis de rendre une étude la plus précise et aboutie possible.

En d'autres termes, j'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont soutenue et accompagnée tout au long de mes recherches et de la rédaction de ce mémoire.

Tables des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	8
1. <i>Présentation de la problématique.....</i>	<i>8</i>
2. <i>Questions de recherche.....</i>	<i>9</i>
3. <i>Présentation du cadre chronologique et géographique.....</i>	<i>11</i>
4. <i>État de l'art.....</i>	<i>12</i>
5. <i>Sources épigraphiques.....</i>	<i>15</i>
6. <i>Méthodologie.....</i>	<i>16</i>
7. <i>Questions d'authenticité de certaines inscriptions.....</i>	<i>20</i>
 PARTIE I : LA CIVITAS BATAVORUM : JALONS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.....	 23
1. <i>Étymologie du terme Batave.....</i>	<i>23</i>
2. <i>La civitas Batavorum.....</i>	<i>24</i>
2.1. <i>Jalons historiques.....</i>	<i>24</i>
2.1.1. <i>La Germanie inférieure.....</i>	<i>24</i>
2.1.2. <i>La civitas Batavorum.....</i>	<i>27</i>
2.2. <i>Jalons géographiques.....</i>	<i>30</i>
2.2.1. <i>La Germanie inférieure.....</i>	<i>30</i>
2.2.2. <i>La civitas Batavorum : connaissances imprécises des limites géographiques.....</i>	<i>31</i>
 PARTIE II : ANALYSE DU CORPUS D'INSCRIPTIONS RELIGIEUSES DÉCOUVERTES AU SEIN DE LA CIVITAS BATAVORUM.....	 34
<i>Chapitre 1. Support des inscriptions.....</i>	<i>34</i>
1.1. <i>Inscriptions religieuses émises par des civils.....</i>	<i>36</i>
1.2. <i>Inscriptions religieuses émises par des militaires.....</i>	<i>39</i>
1.3. <i>Inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus et non-identifiables.....</i>	<i>42</i>
<i>Chapitre 2. Nature des inscriptions.....</i>	<i>44</i>
2.1. <i>Inscriptions religieuses émises par des civils.....</i>	<i>45</i>
2.2. <i>Inscriptions religieuses émises par des militaires.....</i>	<i>48</i>

2.3. Inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus et non-identifiables.....	50
Chapitre 3. Analyse des inscriptions singulières.....	52
3.1. Les inscriptions émanant d'une collectivité.....	52
3.1.1. Inscription collective émise par la <i>Colonia Claudia Ara Agrippinensium</i>	52
3.1.2. Inscription collective émise par les citoyens et nautes tongres établis à <i>Fectio</i>	53
3.2. Les inscriptions émanant des membres de l'ordre sénatorial.....	53
3.2.1. Légat de légion.....	53
3.2.2. Légat d'Auguste propréteur.....	55
3.3. Une inscription émanant d'un membre de l'ordre équestre.....	56
3.3.1. Tribun militaire.....	56
3.3.2. Préfet de cohorte.....	57
3.4. Les inscriptions émanant de magistrats et décurions locaux.....	57
3.5. Les inscriptions émanant de gens de métier.....	59
3.5.1. Les artisans.....	60
3.5.2. Les commerçants.....	61
PARTIE III : LES DÉVOTS ATTESTÉS AU SEIN DE LA CIVITAS BATAVORUM.....	63
Chapitre 1. Rappel de l'onomastique.....	63
Chapitre 2. Étude des dédicants répertoriés dans le catalogue d'inscriptions religieuses.....	66
2.1. Les Bataves citoyens romains et citoyens attestés au sein de la <i>civitas Batavorum</i>	68
2.2. Les pérégrins bataves et pérégrins attestés au sein de la <i>civitas Batavorum</i>	74
2.3. Les <i>incerti</i> attestés au sein de la <i>civitas Batavorum</i>	76
Chapitre 3. Étude des dédicants selon leur genre.....	78
3.1. Focus sur les femmes.....	78
3.2. Focus sur les hommes.....	79
PARTIE IV. ANALYSE DU PAYSAGE RELIGIEUX DE LA CIVITAS BATAVORM.....	85
Chapitre 1. Les divinités honorées par les civils.....	86
1.1. Les divinités attestées dans le chef-lieu de la <i>civitas Batavorum</i>	87
1.2. Les divinités attestées au sein du territoire batave.....	90
1.2.1. Vechten.....	90

1.2.2. Holdeurn.....	92
1.2.3. Alem.....	92
1.2.4. Arnhem.....	94
1.2.5. Elten.....	95
1.2.6. Hellendoorn.....	97
1.2.7. Houten.....	98
1.2.8. Kapel-Avezaath.....	98
1.2.9. Kessel-Lith.....	99
1.2.10. Ruimel.....	100
1.2.11. Ubbergen.....	100
1.2.12. Waardenburg.....	101
1.3. Conclusion intermédiaire : les divinités du panthéon civil des Bataves.....	102
<i>Chapitre 2. Les divinités honorées par les militaires.....</i>	<i>105</i>
2.1. Les divinités attestées dans le chef-lieu de la <i>civitas Batavorum</i>.....	105
2.2. Les divinités attestées au sein du territoire batave.....	107
2.2.1. Vechten.....	107
2.2.2. Holdeurn.....	111
2.2.3. Watermeerwijk.....	113
2.2.4. Empel.....	114
2.2.5. Hemmen.....	115
2.2.6. Herwen.....	116
2.2.7. Zennewijnen.....	116
2.3. Conclusion intermédiaire : les divinités du panthéon militaire des Bataves.....	118
<i>Chapitre 3. Les divinités honorées par des dédicants inconnus/non-identifiables.....</i>	<i>120</i>
3.1. Les divinités attestées dans le chef-lieu de la <i>civitas Batavorum</i>.....	120
3.2. Les divinités attestées au sein du territoire batave.....	122
3.2.1. Vechten.....	122
3.2.2. Holdeurn.....	123
3.2.3. Beneden-Leeuwen.....	123
3.2.4. Elst.....	124
3.2.5. Lobith.....	124
3.2.6. Medel.....	125
3.2.7. Passewaaij.....	126
3.2.8. Zyfflich.....	126

3.3. Conclusion intermédiaire : les divinités du panthéon des Bataves.....	127
<i>Conclusion</i>	129
PARTIE V. LE « CULTES IMPÉRIAL » AU SEIN DE LA CIVITAS BATAVORUM.....	131
Chapitre 1. Définition du concept de « culte impérial ».....	131
Chapitre 2. Culte de Rome et d'Auguste.....	134
2.1. Culte de Rome et d'Auguste.....	134
2.2. Inscription religieuse attestant de la prêtrise de ce culte au sein de la <i>civitas Batavorum</i>	135
Chapitre 3. Hommages à l'empereur.....	136
3.1. Les <i>Vota vicennalia</i>	137
3.1.1. Que sont les <i>Vota vicennalia</i> ?.....	137
3.1.2. Inscriptions religieuses attestant des <i>Vota vicennalia</i> au sein de la <i>civitas Batavorum</i>	138
3.2. « <i>In honorem domus imperiale</i> ».....	140
3.2.1. Que signifie la formule « <i>in honorem domus imperiale</i> » ?.....	140
3.2.2. Inscriptions religieuses attestant de la formule « <i>In honorem domus divinae</i> » au sein de la <i>civitas Batavorum</i>	141
3.3. La <i>salus</i> de l'empereur.....	143
3.3.1. Qu'est-ce la <i>salus</i> de l'empereur ?.....	143
3.3.2. Inscriptions religieuses attestant de la <i>salus</i> de l'empereur au sein de la <i>civitas Batavorum</i>	143
Conclusion.....	145
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	146
LISTE D'ABRÉVIATIONS.....	150
BIBLIOGRAPHIE.....	151
ANNEXE : CATALOGUE D'INSCRIPTIONS RELIGIEUSES ATTESTÉES AU SEIN DE LA CIVITAS BATAVORUM.....	165

Introduction générale

1. Présentation de la problématique

La thématique de mon mémoire entend analyser les cultes rendus au sein de la *civitas Batavorum* du I^{er} siècle à la fin du IV^e siècle de notre ère d'un point de vue épigraphique. La *civitas Batavorum* était principalement occupée par les Bataves, un peuple germanique. En raison de nos connaissances imprécises de cette cité, l'espace étudié est sans doute restreint par rapport à la taille qu'il devait avoir à cette époque-là. Par conséquent, il sera envisagé en fonction de nos connaissances des sites connus et présumés appartenant à cette cité. Il faut toutefois rester prudent quant à la délimitation puisqu'il est possible qu'elle fût plus vaste.

L'objectif de cette étude consiste à reconstituer et à dégager le panthéon honoré au sein de la *civitas Batavorum* à travers les différents témoignages épigraphiques disponibles (cf. **Annexe**). Ces derniers permettent de montrer l'apparition de nouveaux cultes, le développement de nouvelles identités religieuses et l'adoption de formes romaines au sein d'un panthéon local.¹ Je me pencherai donc principalement sur les cultes que j'ai pu relever et sur les fidèles de ceux-ci. L'évolution de ce territoire sera également abordée non seulement au niveau religieux, mais également au niveau historique et géographique (pour autant que les sources le permettent) afin de contextualiser mon étude.

Le choix d'étudier un paysage religieux permet d'une certaine façon d'observer quelles divinités étaient honorées par les dévots, civils et militaires, pour la période étudiée et si ces dévots civils avaient tendance à honorer certaines divinités tandis que les dévots militaires plutôt d'autres. De plus, dans le cadre de ce type d'étude relative à l'Empire romain et ses provinces, nous pouvons également observer et étudier les changements de mentalités et comportements — qui ont été induits par la conquête romaine — dans des régions habitées par des peuples indigènes ayant leurs propres culture religieuse et cultes avant cette conquête.²

Malgré le peu d'inscriptions religieuses attestées au sein de la *civitas Batavorum*, il est tout de même possible — mais en prenant des précautions et en restant prudent — d'étudier via celles-ci les cultes rendus au sein de cette cité. En raison de nos connaissances limitées et du manque de sources, cette étude n'est pas représentative des nombreux cultes rendus au sein de la *civitas Batavorum* du I^{er} siècle au IV^e siècle de notre ère et de la quantité abondante d'inscriptions religieuses produites à l'époque.

¹ HAEUSSLER, 2001, p. 16.

² MARTIN, 1991, p. 153-154 ; SCHEID, J., 2006, p. 297.

2. Questions de recherche

Plusieurs questions concernant le peuple batave et sa *civitas* ont été posées. À l'origine, le terme batave avait-il une signification bien précise ? Le peuple en question était-il originaire de la région qu'il occupait durant la période étudiée, à savoir du I^{er} siècle au IV^e siècle, ou avait-il migré à cet endroit ? Il serait utile aussi de s'interroger plus largement sur la province romaine dans laquelle le territoire a été intégré à la suite de la conquête romaine afin de pouvoir s'intéresser à l'histoire et à la géographie de la *civitas Batavorum*. Pour cette partie, il est intéressant d'examiner le statut de la *civitas* batave, à savoir si cette cité était à un moment donné soit une cité pérégrine, soit une cité (municipe ou colonie) de droit latin ou de droit romain, le moment où le statut a été obtenu.

Une fois le catalogue d'inscriptions réalisé, plusieurs questions se posent. Je me suis demandé si les natures et fonctions de ces inscriptions étaient diversifiées et lesquelles semblaient être privilégiées par les dévots. Plusieurs inscriptions du catalogue apparaissent singulières et je me suis interrogée sur leurs particularités, comme la dédicace collective, la charge occupée par un dédicant au sein de l'ordre sénatorial ou équestre ainsi que le métier ou la magistrature exercé par le dédicant. Plus particulièrement, il serait intéressant de savoir si les inscriptions collectives étaient courantes au sein de la *civitas Batavorum*, et aussi quels types de charges au sein de l'ordre sénatorial ou équestre, de magistratures et de métiers étaient exercés par les dédicants.

Concernant le paysage religieux de la *civitas Batavorum*, de nombreuses questions se présentent. D'après les témoignages épigraphiques, quelles divinités semblent être le plus honorées par rapport à d'autres ? Les auteurs des inscriptions religieuses honorent-ils des divinités différentes en fonction de leur statut social, à savoir en tant que civil ou militaire ? Un lien pourrait-il exister entre la divinité honorée et le métier exercé par les dédicants, comme le commerce et l'artisanat ? La question du lien entre une divinité honorée et le statut juridique du dédicant me semble digne d'intérêt.

Quelle est la signification des épiclèses ? Celles attribuées aux divinités sont-elles courantes dans la province de Germanie inférieure et dans l'Empire ou les retrouvons-nous uniquement localement ? Les questions de l'élargissement du domaine d'action d'une divinité et de l'origine de cette dernière peuvent également être posées grâce aux épiclèses attribuées à cette déité.

Les divinités pouvaient être associées et ainsi existait-il un lien systématique entre elles ? Ainsi associées, leur domaine de pouvoir s'étendait de façon plus large, mais la question de leur identité aussi se pose ; et si ces divinités associées étaient toutes des déités romaines, celto-romaines, germaniques ou locales, ou si appartenaient-elles à différents panthéons. Les déités locales honorées au sein de la cité batave, étaient-elles propres à un lieu précis ou également présentes dans les territoires avoisinants ?

Pour les divinités locales et germaniques, la question de leurs champs d'action et leurs caractéristiques s'est posée. D'ailleurs, grâce à une analyse onomastique de leur nom, des indices sur ces champs et ces caractéristiques pourraient être révélés.

Ensuite, les hommages aux empereurs et à la maison divine étaient-ils fréquents au sein de la *civitas Batavorum* ? De plus, le paysage religieux et le « culte impérial » au sein de cette cité témoignaient-ils de la romanisation des dévots et de leur volonté de s'intégrer à l'Empire romain ?

Quant aux dédicants des inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, nous pouvons nous interroger notamment les statuts sociaux et juridiques ainsi que l'origine de ces dévots. L'analyse onomastique des auteurs des inscriptions religieuses attestées au sein de cette cité pourrait témoigner d'une latinisation des Bataves et aussi d'une volonté de ceux-ci de s'intégrer dans l'Empire romain, ou, au contraire, d'une volonté des Bataves de conserver leur identité à travers des noms germaniques ou celtiques ainsi que par des noms d'assonances et de traductions de la même origine.

3. Présentation du cadre chronologique et géographique

Le cadre chronologique de mon mémoire couvre la période de 1 à 400, à savoir du début du I^{er} à la fin du IV^e siècle de notre ère. Ce choix repose sur deux facteurs. D'une part, la période choisie est large afin de couvrir les cultes attestés durant les différentes phases de l'histoire religieuse germanique, à savoir la phase de conquête³, la phase de consolidation du milieu du I^{er} siècle à la première moitié du II^e siècle⁴ et la phase de romanisation intensive⁵. D'autre part, les *termini postquem* (à savoir 1 p.C.n) et *antequem* (à savoir 400 p.C.n) du catalogue d'inscriptions (cf. **Annexe**) délimitent cette période.

Le cadre géographique de la thématique de ce mémoire concerne la *civitas Batavorum*. Un défi sera d'identifier le plus précisément les délimitations de cette *civitas* ; ce qui est un enjeu important dans l'étude des cités antiques. Une partie du territoire a pu être identifiée clairement par des savants (notamment par J. Scheid, M.-Th. Raepsaet-Charlier, E. Heirbaut et H. Van Enckevort), mais d'autres régions restent incertaines quant à leur appartenance. D'ailleurs, bien que certains chercheurs aient attribué certains lieux à la *civitas Batavorum*, d'autres ne partagent pas leur avis. Par conséquent, un astérisque signalera l'appartenance d'un site de la *civitas Batavorum* lorsque celle-là est discutée et incertaine. Le *limes* du territoire devrait également être mentionné.

³ Cette phase de conquête a approximativement débuté avec les expéditions de Drusus entre 12 a.C.n et 9 a.C.n et s'est terminée vers la fin de la révolte des Bataves en 70 de notre ère. Les inscriptions religieuses sont émises principalement par des militaires de l'armée romaine et, dans de rares cas, par l'élite locale. Cf. RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.159 ; SPICKERMANN, 2013, p. 131.

⁴ Durant cette phase de consolidation, les locaux se familiarisent avec la langue et l'écriture latines. Les pratiques religieuses romaines sont de plus en plus adoptées et les cultes locaux sont fusionnés avec les cultes romains par l'association des noms de divinités germaniques et/ou locales avec ceux des déités romaines. Des premiers sanctuaires gallo-romains (ex. Empel, Elst et Kessel-Lith) sont érigées à l'initiative des élites locales. Cf. SPICKERMANN, 2013, p. 131-132.

⁵ Durant cette phase de romanisation intensive, de nouveaux cultes émergent et ont un caractère local, voire régional. Les temples se voient être rénovés et des nouveaux sont d'ailleurs construits. La quantité d'inscriptions religieuses attestées pour cette phase est la plus nombreuse. Cf. SPICKERMANN, 2013, p. 132.

4. État de l'art

L'étude des cultes dans les cités antiques est un domaine de recherche explorant les pratiques religieuses, les lieux de culte et leur impact sur la société. Elle a suscité pas mal d'intérêt de la part des savants, notamment parmi les historiens et archéologues. Les ouvrages et articles de J. Scheid⁶ et W. Van Andringa⁷ sont les références pour la religion romaine et sont donc incontournables.

Autant la bibliographie sur la religion gallo-romaine est abondante, autant celle disponible pour la religion dans les Germanies est peu nombreuse. De plus, cette dernière est souvent intégrée dans les ouvrages sur la religion dans les Gaules. Un premier ouvrage de référence est « La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIe siècle ap. J.-Ch.) » de W. Van Andringa. Bien que seule la Gaule romaine y soit étudiée, ce dernier prend en compte dans son approche le cadre de la cité. En effet, pour lui, il est essentiel de remettre la religion dans le cadre de la cité. Son étude est complétée par celle de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier dans son article « Cultes et territoire, Mères et Matrones, dieux "celtiques" : quelques aspects de la religion dans les provinces romaines de Gaule et de Germanie à la lumière de travaux récents » où elle s'appuie sur les propos de son collègue tout en le complétant et en reprenant la démarche de ce dernier.⁸

En dehors des déesses Mères et d'Hercule Magusanus, peu de divinités celtes et locales de Germanie inférieure ont fait l'objet de recherches. Un article important s'intitule « Les noms des divinités celtes en Germanie et leur interprétation dans le cadre de l'histoire des religions » de W. Spickermann. Ce dernier évoque les phases de l'histoire religieuse dans cette province, la naissance d'une religion provinciale et à sa phase de consolidation. Une courte partie de son article est consacrée au site d'Elst (en territoire batave) où un sanctuaire a été découvert en 1947 et au site d'Empel (également en territoire batave) où un temple dédié à Magusanus a été mis au jour en 1986.⁹ Pour le culte d'Hercule Magusanus, je citerai plusieurs articles essentiels : « Hercule et ses réseaux en Germanie inférieure, dans Dieux de Rome et du monde romain en réseaux » de M.-Th. Raepsaet-Charlier et « Le culte d'Hercule Magusanus en Germanie Inférieure » de M.-L. Genèvrier.¹⁰ Un article phare sur les déesses Mères est « Cultes et territoire, Mères et Matrones, dieux "celtiques" : quelques aspects de la religion dans les

⁶ SCHEID, 2004; ID., 2006; ID., 2019a; ID., 2019c; ID., 2021.

⁷ VAN ANDRINGA, 2009; ID., 2017 ; ID., 2021.

⁸ DONDIN-PAYRE et RAEPSAET-CHARLIER, 1999 ; VAN ANDRINGA, 2017; RAEPSAET-CHARLIER, 2015.

⁹ SPICKERMANN, 2013.

¹⁰ RAEPSAET-CHARLIER, 2021; GENÈVRIER, 1986.

provinces romaines de Gaule et de Germanie à la lumière de travaux récents » de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier. Cette dernière rappelle les préliminaires méthodologiques pour ensuite aborder les approches de ces cultes et examiner la relation entre ces derniers et le territoire. Elle met en lumière les interactions entre ces cultes, le territoire où ils sont présents et les communautés les pratiquant.¹¹

La bibliographie du « culte impérial » est abondante puisque l'intitulé du concept est sujet à interprétations. Trois ouvrages m'ont principalement servi de référence : celui de I. Gradel¹², celui de D. Fishwick¹³ et celui de C. Letta¹⁴. Dans son ouvrage « *Emperor worship and Roman religion* », I. Gradel étudie ce culte et à ses rites durant le Haut-Empire en Italie tout en développant de nouvelles perspectives sur le concept de « culte impérial ». Le terme *divus* (divinisé) a également fait l'objet de son intérêt. Quant à D. Fishwick, il s'intéresse, dans son ouvrage « *The imperial cult in the Latin West. Studies in the Ruler cult of the Western provinces of the Roman Empire* », aux différents termes épigraphiques qui sont propres au « culte impérial » ainsi que les cérémonies et prêtrises liées à ce culte. Contrairement à l'étude d'I. Gradel qui porte sur l'Italie, celle de D. Fishwick porte sur les provinces occidentales de l'Empire. L'ouvrage « *Tra umano e divino : forme e limiti del culto degli imperatori nel mondo romano* » de C. Letta est le plus récent par rapport aux deux précédents et porte sur de nombreuses problématiques et ambiguïtés relatives au « culte impérial ». De nouvelles perspectives sur les formes et les limites de ce dernier sont amenées pour l'Empire romain.

Pour la *civitas Batavorum*, plusieurs travaux essentiels ont été réalisés. Ainsi l'ouvrage « *Civitas en stad van de Bataven en Canninefaten* »¹⁵ de J.E. Bogaers est indispensable pour aborder la *civitas Batavorum*. Il y retrace principalement les origines de Nimègue jusqu'à la fin de l'Empire. Celui de N. Roymans, à savoir « *Ethnic identity and Imperial power. The Batavians in the Early Roman Empire* » est également nécessaire afin d'étudier le peuple des Bataves et leur culte. Dans son ouvrage, il s'arrête longuement sur le sanctuaire de Kessel-Lith, sur l'identité des Bataves et sur le culte d'Hercule Magusanus, qui est, selon lui, un marqueur de leur identité.¹⁶ Dans la continuité de N. Roymans, l'article de S. Rey « L'identité religieuse des conquis. Les effets de la conquête romaine en pays batave (à propos de quelques ouvrages récents) » s'intéresse également à l'identité des Bataves et à Hercule Magusanus qu'elle

¹¹ RAEPSAET-CHARLIER, 2015.

¹² GRADEL, 2002.

¹³ FISHWICK, 1987.

¹⁴ LETTA, C., 2021.

¹⁵ BOGAERS, 1960.

¹⁶ ROYMANS, 2004.

considère comme un dieu identitaire. Elle pointe plusieurs ouvrages intéressants pour étudier le sujet susdit.¹⁷ Les articles et ouvrages d'E. Heirbaut et d'H. Van Enckevort sur la cité antique d'*Ulpia Noviomagus* sont nécessaire pour l'étude de cette cité, sa cartographie et son développement. Ils s'intéressent également à d'autres lieux antiques situés au sein de la *civitas Batavorum*, comme Elst, et aux tombes romaines anciennes découvertes à Nimègue ainsi qu'à d'autres découvertes archéologiques.¹⁸ Enfin, dans l'ouvrage collectif « Cités, Municipales, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain », les éditrices M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier analysent la Germanie et son processus de municipalisation. Cet ouvrage est d'ailleurs incontournable dans le cadre de mon enquête sur la municipalisation de la cité des Bataves.¹⁹ Un autre article de M.-Th. Raepsaet-Charlier²⁰, publié récemment, situe le cadre historique de la *civitas* batave avant de décrire les caractéristiques de l'onomastique d'individus attestés au sein de cette *civitas* et des Bataves en-dehors de celle-ci. Elle tente également de définir le statut de la population (citoyens romains et pérégrins) tout en différenciant parmi cette population les civils et les militaires. De plus, elle réalise une comparaison avec des territoires voisins, à savoir ceux des Tongres, Nerviens, Frisiavons, Cananéfates, Ménapiens et Trévires, afin de dégager une image de la latinisation de cette région habitée par différentes ethnies.

Pour réaliser l'analyse onomastique des dédicants, l'usage de manuels et monographies, tels que celui dirigé par J. Kajanto²¹, celui dirigé par celui dirigé M. Dondin-Payre²² et celui dirigé collectivement par M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier²³, ont été essentiels et m'ont permis d'émettre plusieurs déductions et hypothèses sur la base de leurs propos. Il en va de même pour le manuel d'épigraphie de J.-M. Lassère²⁴. L'article de M.-Th. Raepsaet-Charlier sur les noms germaniques en Gaule Belgique et en Germanie inférieure d m'a fourni de précieuses remarques de méthode, notamment sur la définition des noms indigènes germaniques.²⁵ Ces trois ouvrages ont été des précieux guides tant au niveau des informations que de la démarche. Plusieurs manuels relatifs à la langue celte et plus particulièrement à la

¹⁷ REY, 2014.

¹⁸ Voici quelques exemples de leurs publications : VAN ENCKEVORT, HAALBOS et THIJSEN, 2000 ; VAN ENCKEVORT et THIJSEN, 2004 ; VAN ENCKEVORT et HEIRBAUT, 2009 ; VAN ENCKEVORT et HEIRBAUT, 2010 ; VAN ENCKEVORT, 2014 ; VAN ENCKEVORT et HEIRBAUT, 2015.

¹⁹ DONDIN-PAYRE et RAEPSAET-CHARLIER, 1999.

²⁰ RAEPSAET-CHARLIER, 2024.

²¹ KAJANTO, 1982, p.23-26.

²² DONDIN-PAYRE, 2011a.

²³ DONDIN-PAYRE et RAEPSAET-CHARLIER, 2001.

²⁴ LASSÈRE, 2011.

²⁵ RAEPSAET, 2011b, p. 203-234.

langue gauloise ont été consultés pour étudier la linguistique des gentilices et cognomina. Le récent article de M.-Th. Raepsaet-Charlier sur l'onomastique de la *civitas* batave dans le contexte de la latinisation de la Gaule Belgique (*Gallia Belgica*) et de la Germanie inférieure (*Germanie inferior*)²⁶ fut une précieuse source d'inspiration et d'information tout en étant un excellent guide pour la démarche.

5. Sources épigraphiques

Pour cette étude des cultes attestés au sein de la *civitas Batavorum*, je me suis appuyée sur les dédicaces épigraphiques de nature religieuse découvertes en ce lieu.

Pour chercher ces mentions, plusieurs bases de données ont été mobilisées. La base de référence est EDCS (*Epigraphische Datenbank Clauss-Slaby*). Pour compléter ou modifier les données, HD (*Epigraphic Database Heidelberg*) a été privilégiée en second lieu. Deux autres bases de données ont été utilisées, à savoir *Die keltischen Götternamen der germanischen Provinzen* de l'Uni Graz et *Ubi Erat Lupa*. Sur leurs sites, les recherches ont été réalisées par le biais de filtres et de mots-clés. Les publications papiers des inscriptions recensées dans ces bases de données ont été consultées dans la mesure du possible afin de vérifier les données de ces dédicaces. Les publications papiers consultées sont le *CIL*²⁷ et l'*AE*²⁸.

²⁶ ID., 2024.

²⁷ *Corpus inscriptionum Latinarum*, 1863-.

²⁸ *AE*, 1888-.

6. Méthodologie

Pour réaliser cette étude sur les cultes chez les Bataves, les principales sources mobilisées seront de nature épigraphique et plus spécifiquement religieuse. Le choix de ce type de sources me permettra d'étudier le paysage religieux au sein de la *civitas* batave. Face à ces sources, une méthode systématique sera utilisée. Ainsi au cours de l'étude des inscriptions religieuses, une fiche de catalogue pour chaque inscription relevée sera réalisée. Bien évidemment, les abréviations présentes dans le texte des inscriptions devront être résolues dans la mesure du possible, afin d'apporter de la clarté sur celles-ci et d'éviter des ambiguïtés. Ces fiches seront combinées avec la recherche d'articles et d'ouvrages portant sur ces dédicaces afin de compléter, si nécessaire, ces fiches et de mentionner les analyses réalisées sur celles-ci.

Pour débiter ce travail, j'ai recherché en premier lieu dans la base de données EDCS (*Epigraphische Datenbank Clauss-Slaby*) les dédicaces aux divinités de cette *civitas* pour en réaliser un relevé. Cette recherche s'est ensuite étendue au culte impérial dont les occurrences sont peu nombreuses pour ce territoire. Ce premier recensement a été complété et affiné par des recherches dans les bases de données HD (*Epigraphic Database Heidelberg*), *Die keltischen Götternamen der germanischen Provinzen* de l'Uni Graz et *Ubi Erat Lupa*.

Une fois ce travail de recherche des dédicaces achevé, chaque inscription retenue a fait l'objet d'une fiche individuelle et s'est vu attribuer un numéro de catalogue. L'élaboration de ces fiches a été réalisée de la façon la plus systématique possible. Ainsi, celles-ci sont constituées d'une carte d'identité (n° de catalogue, n° EDCS, lieu de découverte moderne, lieu de conservation, datation et date de découverte), de l'éventuelle photographie de la dédicace, de l'identification des individus mentionnés (gentilice et cognomen pour les citoyens romains, l'idionyme pour les pérégrins, genre, statut juridique et profession), du support, du matériau utilisé pour ce dernier, des mesures (hauteur, largeur, profondeur et taille des lettres), de la transcription, de la traduction, de l'état de conservation, des éventuels commentaires et de la bibliographie. En cas d'informations manquantes, celles-ci seront signalées par un astérisque. Pour chaque fiche, les informations proviennent de différentes bases de données mentionnées précédemment. Lorsque ces informations proviennent de plusieurs bases de données, elles sont confrontées afin de retenir celles qui sont les plus pertinentes. Ensuite, une lecture de la bibliographie notée pour chaque fiche a été nécessaire afin d'affiner la traduction, de mieux comprendre l'inscription et de compléter, voire de modifier, si nécessaire certains éléments de la fiche. Toutefois, pour certaines fiches du catalogue, certaines références bibliographiques n'ont malheureusement pas pu être consultées, car difficiles d'accès. Elles auraient permis

d'améliorer la fiche ou les commentaires et de formuler d'éventuelles hypothèses sur certains des éléments utiles à la réalisation de l'étude.

En parallèle à la rédaction du corpus de sources et de mon étude, j'ai procédé à la recherche d'articles et d'ouvrages pertinents de près ou de loin pour ce travail. Ils me permettront d'avoir une vue d'ensemble sur la religion romaine et les cultes germaniques, sur les pratiques cultuelles en Germanie inférieure, sur la manière d'étudier une cité antique et ses cultes, sur le contexte historique, sur le peuple des Bataves, sur les cultes et le territoire des peuples limitrophes, etc. Ces recherches m'ont fourni des renseignements indispensables, notamment en ce qui concerne la délimitation de la *civitas Batavorum* ; étape essentielle pour compléter le catalogue. Pour m'aider à délimiter ce territoire, j'ai localisé grâce à EDCS et HD les lieux de découverte des mentions épigraphiques ; ce qui me permettait de valider ou non l'intégration de la mention épigraphique dans le catalogue en fonction de leur localisation.

Lors d'une hésitation par rapport à un lieu dont la localisation était proche des lieux bataves, j'ai réalisé d'autres recherches dans les ouvrages, comme ceux de J. Scheid, M.-Th. Raepsaet-Charlier, et dans la base de données d'UniGraz. Ainsi, chaque lieu — et donc chaque inscription y ayant été découverte — a pu ou non être intégré au catalogue. Par exemple, le site d'Utrecht*, bien que faisant partie de la *civitas Batavorum*, ne fera pas l'objet de mon étude en raison de la complexité des inscriptions religieuses découvertes en ce lieu et de la problématique liée à leur authenticité. Un autre exemple d'une inscription non-retenue est celle posée sur un *musicum* (EDCS-85701088) et découverte à Vechten selon la base de données EDSCS. À la suite de plusieurs recherches, il est apparu que cette base de données confondait Vichten en Gaule Belgique avec Vechten (l'orthographe de ces deux noms étant fort semblable) et avait provoqué un encodage erroné de l'inscription. Le *musicum* de Vichten dédié aux Muses et à Homère a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs publications au contraire de celle de Vechten. Cette inscription (EDCS-85701088) n'a donc pas été retenue. Elle reste toutefois mentionnée ici par précaution, car mon hypothèse peut être confirmée ou infirmée.

Une fois la création des fiches de catalogue terminée, la rédaction de cette étude pouvait débuter. Mon étude est divisée en cinq parties. Pour la première partie, il était essentiel de poser les jalons historiques et géographiques du territoire des Bataves afin de mieux comprendre le contexte dans lequel s'intègrent les inscriptions étudiées. En premier lieu, une brève étude étymologique du terme batave a été réalisée. Ensuite, la *civitas Batavorum* a été étudiée d'un point de vue historique dans un premier temps et d'un point de vue géographique dans un

second temps. En ce qui concerne les balises géographiques, j'ai jugé pertinent de parler dans ce point des limites géographiques du territoire que j'ai dû établir, mais qui restent incertaines, en raison notamment des lacunes épigraphiques. Lorsque l'appartenance à un lieu est discutée, les différentes versions sont confrontées et j'explique les raisons de son intégration au corpus. En ce qui concerne les balises historiques, je m'intéresse à l'évolution de la *civitas Batavorum* et à son histoire, notamment au changement de statut de cette cité et à la révolte des Bataves en 69-70.

Après cette première partie, une analyse du catalogue d'inscriptions est réalisée. Elle abordera le support et la nature des inscriptions dont le contenu a été mis en série et illustré par des graphiques ; ce qui permettra de mettre en lumière le support privilégié, la nature du vœu et la période durant laquelle les cultes ont été honorés en ces lieux. Une analyse des inscriptions singulières complètera cette deuxième partie. Elle portera sur celles produites par une collectivité, des magistrats et des individus appartenant à l'ordre sénatorial ou équestre ainsi que ceux exerçant un métier.

La troisième partie portera sur les auteurs de dédicaces religieuses au sein de la *civitas Batavorum*. Après une brève introduction, les dédicants répertoriés seront regroupés afin de pouvoir débiter l'analyse onomastique des dévots. Cette étude des dédicants sera donc réalisée suivant une perspective onomastique et se concentrera également sur les statuts juridique et social. Il serait intéressant d'estimer parmi le corpus d'inscriptions le taux de citoyens, de pèlerins et d'*incerti*. De plus, beaucoup d'inscriptions proviennent de militaires. Étudier le pourcentage de ceux-ci par rapport aux autres métiers serait pertinent en sachant que les Bataves sont un peuple germanique d'agriculteurs et de guerriers.

La quatrième partie de mon étude pointera le paysage religieux au sein de la *civitas Batavorum*. Les divinités honorées seront analysées en trois chapitres : celles qui sont honorées par les civils, celles par les militaires et celles par des dédicants inconnus et non-identifiables. Une subdivision de ces chapitres sera réalisée afin de mettre en évidence les déités honorées sur chaque site batave.

S'en suit la cinquième partie portant sur le « culte impérial » au sein de la *civitas Batavorum*. Après une brève introduction, une définition du concept « culte impérial » est nécessaire, car il couvre des réalités différentes en fonction des chercheurs contemporains. Le culte de Rome et d'Auguste ainsi que la prêtrise de ce dernier seront ensuite traités en deux points : d'une part, les origines du culte et, d'autre part, les prêtres du culte attestés au sein de la *civitas Batavorum*.

S'en suivent les hommages à l'empereur attestés au sein de cette cité : les *vota vicennalia*, la formule *in honorem domus imperiale* et la *salus* de l'empereur.

Comme nous l'avons déjà précisé, que ce soit dans le catalogue ou dans le texte de ce travail, un astérisque est parfois présent afin de signaler une donnée incertaine. Par exemple, dans le catalogue, si un astérisque suit le terme autel, il signale que le type de support pour l'inscription en question est incertain, mais que les chercheurs ayant étudié cette inscription estiment que le support est probablement un autel.

Enfin, pour mener à bien cette étude, des sources littéraires seront mobilisées pour traiter du peuple des Bataves et de leur territoire. Voici une liste de ces sources :

- Dion Cassius, *Histoire Romaine*, LV, 24.
- Tacite, *Annales*, II.6.
- Tacite, *Germanie*, I. 29.
- Tacite, *Histoires*, IV.12, V.23
- Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, IV. 101
- Caesar, *Commentarii de Bello Gallico*, IV.10.

7. Questions d'authenticité de certaines inscriptions

Parmi le catalogue d'inscriptions religieuses attestées au sein de la *civitas Batavorum*, plusieurs dédicaces posent des problèmes au niveau de leur authenticité ; raison pour laquelle il est nécessaire de les aborder dès le départ. Le but est de mentionner le fait que certaines inscriptions retenues sont douteuses et d'expliquer pourquoi les chercheurs les remettent en question. Les motifs de cette remise en question seront abordés par ordre croissant des cotes de catalogue. Ces inscriptions sont au nombre de six.

La première inscription remise en question est CIL XIII, 01322 (**cat. 14, cat. 25**). La base de données EDCS référence une seule inscription (à savoir, « Matr/ibus »). Toutefois, la base de données HD la contredit en répertoriant deux inscriptions distinctes. Elle expose dans deux notices différentes les caractéristiques de ces inscriptions (cf. les notices de catalogues : **cat. 14 et cat. 25**). À la lecture des notices dans ces deux bases de données, j'ai privilégié une séparation en deux notices, comme pour HD. Étant donné cette séparation, seule une de ces inscriptions (**cat. 25**), qui a été rayée après un incendie, est remise en question par Zangemeister (cf. CIL XIII, 01322). Il la considère comme fausse. Toutefois, les bases de données EDCS et HD la reprennent, bien que cette dernière mentionne cette remise en question par Zandemeister. Driessen la considère comme authentique. J'ai donc préféré la garder au sein du catalogue puisque plusieurs chercheurs semblent s'accorder sur son authenticité.²⁹

La seconde inscription remise en question est CIL XIII, 01321 (**cat. 24**). Les savants Brambach et Zangemeister ont remis en question son authenticité. Pour eux, elle est fausse. Pourtant, les chercheurs ayant publié dans l'AE ainsi que ceux ayant répertorié cette inscription dans EDCS et HD ne la remettent pas en question. La base de données HD précise seulement le questionnement de son authenticité par ces deux chercheurs. En 2007, dans son ouvrage « *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* », M. Briessen ne se prononce pas, mais la retient. Comme son authenticité n'a pas été reconnue par tous les chercheurs et que l'inscription continue à être référencée dans les bases de données, j'ai préféré la garder dans le catalogue et l'étudier tout en précisant ici le problème de son authenticité.³⁰

La troisième inscription remise en question est CIL XIII, *01326 (**cat. 26**). M. Daniëls, dans « *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden : NR 36* »,

²⁹ HD066436 ; DRIESSEN, 2007, p. 277.

³⁰ DRIESSEN, 2007, p. 279; HD066434.

mentionne différents chercheurs, comme Mommsen, qui contestent l'authenticité de l'autel dédié à Mercure Rex et Fortuna par *Blesio*. Le doute est lié premièrement à sa vente avec des faux à Van Heeckeren. Le second doute repose sur les circonstances et le lieu de la découverte de cet autel. Cependant, comme l'autel a été conservé au sein d'une collection d'objets découverts à Nimègue, il proviendrait probablement de ce lieu ou aurait été apporté à Nimègue en tant qu'objet de commerce. M. Daniëls a conclu la notice en expliquant que plusieurs experts reconnus considèrent ce monument votif comme authentique. Cette inscription a donc été retenue dans le catalogue et sera donc étudiée.³¹

La quatrième inscription remise en question est CIL XIII, 01327 (**cat. 27**). Becker et Haug considèrent l'autel comme étant un faux. Ils estiment que ce dernier est une « mauvaise copie » de celui trouvé à Nimègue (**cat. 24**). En 1867, Brambach évalue l'inscription comme étant non-antique. En 2007, dans son ouvrage « *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* », Briessen réfute les propos de Brambach. Selon lui, elle est authentique et l'évaluation du non-antique est dépassée. Elle a été intégrée au catalogue et sera étudiée.³²

La cinquième inscription contestée est CIL XIII, 08727 (**cat. 36**). J. Scheid la considère comme étant inutilisable et l'exclut. Rüger, quant à lui, remet en doute son authenticité puisque l'inscription n'est connue que par des copies et que la dernière lige paraît confuse. Il estime également le texte peu fiable. Toutefois, la dédicace est retenue par le CIL comme étant sûre. M.-Th. Raepsaet-Charlier semble partager l'avis du CIL avec prudence et ajoute que « Depuis la première transcription, compliquée par le fait que le bas de la pierre était masqué, la lecture a été la suivante : F () V () A () M () O () V () L () ; il faut renoncer à cette succession d'initiales incompréhensibles, et, comme l'avait suggéré Gruter, y voir l'expression banale de l'honneur conféré à *Punicus Genialis*. ».³³ Je partage l'avis de M.-Th. Raepsaet-Charlier, car la prudence reste de mise pour l'authenticité de cette inscription. Comme le débat reste ouvert, j'ai intégré l'inscription au catalogue, mais comme susmentionné, il faut rester prudent.

La dernière inscription remise en question est le CIL XIII, 01328* (**cat. 47**). Son authenticité est débattue par les chercheurs. M.-Th. Raepsaet-Charlier prend part au débat dans son ouvrage « *Diis deabusque sacrum : Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les*

³¹ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 35 (n° 33); HD066437.

³² DRIESSEN, 2007, p. 279; HD066435.

³³ DONDIN-PAYRE, 2012, p. 82-83.

Deux Germanies », publié en 1993. Toutefois, n'ayant pas su consulter l'ouvrage, je n'ai pas pu trancher sur cette question. Par précaution, j'ai recensé cette inscription dans le catalogue tout en mentionnant ici qu'un débat quant à l'authenticité de cette dédicace existe.³⁴

³⁴ HD066438.

Partie I : La *civitas Batavorum* : jalons historiques et géographiques

Avant de commencer à étudier les cultes attestés au sein de la *civitas Batavorum*, plusieurs points doivent être mentionnés au préalable. Avant toute chose, le sens du mot batave doit être analysé afin d'identifier le peuple auquel nous avons affaire.

Ensuite, il est essentiel de situer la *civitas Batavorum* au sein de la province romaine de *Germania inferior* et d'en tracer ses limites afin de contextualiser cette étude. Grâce aux divers travaux contemporains, les balises géographiques et historiques de la cité. La délimitation de la *civitas* sera abordée dans ce point puisqu'elle est incertaine en raison de nos connaissances imprécises de cette dernière.

1. Étymologie du terme Batave

Le terme Batave vient du latin *Batavi*. Ce terme est un nom propre au masculin pluriel. Il est utilisé pour qualifier le peuple des Bataves, peuple germanique apparenté ou issu d'une partie des Chattes à la suite d'une scission de ce peuple (Tac., *Germ.*, I. 29 ; Tac., *Hist.*, IV.12). Ce nom a été pour la première fois mentionné par César (Caes., *Gall.*, IV.10) et connaît des variantes orthographiques. En effet, dans certains des manuscrits de César, la variante *Vatavi* a été utilisée.³⁵

Le nom *Batavi* proviendrait du celtique, et plus exactement du gaulois. Il est composé de la racine latine *bata-/batta-/bhat-* signifiant « celui qui frappe/pousse/bat » et du suffixe *-vio* (suffixe utilisé dans la formation des noms de tribus). Le peuple des *Batavi* peut alors se traduire par le peuple de « ceux qui (se) battent/qui frappent ».

Selon une hypothèse populaire, le nom *Batavi* proviendrait plutôt du mot latin *Batavia* ou (*Insula*) *Batavorum* qualifiant la terre où les Bataves se sont installés après leur scission des Chattes et leur traversée du Rhin. Le mot *Batavia* ou (*Insula*) *Batavorum* est dérivé du proto-germanique *batawjō* signifiant « bonne île ». Si le nom est décomposé : nous retrouvons les termes *bat* - signifiant « bon » ou « (le) meilleur » et *agwiō* signifiant « île » ou « terre entourée d'eau ». Ce mot en proto-germanique aurait possiblement donné en néerlandais *Betouw* et puis *Betuwe*. Cette hypothèse semble plausible puisque le Betuwe est une région fertile des Pays-

³⁵ TOORIANS, 2005, p. 180-181; GAFFIOT, 2001, p. 88; RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 206.

Bas actuels située entre le Waal et le Rhin et correspondrait à une partie importante de la *civitas Batavorum*.³⁶

En latin, plusieurs termes sont relatifs au nom *Batavi*, à savoir³⁷ :

- *Batavus, -i* (m.) : le Batave (individu de sexe masculin appartenant au peuple des Bataves).
- *Batava, -ae* (f.) : la Batave (individu de sexe féminin appartenant au peuple des Bataves).
- *Batavus, -a, -um* : du pays des Bataves, batave ou des Bataves.
- *Batavia, -ae* (f.) : la Batavie (pays des Bataves).
- *Batavicus, -a, -um* : batave, des Bataves.
- *Batavodurum, -i* (n.) : la ville des Bataves.

2. La civitas Batavorum

Avant d'étudier la *civitas Batavorum*, il est essentiel de rappeler la définition de ce terme. « La *civitas* était le territoire d'un peuple tel qu'il existait à la fin de la période d'indépendance de la région concernée ou tel qu'il a été remodelé par les Romains. »³⁸ Elle était composée à la fois d'une ville (*urbs*) ayant la fonction de chef-lieu et de son territoire (*ager*) qui est plus ou moins étendu. Son territoire comprenait des agglomérations secondaires. La communauté de cette cité était en principe constituée d'individus libres ayant la citoyenneté. Elle pouvait recevoir divers statuts : colonie, municipale, etc.³⁹

Le but de ce chapitre est de poser les jalons historiques et géographiques de ladite *civitas* afin de pouvoir situer dans le contexte historique et géographique de celle-ci les inscriptions religieuses attestées au sein de cette cité.

³⁶ TOORIANS, 2005, p. 180-182; DEGRAVE, 1998, p. 81, 451; SAVIGNAC, 2004, p. 54.

³⁷ GAFFIOT, 2001, p. 88.

³⁸ MARTIN, 1994, p. 171.

³⁹ FERDIÈRE, 2005, p. 141, 420-421.

2.1. Jalons historiques

2.1.1. La Germanie inférieure

L'histoire de la Germanie romaine commence avec une série de campagnes menées entre 12 et 9 a.C.n par le général romain Drusus, beau-fils de l'empereur romain Auguste. Le but de ces campagnes était de conquérir les territoires au-delà du Rhin afin d'assurer la sécurité des Gaules en établissant une « zone provinciale militairement tenue entre le Rhin et l'Elbe »⁴⁰. Des camps légionnaires et auxiliaires furent établis en grand nombre sous le commandement de Drusus sur les rives du Rhin (ex. à Bonn, à Mayence, à Neuss, à Nimègue, à Xanten, etc.) et de la Lippe. Toutefois, cette conquête des territoires n'était pas durable sous son commandement Drusus et, dès 9 a.C.n., sous celui de son frère Tibère.⁴¹

Cette année-là, la défaite du légat P. Quinctilus Varus dans la région du Teutoburger Wald à la suite d'une embuscade est un événement marquant pour Auguste. L'empereur lança alors de nombreuses expéditions sous le commandement de Germanicus, le fils de Drusus, dans l'intention « de renforcer et organiser la rive gauche du Rhin »⁴², mais il abandonna son projet de conquête germanique. « Dès lors les districts de Germanie inférieure et supérieure (qu'il ne faut pas définir en termes de "territoire militaire" [Vittinghoff, 16]) reçurent des légats distincts [...] ayant le *praetorium* respectivement près de l'*Ara Ubiorum* et à Mayence. Après la réorganisation tibérienne des années 16 et 17, huit légions [...] tiennent la frontière aidées de leurs unités auxiliaires [...] réparties dans des fortins tout le long du Rhin [...]. »⁴³ Quant à l'urbanisation des Germanies, l'organisation en *civitas* fut reprise et utilisée, par exemple, pour les *Batavii* (Bataves) par Drusus et son fils Germanicus.⁴⁴

⁴⁰ RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.159.

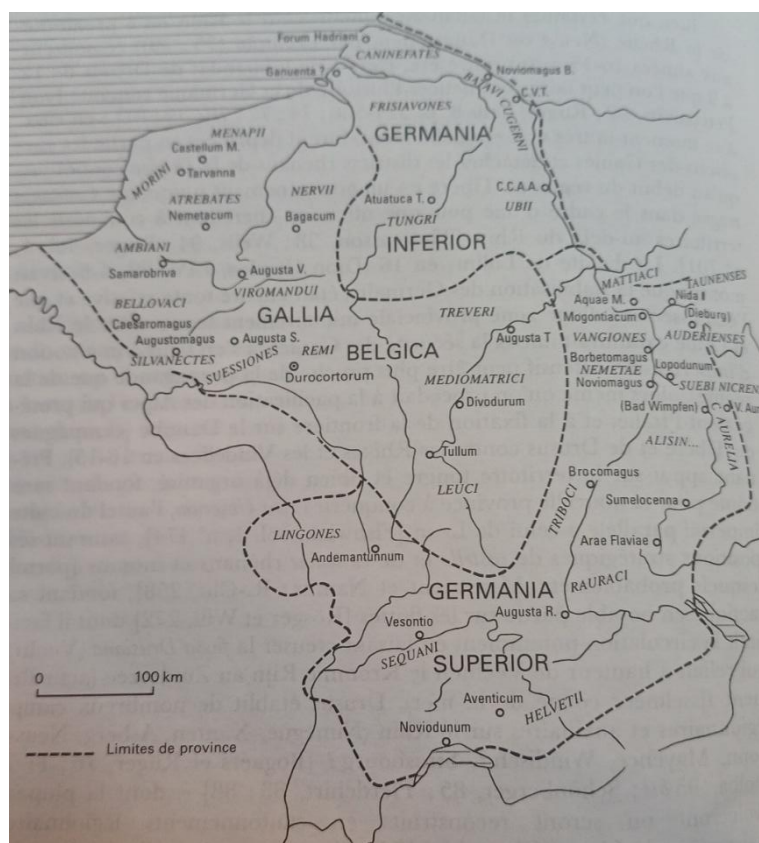
⁴¹ *Ibid.*, p.159-161; TOORIANS, 2005, p. 180-181; RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 206; GAFFIOT, 2001, p. 88.

⁴² RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.161.

⁴³ *Ibid.*, p.161

⁴⁴ *Ibid.*, p.159-162 ; *Germanie (Provinces de)*, dans LECLANT, 2005, p. 966-967.

Carte 1. La Gaule et les Germanies (RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p. 160)



À proximité des sites militaires s'étaient développées progressivement des agglomérations. « Cette urbanisation “dite militaire” représentait dans ces régions un facteur essentiel de fixation des populations indigènes et d'intégration des élites — par ailleurs attirées aussi par la carrière à différents niveaux —, d'immigration [...], de latinisation, de romanisation [...], et de croissance économique liée aux besoins et débouchés considérables constitués par les troupes [...] »⁴⁵.

La Germanie inférieure connut une révolte entre 69 et 70. Les causes de celle-ci étaient multiples. Cette révolte des Bataves et de ses alliés, menée par *Julius Civilis*, semblait avoir été en partie provoquée par une dégradation progressive des structures sociales indigènes ainsi que de la position de la noblesse batave. À la mort du légat de Germanie inférieure, les Gaulois avaient rejoint le mouvement. Les insurgés ont alors remporté plusieurs victoires et fait tomber plusieurs camps, tels que *Vetera*, *Novaesium* et *Bonna*. Le légat *Petillius Cerialis* fut envoyé pour mater la révolte et cette dernière fut réprimée rapidement.⁴⁶ La situation en Germanie inférieure s'était alors peu à peu rétablie. En outre, une « notable réorganisation des troupes et

⁴⁵ RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.162.

⁴⁶ *Ibid.*, p.162-163; MARTIN, 1994, p. 65-69; FERDIÈRE, 2005, p. 180-181; VAN ENCKEVORT, 2007, p. 102.

un grand mouvement de reconstruction des camps »⁴⁷ furent nécessaires en raison des nombreuses pertes romaines et dégâts matériels. Près du camp détruit de *Batavodurum*, « la nouvelle légion II^e *Adiutrix* s'installa quelques années à Nimègue [...], avant d'être remplacée par X^e *Gemina* [...]. L'organisation des troupes auxiliaires fut également modifiée et Rome renonça aux troupes de recrutement ethnique homogène régional [...] »⁴⁸.

En 84 ou 85 de notre ère, sous Domitien, les districts de Germanie inférieure (lat. *Germania inferior*) et Germanie supérieure (lat. *Germania superior*) s'étaient transformés en deux provinces de plein droit avec respectivement comme capitales Cologne et Mayence. Ces deux nouvelles provinces étaient alors gouvernées par des légats propréteurs, de rang consulaire, qui sont jusqu'à Hadrien exclusivement des légats militaires. Dans les années 95 à 97, la frontière de la province connut des troubles et des poussées germaniques. Ensuite, Domitien ramena à deux le nombre de légions pour les deux provinces de Germanie. En Germanie inférieure, la I^e *Minervia* et la VI^e *Victrix* – remplacée par la XXX^e *Ulpia* vers 120 – à s'étaient installées respectivement à Bonn (*Bonna*) et à Xanten. Par la suite, la garnison à Nimègue fut abandonnée par la légion pour aller se stationner en Pannonie vers 102-104. Toutefois, elle resta en activité grâce à la présence d'une *vexillatio*.⁴⁹

« Dans l'ensemble les Germanies connurent, après les dommages de la guerre et les nouvelles conquêtes, une importante activité édilitaire [...] qui s'intensifiera dans la première moitié du II^e siècle : développement urbain notamment dans les zones récemment acquises à la romanisation [...], constructions militaires liées au nouveau *limes* [...], agglomérations civiles conjointes [...] ou villes se développant sur des sites militaires désormais abandonnés [...] mais peu à caractère uniquement civil »⁵⁰.

2.1.2. La civitas Batavorum

À la fin du I^{er} siècle av. J.-C., les Bataves s'étaient probablement installés dans la région du delta Rhin-Meuse-Escaut, appelée *insula Batavorum* par César et *Batavia* par Zosime. Selon Tacite (Tac., *Ann.*, II.6 ; Tac., *Hist.*, IV.12, V.23 ; Tac., *Germ.*, I.29 ; Plin., *Hist. Nat.*, IV.101), ils étaient une branche du peuple germanique des *Chatti* (Chattes) et s'étaient séparés de ces

⁴⁷ RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.163.

⁴⁸ RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.163.

⁴⁹ *Ibid.*, p.163-164 ; MARTIN, 1994, p. 34-35 ; W. ECK, p. 5, 9-11, 102-103 ; FERDIÈRE, 2005, p. 138-139, 144, 168-169, 182-185 ; *Germanie (Provinces de)*, dans LECLANT, 2005, p. 966-967.

⁵⁰ RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.165.

derniers pour s'installer dans le delta. Selon N. Roymans, ce groupe issu des Chattes avait fusionné avec divers groupes indigènes après leur installation dans le delta.⁵¹

Une fois bien installés dans la région susdite, les Bataves avaient probablement commencé, voire continué; à entretenir des relations avec Rome qui se sont concrétisées par un *foedus* (traité) accordé aux Bataves par Rome (Tac., *Hist.*, IV.12 ; Tac., *Germ.*, 29) ; ce qui garantissait de multiples avantages à ce peuple germanique, comme le fait de ne pas payer d'impôts. Tacite et Dion Cassius mentionne également qu'ils étaient de bons cavaliers (Dion Cassius, *Hist. Rom.*, LV, 24).⁵² En effet, « *Like other tribes integrated into the Roman Empire, the Batavians provided auxiliary troops to Rome; they were particularly appreciated for their skills, above all as cavalrymen* ». ⁵³ D'ailleurs, au courant du I^{er} siècle de notre ère, les Bataves étaient recrutés pour intégrer différentes *alae* et *cohortes* dont les commandants étaient des cavaliers bataves ayant le droit d'engager eux-mêmes les soldats (Tac. , *Hist.*, IV.12). De plus, sous les Julio-Claudiens, des Bataves, généralement pérégrins, étaient employés dans la garde impériale.⁵⁴

Les Bataves vivaient au sein d'une *civitas*. Et comme toute cité avait un chef-lieu, il en allait de même pour celle des Bataves. Selon M.-Th. Raepsaet-Charlier, une première capitale indigène existait à Kessel-Lith à l'époque où elle était encore une cité pérégrine, comme en témoigne la magistrature unique de *summus magistratus* et la dénomination pérégrine de la cité — *civitas Batavorum* — attestées dans une inscription votive émise dans la première moitié du I^{er} siècle par Flaus, un pérégrin batave (**cat. 49**). Dès l'époque augustéenne, une agglomération civile du nom de *Batavodurum* ou d'*Oppidum Batavorum* avait été installée près de Nimègue, à proximité d'un camp de légionnaire. Sous l'impulsion romaine, cette agglomération serait alors devenue le nouveau chef-lieu de la *civitas*.⁵⁵

Selon Bogaers et d'autres chercheurs dans sa suite, cet « *Oppidum Batavorum* serait [...] une *konolistenstad*, essentiellement peuplée d'immigrants gallo-romains, étrangère aux Bataves eux-mêmes. Ceux-ci continueraient leur vie en dehors de la ville, qui ne serait pas l'*oppidum* des Bataves mais l'*oppidum* chez les Bataves »⁵⁶. H. van Enckevort et E. Heirbaut complètent

⁵¹ ROYMANS, 2004, p. 55, 67, 211.

⁵² *Ibid.*, p. 55-56, 227-228; BOGAERS, 1960, p. 3, 6; RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 2214 ; ID., 2021, p. 212 ; ID., 2024, p. 206 ; SPEIDEL, 2008, p. 7.

⁵³ RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 206.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 206-207; SPEIDEL, 2008, p. 7; ROYMANS, 2004, p. 57, 227.

⁵⁵ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 217 ; VAN ENCKEVORT, 2007, p. 103-104 ; BOGAERS, 1960, p. 5 ; ROYMANS, 2000, p. 200 ; RAEPSAET-CHARLIER, 1996, p. 256, 264.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 256.

les propos de leur collègue en expliquant que les habitants de cet *oppidum*⁵⁷ étaient probablement des commerçants gallo-romains, des artisans, des fonctionnaires et possiblement des vétérans. Les indigènes continuaient généralement à vivre dans la campagne, notamment dans des hameaux.⁵⁸

Cet *oppidum Batavorum*, également appelé *Batavodurum*, avait été détruit lors de la révolte des Bataves de 70. Dans les années 70, la cité *Noviomagus* (Nimègue) avait alors été construite à proximité de l'ancienne cité *Batavodurum* et était devenue la nouvelle capitale de la *civitas*. Le mot *Noviomagus* est composé de *novio-*, d'une part, et de *magus*, d'autre part. *Novio-* vient du gaulois *novio-/nevio-* et signifie « nouveau ». Quant au terme *magus*, il vient du gaulois *mago-* et signifie « plaine ; champ non clos », « marché », « bourg, ville ». Le nom de cette cité semble donc signifier « nouveau marché » ou « nouvelle ville ». Ensuite, vers 102-104, *Noviomagus* avait reçu l'épithète d'*Ulpia* probablement par Trajan (empereur romain en exercice à ce moment-là et appartenant à la gens des *Ulpii*) et un avantage indéterminé.⁵⁹

D'ailleurs, selon les chercheurs contemporains comme G. Raepsaet, M.-Th. Raepsaet-Charlier, E. Heirbaut et H. Van Enckevort, le statut de *municipium* (municipe)⁶⁰ avait été vraisemblablement octroyé à la *civitas Batavorum* dans le courant du II^e siècle. Cette hypothèse est confirmée par trois inscriptions religieuses émises par des décurions du municipie batave. La première inscription (**cat. 19**) a été posée à Hurstrga par Valerius Silvester entre 150 et 250. Les deux autres ont été dédiées à *Nehalennia* par *Q. Phoebius Hilarus* en 227 pour la première (AE 2001, 1488) et entre 151 et 250 pour la seconde (AE 2001, 1499 (B)). D'ailleurs, cette hypothèse est également avérée par l'archéologie. Celle-ci montre qu'un rempart a été érigé autour de la cité au milieu ou dans la seconde moitié du II^e siècle de notre ère.⁶¹

⁵⁷ Un *oppidum* est une agglomération indigène fortifiée dont les structures font penser à l'ébauche d'une ville. Le site est souvent construit en hauteur. Cf. MARTIN, 1991, p. 54-55, 57, 61-62, 64 ; FERDIÈRE, 2005, p. 423.

⁵⁸ VAN ENCKEVORT, 2007, p. 103-104 ; ID. et HEIRBAUT, 2015, p. 290.

⁵⁹ DEGRAVE, 1998, p. 292, 322 ; SCHEID, 2006, p. 300 ; RAEPSAET, 2011a, p. 6662 ; COQUELET, 2011, p. 23, 37 ; RAEPSAET-CHARLIER, 1996, p. 256, 264-26265 ; BOGAERS, 1960, p. 5-20 ; MARTIN, 1994, p. 47, 73 ; VAN ENCKEVORT, 2007, p. 103-104 ; ID. et HEIRBAUT, 2015, p. 290.

⁶⁰ Le *municipe* (*municipium*) est un statut octroyé par Rome sur décision du Sénat à une cité de l'Empire romain. Grâce à ce statut, les habitants de la cité se voyaient octroyer la citoyenneté romaine et les notables locaux accédaient encore plus rapidement aux ordres romains. Ils ont le droit d'élire leurs propres magistrats locaux. Cf. *Municipes*, dans LAROUSSE, *larousse.fr*, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/municipes/> (dernière consultation : 04/05/2025) ; *Municipe*, dans DICTIONNAIRE DE L'ANTIQUITÉ FRANÇAISE, *dictionnaire-academie.fr*, <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M3172> (dernière consultation : 04/05/2025) ; FERDIÈRE, 2005, p. 154, 423 ; ROYMANS, 2004, p. 195, 233, 244.

⁶¹ *Ibid.*, p. 195, 200 ; RAEPSAET, 2011a, p. 662 ; RAEPSAET-CHARLIER, 1996, p. 251, 266 ; ID., 1998, p. 166 ; SCHEID, 2006, p. 300 ; MARTIN, 1994, 183 ; VAN ENCKEVORT et HEIRBAUT, p. 286-287, 293-294.

À *Noviomagus Batavorum* (Nimègue), la II^e légion *Adiutrix* était stationnée en 70. Ce stationnement était probablement lié à la fin de la révolte des Bataves. En 71, elle fut remplacée par la X^e légion *Gemina* et s'y installa jusqu'en 104 avec « des vexillations détachées de la IX^e *Hispana* et de la XXX^e *Ulpia Victrix* »⁶².

2.2. Jalons géographiques

2.2.1. La Germanie inférieure

La Germanie inférieure (lat. *Germania inferior*) était une province romaine dont la capitale était la *Colonia Agrippiniensis Ara Ubiorum*, abrégée CAAV (située à l'emplacement de l'actuelle Cologne). Elle a obtenu le statut de colonie romaine en 50 p.C.n. Elle reçut également le « droit italique » qui impliquait qu'elle ne payait pas d'impôts à Rome.⁶³ Cette province romaine s'étendait de la mer du nord jusqu'à la confluence entre le fleuve Rhin (lat. *Rhenus*) et son affluent, la rivière Lippe (lat. *Lupia*), et sur les deux rives du fleuve. Elle s'étendait à l'ouest du Rhin jusqu'à la petite rivière Vinxtbach (lat. *Abrinca*), vers l'ouest jusqu'à la frontière entre les Nerviens et les Tongres et vers le Sud jusqu'aux Ardennes.⁶⁴

Qu'en est-il du *limes* de cette province ? Avant de l'aborder, il est essentiel de comprendre ce mot. « Le *limes* était une zone dans laquelle il existe une route ou un faisceau de routes sur lesquelles circulent des troupes [...]. Le mot prit rapidement un contenu militaire ; tous les éléments liés aux troupes et à leur présence finirent par entrer dans la définition du *limes* : les camps, les fortifications, les tours de guet... qui sont construits par les soldats et qui leur servent. Le *limes* n'est donc pas uniquement une limite ou une frontière linéaire, c'est un ensemble complexe dans lequel la circulation est primordiale. De ce fait, le *limes* fut une organisation créée pour contrôler les mouvements de populations, les migrations, les infiltrations, les allées et venues des commerçants... »⁶⁵. En somme, le *limes* fut une frontière de l'Empire marquée d'une ligne de fortifications plus ou moins continue sur tout son long.⁶⁶

Bien que pendant longtemps, les savants aient contesté l'existence d'un *limes* réfléchi en Germanie inférieure au I^{er} siècle p.C.n, il est attesté que Drusus avait fait établir le long des rivières et fleuves des défenses avec des *praesidia* (garnisons) raccordées à une route longeant la rive gauche du Rhin ; ce que continua Tibère. Ce dernier avait également établi d'autres

⁶² RAEPSAET, 2011a, p. 662.

⁶³ ECK, 2007, p.3-5.

⁶⁴ WHATMOUGH, 1970, p. 844; MARTIN, 1994, p. 43-44, 103.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 43-44.

⁶⁶ FERDIÈRE, 2005, p. 423.

praesidia, mais cette fois-ci dans des lieux marécageux et plus éloignés à l'intérieur des terres. Des *castella* (places fortes occupées par une garnison) furent aussi installés. Toutefois, de nombreux camps pour les auxiliaires et pour les détachements ont été détruits lors de la révolte menée par le citoyen romain d'origine batave Iulius Civilis, entre 69 et 70 p.C.n. La plupart furent reconstruits. Le *limes* est notamment composé des camps, de *castra* (sites fortifiés) ou *castella*, comme ceux de Brittenburg, *Lugudunum*, *Praetorium Agripinae* (Valkenburg), *Albaniana*, *Traiectum* (Utrecht), *Fectio* (Vechten), *Noviomagus Batavorum* (Nimègue), Rindern, *Castra Vetera* (Xanten), *Novaesium* (Neuss), *Ara Ubiorum* devenue *Colonia Agrippina* (Cologne) sous Claude, *Bonna* (Bonn) et *Rigomagus* (Remagen).⁶⁷

2.2.2. La *civitas Batavorum* : connaissances imprécises des limites géographiques

Après leur scission avec les Chattes et leur traversée du Rhin dans la seconde moitié du I^{er} siècle a.C.n, les Bataves s'installèrent au sein de la future province romaine de Germanie inférieure dans la région du delta Rhin-Meuse-Escaut. Cette région était classiquement appelée l'*insula Batavorum*. La *civitas Batavorum* occupait alors deux zones de nature géologique et écologique différente : une terre sablonneuse au sud et une zone fluviale et argileuse au nord (située entre la Meuse et le Rhin).⁶⁸

En se référant aux travaux de savants contemporains, évaluer la surface territoriale envisagée est possible. Toutefois, en raison du déficit épigraphique et du manque de sources sur le sujet, ces limites restent imprécises et sujettes à interprétation. En effet, en fonction des chercheurs, les limites sont différentes. Dans le cas de cette étude, le territoire reste restreint afin d'englober les lieux dont l'appartenance à la *civitas Batavorum* est reconnue et ceux dont l'appartenance est discutée, mais semble probable. Lorsqu'un lieu n'est pas assurément situé au sein de la *civitas Batavorum*, un astérisque suit le nom du lieu.

Selon les chercheurs modernes, Nimègue faisait partie de la *civitas Batavorum*. D'ailleurs, elle en était la capitale de la *civitas* sous le Bas-Empire en plus d'être un camp légionnaire. Ensuite, des chercheurs, tels que J. Scheid⁶⁹, G. Raepsaet⁷⁰ et M.-Th. Raepsaet-Charlier⁷¹, ainsi que les bases de données — EDCS, HD et celle d'UniGraz — reconnaissent chacun plusieurs de ces

⁶⁷ FERDIÈRE, 2005, p. 420 ; MARTIN, 1994, p. 45-47, 66-69.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 103 ; WILLEMS, 1983, p. 107-108, 112.

⁶⁹ SCHEID, 2006, p. 337-338.

⁷⁰ RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 226, 231.

⁷¹ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 213 ; ID., 2024, p. 211-217, 219-220.

lieux comme appartenant à la *civitas Batavorum* : **Alem, Arnhem, Elst, Empel, Hemmem, Holdeurn, Houten, Kapel-Avezaath, Kessel-Lith, Waardenburg, Ruimel, Winselingh et Zennewijnen**. D'autres lieux ont pu être établis comme appartenant à la *civitas* des Bataves en raison de leur proximité avec ces sites, à savoir **Hellendoorn, Medel, Passewaaij, Ubbergen, Watermeerwijk (Meerwijk), Zevenaar et Zyfflich**.

Pour les lieux suivants, leur appartenance est incertaine :

- **Elten*** appartenait probablement à la *civitas Batavorum* selon Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier. John Scheid, quant à lui, considère qu'Elten appartenait au territoire de la *Colonia Ulpia Traiana*. Mais la première hypothèse semble la plus vraisemblable.⁷²
- **Millingen *** appartenait probablement à la *civitas Batavorum* selon M.-Th. Raepsaet-Charlier. Pour cette dernière, la dédicante Mucronia Marcia (CIL XIII, 08706) et les trois individus mentionnés sur un autel votif découvert sur ce site étaient des Bataves. L'hypothèse de J. Scheid selon laquelle Millingen appartiendrait au territoire de la *Colonia Ulpia Traiana* me semble moins plausible.⁷³ L'inscription CIL XIII, 08706⁷⁴ n'a pas été retenue pour ce travail puisque les chercheurs, comme J. Scheid, estiment qu'elle n'est pas religieuse, mais funéraire. En effet, ils ont estimé que la personne honorée dans l'inscription découverte à Millingen était une personne privée, à savoir Rufia Materna. Cette dernière aurait pu être divinisée après sa mort à cause du terme *Dea*. Toutefois, cette hypothèse est peu plausible puisque lorsqu'un individu est divinisé, le terme *divus* (*diva* au féminin) est utilisé pour l'indiquer, le terme *deus* (*dea* au féminin) étant réservé aux divinités. Quant à l'épithète *Domina*, signifiant, la maîtresse de maison, il semble indiquer la fonction exercée par la personne mémorée et donc son statut de femme mariée. L'autel et son inscription seraient donc de nature funéraire avec comme particularité la dénomination peu commune de la défunte commémorée. Cette hypothèse du culte funéraire est renforcée par le fait que l'inscription ait été posée en mémoire de Rufia Materna et qu'elle est de nature funéraire puisque Mucronia Marcia a consacré un autel et un bosquet sacré, où elle a institué un sacrifice annuel le 16^e jour avant les kalendes d'août (17 juillet) et au jour d'anniversaire

⁷² RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 240 ; ID., 2024, p. 216 ; SCHEID, 2006, p. 336.

⁷³ *Ibid.*, p. 337 ; RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 215.

⁷⁴ *Deae Dominae Rufiae / [M]aternae aram et / [I]ucum cons<e=A>cravit / [-] Mucronia Marcia / ubi omnibus annis sacrum/instituit XVI K(alendas) Aug(ustas) / [e]t natali Maternae f(iliae) sua[e] / N(onis) Octob(ribus) et Parental(ibus) (ante diem)/[I]X K(alendas) Martias Rufis Simil[i] / patri et [S]imili [f]il(io) / [et] Maternae [f]il(iae)].*

de sa fille Materna, aux Nones d'octobre (7 octobre) et aux *Parentalia*, le 9^e jour des kalendes de Mars (21 février) pour les Rufii, Similis le père, Similis le fils et Materna la fille.⁷⁵

- **Vechten*** appartenait probablement à la *civitas Batavorum* selon M.-Th. Raepsaet-Charlier et H. van Enckevort en se basant sur les recherches archéologiques récentes. Ils contredisent donc J. Scheid et la base de données sur UniGraz qui attribue ce site au municipes des Cananéfates.⁷⁶
- **Utrecht*** appartenait probablement à la *civitas Batavorum* selon M.-Th. Raepsaet-Charlier et H. van Enckevort en se basant sur les recherches archéologiques récentes. Ils contredisent l'appartenance au municipes des Cananéfates qui est avancé dans la base de données sur UniGraz.⁷⁷

J'ai donc estimé qu'**Elten***, **Millingen***, **Utrecht*** et **Vechten*** faisaient partie de la *civitas Batavorum*, mais que leur appartenance à celui-ci restait incertaine ; raison pour laquelle un astérisque a été placé à côté du nom du site.

Bien qu'**Utrecht*** fasse potentiellement partie de la *civitas Batavorum*, le catalogue annexé ne recense pas les inscriptions religieuses attestées sur ce site. La raison de ce choix est principalement due à la complexité du texte de ces inscriptions et des difficultés à estimer leur authenticité.

⁷⁵ SCHEID, 2019b, p. 149-150; ID., 2021, p. 235-236.

⁷⁶ ID., 2006 ; VAN ENCKEVORT, 2007, p. 102; RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 208.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 208.; VAN ENCKEVORT, 2007, p. 102; *CF-Gel-74*, dans DIE KELTISCHEN GÖTTERNAMEN DER GERMANISCHEN PROVINZEN, [uni-graz.at, <https://gams.uni-graz.at/o:fercan.74/sdef:TEI/get?mode=object&context=context:fercan.geog.modern.vechten>](https://gams.uni-graz.at/o:fercan.74/sdef:TEI/get?mode=object&context=context:fercan.geog.modern.vechten) (consulté le 09/02/2025).

Partie II : Analyse du catalogue d'inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*

Cette deuxième partie intitulée « Analyse du catalogue d'inscription » a été intégrée au travail afin de mettre en évidence plusieurs constats établis à la suite de la réalisation du catalogue d'inscriptions (cf. **Annexe**). Plusieurs constats ont pu être établis au sujet des supports des inscriptions répertoriées dans le corpus, de la nature de celles-ci et du caractère singulier de certaines inscriptions.

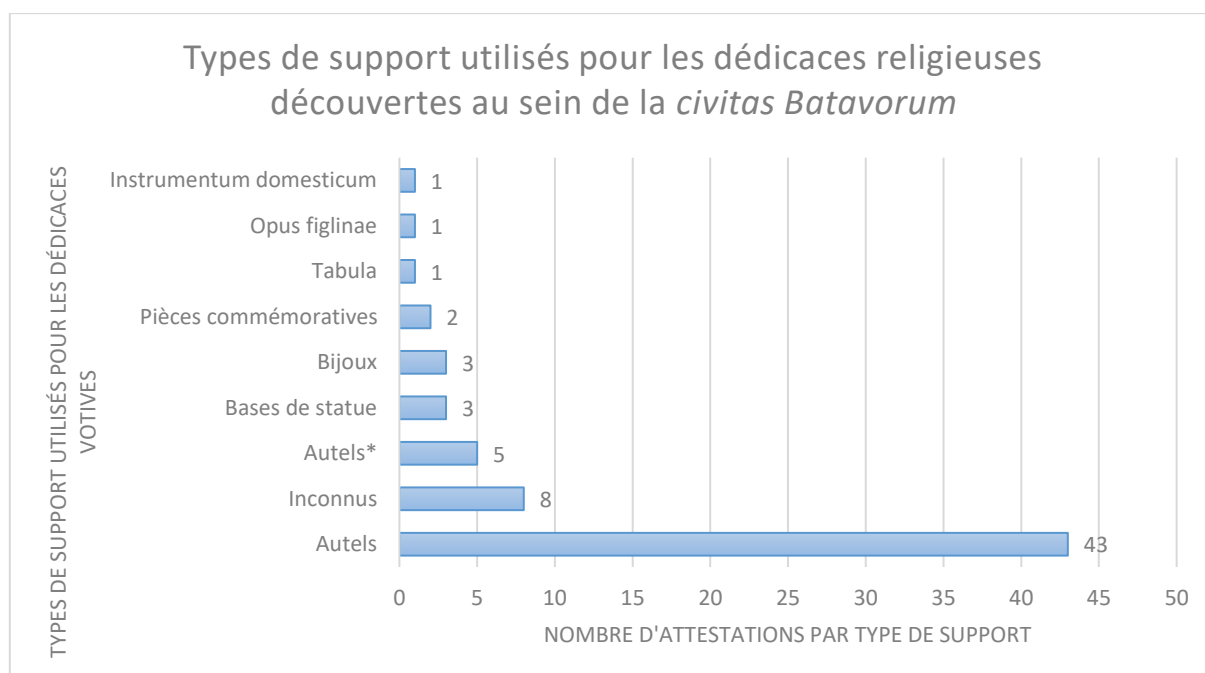
Dans un premier temps, le support de ces inscriptions a été étudié afin de savoir quels types de supports étaient utilisés par les dévots dans la *civitas* des Bataves et lesquels semblent être privilégiés par ces derniers. Ensuite, une étude de la nature des inscriptions a été menée dans le but d'essayer de dégager des formules religieuses une partie du motif du dévot pour la réalisation de sa dédicace et d'établir quelles natures semblent être privilégiées. Enfin, une analyse des inscriptions singulières, c'est-à-dire des inscriptions considérées comme particulières, a été réalisée. La singularité repose sur l'aspect collectif des dédicants et sur la profession des dédicants, à savoir magistrat, légat, négociant, etc.

Dans cette analyse du catalogue d'inscriptions, plusieurs graphiques ont été intégrés afin d'illustrer mes propos et d'apporter un aspect visuel aux données relevées.

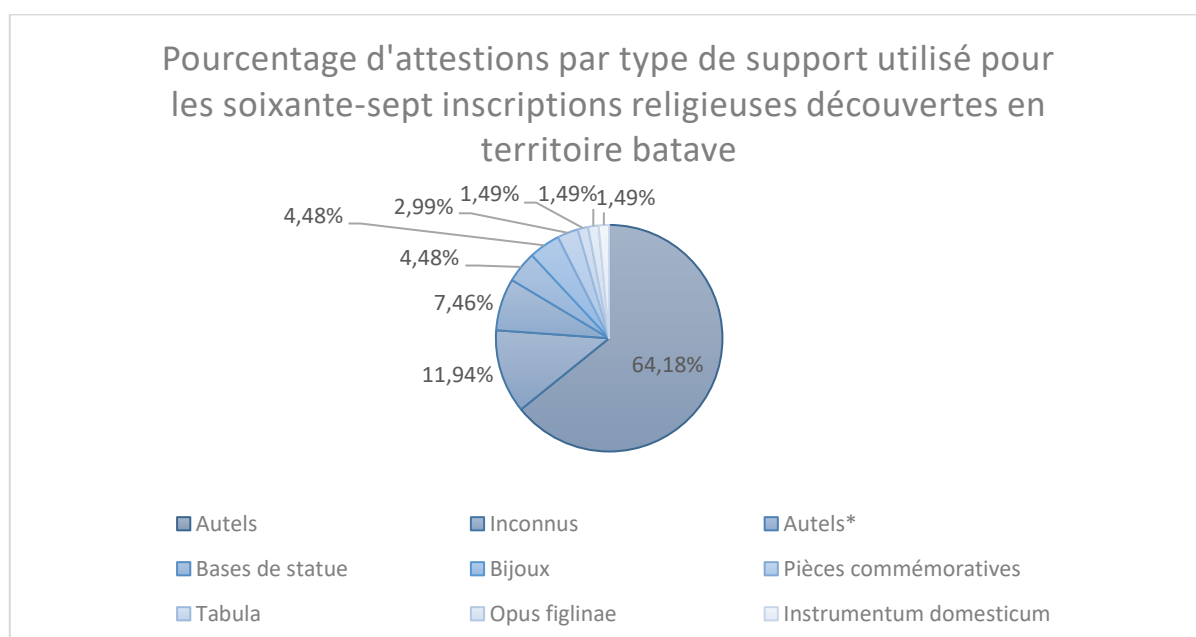
Chapitre 1. Support des inscriptions

Le support des inscriptions religieuses relevées au sein de la *civitas Batavorum* est étudié afin de dégager quels types de supports ont été utilisées et lesquels semblent être davantage utilisés par les dédicants. Les matériaux utilisés pour les supports seront également présentés. Ce point portera sur les civils (trente-et-une inscriptions recensées), sur les militaires (seize inscriptions recensées) et sur les dédicants inconnus et non-identifiables (vingt inscriptions recensées). Le but de cette division est d'établir quels supports étaient privilégiés par les dédicants selon leur statut social.

Le graphique suivant illustre le nombre d'attestations par type de support utilisé pour les soixante-sept inscriptions religieuses recensées au sein de la *civitas Batavorum*. Sur les soixante-sept inscriptions, huit ont un support inconnu. À première vue, les autels semblent être davantage utilisés : quarante-trois inscriptions sur soixante-sept.



Un second graphique (ci-dessous), avec cette fois-ci les données en pourcentage, illustre ce premier constat. En effet, un nombre important d'autels est utilisé comme support par les dévots ; ce qui représente 64,18 % des supports, à savoir plus de la moitié des supports utilisés. Avec prudence 7,46 % peuvent être ajoutés à ce pourcentage, car ils correspondent également aux autels*, mais ils n'ont pas été directement intégrés aux 64,18 % en raison de leur incertitude quant au type de support. Si les chercheurs ont raison au sujet du type du support pour les 7,46 %, ces derniers peuvent être additionnés aux 64,18 % ; ce qui ferait un total 71,64 % d'inscriptions religieuses au sein de la *civitas Batavorum* posées sur un autel. L'autel semble donc être largement privilégié par les dédicants en ce qui concerne leur dédicace.



Les bases de statue et les bijoux (deux bagues et un bracelet) sont également utilisés comme support et représentent respectivement environ 4,48 % des inscriptions religieuses au sein de la *civitas Batavorum*. Des pièces commémoratives ont également été utilisées comme support pour celles-ci et représentent 2,99 %. Les autres supports, à savoir la *tabula*, l'*instrumentum domesticum* et l'*opus figlinae* représentent chacun 1,49 % pour un total de 4,47 % à eux trois. Chacun de ces trois supports n'est connu que par une seule et unique attestation. Pour approximativement 11,94 % de ces inscriptions religieuses, le support reste est inconnu.

En conclusion pour les inscriptions religieuses au sein de la *civitas Batavorum* (et si on ne tient pas compte des supports inconnus), le support privilégié semble être l'autel, suivi du socle de statue et des bijoux. Les autres types de support, à savoir la pièce commémorative, la *tabula*, l'*instrumentum domesticum*, et l'*opus figlinae*, semblent être utilisés plus rarement. Toutefois, il faut rester prudent, car ce pourcentage et cette conclusion sont basés sur les inscriptions découvertes jusqu'à présent, qui ne sont pas représentatives de la masse d'inscriptions produites à l'époque, et dont le support est inconnu pour certaines d'entre elles.

1.1. Inscriptions religieuses émises par les civils

Parmi les trente-et-une inscriptions religieuses émises par des civils au sein de la *civitas Batavorum*, les types de support utilisés ne sont pas identiques pour chaque inscription. Le support de celles-ci varie entre plusieurs types : l'autel, la base de statue, l'*instrumentum domesticum*, la pièce commémorative et les bijoux (bague et bracelet). Le tableau ci-dessous (cf. **tableau 1**) recense toutes ces inscriptions avec leur type de support ainsi que le matériau utilisé pour le support.

Tableau 1. Support des trente-et-une inscriptions religieuses émises par les civils au sein de la *civitas Batavorum*

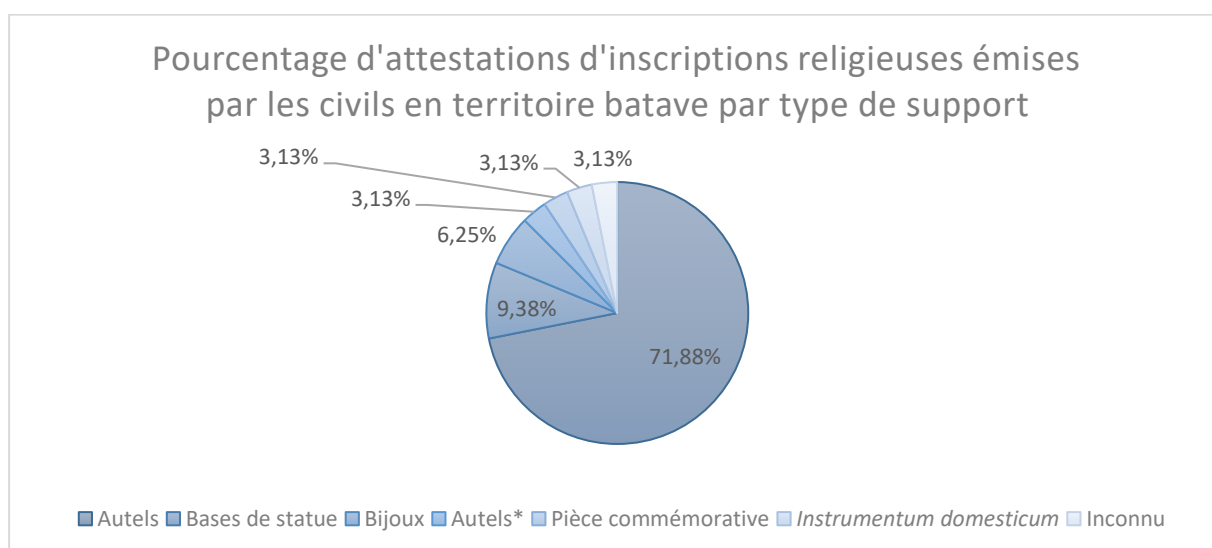
Cat.	Lieu	Date	Déités mentionnées	Support	Matériau du support	Dédicant(s)	Statut juridique
Cat. 1	Alem	151 à 250	<i>Deae Exomnae</i>	Autel	Calcaire blanc	<i>Aunius Vitalis</i>	Citoyen
Cat. 2	Alem	71 à 130	<i>Deo Mercurio</i>	Base de statue	Calcaire	<i>T. Flavius Virilis</i>	Citoyen
Cat. 3	Arnhem	101 à 300	<i>Apollis Granno</i>	Base de statue	Bronze	<i>Claudia Paterna</i>	Citoyenne
Cat. 6	Elten	101 à 300	<i>Herculi Magusano et Haevae</i>	Autel	Pierre	<i>Ulpus Lupio + Ulpia Ammava</i>	Citoyen + Citoyenne
Cat. 8	Hellendoorn	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	Autel	Grès	<i>* Pius</i>	<i>Incerti</i>

Cat. 12	Holdeurn	150 à 200	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	Autel	Calcaire	<i>M. Graecinius Galli [canus]*</i>	Citoyen
Cat. 17	Holdeurn	178 à 200	<i>Vestae sacrum</i>	Autel	Calcaire	<i>Iulius Victor magister figulorum</i>	Citoyen
Cat. 18	Houten	71 à 104	<i>Herculi Magusano</i>	Autel	Calcaire	<i>Volusius Vetonianus</i>	Citoyen
Cat. 19	Kapel-Avezaath	151 à 250	<i>Deae Hurstgae</i>	Autel	Calcaire	<i>Valerius Silvester decurio municipii Batavorum</i>	Citoyen
Cat. 20	Kessel-Lith	150 à 250	<i>Deae Veneri suae</i>	Autel	Calcaire	<i>Victorinia Veratta</i>	Citoyenne
Cat. 23	Nimègue	1 à 70	*	<i>Instrumentum domesticum</i>	Argile	<i>* Verecundus</i>	<i>Incerti</i>
Cat. 26	Nimègue	101 à 300	<i>Mercurio Regis ive Fortunae</i>	Autel	Calcaire	<i>Blesio Burgionis filius</i>	Pérégryn
Cat. 29	Nimègue	1 à 300	<i>Fortunae</i>	Autel	Roche	<i>* [---] ina</i>	<i>Incerti</i>
Cat. 31	Nimègue	100 à 250	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	Autel*	Roche	<i>Licinius Seranus</i>	Citoyen
Cat. 32	Nimègue	101 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo</i> <i>Iovi Optimo Maximo</i>	Autel	Calcaire	<i>M. Sabinius Candidus</i> <i>M. V (---) H (---)</i>	Citoyen Citoyen
Cat. 33	Nimègue	101 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	Autel	Roche	<i>0 + Brato</i>	Citoyen
Cat. 34	Nimègue	151 à 250	<i>Matronis Aufaniabus</i>	Autel	Grès	<i>T. Albinus Ianuarius</i>	Citoyen
Cat. 35	Nimègue	151 à 250	<i>Matribus Mopatibus suis</i>	Autel	Calcaire	<i>M. Liberius Victor cives Nervius negotiator frumentarius</i>	Citoyen
Cat. 36	Nimègue	50 à 150	<i>Minerviae</i>	Autel	Pierre	<i>T. Punicius Genialus Ilvir coloniae Morinorum sacerdos Romae et Augustorum</i>	Citoyen
Cat. 39	Nimègue	303	<i>Votis XX (vicennialibus) Auggustorum nnostrorum</i>	Pièce commémorative	Argent	<i>Colonia Claudia Ara Agrippinensium</i>	Citoyens*
Cat. 41	Nimègue	71 à 100	<i>-----] sacrum Herculi S* Tutelae</i>	Autel	Roche	<i>C. P (ublicinius) Paternus</i>	Citoyen
Cat. 42	Nimègue	101 à 150	*	Autel	Calcaire	<i>-----] frumentarius legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen
Cat. 44	Nimègue	218	<i>Deo Silvano</i>	Autel	Calcaire	<i>Aquilius [---]nus</i>	Citoyen
Cat. 45	Nimègue	101 à 230	<i>Saluti</i>	Bague	Argent	<i>Rusticus</i>	Pérégryn
Cat. 49	Ruimel	10 à 70	<i>Magusano Herculi sacrum</i>	Autel	Marbre	<i>Flaus Vihirmatis filius summus magistratus civitatis Batavorum</i>	Pérégryn
Cat. 50	Ubbergen	151 à 250	<i>Deo Mercurio Friausio</i>	Base de statue (avec statue)	Calcaire	<i>Simplicius Ingenus</i>	Citoyen
Cat. 51	Vechten	10 à 100	<i>Fortunae sacrum</i>	Autel	Roche	<i>Antonius Priscus</i>	Citoyen

Cat. 56	Vechten	1 à 300	<i>Minervae sacrum</i>	Autel	Roche	<i>C. Gellius Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 57	Vechten	151 à 250	<i>Deae Viradecdi</i>	Autel	Calcaire	<i>Cives Tungri et nautae qui Fectione consistunt</i>	Citoyens*
Cat. 59	Vechten	151 à 250	*	*	*	<i>Tiberinia Servanda</i>	Citoyenne
Cat. 63	Waardenburg	1 à 300	<i>Herculi Magusano</i>	Bracelet	Argent	<i>Pacius</i>	Pérégrin

L'autel semble être privilégié par les dévots civils pour leurs inscriptions religieuses au contraire des autres supports. D'ailleurs, tous les autels recensés sont lapidaires. Ils sont au nombre de vingt-quatre, si on comprend le support incertain (**cat. 31**). Les matériaux utilisés pour l'autel varient entre le calcaire avec treize occurrences, la roche avec six, le grès avec deux occurrences, la pierre avec deux⁷⁸ et le marbre avec une seule. Il semble donc que les civils semblent privilégier le calcaire, puis la roche, comme type de pierre pour le support des inscriptions religieuses. Les autres types de pierre semblent être utilisés en minorité. Quant aux bijoux (bague et bracelet) et aux pièces commémoratives, l'argent semble être le matériau privilégié. En ce qui concerne les bases de statue, le support est soit du calcaire, soit du bronze ; mais celui-là présente une occurrence de plus que celui-ci, ce constat peut donc nous faire penser que le calcaire est privilégié comme base de statue par les dévots civils. Pour le dernier type de support, à savoir l'*instrumentum domesticum*, le matériau utilisé est l'argile.

Le graphique suivant permet d'illustrer les observations ci-dessus liées au tableau et la quantité d'inscriptions religieuses par type de support en pourcentage.



⁷⁸ Quand le support présente un matériau en pierre, mais que le type de pierre n'a pas pu être identifié, le terme générique de pierre est conservé. Si ce terme générique n'était pas conservé, on pourrait penser que le support pourrait présenter un autre type de matériau comme l'argent, le bronze, etc.

Les civils privilégient davantage l'autel comme type de support pour les inscriptions religieuses. Vingt-trois occurrences d'autels sont recensées ; ce qui équivaut à 71, 88 % des supports des dédicaces. Une occurrence équivalant à 3,13 % des supports des inscriptions religieuses peut être rajoutée à ce pourcentage si l'hypothèse du type de support se révèle correcte, à savoir l'autel. Toutefois, comme la donnée reste incertaine, elle n'a pas été directement intégrée au 71,88 %.

Les autres types de support s'avèrent largement moins utilisés par les civils. Les bases de statue et les bijoux semblent être parmi ces autres types de support les plus utilisés, car ils présentent respectivement trois et deux occurrences équivalant à 9,38 % et 6,25 %. Les derniers types de support, à savoir la pièce de commémoration et l'*instrumentum domesticum* représentent à eux deux 6,26 % des inscriptions religieuses puisque chacun présente respectivement une occurrence équivalant à 3,13 %. Parmi les inscriptions religieuses posées par les civils au sein de la *civitas Batavorum*, le support d'une seule de celles-ci reste inconnu et représente donc également 3,13 %.

1.2. Inscriptions religieuses émises par les militaires

Parmi les seize inscriptions religieuses émises par les militaires au sein de la *civitas Batavorum*, les types de support utilisés ne sont pas identiques pour chaque inscription. En effet, ils varient entre plusieurs types : soit l'autel, soit la *tabula*. Le tableau ci-dessous (cf. **tableau 2**) recense toutes ces inscriptions avec leur type de support ainsi que le matériau de celui-ci.

Tableau 2. Support des seize inscriptions religieuses émises par les militaires au sein de la *civitas Batavorum*

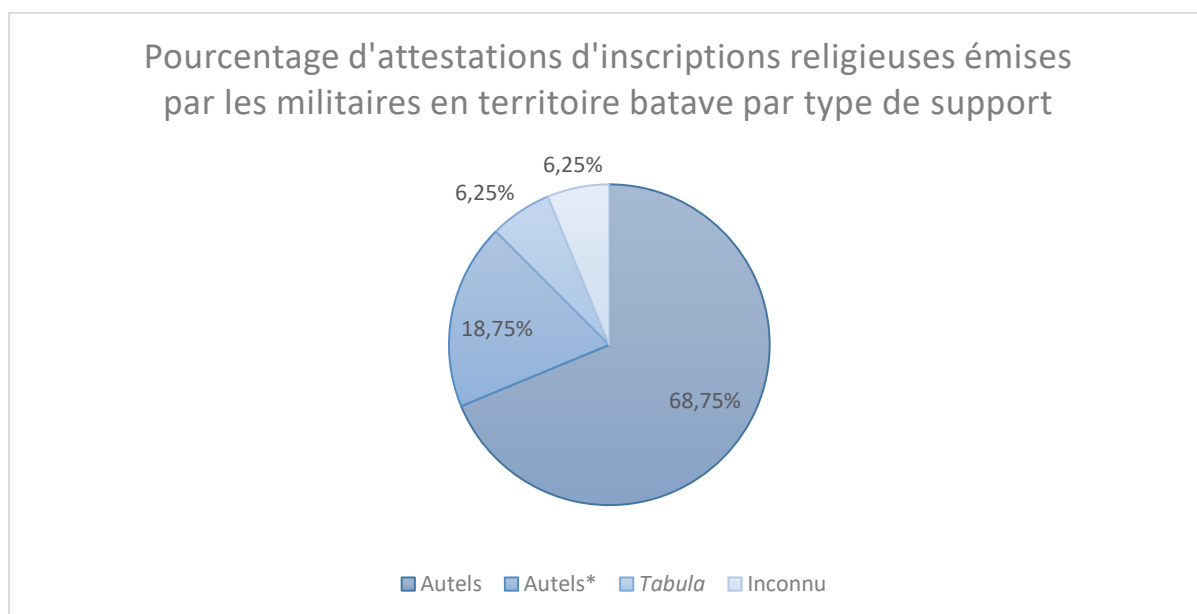
Cat.	Lieu	Date	Déités mentionnées	Support	Matériau du support	Dédicant(s)	Statut juridique
Cat. 7	Empel	101 à 150	<i>Herculi Maguseno</i>	<i>Tabula</i>	Bronze (plaqué argent ou étain)	<i>Iulius Genialis veteranus legionis X Geminae Piae Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 9	Hemmen	150 à 250	<i>Deae Vagdavercusti</i>	*	Roche	<i>Simplicius Super decurio alae Vocontiorum exercitus Britannici</i>	Citoyen
Cat. 10	Herwen	171 à 180	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	Autel	Tuf calcaire	<i>M. Valerius Chalcidicus praefectus cohortis II civium Romanorum equitatae Piae Fidelis</i>	Citoyen

Cat. 11	Holdeurn	101 à 200	<i>Fortunae</i>	Autel	Calcaire	<i>M. Vibulenus O[---]ianus centurio legionis I Minerviae Piaae Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 13	Holdeurn	197	<i>Hludanae sacrum</i>	Autel	Calcaire	<i>[---]jammi [---] [---]cund[---] miles legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen
Cat. 28	Nimègue	71 à 89	<i>Fortunae</i>	Autel	Roche	<i>[---]i]us Pr[---] miles legionis X Geminae Piaae Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 30	Nimègue	71 à 104	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	Autel*	Roche	<i>Claudius Ianuarius veteranus legionis X Geminae Piaae Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 47	Nimègue	71 à 89	<i>Matribus et Sulevis</i>	Autel	Calcaire	<i>C. Mettius Martialis beneficiarius legionis VI Victricis</i>	Citoyen
Cat. 52	Vechten	201 à 230	<i>Iovi Optimo Maximo Dis Patriis et Praesidibus huius loci oceanique et Rheno</i>	Autel*	Roche	<i>Q. Marcius Gallianus legatus legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen
Cat. 53	Vechten	211 à 217	<i>In honorem domus divinae Iovi Optimo Maximo Iunoni Reginae et Minervae Sanctae Genio huiusque loci Neptuno Oceano et Rheno Dis omnibus Deabusque pro salute domini nostri Marci Aurelli Antonini Pii Felicis Augusti</i>	Autel	Roche	<i>[-----] legatus Augusti nostri legionis I Minerviae Antoniniana Piaae Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 54	Vechten	165 à 166	<i>Iovi Optimo Maximo Summo Exsuperantissimo Soli Invicto Apollini Lunae Dianae Fortunae Marti Victoriae Paci</i>	Autel*	Pierre	<i>Q. Antistius Adventus legatus Augusti pro praetore</i>	Citoyen
Cat. 55	Vechten	151 à 230	<i>Matribus Noricis</i>	Autel	Marbre	<i>Annaeus Maximus miles legionis I Minerviae</i>	Citoyen
Cat. 62	Vechten	1 à 200	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	Autel	Roche	<i>Caius Iulius Biotrierarchus</i>	Citoyen
Cat. 64	Watermeer-wijk	185	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	Autel	Calcaire	<i>C. Candidinius Sanctus signifer legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen
Cat. 65	Watermeer-wijk	225 ou 231	<i>In honorem domus divinae *</i>	Autel	Tuf	<i>[-----] legatus legionis I Minerviae Severianae Alexandrianae</i>	Citoyen

Cat. 66	Zennewijnen	222	<i>Deae Seneucae</i>	Autel	Calcaire	<i>Ulfenus* Publi filius legionis Ulpiae Severianae Alexandrianae</i>	<i>Publi tribunus XXX Victricis</i>	Citoyen
---------	-------------	-----	----------------------	-------	----------	---	-------------------------------------	---------

L'autel semble être privilégié par les dévots militaires pour les inscriptions religieuses. Tous les autels recensés sont d'ailleurs lapidaires. Ils sont au nombre de quatorze, si on comprend les autels dont le support reste incertain (**cat. 30, cat. 52, cat. 54**). Le matériau utilisé pour l'autel varie entre le calcaire avec cinq occurrences, la roche avec cinq, le marbre avec une, le tuf avec une, le tuf calcaire avec une et la pierre avec une⁷⁹. Il semble donc que les militaires semblent privilégier autant le calcaire que la roche. Les autres types de pierre semblent être utilisés en minorité. Pour l'autre type de support, à savoir la *tabula*, le bronze semble être le matériau utilisé par les dévots militaires, ce support est plaqué argent ou étain. Pour l'une des inscriptions (**cat. 9**), le support est inconnu, en revanche son matériau est en roche.

Le graphique suivant permet d'illustrer les observations ci-dessus liées au tableau et la quantité d'inscriptions religieuses par type de support en pourcentage.



À la vue de ce graphique, le constat établi précédemment se confirme. Les militaires semblent bien privilégier l'autel comme type de support pour les inscriptions religieuses avec onze occurrences, ce qui équivaut à 68,75 % des inscriptions religieuses. On peut y ajouter trois occurrences équivalant à 17,75 % des inscriptions religieuses puisque le type de support est

⁷⁹ Quand le support présente un matériau en pierre, mais que le type de pierre n'a pas pu être identifié, le terme générique de pierre est conservé. Si ce terme générique n'était pas conservé, on pourrait penser que le support pourrait présenter un autre type de matériau comme l'argent, le bronze, etc.

possiblement l'autel, mais la donnée reste incertaine. Ainsi, pour les autels, on aurait quatorze occurrences représentant 87,5 % des inscriptions. L'autre type de support semble être fortement moins utilisé par les militaires. La *tabula* ne représente qu'une seule occurrence équivalant à 6,25 % des inscriptions religieuses. Parmi les inscriptions religieuses posées par les militaires au sein de la *civitas Batavorum*, le support d'une seule de celles-ci (**cat. 9**) reste inconnu et représente donc également 6,25 %.

1.3. Inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus et non-identifiables

Parmi les vingt inscriptions religieuses émises par les dédicants inconnus et non-identifiables au sein de la *civitas Batavorum*, les types de support utilisés ne sont pas identiques pour chaque inscription. Ils varient effectivement entre plusieurs types : l'autel, le bijou (bague), la pièce commémorative et l'*opus figlinae*. Le tableau ci-dessous (cf. **tableau 3**) recense toutes ces inscriptions avec la mention de leur support et du matériau utilisé pour ce dernier.

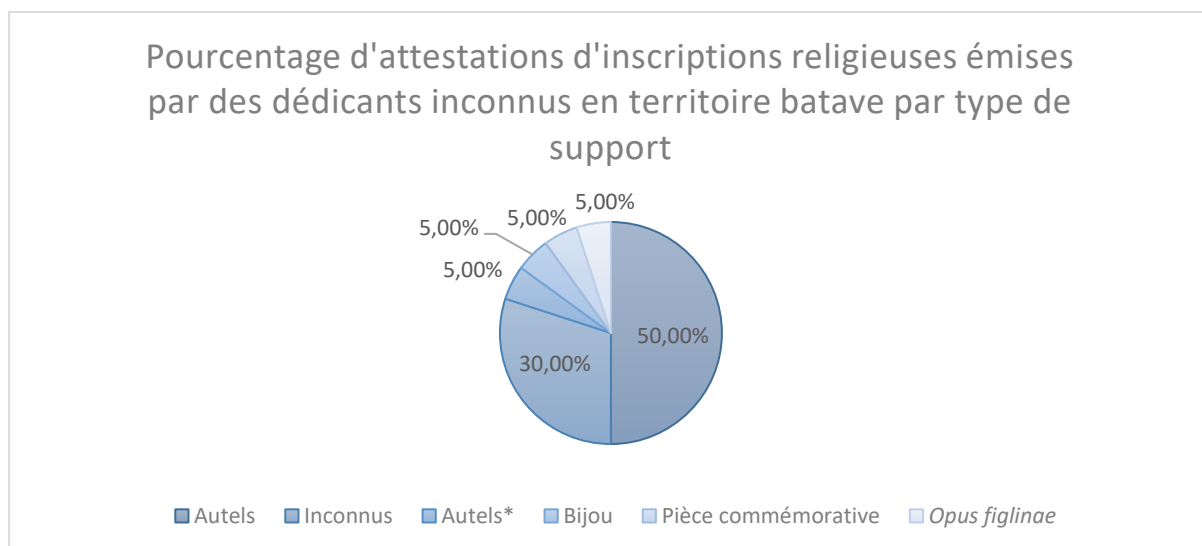
Tableau 3. Support des vingt inscriptions religieuses émises par les dédicants inconnus et non-identifiables au sein de la *civitas Batavorum*

Cat.	Lieu	Date	Détails mentionnées	Support	Matériau du support	Dédicant(s)	Statut juridique
Cat. 4	Beneden-Leeuwen	1 à 299	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	Bague	Bronze et étain	*	*
Cat. 5	Elst	151 à 250	<i>Herculi [-----]</i>	Autel	Calcaire	*	*
Cat. 13	Holdeurn	1 à 300	<i>Matribus</i>	Autel	Argile	*	*
Cat. 14	Holdeurn	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo Genio loci</i>	Autel	Roche*	*	*
Cat. 15	Holdeurn	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo Genio loci</i>	Autel	Calcaire	*	*
Cat. 21	Lobith	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	Autel	Roche	*	*
Cat. 22	Medel (Tiel)	III ^e siècle*	<i>Deae/ATH [--] E [</i>	*	Pierre	*	*
Cat. 24	Nimègue	1 à 300	<i>Iovi sacrum Marti sacrum</i>	Autel	Roche	*	*
Cat. 25	Nimègue	101 à 300	<i>Matribus</i>	Autel	Argile	*	*
Cat. 27	Nimègue	1 à 300	<i>Mercurio sacrum Marti sacrum</i>	Autel	Roche	*	*
Cat. 37	Nimègue	*	<i>Genio populi Lugudensium</i>	*	Gemma	*	*
Cat. 38	Nimègue	*	<i>Fides</i>	*	Aes	*	*
Cat. 40	Nimègue	303	<i>Votis XX (vicennalibus) Augustorum nostrorum</i>	Pièce commémorative	Argent	*	*
Cat. 43	Nimègue	101 à 250	<i>Matribus sive Matronis</i>	Autel	Calcaire	*	*
Cat. 46	Nimègue	71 à 250	<i>Fortunae sacrum</i>	Autel	Calcaire	*	*

Cat. 48	Passewaaij	151 à 300	*	Autel*	Calcaire	*	*
Cat. 58	Vechten	1 à 300	<i>Dea</i> *	*	Roche	*	*
Cat. 60	Vechten	*	<i>Mercuri</i>	<i>Opus figlinae</i>	*	*	*
Cat. 61	Vechten	*	<i>Apollini</i>	*	Argent	*	*
Cat. 67	Zyfflich	161 à 217	[-----] <i>sacrum pro salute Imperatoris Caesaris Marci Aureli Antonini</i>	*	Calcaire	*	*

L'autel semble être le support privilégié par les dévots inconnus pour leurs inscriptions religieuses. D'ailleurs, tous les autels recensés sont lapidaires. Ils sont au nombre de onze, si on comprend l'autel dont le support reste incertain (**cat. 48**). Le matériau utilisé pour l'autel varie entre le calcaire avec cinq occurrences, la roche avec quatre occurrences et l'argile avec deux occurrences. Il semble donc que les dédicants inconnus semblent privilégier autant le calcaire que la roche, comme matériau utilisé pour le support de leur inscription religieuse. L'argile semble être moins utilisée. Pour les autres types de support, à savoir la bague (**cat. 4**) et la pièce commémorative (**cat. 40**), le bronze et l'étain pour la première et l'argent pour la seconde semblent être les matériaux utilisés par les dédicants inconnus pour ces types de support. Toutefois, comme une seule occurrence a été recensée pour ceux deux supports, il n'est pas possible d'établir si les dédicants privilégiaient ou non ces matériaux pour ces types de support. Pour le dernier type de support, l'*opus figlinae* (**cat. 60**), le matériau du support est inconnu. Pour les six inscriptions restantes (**cat. 22**, **cat. 37**, **cat. 38**, **cat. 58**, **cat. 61**, **cat. 67**), en raison de nos connaissances limitées e celles-ci, le support reste inconnu, à l'inverse de son matériau. Ce dernier est différent pour chaque inscription et peut être très variable de la pierre, roche ou calcaire en passant par la *gemma* (pierre précieuse) ou l'argent.

Le graphique suivant permet d'illustrer les observations ci-dessus liées au tableau et la quantité d'inscriptions religieuses par type de support en pourcentage.



Les dédicants inconnus semblent bien privilégier l'autel comme type de support avec dix occurrences, ce qui équivaut à la moitié des inscriptions. Une occurrence équivalant à 5 % des inscriptions religieuses peut être ajoutée à cette quantité. Comme le support est probablement un autel, mais la donnée reste incertaine, ces 5 % n'ont pas été ajoutés directement à la quantité d'autels attestés. L'autre type de support semble être fortement moins utilisé par les dédicants inconnus. Le bijou (bague), la pièce commémorative et l'*opus figlinae* représentent ensemble trois occurrences équivalant à 15 % des inscriptions religieuses ; ce qui correspond respectivement à 5 % chacun. Parmi les inscriptions religieuses posées par les dédicants inconnus au sein de la *civitas Batavorum*, le support de six de celles-ci (**cat. 22, cat. 37, cat. 38, cat. 58, cat. 61, cat. 67**) reste inconnu et représente donc également 30 % des inscriptions religieuses.

Chapitre 2. Nature des inscriptions

Afin de découvrir les cultes attestés au sein de la *civitas Batavorum*, il est essentiel d'envisager la nature des inscriptions religieuses à travers l'acte de l'offrande puisqu'elles « documentent diverses opérations rituelles sanctionnées par des offrandes à la divinité [...] et appartiennent toutes à des pratiques culturelles romaines connues »⁸⁰. Ces pratiques sont au nombre de trois : le *votum* (vœu) — « forme de contrat passé entre un individu ou un groupe et une divinité : si la divinité accorde tel bienfait à telle échéance, l'individu ou le groupe s'engage à lui offrir tel sacrifice, à lui faire telle offrande »⁸¹ et qui est soumis au droit juridictionnel —, le don — offrande faite à une ou plusieurs divinités et « transmise de manière officielle dans le patrimoine de la divinité »⁸² — et la *strips* – offrande d'une monnaie ou d'une somme d'argent à une ou plusieurs divinités.

En ce qui concerne les inscriptions religieuses attestées au sein de la *civitas Batavorum*, seules deux de ces pratiques sont attestées, à savoir le *votum* et l'offrande. Pour la pratique du *votum*, on retrouve deux types de vœux : d'une part, les simples vœux posés avec des formules telles que *Votis XX* ou *votum plus* et, d'autre part, les ex-voto avec la formule typique *votum solvit libens merito* (VSLM). Ceux-ci indiquent la réalisation du vœu posé auprès d'une ou plusieurs divinités. Quand le motif du vœu est précisé, on peut savoir pour qui les dédicants s'acquittent de leur vœu.

⁸⁰ VAN ANDRINGA, 2017, p. 132.

⁸¹ VAN HAEPEREN, 2019.

⁸² VAN ANDRINGA, 2017, p. 132.

Ces derniers peuvent s'acquitter de leur vœu pour eux-mêmes (ex. *pro se*) et/ou pour autrui (ex. *pro suis* ; *pro natis*).⁸³

Ces trois natures d'inscription, à savoir le don, le vœu et l'ex-voto, ont été recensées pour la cité batave. J'inclus l'ex-voto dans ces natures, car il apporte une précision sur la nature du vœu, à savoir que le vœu a été réalisé. Il est à noter que pour les inscriptions présentant uniquement la formule *libens merito* (L.M.), j'ai privilégié la nature de don par prudence. En effet, bien que cette formule fasse souvent partie de la formule plus large VSLM, elle peut également faire partie de la formule *posuit libens merito*. Elle peut donc avoir une nature de vœu (acquitté) ou de don. Et comme tout vœu est un don, j'ai préféré considérer par précaution la formule L.M. comme un don.

Ce chapitre sur la nature des inscriptions religieuses attestées au sein de la *civitas Batavorum* est divisé en trois sous-chapitres. Chacun de ces trois sous-chapitres concerne des inscriptions émises par des dédicants de statut social différent, à savoir les civils pour le premier, les militaires pour le second et les dédicants inconnus pour le troisième.

2.1. Inscriptions religieuses émises par les civils

Parmi les trente-et-une inscriptions religieuses émises par les civils, la nature de celles-ci varie : l'offrande, le vœu et l'ex-voto. Le tableau ci-dessous (cf. **tableau 4**) recense toutes ces inscriptions en mentionnant le formulaire. En effet, celui-ci permet d'identifier la nature de l'inscription. Par exemple, si la mention d'un vœu (*votum*) est indiquée, elle signale que la nature de la dédicace est un vœu. D'ailleurs, si la mention est accompagnée de la formule VSLM ou d'une des variantes de cette dernière, la nature de l'inscription est précisée comme étant un ex-voto.

Tableau 4. Nature des trente-et-une inscriptions religieuses émises par les civils au sein de la *civitas Batavorum*

Cat.	Lieu	Date	Déités mentionnées	Formulaire	Nature de l'inscription	Dédicant(s)	Statut juridique
Cat. 1	Alem	151 à 250	<i>Deae Exomnae</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Aunius Vitalis</i>	Citoyen
Cat. 2	Alem	71 à 130	<i>Deo Mercurio</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>T. Flavius Virilis</i>	Citoyen
Cat. 3	Arnhem	101 à 300	<i>Apolli Granno</i>	*	Don	<i>Claudia Paterna</i>	Citoyenne
Cat. 6	Elten	101 à 300	<i>Herculi Magusano et Havae</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Ulpus Lupio</i> + <i>Ulpia Ammava</i>	Citoyen + Citoyenne
Cat. 8	Hellendoorn	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	*	Don	* <i>Pius</i>	<i>Incerti</i>

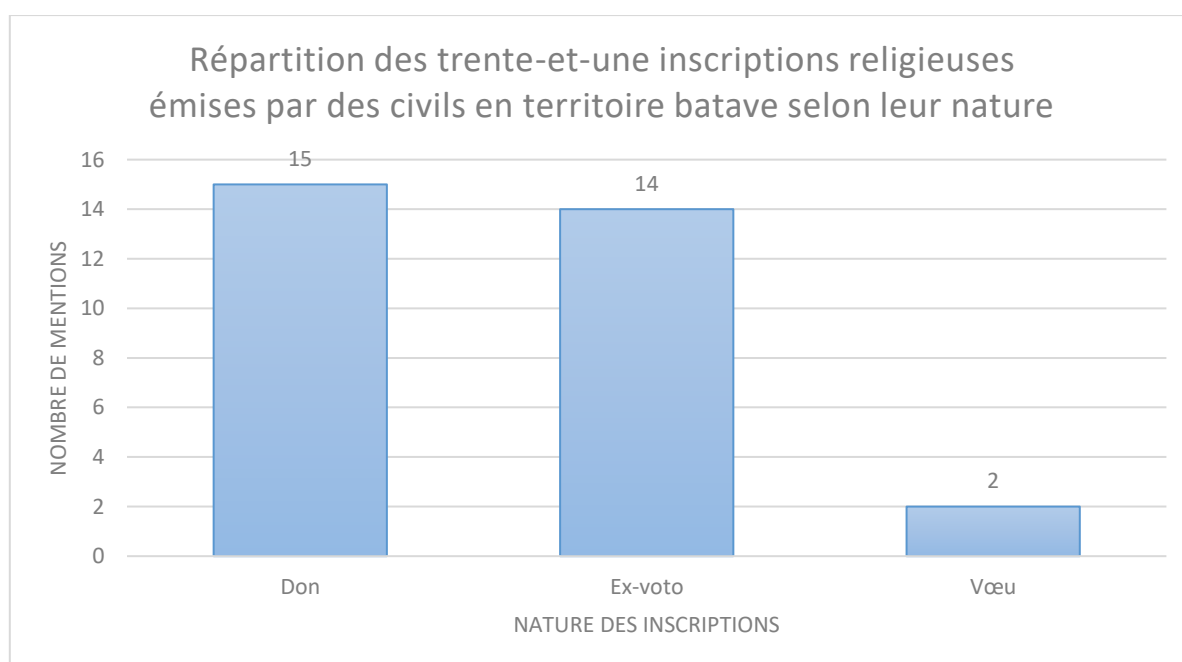
⁸³ *Ibid.*, p. 132-133.

Cat. 12	Holdeurn	150 à 200	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	*	Don	<i>M. Graecinius Galli[canus]*</i>	Citoyen
Cat. 17	Holdeurn	178 à 200	<i>Vestae sacrum</i>	*	Don	<i>Iulius Victor magister figulorum</i>	Citoyen
Cat. 18	Houten	71 à 104	<i>Herculi Magusano</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Volusius Vetonianus</i>	Citoyen
Cat. 19	Kapel-Avezaath	151 à 250	<i>Deae Hurstgae</i>	<i>Posuit libens merito</i>	Don	<i>Valerius Silvester decurio municipii Batavorum</i>	Citoyen
Cat. 20	Kessel-Lith	150 à 250	<i>Deae Veneri suae</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Victorinia Veratta</i>	Citoyenne
Cat. 23	Nimègue	1 à 70	*	<i>Votum pium modium II fecit</i>	Vœu	<i>* Verecundus</i>	<i>Incerti</i>
Cat. 26	Nimègue	101 à 300	<i>Mercurio Regis ive Fortunae</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Blesio Burgionis filius</i>	Pérégryn
Cat. 29	Nimègue	1 à 300	<i>Fortunae</i>	*	Don	<i>* [---] ina</i>	<i>Incerti</i>
Cat. 31	Nimègue	100 à 250	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Licinius Seranus</i>	Citoyen
Cat. 32	Nimègue	101 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo</i> <i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.L.M. V.S.L.M.	Ex-voto	<i>M. Sabinius Candidus</i> <i>M. V (---) H (---)</i>	Citoyen Citoyen
Cat. 33	Nimègue	101 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	L.M.	Don	<i>0 + Brato</i>	Citoyen
Cat. 34	Nimègue	151 à 250	<i>Matronis Aufaniabus</i>	S.L.M.	Ex-voto	<i>T. Albinus Ianuarius</i>	Citoyen
Cat. 35	Nimègue	151 à 250	<i>Matribus Mopatibus suis</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>M. Liberius Victor cives Nervius negotiator frumentarius</i>	Citoyen
Cat. 36	Nimègue	50 à 150	<i>Minerviae</i>	*	Don	<i>T. Punicus Genialus Ilvir coloniae Morinorum sacerdos Romae et Augustorum</i>	Citoyen
Cat. 39	Nimègue	303	<i>Votis XX (vicennialibus) Auggustorum nnostrorum</i>	*	Voeu	<i>Colonia Claudia Ara Agrippinensium</i>	Citoyens*
Cat. 41	Nimègue	71 à 100	<i>-----] sacrum Herculi S* Tutelae</i>	*	Don	<i>C. P(ublicinius) Paternus</i>	Citoyen
Cat. 42	Nimègue	101 à 150	*	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>-----] frumentarius legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen
Cat. 44	Nimègue	218	<i>Deo Silvano</i>	*	Don	<i>Aquilius [---]nus</i>	Citoyen
Cat. 45	Nimègue	101 à 230	<i>Saluti</i>	<i>Dono dedit dedicavit</i>	Don	<i>Rusticus</i>	Pérégryn
Cat. 49	Ruimel	10 à 70	<i>Magusanu Herculi sacrum</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Flaus Vihirmatis filius summus magistratus civitatis Batavorum</i>	Pérégryn
Cat. 50	Ubbergen	151 à 250	<i>Deo Mercurio Friausio</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Simplicius Ingenuus</i>	Citoyen
Cat. 51	Vechten	10 à 100	<i>Fortunae sacrum</i>	*	Don	<i>Antonius Priscus</i>	Citoyen

Cat. 56	Vechten	1 à 300	<i>Minervae sacrum</i>	*	Don	<i>C. Gellius Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 57	Vechten	151 à 250	<i>Deae Viradecdi</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Cives Tungri et nautae qui Fectione consistunt</i>	Citoyens*
Cat. 59	Vechten	151 à 250	*	L.M.	Don	<i>Tiberinia Servanda</i>	Citoyenne
Cat. 63	Waardenburg	1 à 300	<i>Herculi Magusano</i>	*	Don	<i>Pacius</i>	Pérégryn

Sur les trente-et-une inscriptions religieuses émises par les civils au sein de la *civitas Batavorum*, la nature de celles-ci correspond davantage à un *votum* qu'à un don avec une occurrence supplémentaire. Pour les dons, quinze inscriptions sont comptabilisées. Pour les *vota*, un total de seize inscriptions avec une majorité d'ex-voto — à savoir quatorze dédicaces — et avec deux vœux (qui ne sont pas des ex-voto) sont dénombrées.

Le graphique suivant illustre la répartition des trente-et-une inscriptions religieuses émises par des civils en fonction de leur nature.



2.2. Inscriptions religieuses émises par les militaires

Parmi les seize inscriptions religieuses émises par les militaires, la nature de celles-ci varie entre deux types : l'offrande et l'ex-voto. Le tableau ci-dessous (cf. **tableau 5**) recense toutes ces inscriptions en mentionnant le formulaire.

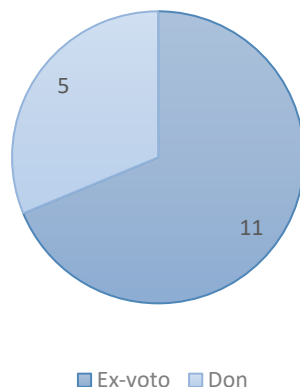
Tableau 5. Nature des seize inscriptions religieuses émises par les militaires au sein de la *civitas Batavorum*

Cat.	Lieu	Date	Déités mentionnées	Formulaire	Nature de l'inscription	Dédicant(s)	Statut juridique
Cat. 7	Empel	101 à 150	<i>Herculi Maguseno</i>	V.S.L.L.M.	Ex-voto	<i>Iulius Genialis veteranus legionis X Geminae Pia Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 9	Hemmen	150 à 250	<i>Deae Vagdavercusti</i>	*	Don	<i>Simplicius Super decurio alae Vocontiorum exercitus Britannici</i>	Citoyen
Cat. 10	Herwen	171 à 180	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	*	Don	<i>M. Valerius Chalcidicus praefectus cohortis II civium Romanorum equitatae Pia Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 11	Holdeurn	101 à 200	<i>Fortunae</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>M. Vibulenus O[---]ianus centurio legionis I Minerviae Pia Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 13	Holdeurn	197	<i>Hludanae sacrum</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>[---]jammi [---] [---]cund[---] miles legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen
Cat. 28	Nimègue	71 à 89	<i>Fortunae</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>[---]i[us] Pr[---] miles legionis X Geminae Pia Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 30	Nimègue	71 à 104	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.M.	Ex-voto	<i>Claudius Ianuarius veteranus legionis X Geminae Pia Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 47	Nimègue	71 à 89	<i>Matribus Sulevis et</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>C. Mettius Martialis beneficiarius legionis VI Victricis</i>	Citoyen
Cat. 52	Vechten	201 à 230	<i>Iovi Optimo Maximo Dis Patriis et Praesidibus huius loci oceanique et Rheno</i>	V.S.M.	Ex-voto	<i>Q. Marcius Gallianus legatus legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen

Cat. 53	Vechten	211 à 217	<i>In honorem domus divinae Iovi Optimo Maximo Iunoni Reginae et Minervae Sanctae Genio huiusque loci Neptuno Oceano et Rheno Dis omnibus Deabusque pro salute domini nostri Marci Aurelli Antonini Pii Felicis Augusti</i>	<i>Aram dicavit</i>	Don	<i>[-----] legatus Augusti nostri legionis I Minerviae Antoninianae Piae Fidelis</i>	Citoyen
Cat. 54	Vechten	165 à 166	<i>Iovi Optimo Maximo Summo Exsuperantissimo Soli Invicto Apollini Lunae Dianae Fortunae Marti Victoriae Paci</i>	*	Don	<i>Q. Antistius Adventus legatus Augusti pro praetore</i>	Citoyen
Cat. 55	Vechten	151 à 230	<i>Matribus Noricis</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Annaeus Maximus miles legionis I Minerviae</i>	Citoyen
Cat. 62	Vechten	1 à 200	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>Caius Iulius Biotrierarchus</i>	Citoyen
Cat. 64	Watermeerswijk	185	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	L.M.	Don	<i>C. Candidinius Sanctus signifer legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	Citoyen
Cat. 65	Watermeerswijk	225 ou 231	<i>In honorem domus divinae *</i>	V.S.L.M.	Ex-voto	<i>[-----] legatus legionis I Minerviae Severianae Alexandrianae</i>	Citoyen
Cat. 66	Zennewijnen	222	<i>Deae Seneucaeae*</i>	V.S.L.M. <i>aram cum aede sua a solo fecit</i>	Ex-voto	<i>Ulfenus* Publi filius tribunus legionis XXX Ulpiae Victricis Severianae Alexandrianae</i>	Citoyen

Sur les seize inscriptions religieuses émises par les militaires au sein de la *civitas Batavorum*, ces derniers semblent avoir laissé plus d'ex-voto que d'offrandes. En effet, les ex-voto sont au nombre de onze — ce qui équivaut 68,75 % des inscriptions religieuses — contre cinq dons – ce qui équivaut aux 31,25 % restants. Le graphique suivant illustre la répartition des trente-deux inscriptions religieuses émises par des civils en fonction de leur nature.

Répartition selon leur nature des seize inscriptions
religieuses émises par des militaires au sein de la *civitas*
Batavorum



2.3. Inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus

Parmi les vingt inscriptions religieuses émises par les dédicants inconnus, la nature de celles-ci varie : l'offrande, le vœu et l'ex-voto. Le tableau ci-dessous (cf. **tableau 6**) recense toutes ces inscriptions en mentionnant le formulaire. En effet, celui-ci permet d'identifier la nature de l'inscription.

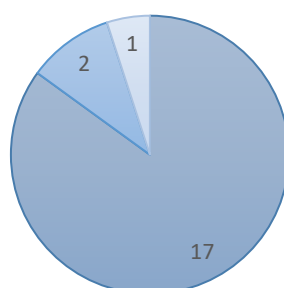
Tableau 6. Nature des vingt inscriptions religieuses émises par les dédicants inconnus et non-identifiables au sein de la *civitas Batavorum*

Cat.	Lieu	Date	Déités mentionnées	Formulaire	Nature de l'inscription	Dédicant(s)	Statut juridique
Cat. 4	Beneden-Leeuwen	1 à 299	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	*	Don	*	*
Cat. 5	Elst	151 à 250	<i>Herculi</i> [-----]	*	Don	*	*
Cat. 13	Holdeurn	1 à 300	<i>Matribus</i>	*	Don	*	*
Cat. 14	Holdeurn	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo Genio loci</i>	*	Don	*	*
Cat. 15	Holdeurn	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo Genio loci</i>	*	Don	*	*
Cat. 21	Lobith	1 à 300	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	<i>Voto concepto</i>	Ex-voto	*	*
Cat. 22	Medel (Tiel)	III ^e siècle*	<i>Deae/ATH [--] E [</i>	*	Don	*	*
Cat. 24	Nimègue	1 à 300	<i>Iovi sacrum Marti sacrum</i>	*	Don	*	*
Cat. 25	Nimègue	101 à 300	<i>Matribus</i>	*	Don	*	*
Cat. 27	Nimègue	1 à 300	<i>Mercurio sacrum Marti sacrum</i>	*	Don	*	*
Cat. 37	Nimègue	*	<i>Genio populi Lugudensium</i>	*	Don	*	*
Cat. 38	Nimègue	*	<i>Fides</i>	*	Don	*	*

Cat. 40	Nimègue	303	<i>Votis XX (vicennialibus) Auggustorum nnostrorum</i>	*	Vœu	*	*
Cat. 43	Nimègue	101 à 250	<i>Matribus sive Matronis</i>	*	Don	*	*
Cat. 46	Nimègue	71 à 250	<i>Fortunae sacrum</i>	*	Don	*	*
Cat. 48	Passewaaij	151 à 300	*	V.S.	Ex-voto	*	*
Cat. 58	Vechten	1 à 300	<i>Dea *</i>	*	Don	*	*
Cat. 60	Vechten	*	<i>Mercuri</i>	*	Don	*	*
Cat. 61	Vechten	*	<i>Apollini</i>	*	Don	*	*
Cat. 67	Zyfflich	161 à 217	<i>[-----] sacrum pro salute Imperatoris Caesaris Marci Aureli Antonini</i>	*	Don	*	*

Sur les vingt inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus et non-identifiables au sein de la *civitas Batavorum*, ces derniers semblent avoir laissé plus d'offrandes par rapport aux *vota*. En effet, ils ont laissé dix-sept offrandes — ce qui équivaut à la majorité (85 %) des inscriptions religieuses émises par les militaires — contre trois *vota* (dont deux ex-voto) – ce qui équivaut aux 15 % restants.

Répartition des vingt inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus/non-identifiés au sein de la *civitas Batavorum* selon leur nature



■ Don ■ Ex-voto ■ Vœu

Chapitre 3. Analyse des inscriptions singulières

La singularité des inscriptions religieuses est abordée dans ce point. Elle porte sur le caractère collectif des inscriptions religieuses et sur la profession des dédicants. Ces dernières inscriptions concernent aussi bien des dédicaces réalisées par des dédicants appartenant à l'ordre sénatorial ou équestre ainsi que par des gens de métier ou par les dédicants exerçant une magistrature locale.

3.1. Les inscriptions émises par une collectivité

La plupart des inscriptions du catalogue a été posée par un seul dédicant, voire deux dédicants. Toutefois, six inscriptions ont été produites par un ensemble de personnes, et plus exactement par une collectivité. Une étude des collectivités est abordée puisque les inscriptions émises par une collectivité sont rares et donc singulières par rapport à celles émises par un seul dédicant, voire deux.

Dans le catalogue d'inscriptions, plusieurs types de collectivité sont recensés, à savoir la colonie d'une part et les citoyens et nautes établis dans un lieu précis d'autre part. Pour la colonie ayant émis une dédicace religieuse, elle porte le nom de *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* (**cat. 39**). Pour les citoyens et nautes établis dans un lieu précis, ils le sont à *Fectio* (**cat. 57**).

3.1.1. Inscription collective émise par la Colonia Claudia Ara Agrippinensium

Parmi les inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, une seule inscription (**cat. 39**) a été posée par la *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* (CCAA). Elle a été datée en 303. La collectivité mentionnée désigne probablement l'ensemble des individus libres de cette colonie romaine de Germanie inférieure. Elle offre des vœux pour les vicennales des Augustes en exercice à cette époque-là, à savoir Dioclétien et Maximien.

Cette inscription n'a pas été découverte dans la colonie CCAA. En effet, elle a été mise au jour à *Noviomagus Batavorum* (Nimègue), le chef-lieu de la *civitas Batavorum*, située à proximité de cette colonie. Il est possible que l'offrande provienne de la colonie, mais pour une raison inconnue ; elle s'est retrouvée à Nimègue. Cette hypothèse reste cependant incertaine puisqu'elle ne peut actuellement être prouvée.

3.1.2. Inscription collective émise par des citoyens tongres et des nautes établis à Fectio (Vechten)

Au sein de la *civitas Batavorum*, une inscription votive produite par la collectivité (cat. 57) — les citoyens tongres et les nautes établis à Fectio (*cives Tungri et nautae qui Fectione*) — a été découverte à Fectio (Vechten). Ce site possédait un port à l'époque, ce qui n'est pas étonnant puisque les membres de cette collectivité sont des nautes établis dans ce lieu.

Il n'est pas non plus étonnant que des dédicants tongres aient laissé cette inscription. En effet, le peuple des Tongres (*Tungri*) était un peuple avoisinant les Bataves. Il vivait près du fleuve, la Meuse. Il traversait cette dernière pour rejoindre le Rhin et puis la mer du Nord afin de se rendre, par exemple, en *Britannia* dans le cadre du commerce, comme le transport de marchandises.

En outre, comme l'inscription votive présente des similitudes avec une autre dédicace (CIL VII, 01073), j'ai émis l'hypothèse que la collectivité n'était pas composée de deux groupes, à savoir les citoyens tongres d'une part et les nautes établis à Fectio d'autre part. La collectivité serait composée uniquement de citoyens tongres qui seraient des nautes établis à Fectio. Dans la dédicace (CIL VII, 01073), la déesse Viradecthis est honorée. Il semblerait qu'elle soit la même divinité que celle honorée à Vechten, malgré la variation du théonyme. L'autre ressemblance avec la dédicace de Vechten est la collectivité qui a émis l'inscription. Cette collectivité est probablement des Tongres, selon M. Dondin-Payre, puisqu'ils sont membres du *pagus Condrustis mili[t (ans)] in coh(orte) III Tungro(rum)*.⁸⁴

3.2. Les inscriptions émises par des membres de l'ordre sénatorial

Parmi les inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, plusieurs ont été émises par un membre de l'ordre sénatorial qui était, sous l'Empire romain, la classe sociale la plus élevée dans la société romaine. Les membres de l'ordre sénatorial sont appelés les sénateurs et sont élus. Qu'en est-il de la carrière des sénateurs sous l'Empire ?⁸⁵

Au sein de l'ordre sénatorial, de nombreuses fonctions existaient à cette époque, comme le montre ce tableau récapitulatif des différentes fonctions occupées par les sénateurs. Parmi celles-ci, plusieurs sont attestées chez les Bataves par le biais des inscriptions religieuses. Elles sont au nombre de trois : le légat de légion avec trois occurrences et le légat d'Auguste

⁸⁴ DONDIN-PAYRE, 2009, p. 208; SCHMIDTS, 2024, p. 40.

⁸⁵ CHRISTOL et NONY, 2003, p. 201-204 ; LASSÈRE, 2011b, p. 646.

propréteur avec une occurrence ; ce qui fait un total de quatre inscriptions mentionnant des dédicants membres de l'ordre sénatorial.

En raison du nombre d'occurrences plus élevées pour le légat de légion, cette fonction au sein de l'ordre sénatorial sera abordée en premier lieu. L'autre fonction, celle de légat d'Auguste propréteur, présente une occurrence chacune et sera donc traitée dans un second temps.

3.2.1. Légat de légion

Avant de s'intéresser aux mentions de légats de légion, il est nécessaire de revenir sur cette fonction, bien que ce rappel puisse sembler surfait. Le légat de légion (*legatus legionis*, dit également *legatus Augusti legionis*) est un officier supérieur de l'armée romaine. En effet, il était le commandant d'une légion dans une province à plusieurs légions. Cette fonction est un poste très important dans la carrière sénatoriale d'un individu. Le légat de légion était recruté parmi les citoyens romains ayant parcouru le *cursus honorum* jusqu'à la fonction de préteur. Il devait également être âgé au minimum d'une trentaine d'années. Il occupait d'ailleurs le poste pour une durée de deux ou trois ans. Six tribuns militaires les secondaient.⁸⁶

Trois inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum* ont été posées par des légats de légions. Deux d'entre elles ont été découvertes respectivement à Vechten (**cat. 52, cat. 53**) — le deuxième site ayant laissé le plus d'inscriptions religieuses au sein de la *civitas Batavorum* — tandis que la dernière a été mise au jour à Watermeerwijk (**cat. 65**).

Pour les dédicaces découvertes à Vechten, elles ont été posées sur des autels et datées au début du III^e siècle entre 201 et 230 pour la première (**cat. 52**) et entre 211 et 217 pour la seconde (**cat. 53**).

Pour le premier autel, le dédicant est Q. Marcius Gallianus. Il est le légat de la XXX^e légion Ulpienne Victorieuse (*legatus legionis XXX Ulpiae Victricis*). Pour le second autel, les noms du légat ne sont pas identifiables en raison de l'aspect fragmentaire du texte de l'inscription. Toutefois, l'unité à laquelle il est rattaché est connue, à savoir la I^{re} légion Minervienne Antoninienne Pieuse Fidèle (*legio I Minervia Antoniniana Pia Fidelis*). Les dédicants de ces deux inscriptions sont tous les deux des légats, mais attachés à des légions différentes.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 653, 753 ; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 57, 135 ; CHRISTOL et NONY, 2003, p. 203 ; FERDIÈRE, 2005, p. 423.

Tous les deux honorent d'ailleurs en premier Jupiter Très Bon Très Grand (*Iupiter Optimus Maximus*), un dieu romain classiquement vénéré par les dévots militaires. Ils honorent également d'autres divinités, à savoir les *Dis Patriis et Praesidibus huius loci oceanique et Rheno* pour le premier (**cat. 52**) et Junon Reine, Minerve « Sainte », Génie de ce lieu, Neptune, Océan, Rhénus et *Dis omnibus Deabusque* pour le second (**cat. 53**). Dans celle-ci, le dédicant non-identifiable rend des hommages à la *domus divina* (*in honorem domus divinae*) et à l'empereur régnant Marc-Aurèle pour le salut (*salus*) de ce dernier.

Pour la dédicace découverte à Watermeerwijk (**cat. 65**), elle a été posée sur un autel en 225 ou en 231. Les noms du légat ne sont pas identifiables en raison de l'aspect fragmentaire du texte de l'inscription. Toutefois, l'unité à laquelle il est rattaché est connue, à savoir la I^{re} légion Minervienne Alexandrienne (*legio I Minervia Antoniniana Alexandrienne*). Dans celle-ci, le dédicant non-identifiable rend un hommage à la *domus divina* (*in honorem domus divinae*).

3.2.2. Légat d'Auguste propréteur

Le légat d'Auguste propréteur (*legatus Augusti propraetore*) est un gouverneur de province ayant le pouvoir de l'*imperium*⁸⁷ et plusieurs *iura* (droits)⁸⁸. Dans la province impériale de Germanie inférieure, il est de rang consulaire. Il était d'ailleurs choisi par l'empereur. Toutefois, en tant que militaire, il est également le commandant d'une province à deux légions. Par conséquent, il cumulait la fonction d'administrateur de la province avec celle de commandant des troupes.⁸⁹

Une seule inscription religieuse découverte à Vechten au sein de la *civitas Batavorum* atteste de cette fonction. Le dédicant, Quitus Antistius Adventus occupe ce poste entre 165 et 166 — date à laquelle l'autel* semble avoir été érigé — comme le témoigne l'inscription votive qu'il a laissée (**cat. 54**). Ce citoyen romain a dédié l'autel à un ensemble de divinités, à savoir *Iupiter Optimus Maximus Summus Exsuperantissimus, Sol Invictus, Apollo, Luna, Diana, Fortuna, Mars, Victoria et Pax*.

⁸⁷ « L'*imperium* désigne dans son sens technique le plus général la puissance publique la plus élevée, y compris la juridiction et le commandement militaire ». Cf. MOMMSEN, 1892, p. 24.

⁸⁸ Il possède le *ius gladii* (droit de condamner à mort) et le *ius edicendi* (droit de promulguer des édites). Cf. BÉRENGER, 2014, p. 68, 73.

⁸⁹ *Ibid.*, p.16, 63; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 57-58, 61, 135 ; CHRISTOL et NONY, 2003, p. 207 ; LE BOLEC, 2014, p. VII ; FERDIÈRE, 2005, p. 423 ; CORBIER, 1998, p. 180 ; LASSÈRE, 2011b, p. 664.

3.3. Les inscriptions émises par des membres de l'ordre équestre

L'ordre équestre, sous l'Empire romain, une classe sociale élevée dans la société romaine, hiérarchisée juste en-dessous de l'ordre sénatorial. Les membres de cet ordre sont souvent recrutés parmi l'élite des municipalités puisque ces notables locaux voulaient affirmer leur condition sociale et obtenir une promotion sociale. En récompense et remerciement de leur compétence et fidélité, les chevaliers pouvaient recevoir l'*adlectio*⁹⁰ ; ce qui leur permettait de siéger au Sénat et d'appartenir désormais à l'ordre sénatorial. Pour les plus jeunes chevaliers, l'obtention de l'*adlectio* leur promettait une carrière au sein de l'ordre sénatorial.⁹¹

Au sein de l'ordre équestre, de nombreuses fonctions existaient à cette époque et étaient hiérarchisées également sous la forme d'un *cursus honorum*. Parmi celles-ci, deux sont attestées au sein de la *civitas Batavorum*, à savoir le tribunat et la légation.

3.3.1. Tribun militaire

Le tribun (*tribunus*) militaire est un officier supérieur de l'armée romaine attaché à une légion. Il secondait le légat de légion avec six autres tribuns militaires. Parmi ces six tribuns, un seul était un tribun laticlave (fils de sénateur, âgé d'une vingtaine d'années et occupant en principe le poste pour une seule année). Les autres étaient plus âgés que le précédent et pouvaient avoir une expérience militaire très inégale entre eux. Ils étaient d'ailleurs recrutés au sein de l'ordre équestre. La fonction de tribunat permettait à un individu du rang équestre d'obtenir le rang sénatorial, comme les notables municipaux. Elle permettait également aux individus occupant cette fonction d'acquérir une formation militaire minimum.⁹²

Cette fonction est attestée au sein de la *civitas Batavorum* par une seule inscription religieuse qui est de nature votive (**cat. 66**). Cette dédicace a été datée en 222 et a été découverte à Zennewijnen. Le dédicant Ulfenus était un tribun à cette date au sein de la XXX^e légion Ulpienne Victorieuse Severiana Alexandriana. Ce pérégrin a réalisé un autel avec son temple à la déesse germanique Seneucaega ou Ixeneucaega.

⁹⁰ L'*adlectio* est la pratique par laquelle des individus répondant aux critères établis obtiennent un anoblissement ; ce qui leur permet d'avoir accès au Sénat et à la carrière sénatoriale. Dans l'épigraphie, elle indique que l'individu mentionné a bénéficié d'un honneur insigne ou récemment d'un anoblissement. Cf. LASSÈRE, 2011 b, p. 705, 710; CORBIER, 1998, p. 58.

⁹¹ *Ibid.*, p. 58, 64; CHRISTOL et NONY, 2003, p. 204-206.

⁹² *Ibid.*, p. 204 ; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 135, 144 ; NICOLET, 2001, p. 29, 74-75, 320-321, 329 ; DENIAUX, 2000, p. 233 ; CORBIER, 1998, p. 51 ; LASSÈRE, 2011b, p. 571-572.

3.3.2. Préfet de cohorte

Le préfet d'une cohorte auxiliaire (*praefectus cohortis*) était un officier supérieur de l'armée romaine qui commandait d'une cohorte. Cette dernière était une unité auxiliaire de l'armée romaine et consistait en un corps d'infanterie. Ce corps était dit soit quingénaire (si elle était composée de six centuries), soit militaire (si elle était composée de dix centuries). D'ailleurs, la cohorte pouvait également être dite *equitata* (montée), car elle contenait également des cavaliers. La nomenclature de la cohorte peut également présenter la mention *civium Romanorum* indiquant un recrutement parmi les citoyens romains. En outre, au sein d'une légion, plusieurs cohortes étaient présentes.⁹³

Une seule inscription religieuse (**cat. 10**) atteste du grade de préfet de cohorte au sein de la *civitas Batavorum*. Elle a été datée entre 171 à 180 et découverte à Herwen. Le dédicant M. Valerius Chalcidicus était au moment de la pose de l'autel le préfet d'une cohorte montée, à savoir la *cohors II civium Romanorum equitata Pia Fidelis*. Il dédie l'autel à Jupiter Très Bon Très Grand (Iupiter Optimus Maximus).

3.4. Les inscriptions émises par des magistrats et décurions locaux

Au sein de la *civitas Batavorum*, nous retrouvons plusieurs institutions municipales, calquées sur celles de Rome. Plusieurs inscriptions religieuses ont été identifiées comme étant émises par des magistrats et décurions locaux. Elles sont au nombre de trois avec deux occurrences de magistrats et une seule pour les décurions. Les magistrats seront abordés avant les décurions en raison du nombre de mentions plus élevées.

Avant d'étudier les magistrats, il est nécessaire de revenir sur la définition des magistrats locaux. « Les magistrats sont les véritables dirigeants de la cité ; ils forment son "exécutif". Le plus souvent, ils sont au nombre de six qui forment un petit *cursus honorum* local : deux questeurs, deux édiles et les duumvirs [...]. »⁹⁴ Pour être magistrat, il faut obligatoirement être libre et citoyen local.⁹⁵ D'ailleurs, d'après la rubrique 21 de la loi d'*Irni*, ces magistratures prestigieuses, mais lourdes et non rémunérées, permettent d'obtenir la citoyenneté romaine pour eux, leurs parents, leurs épouses ainsi que leurs enfants et petits-enfants nés de leur fils à condition que leurs enfants et petits-enfants soient soumis à la *potestas* de leurs parents.⁹⁶

⁹³ *Ibid.*, p. 785 ; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 135.

⁹⁴ CHRISTOL et NONY, 2003, p. 204-205 ; MARTIN, 1994, p. 188-189.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 189.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 192

La première magistrature attestée au sein de la *civitas Batavorum* est celle de *duumvir* (**cat. 36**). Cette charge est une magistrature suprême d'une cité romaine. Les duumvirs « président le conseil des décurions et dirigent l'administration locale »⁹⁷. Ils sont d'ailleurs au nombre de deux et sont élus par les décurions. Cette magistrature consiste notamment à rendre justice, à surveiller la mise en œuvre et l'application des décrets, à surveiller les dépenses pour les cérémonies sacrées et jeux, à organiser la levée d'une *militia* si nécessaire et à s'occuper des affaires de tutelle et des questions d'affranchissement.⁹⁸ Toutefois, bien que cette mention a été découverte au sein de la *civitas Batavorum*, on a pu établir qu'elle n'était pas une magistrature locale de la *civitas Batavorum*, mais bien une du territoire des Morins. En effet, dans l'inscription religieuse, il est indiqué que le dédicant, *Titus Punicius Genialus*, est un duumvir de la colonie *Morini*, mais en raison de sa nomination en tant que prêtre augustal au sein de la *civitas Batavorum*, il s'est retrouvé chez les Bataves. Il n'est donc pas étonnant de trouver l'inscription qu'il a émise puisqu'il l'a offerte à Minerve pour son ascension au flaminat. Il appartient à l'élite locale chez les Morins et est un citoyen du territoire de ces derniers.

La seconde magistrature locale attestée au sein de la *civitas Batavorum* est particulière (**cat. 49**). Elle est celle de *summus magistratus civitatis Batavorum* (très grand magistrat de la cité des Bataves). Il semble donc que le porteur de cette charge soit un magistrat très élevé, voire le plus élevé, au sein de la *civitas*. En outre, cette magistrature n'est connue qu'à travers cette inscription religieuse découverte à Ruimel et datée entre 10 et 70. Elle est donc unique du fait de sa seule occurrence et parce qu'elle ne correspond pas au modèle administratif romain. Cette magistrature semble également indiquer que la *civitas Batavorum* était pérégrine durant cette période et que le dédicant, un certain *Flaus*, fils de *Vihirmas*, est un pérégrin batave appartenant à l'élite locale. En outre, elle rappelle l'administration antérieure de la cité avant la conquête romaine où il semble qu'un chef gouvernait seul ce peuple⁹⁹. Elle semble donc confirmer que la *civitas Batavorum* était pérégrine durant cette période d'autant plus que le dédicant, un certain *Flaus*, fils de *Vihirmas*, est un citoyen local et pérégrin batave appartenant à l'élite locale.¹⁰⁰

Après cette étude sur les magistratures attestées au sein de la *civitas Batavorum* par les inscriptions religieuses, intéressons-nous aux décurions locaux de la *civitas Batavorum* dont on

⁹⁷ CHRISTOL et NONY, 2003, p. 211.

⁹⁸ MARTIN, 1994, p. 190-191 ; SCHEID, 2019a, p. 202 ; FERDIÈRE, 2005, p. 422.

⁹⁹ Il semble donc que le dédicant *Flaus* soit l'individu gouvernant la *civitas Batavorum* au moment de la pose dudit autel. Le nom de la fonction exercée par *Flaus* a sûrement dû être latinisé dans l'inscription sous la titulature *summus magistratus* afin de signifier qu'il est le chef suprême de la cité. Cf. BOGAERS, 1960, p. 5-7.

¹⁰⁰ CHRISTOL et NONY, 2003, p. 211 ; ROYMANS, 2000, p. 14, 64, 200-201.

a relevé une seule occurrence (**cat. 19**) parmi les inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*. Avant d'étudier cette mention, un petit rappel sur la charge décurionale est nécessaire. Au sein des cités, les décurions formaient un conseil local, appelé l'*ordo decurionum* (ordre des décurions) dont le nombre de membres dépend de l'importance de la cité. Ils sont recrutés parmi les magistrats ayant terminé leur charge ou les notables locaux à condition que ceux-ci soient des hommes libres, fortunés et probablement âgés de plus de 30 ans. La citoyenneté romaine pouvait être obtenue par les notables locaux ayant exercé cette charge. Il est à noter que, grâce à une faveur particulière, des étrangers (non-citoyens de la cité) ont fait parfois partie de cet *ordo*.¹⁰¹ « Les décurions peuvent intervenir dans toutes les affaires locales. Ils ont, en réalité, la charge de tous les services municipaux : temples, théâtres, thermes, marchés, fontaines et citernes ; un décret de décurions est nécessaire pour l'organisation des spectacles [...], pour tous les travaux publics touchant les voies, les chemins, les rivières, les égouts... [...] »¹⁰². Retournons à l'inscription religieuse qui nous intéresse (**cat. 19**), elle a été posée entre 151 et 250 à Kapel-Avezaath par le citoyen *Valerius Silvester* qui est un décurion du municipe batave. Ce dernier offre un autel à la déesse germanique *Hurstrga* sur la prescription de cette dernière.

3.5. Les inscriptions émises par des gens de métier

Parmi l'ensemble des inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, plusieurs ont été émises par des gens de métier. Ces derniers sont des individus plébéiens exerçant une activité professionnelle plus ou moins spécialisée, stable et régulière dont ils tirent leur revenu.¹⁰³ Une définition concise et qui me semble représentative du concept de « gens de métier » est la suivante : « Appartenant à la plèbe de Rome, des villes d'Italie et des provinces de l'empire, ils pouvaient se prévaloir de la condition d'hommes de métier. Artisans, petits commerçants et/ou prestataires de divers “services”, ils pratiquaient, en effet, une activité professionnelle stable, régulière et spécialisée, qui occupait l'essentiel de leur temps et dont dépendait leur subsistance. »¹⁰⁴

Ces inscriptions religieuses sont au nombre de quatre avec trois occurrences où le métier du dédicant est mentionné dans l'inscription et une occurrence où le métier n'est pas certain puisqu'il repose sur une supposition. Parmi ces quatre dédicaces, seuls deux types de métiers

¹⁰¹ FERDIÈRE, 2005, p. 422 ; MARTIN, 1994, p. 194

¹⁰² *Ibid.*, p. 194-195.

¹⁰³ RASCHEL, 2024, p. 12-13.

¹⁰⁴ MONTEIX et TRAN, 2011, p. 3.

ont été mentionnés, à savoir les artisans et les commerçants avec deux occurrences pour chacun des types.

3.5.1. Les artisans

Au sein de la *civitas Batavorum*, une seule inscription religieuse indique clairement une profession artisanale, à savoir celle de maître des potiers (**cat. 17**). Grâce à cette inscription votive, on peut déduire qu'il existait un atelier de production de céramique au sein de la *civitas Batavorum* à Holdeurn — lieu de découverte de l'inscription — ou à proximité de ce lieu. Grâce à l'archéologie, treize fours — dont quatre fours à potier — ont été découverts sur un espace restreint à Holdeurn.¹⁰⁵ Selon J. H. Holwerda et W.C. Braat, « la céramique “dite de Nimègue” était incontestablement fabriquée à Holdeurn »¹⁰⁶ et semble avoir été fabriquée pour l'armée. D'ailleurs, ces quatre fours « ont été utilisés depuis l'époque flavienne jusque vers le milieu du II^e siècle »¹⁰⁷.

De plus, dans cette inscription posée sur un autel dédié à Vesta entre 10 et 100 par un certain *Iulius Victor*, le dédicant semble se qualifier de *mag(ister) fig(ulorum)*, ce qui semble indiquer qu'il travaille avec d'autres potiers — cette hypothèse est renforcée par l'existence de quatre fours à potier — et qu'il soit l'artisan principal de l'atelier. Étant donné son métier, le dédicant travaille avec le feu puisqu'il doit cuire les poteries une fois formées. Il n'est donc pas étonnant qu'il laisse une dédicace à la déesse Vesta qui est la déesse du foyer, de la vie domestique et du feu.¹⁰⁸

Il semble qu'une autre inscription religieuse découverte au sein de la *civitas Batavorum* fasse possiblement référence à une autre profession artisanale, à savoir celle de cordonnier (**cat. 45**). Le dédicant, un pérégrin du nom de Rusticus, dédie une bague à *Salus* pour les cordonniers de la cité de *Noviomagensus* et à la curie *Essaravus*. Il semble que le dédicant ait un lien avec les cordonniers de Nimègue ; lien qui pourrait s'expliquer par le fait qu'il soit potentiellement un cordonnier. Toutefois, cette hypothèse reste incertaine.

3.5.2. Les commerçants

¹⁰⁵ DE LAET, 1947, p. 213-214.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 214.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 214.

¹⁰⁸ DE LAET, 1947, 1947, p. 213-214.

Parmi les inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, deux (**cat. 35, cat. 42**) attestent l'existence de commerçants dans cette région. Ces commerçants sont, dans les deux inscriptions, des négociants frumentaires.

Avant d'étudier les deux attestations de négociants frumentaires, il faut revenir sur la différence entre les *mercatores* et les *negotiatores* qui sont deux métiers souvent confondus alors que leur activité liée au blé n'est pas semblable. Dans son article, J. Andreau explique qu'il est difficile de faire la différence entre les *mercatores* et les *negotiatores* alors que les deux activités n'étaient pas identiques. Selon lui, sous le Haut-Empire, deux métiers de négociants ont pu coexister, celui des *mercatores* centré sur le transport des marchandises et celui des *negotiatores* sur le stockage et la redistribution. Les négociants de blé, dont l'inscription ci-dessus fait mention, sont des commerçants achetant et vendant du blé tout en ne semblant pas être pas fixé quelque part. L'auteur ajoute que « [...] la spécialité des *negotiatores* était certes l'acheminement de marchandises vers une place commerciale précise où ils avaient leurs affaires et exerçaient leur commerce, une place située au bord de la mer ou à l'intérieur des terres (en général non loin d'un fleuve). Mais c'était surtout le déchargement et le stockage de ces marchandises, puis ce qu'on peut appeler la redistribution (c'est-à-dire la distribution des marchandises vers des places plus modestes de la région et leur réexpédition vers d'autres directions) »¹⁰⁹. En ce qui concerne le métier des *negotiatores* frumentaires, ce dernier consisterait à l'acheminement du blé vers une place commerçante près d'un fleuve et d'autres cours d'eau, à savoir Nimègue, le déchargement et le stockage de ce blé dans des entrepôts et sa redistribution si on se base sur les propos de J. Andreau et qu'on les applique à ce type de *negotiatores*.

Sur un autel votif datant entre 151 à 250 (**cat. 35**), le dédicant Marcus Liberius Victor mentionne qu'il exerce la profession de *negotiator frumentarius*, c'est-à-dire de négociant de blé. Comme pour la plupart des *negotiatores*, le dédicant Marcus Liberius Victor est parti exercer ailleurs son commerce de blé, à savoir à Nimègue en Germanie inférieure, plutôt que d'exercer dans sa propre cité, située en territoire nervien dans la Gaule Belgique. Il semble être actif au II^e siècle de notre ère à Nimègue.¹¹⁰

En ce qui concerne le second autel votif, il a été réalisé entre 101 à 150 (**cat. 42**) par un négociant frumentaire établi à Nimègue, mais celui-ci semble se spécialiser dans le transport

¹⁰⁹ ANDREAU, 2018, p. 137-156.

¹¹⁰ *Ibid.*

du blé pour la *legio XXX Ulpia Victrix* afin de la ravitailler. En effet, les légions et troupes auxiliaires stationnées en Germanie inférieure font importer du blé, car elles doivent être réapprovisionnées régulièrement dans cette céréale et parce que la production locale n'est pas suffisante pour nourrir autant d'individus. Ainsi, des commerçants se chargent de ce réapprovisionnement régulier. Le dédicant de cette inscription (**cat. 42**) en est d'ailleurs un. Son nom ne nous est d'ailleurs pas parvenu en raison de l'état lacunaire du début du texte de l'inscription et de l'aspect fragmentaire du support. Toutefois, il semble que ce dévot, comme Marcus *Liberius Victor* (**cat. 35**), exerce son activité au II^e siècle de notre ère à Nimègue.¹¹¹

¹¹¹ LE ROUX, 2011.

Partie III : Les dévots attestés au sein de la *civitas Batavorum*

Cette troisième partie concerne les dévots de la *civitas Batavorum*, à savoir les dédicants ayant laissé des inscriptions religieuses au sein de cette cité. Celles-ci ne livrent pas seulement de nombreuses informations sur les cultes, mais également des informations sur le genre, le statut juridique ainsi que le statut social (civil, militaire) des dédicants. En effet, « Pour les Romains, un nom peut donner des informations importantes sur l'origine et le statut d'une personne, la plupart de ces données nous échappent, parce qu'il nous manque les “connaissances empiriques” des contemporains »¹¹².

Dans un premier temps, un rappel de l'onomastique sera réalisé afin de saisir la pertinence de cette troisième partie et de faire comprendre les éléments qui seront mobilisés pour réaliser l'analyse des noms des dédicants.

Dans un second temps, une analyse onomastique des dédicants répertoriés dans le catalogue sera effectuée de manière systématique. Cette étude sera subdivisée en trois sous-chapitres relatifs au statut juridique de ces dédicants : les citoyens, les pérégrins et les *incerti*. Chaque sous-chapitre sera accompagné d'un tableau répertoriant l'ensemble des dédicants du statut juridique en question.

En troisième lieu, nous aborderons les dédicants selon leur genre avec d'une part, les femmes et, d'autre part, les hommes. L'objectif sera de dégager, pour chaque genre, quels statuts juridique et social semblent émettre le plus d'inscriptions religieuses. Pour les hommes, un but secondaire sera d'identifier, pour ceux qui sont des militaires, leurs fonctions au sein de l'armée et les unités auxquelles ils sont rattachés.

Chapitre 1. Rappel de l'onomastique

Pour mener à bien l'étude des dédicants, il est nécessaire d'utiliser l'onomastique – qui est la discipline étudiant les noms. Une de ses spécialités va être utilisée, à savoir l'anthroponymie afin d'étudier les noms des personnes.¹¹³ Avant de commencer l'analyse onomastique des dédicants, un rappel sur l'onomastique est indispensable pour bien comprendre.

Les civilisations de la Méditerranée, comme les peuples germaniques, ont d'abord utilisé un idionyme — c'est-à-dire un nom unique — pour qualifier les individus. Rapidement quand un groupe s'est assez étendu, une difficulté a surgi, à savoir distinguer les homonymes dans ce

¹¹² HAEUSSLER, 2001, p. 14

¹¹³ LASSÈRE, 2013, p. 5779.

même groupe. Indiquer la filiation est paru comme une nécessité pour ces groupes. Ainsi le nom du père — patronyme — ou du grand-père — papponyme — fut utilisé au génitif pour compléter l'idionyme. La même nomenclature s'applique pour les femmes pérégrines, mais le patronyme est très rarement utilisé pour elles.¹¹⁴ Grâce à cet idionyme, suivi de la filiation, on peut identifier un individu mentionné dans une inscription religieuse comme appartenant à un peuple germanique et ayant donc le statut juridique de pérégrin au sein de l'Empire romain — statut indiquant la non-citoyenneté romaine. Trois dédicaces religieuses du corpus d'inscriptions illustrent cette dénomination bi-membre. Par exemple, un certain *Flaus* est le fils de *Vihirmas*. (**cat. 49**). Grâce à cette dénomination, on connaît donc son statut juridique, à savoir qu'il est un pérégrin tout comme son père.¹¹⁵

L'onomastique romaine a ensuite été adoptée progressivement par les habitants des territoires conquis par l'Empire romain, qui avaient obtenu la citoyenneté romaine.¹¹⁶ Il est essentiel de rappeler que la nomenclature onomastique romaine a évolué au cours du temps ; ce qui a permis aux chercheurs de l'utiliser comme critère de datation pour le matériel épigraphique, par exemple, et inversement d'utiliser la datation d'inscriptions pour résoudre les problèmes onomastiques. Le tableau ci-dessous reprend des informations spécifiques à l'onomastique que j'ai mobilisée pour réaliser mon analyse sur les dédicants.

Figure 1. Termes spécifiques de l'onomastique et leur période d'utilisation (Dondin-Payre, 2011, p. 25)

deux noms : prénom + gentilice (<i>duo nomina</i> première manière)	persistent jusqu'au milieu du 1 ^{er} siècle ; extrêmement rares après 50
<i>duo nomina</i> : gentilice + surnom	pas antérieurs au milieu/fin du 1 ^{er} s. ; se généralisent à la fin du 1 ^{er} s. les <i>duo nomina</i> apparaissent plus tôt pour ceux qui ne sont pas les protagonistes essentiels, par exemple le dédicant d'une épitaphe par rapport au défunt
abréviation du gentilice	se répand au milieu du 1 ^{er} s.
<i>tria nomina</i>	se raréfient sans disparaître à partir du milieu du 1 ^{er} s. persistent plus longtemps en Narbonnaise qu'ailleurs (jusqu'au 3 ^{ème} s.) et plus longtemps chez les notables
tribu	mention se raréfie à partir du milieu du 1 ^{er} s. mais persiste chez les notables
pseudo-tribu	apparaît au milieu du 1 ^{er} s.
sobriquet	introduit par <i>sive</i> ou <i>qui et</i> ; à partir du 1 ^{er} s.
<i>signum</i>	isolé du reste du texte, au génitif ou au datif ; à partir du 3 ^{ème} s.
nom unique pérégrin	pas après 212

¹¹⁴ KAJANTO, 1982, p.23-26; DONDIN-PAYRE, 2011b, p. 15-16; LASSÈRE, 2013, p. 5779.

¹¹⁵ *Ibid.* ; KAJANTO, 1982, p.23-26; LASSÈRE, 2011a, p. 134-136.

¹¹⁶ Le statut d'affranchi et d'esclave ne sera pas abordé en raison de l'absence de ces deux statuts dans le corpus d'inscriptions.

En résumé, la nomenclature des citoyens romains s'est constituée progressivement. Sous l'Empire, elle s'est fixée et est composée de trois éléments : le *praenomen* (prénom), le *nomen* (le gentilice) et le *cognomen* (surnom). Cette nomenclature est singulière puisqu'elle utilise ces trois noms (*tria nomina*). Parmi ces noms, le gentilice est gardé à vie (même pour les filles qui se marient) et héréditaire puisqu'il se transmet du père à ses enfants, peu importe le sexe. Pour le *praenomen* et le *cognomen*, le choix de ceux-ci est officiellement libre. Souvent, les parents donnent au fils aîné les mêmes *praenomen* et *cognomen* que le père. Le choix du *praenomen* reste restreint en raison de la liste très réduite de *praenomina* ; c'est pourquoi, dans l'épigraphie, les *praenomina* sont très souvent abrégés. De plus, il ne servait bien souvent qu'à distinguer au sein d'une fratrie les enfants, garçons ou filles. L'usage du *praenomen* tend à se raréfier à partir du II^e siècle. Vers le milieu du II^e siècle, une nomenclature des citoyens, dite *dua nomina*, se répand. Elle est plus allégée que la précédente puisqu'elle se particularise par l'usage de deux noms : le *nomen* (le gentilice) et le *cognomen* (surnom). Le *nomen* demeure héréditaire.¹¹⁷

En 212, grâce à la promulgation de l'édit de Caracalla, dit également constitution antonine, les habitants libres de l'Empire romain, ayant encore le statut de pérégrin, se sont vu octroyer la citoyenneté romaine. Ainsi, ces nouveaux citoyens modifiaient leur nomenclature en passant d'un nom unique, leur idionyme, au système des *tria nomina*. Concernant la promotion individuelle du statut juridique de citoyen romain, l'ancien pérégrin reçoit un *praenomen* (prénom) et un *nomen* (gentilice), habituellement ceux de l'empereur en exercice. Concernant la promotion collective des statuts juridiques des pérégrins en citoyens romains, par exemple quand une famille ou les hommes et femmes libres d'une cité reçoivent cette promotion, ces individus ne sont pas obligés de choisir des noms spécifiques quand ils s'enregistrent en tant que citoyens. Toutefois, ils doivent se conformer au système des *tria nomina*. La linguistique des noms est libre de choix. Ainsi, les noms des nouveaux citoyens peuvent linguistiquement être germaniques, celtes, latins, etc. ou peuvent être latins avec une assonance ou traduction reflétant leur origine, par exemple, tout en choisissant volontairement un nom latin.¹¹⁸

¹¹⁷ LASSÈRE, 2011a, p. 81-94; DONDIN-PAYRE, 2011b, p. 15-17.

¹¹⁸ *Ibid.*

Chapitre 2. Étude des dédicants répertoriés dans le catalogue d'inscriptions

Dans ce chapitre, je ne vais pas faire un focus sur les dédicants et un sur les autres individus mentionnés (ex. les consuls en exercice au moment de l'écriture de l'inscription) dans le sens où je vais me concentrer sur les auteurs des dédicaces, c'est-à-dire les dédicants.

Pour réaliser cette analyse, j'ai bien veillé dans un premier point à séparer les dédicants, à savoir les individus responsables de la dédicace, des autres individus mentionnés (comme les parents, les consuls ou empereurs en exercice au moment de l'édification du monument votif). Ensuite, j'ai également procédé à la séparation des statuts juridiques, à savoir les citoyens — individus ayant obtenu le droit à la citoyenneté romaine —, les pérégrins — hommes libres n'ayant pas la citoyenneté — et les *incerti* — les individus dont le nom est isolé empêchant une attribution avec certitude de ces individus au statut juridique de citoyen ou de pérégrin.¹¹⁹ Chaque statut juridique sera abordé dans un point. En effet, le statut juridique du dédicant est repris, car la citoyenneté romaine et son extension ont essentiellement permis « le maintien, si long, de l'unité de l'Empire »¹²⁰, d'autant plus qu'en 212, l'empereur Caracalla a octroyé la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire.¹²¹ En outre, chaque point est complété par un tableau de synthèse reprenant pour chaque individu recensé pour la partie en question les informations essentielles. De plus, plusieurs inscriptions du catalogue ne se seront pas mobilisées dans cette analyse. En effet, sur les soixante-sept inscriptions, vingt¹²² sont inutilisables, car les noms de dédicants sont absents — de même pour des éléments comme la profession (légat de légion, soldat, potier...) — en raison notamment de l'état lacunaire du texte de l'inscription, de l'aspect fragmentaire du support ou de la nature du support (*opus figlinae*, pièce commémorative). En outre, sur ces soixante-sept inscriptions, deux¹²³ n'ont pas pu être mobilisées pour cette troisième partie, car émises par des collectivités (« étudiées précédemment dans Les Inscriptions collectives »). Ainsi, seules quarante-six inscriptions du catalogue seront mobilisées.

Pour les points sur les citoyens et celui des pérégrins, une analyse de l'origine des dédicants est également réalisée dans chacun des points, notamment grâce à l'onomastique de leurs noms. Concernant cette onomastique, il était nécessaire de tenir compte des catégories

¹¹⁹ Les autres statuts sociaux, comme les affranchis et les esclaves, ne sont pas abordés dans cette étude des dédicants. Aucune inscription religieuse attestée les mentionne.

¹²⁰ MARTIN, 1991, p. 23.

¹²¹ *Ibid.*, p. 23-24; DONDIN-PAYRE, 2011b, p. 16.

¹²² Ce sont les n° de catalogues : cat. 4, cat. 5, cat. 13, cat. 14, cat. 15, cat. 20, cat. 23, cat. 24, cat. 26, cat. 36, cat. 37, cat. 39, cat. 42, cat. 45, cat. 47, cat. 57, cat. 59, cat. 60, cat. 67 et cat. 68.

¹²³ Ce sont les n° de catalogues : cat. 38 et cat. 5.

onomastiques permettant de classer les noms en deux registres : le registre italien et le registre indigène. Pour le premier registre, il comprend les noms latins italiens attestés en Italie et en-dehors de celle-ci, mais qui sont portés par des Italiens avérés, comme des colons et militaires, et par des indigènes ayant fait le choix de faire porter à leur enfant ou de porter eux-mêmes un nom latin. Pour le second registre, ce dernier comprend les noms indigènes et ceux qui ont été bien souvent latinisés. Au sein de ce registre, les noms indigènes latinisés peuvent être des noms de traduction — un nom indigène traduit au sens propre en latin — ou des noms d’assonance — un nom indigène ayant une apparence latine et rappelant un nom ou une racine indigène ayant la même sonorité que le nom porté.¹²⁴

Avant de se pencher sur cette question de l’origine et de la linguistique, il faut préciser quatre repères afin d’assurer une meilleure compréhension.

Tout d’abord, concerne l’origine d’un individu lorsque la tribu ou la cité à laquelle il appartient est mentionnée dans une inscription. Si un dédicant est associé à une tribu ou à une cité, l’origine supposée de l’individu sera celle de la tribu ou de la cité.

Ensuite, l’origine la plus universelle pour le nom du dédicant prévaut si les indices onomastiques tendent vers des origines proches. Par exemple, si le gentilice et *cognomen* d’un dédicant tendent vers des origines romaines, celle-ci seront privilégiées pour le gentilice et le *cognomen*. A contrario, s’ils tendent vers des origines indigènes, ces dernières seront privilégiées. Puisque les noms ont des origines indigènes, ceux-ci semblent alors indiquer très vraisemblablement une origine indigène du dédicant.

Le troisième repère concerne les noms d’assonances et de traductions indigènes (tels que celtes ou germaniques). Ceux-ci sont des indices onomastiques indiquant une tendance vers une origine indigène tout en étant latinisés. Le nom sera considéré comme latin avec une assonance ou traduction indigène (celte ou germanique) et donc l’origine du dédicant sera considérée comme indigène (celte ou germanique). Il est à noter que pour les dédicants attachés à une aile ou cohorte, le nom de ces dernières ne correspondent pas à l’origine des membres les composant. Par exemple, le dédicant Simplicius Super (**cat. 9**), un décurion de l’aile des Voconces de l’armée de Bretagne, offre une dédicace à la déesse guerrière Vagdavercustis (dont le culte est attesté uniquement en Germanie inférieure) à Hemmen en Germanie inférieure. Or le peuple des Voconces occupe un territoire au sein de la province romaine de Narbonnaise. Il serait donc étonnant que le dédicant soit de cette origine (voconce) et qu’il laisse une dédicace

¹²⁴ DONDIN-PAYRE, 2011b, p. 18-19.

dans une province dans laquelle son unité n'est pas stationnée. Par conséquent, il est plus que probable que le dédicant soit d'origine indigène et plus spécifiquement de provenance de Germanie inférieure où le culte de cette déesse est uniquement attesté (selon le témoignage des inscriptions religieuses découvertes jusqu'à présent)¹²⁵ d'autant plus que son gentilice est à quelques reprises attesté en Germanie inférieure.¹²⁶

Le dernier repère concerne la méthode, développée dans l'article « Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et Germanie inférieure » de M-Th. Raepsaet-Charlier puisque plusieurs des dédicants portent des noms indigènes germaniques.¹²⁷ L'autrice explique que ces dits noms « sont construits sur des racines germaniques telles qu'on peut les constituer ; ils sont très rarement complètement et linguistiquement “purement” germaniques en tous leurs éléments de structure : le plus souvent ces noms ont été plus ou moins fortement latinisés, soit par une simple translittération, soit par adjonction d'un suffixe latin ou latinisé ».¹²⁸ Un nom appartenant au registre indigène peut potentiellement avoir une origine germanique et celtique ; il est donc mal venu de rejeter une origine pour l'autre alors que le choix d'une double identification est possible.¹²⁹

2.1. Les Bataves citoyens romains et citoyens attestés au sein de la *civitas Batavorum*

Le catalogue d'inscriptions compte un total de trente-six inscriptions mentionnant des dédicants ayant la citoyenneté romaine sur les quarante-cinq inscriptions mobilisables pour l'étude des dédicants.

Sur ces trente-six inscriptions, la mention des dédicants est absente pour trois d'entre elles (**cat. 42, cat. 53, cat. 65**) en raison notamment de l'état fragmentaire du support. Ces trois inscriptions ne sont pas mobilisables et en conséquence, ne sont pas retenues pour cette analyse. Cependant, il est utile de fournir quelques détails au sujet des dédicants de ces trois inscriptions. En effet, bien que le nom du dédicant ne soit pas identifié, celles-ci mentionnent le statut social de ce dernier, à savoir sa citoyenneté romaine. Pour la première inscription (**cat. 42**), le dédicant est négociant* frumentaire attaché à la XXX^e légion Ulpienne Victorieuse. Pour les deux autres

¹²⁵ En plus de son attestation au sein de la *civitas Batavorum* à Hemmen, le culte de Vagdavercustis est également attesté deux fois à *Burginatum* (Kalkar) – avec les inscriptions AE 2003, 01227 et AE 2012, 00978 –, une fois à la *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* (Cologne) — avec l'inscription CIL 13, 12057 — et deux fois à *Harenatum* (Rindern) – avec les inscriptions CIL 13, 08702 et CIL 13, 08703.

¹²⁶ SADDINGTON, 1999, p. 157.

¹²⁷ RAEPSAET, 2011b, p.203-234. Pour les difficultés linguistiques, je vous réfère audit article.

¹²⁸ *Ibid.*, p.203.

¹²⁹ *Ibid.*, p.205.

inscriptions religieuses (**cat. 53, cat. 65**), les dédicants sont des militaires et assurément des citoyens romains étant donné leur fonction de légat de la *legio I Minervia*.

Sur ces trente-six inscriptions, les trente-trois inscriptions religieuses restantes sont alors reprises (cf. **tableau 7**). Ce tableau reprend l'entièreté des noms des Bataves revêtus de la citoyenneté romaine et des citoyens attestés, voire établis, au sein de la *civitas Batavorum* pour la période du début du I^{er} siècle à la fin du IV^e siècle. Trente-six dédicants y sont mentionnés avec parfois deux pour une même inscription. Toutefois, les dédicants, pour lesquels le nom n'est pas mentionné dans l'inscription, n'ont pas été intégrés dans ce tableau en raison de l'aspect lacunaire du texte ou du support (même si le statut civil ou la profession du dédicant est connue).

Tableau 7. Les citoyens bataves et les citoyens attestés au sein de la *civitas Batavorum*

N° cat. 130	Lieu	D. 131	Nom	Genre 132	Parenté	Statut social 133	Métier exercé	DC. 134	Linguistique e 135
Cat. 1	Alem	151 à 250	<i>Aunius Vitalis</i>	M	*	C	*	1	L. ass. G + L
Cat. 2	Alem	71 à 130	<i>T. Flavius Virilis</i>	M	*	C	*	1	L. imp. + L. ass. C
Cat. 3	Arnhem	101 à 300	<i>Claudia Paterna</i>	F	*	C	*	1	L. imp. + L
Cat. 6	Empel	101 à 150	<i>Ulpus Lupio</i>	M	2 enfants (<i>pro natis</i>) ; Mari d'Ammava	C	*	1	L. imp. + G
			<i>Ulpia Ammava</i>	F	2 enfants (<i>pro natis</i>) ; Épouse de Lupio	C	*	1	L. imp. + G
Cat. 7	Elten	100 à 250	<i>Iulius Genialis</i>	M	*	M + V	*	12	L. imp. + L. ass. C
Cat. 9	Hemmen	150 à 250	<i>Simplicius Super</i>	M	*	M	Décursion d'aile	12	L. patr. + L. ass. G
Cat. 10	Herwen	171 à 180	<i>M. Valerius Chalcidicus</i>	M	*	M	Préfet de cohorte	3*	L + Grec

¹³⁰ Numéro de catalogue d'inscriptions.

¹³¹ D. = datation

¹³² Genre du dédicant : M = masculin ; F = féminin.

¹³³ Statut social : C = civil ; M = militaire ; V = vétéran (ancien combattant) ; N = *nobilis* (noble).

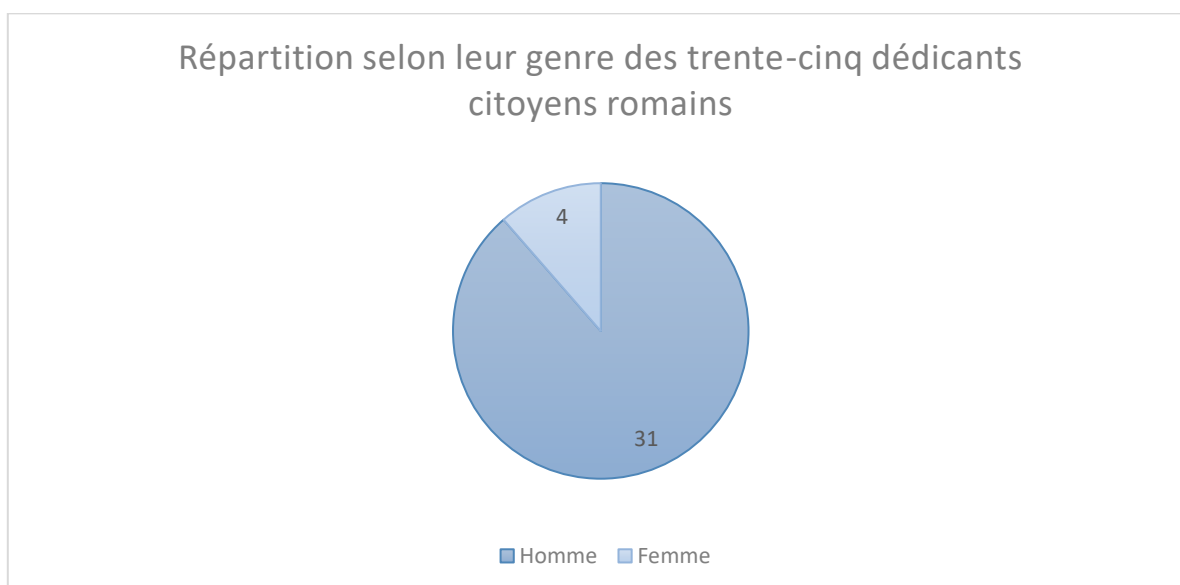
¹³⁴ DC. = degré de certitude relative à l'origine du dédicant attesté au sein de la *civitas Batavorum*. Les degrés sont : 1 = certainement batave ; 12 = origine batave douteuse ; 3 = étranger attesté, mais non établi dans la *civitas* batave ; 32 = étranger probablement établi dans la *civitas* batave.

¹³⁵ Linguistique des gentiles et cognomen : L = latin ; G = germanique ; L.ass. = nom latin d'assonance ; 0 = inconnu. La linguistique du gentile est séparée de celle du cognomen par le symbole +.

Cat. 11	Holdeurn	101 à 200	<i>M. Vibulenus O[---]ianus</i>	M	*	M	Centurion de légion	3	L + 0
Cat. 12	Holdeurn	150 à 200	<i>M. Graecinius Galli [canus]*</i>	M	*	M*	*	3	L.patr. + L
Cat. 13	Holdeurn	197	<i>[---]ammi [---] [---]cund [- --]</i>	M	*	M	Soldat de légion	32	0 + 0
Cat. 17	Holdeurn	10 à 100	<i>Iulius Victor</i>	M	*	C	Artisan : maitre des potiers	12	L. imp. + L. ass. C
Cat. 18	Houten	71 à 104	<i>Volusius Vetonianus</i>	M	*	C	*	1	L + L
Cat. 19	Kapel-Avezaath	151 à 250	<i>Valerius Silvester</i>	M	*	C + N	Décursion de municipe	1	L + L
Cat. 20	Kessel-Lith	150 à 250	<i>Victorinia Veratta</i>	F	*	C	*	1	L patr. + L. ass. C/ G
Cat. 30	Nimègue	71 à 104	<i>Claudius Ianuarius</i>	M	*	M + V	*	12	L. imp. + L
Cat. 31	Nimègue	100 à 250	<i>Licinius Seranus</i>	M	*	C	*	1	L. ass. C + L
Cat. 32	Nimègue	101 à 300	<i>M. Sabinius Candidus</i>	M	*	C	*	1	L + L
			<i>M. V (---) H (---)</i>	M	*	C	*	1*	0 + 0
Cat. 33	Nimègue	101 à 300	<i>0 + Brato</i>	M	*	M + V	*	12	0 + C
Cat. 34	Nimègue	151 à 250	<i>T. Albinus Ianuarius</i>	M	*	C	*	12	L. ass. C/ G + L
Cat. 35	Nimègue	151 à 250	<i>M. Liberius Victor</i>	M	*	C	Commerçant : négociant frumentaire	3	L. trad. G + L. ass. C
Cat. 36	Nimègue	50 à 150	<i>T. Punicius Genialus</i>	M	*	C + N	Duumvir de la colonie <i>Morini</i> + prêtre d'Auguste et de Rome	32*	L. patr. + L. ass. C
Cat. 41	Nimègue	71 à 100	<i>C. P (ublicinius) Paternus</i>	M	*	C	*	1	L* + L
Cat. 44	Nimègue	218	<i>Aquilius [---]nus</i>	M	*	C	*	1	L + 0
Cat. 47	Nimègue	71 à 89	<i>C. Mettius Martialis</i>	M	*	M	<i>Beneficiarius</i> de légion	3*	L.ass.C* ou C* + L
Cat. 50	Ubbergen	151 à 250	<i>Simplicius Ingenus</i>	M	*	C	*	12	L patr. + L.trad. G
Cat. 51	Vechten	10 à 100	<i>Antonius Priscus</i>	M	*	C	*	1	L + L
Cat. 52	Vechten	201 à 230	<i>Q. Marcius Gallianus</i>	M	*	M	Légat de légion	3*	L. ass. C/ G + L*

Cat. 54	Vechten	165 à 166	<i>Q. Antistius Adventus</i>	M	*	M + N	Légat d'Auguste propréteur	3*	L + L
Cat. 55	Vechten	151 à 230	<i>Annaeus Maximus</i>	M	*	M	Soldat de légion	3*	L. ass. G + L
Cat. 56	Vechten	1 à 300	<i>C. Gellius Fidelis</i>	M	*	C	*	12	L + L
Cat. 59	Vechten	151 à 250	<i>Tiberinia Servanda</i>	F	*	C	*	1	L. patr. + L
Cat. 62	Vechten	50 à 250	<i>C. Iulius Bio</i>	M	*	M	Triérarque	3*	L. imp. + C/G
Cat. 64	Watermeer-wijk	185	<i>C. Candidinius Sanctus</i>	M	*	M	Porte-drapeau de légion	3*	L. patr. + L

La grande majorité des dédicants sont des hommes. En effet, trente-et-un dédicants de sexe masculin sont dénombrés sur trente-cinq dédicants. Parmi les dédicants restants, quatre femmes sont attestées. Elles correspondent à 11, 43 % des dédicants tandis que les hommes correspondent à 88,57 %. Le graphique suivant illustre cette répartition.



En ce qui concerne l'origine de ces auteurs d'inscriptions religieuses, quatorze (40 %) sont clairement identifiés comme d'origine batave. Un seul a une origine batave incertaine (2,86 %). Dix dédicants (28,57 %) sont des étrangers attestés au sein de la *civitas Batavorum*, mais qui n'y sont pas établis. Huit autres dédicants (22,86 %) sont des citoyens d'origine indigène attestés au sein de la *civitas Batavorum*, mais dont l'origine batave est douteuse. Deux citoyens (5,71 %) sont des étrangers probablement établis dans la *civitas* batave.

Comme les citoyens romains montrent leur statut notamment par le biais des *tria nomina*, les citoyens d'origine indigène font de même en créant des gentilices et *cognomina* ou en adoptant des gentilices et *cognomina* romains. Concernant la création de ces noms, ils peuvent en créer un de toute pièce ou en se basant sur un idionyme indigène. Pour cette seconde création, deux choix se présentent à eux : soit créer un nom latin dont le nom est une traduction d'un nom indigène (nom de traduction), soit créer un nom latin dont la prononciation ressemble à un nom indigène (noms d'assonance).¹³⁶

Grâce au tableau, il semble que la catégorie des gentilices latins est très représentée par l'entièreté des trente-trois inscriptions. Dans cette catégorie, les gentilices impériaux sont assez bien représentés. En effet, on compte huit occurrences pour un total de trente-trois gentilices latins ; ce qui représente 24,24 % des gentilices des dédicants. Cette quantité importante d'occurrences peut s'expliquer, « d'une part, par l'accès de la citoyenneté aux élites (*Iulius*, *Claudius*, *Flavius*) et, d'autre part, par l'accès à la citoyenneté pour les militaires [...] »¹³⁷. Ces gentilices impériaux sont : *Iulius* avec trois occurrences, *Claudius* avec deux occurrences et *Flavius* avec une occurrence. Le gentilice des *Ulpia* (*Ulpia* et *Ulpia*) est également un gentilice impérial dont on a deux occurrences. Pour la catégorie des gentilices latins, les gentilices de formation patronymique sont représentés par sept occurrences (ce qui représente 21,21 % des gentilices latins) : deux pour *Simplicius*, une pour *Candidinius*, une pour *Graecinius*, une pour *Punicius*, une pour *Tiberinia* et une pour *Victorinia*. Parmi les dix-huit gentilices latins restants, on a, d'une part, des gentilices d'assonance (celtique ou germanique) avec six occurrences et, d'autre part, des gentilices de traduction (celtique ou germanique dans le sens où ces gentilices sont basés sur des noms celtiques ou germaniques) avec une seule occurrence. Pour le reste des gentilices latins, ils sont de purs gentilices latins. La catégorie de gentilices indigènes n'a pu être créée puisqu'aucun gentilice celte ou germanique n'a été recensé.

Qu'en est-il des *cognomina* ? Trois catégories ont pu être établies : celle des *cognomina* latins, celle des *cognomina* indigènes (celtiques et germaniques) et celle des *cognomina* grecs. Un *cognomen* sur les trente-trois a été exclu puisque le *cognomen*, et donc la linguistique, est donc inconnu.

¹³⁶ HAEUSSLER, 2001, p. 14.

¹³⁷ RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 210.

Tout d'abord, la catégorie des *cognomina* latins est très représentée avec vingt-sept occurrences sur trente-deux ; ce qui équivaut à 84,37 % des *cognomina*. Parmi cette catégorie, les surnoms latins d'assonance celtique ou germanique sont représentés par huit occurrences ; ce qui équivaut à 29,63 % des *cognomina* latins. Parmi ceux-ci, cinq occurrences ont pu être clairement identifiées comme des *cognomina* d'assonance celtique et une comme un *cognomen* d'assonance germanique. Pour les deux autres occurrences, l'origine indigène, soit celtique, soit germanique, n'a pas pu être tranchée. Toujours dans la catégorie des *cognomina* latins, on retrouve une seule occurrence de surnom latin de traduction germanique. Les autres *cognomina* latins sont des noms purement latins et ils représentent dix-huit occurrences ; ce qui équivaut à 66,66 % des *cognomina* latins. Ensuite, la catégorie de *cognomina* indigènes (celtiques et germaniques) est représentée par quelques occurrences, à savoir quatre sur les trente-deux occurrences de *cognomina* (et non sur trente-six, car on ne compte pas quatre *cognomina* puisque ces derniers sont inconnus) ; ce qui équivaut à 12,5 % des *cognomina*. Deux *cognomina* d'assonance germanique et une d'assonance celtique ont pu être identifiés tandis que, pour le dernier *cognomen*, l'origine de l'assonance n'a pas pu être tranchée.

Enfin, la dernière catégorie des *cognomina* est celle du *cognomen* grec. Elle est représentée par une seule occurrence : *Chalcidicus* qui peut faire référence à la Chalcidique, région du nord de la Grèce.

En somme, les gentilices et *cognomina* indigènes (celtiques ou germaniques) sont respectivement absents et peu nombreux, mais les *cognomina* indigènes démontrent un lien avec leur origine ou celle de leur famille. D'ailleurs, aucun dédicant ne présente à la fois un gentilice et *cognomen* celtes, un gentilice et *cognomen* germaniques, un gentilice celte et un *cognomen* germanique ou encore un gentilice germanique et un *cognomen* celte. Les gentilices et *cognomina* latins sont, quant à eux, très nombreux, ce qui semble indiquer une forte latinisation. Les gentilices et *cognomina* peuvent être à la fois tous les deux de purs noms latins ou des noms d'assonance indigène (celtique et/ou germanique). Il est à noter que les noms grecs sont très rares au sein de la *civitas Batavorum* avec une seule occurrence.¹³⁸

¹³⁸ RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p.210, 218

2.2. Les pérégrins bataves et pérégrins établis au sein de la *civitas Batavorum*

Le catalogue d'inscriptions compte un total de cinq inscriptions mentionnant des dédicants ayant le statut de pérégrin sur les quarante-six inscriptions mobilisables pour l'étude des dédicants (cf. **tableau 8**).

À travers ces cinq inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, on ne connaît que cinq pérégrins, soit d'origine batave, soit établis au sein de ce territoire ; ce qui témoigne de « *a clear distortion of the realities of the societal composition, in which we know [...] that the numbers of peregrines must have been high* »¹³⁹.

Tableau 8. Les pérégrins bataves et les pérégrins établis au sein de la *civitas Batavorum*

N° cat.	Lieu	Date	Nom	Genre ¹⁴⁰	Filiation	Statut social ¹⁴¹	Métier exercé	DC. ¹⁴²	Linguistique ¹⁴³
Cat. 26	Nimègue	101 à 300	<i>Blesio</i>	M	<i>Burgio</i>	C	*	1	G
Cat. 45	Nimègue	101 à 230	<i>Rusticus</i>	M	*	C	<i>Cordonnier*</i>	1	G
Cat. 49	Ruimel	10 à 70	<i>Flaus</i>	M	<i>Vihirmas</i>	C + N	<i>Summus magistratus civitatis Batavorum</i>	1	G
Cat. 63	Waardenburg	1 à 300	<i>Pacius</i>	M	*	C	*	1	L. ass. G
Cat. 66	Zennewijnen	222	<i>Ulfenus*</i>	M	<i>Publius</i>	M	<i>Tribun de légion</i>	12	G

Grâce à ce tableau de synthèse, nous pouvons remarquer que la totalité des dédicants sont des hommes. Le catalogue d'inscriptions ne contient aucune inscription religieuse posée par des femmes pérégrines en raison du manque de sources. Ce tableau n'est donc pas représentatif puisque les pérégrines ont assurément laissés des dédicaces religieuses qui n'ont soit pas été conservée, ne soit pas encore mises au jour. En outre, la majorité de ces pérégrins (80 %) sont des Bataves. Pour le pérégrin restant (20 % ; **cat. 66**), son origine est très certainement germanique. L'origine batave n'a pas pu être établie en raison de la fonction de tribun de légion d'Ulfenus*qui implique de séjourner là où la légion est stationnée.

¹³⁹ RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 218.

¹⁴⁰ Genre du dédicant : M = masculin.

¹⁴¹ Statut social : C= civil ; M = militaire ; N = *nobilis* (noble).

¹⁴² Degré de certitude relative à l'origine du dédicant attesté au sein de la *civitas Batavorum* : 1 = certainement batave ; 12 = origine batave douteuse.

¹⁴³ Linguistique/onomastique des gentilices et cognomen : L = latin ; G= germanique ; L.ass. = nom latin d'assonance.

En ce qui concerne à l'analyse onomastique des pérégrins, identifiables par leur nom unique, dit idionyme, un constat peut être établi, à savoir qu'ils ne présentent aucunement un nom purement latin. Un seul pérégrin (**cat. 66**), *Ulfenus*, a un nom latin, mais d'assonance germanique ; ce qui équivaut à 20 % des noms de pérégrins. Le reste des dédicants pérégrins (80 % des pérégrins) ont des noms germaniques qui semblent être autochtones. De plus, sur les cinq pérégrins, seul trois de ceux-ci ont leur nom unique complété par un patronyme. Ce patronyme indique le nom du père. Un de ces trois pérégrins a un père ayant un nom latin : *Publius*, le père d'*Ulefnus* (**cat. 66**). Il semble donc que le père n'ait pas transmis un nom latin à son fils, mais un nom germanique, alors qu'il porte lui-même un nom latin ; ce qui semble possiblement témoigner d'un attachement au passé du père. Deux de ces trois pérégrins ont un père ayant un nom autochtone, à savoir germanique : *Burgio*, le père de *Blesio* (**cat. 26**) et *Virhimas*, le père de *Flaus* (**cat. 49**). Le père a donc transmis à son fils un nom germanique comme son père pour lui. Il semble donc que les pères pérégrins ont tendance à transmettre un nom germanique à leur fils.

En conclusion, on peut donc émettre l'hypothèse du maintien de l'indigénisme dans la majorité des cas attestés. Toutefois, il faut rester prudent quant à cette hypothèse en raison du caractère très limité du corpus. En outre, ce phénomène est illustré par le fait que la majorité des idionymes des pérégrins attestés dans les inscriptions religieuses au sein de la *civitas Batavorum* (80 %) sont des noms germaniques qui semblent locaux. Dans la dernière inscription (**cat. 63**), le pérégrin *Pacius* porte un nom unique latinisé puisqu'il est d'assonance celtique. Un autre phénomène observé est un retour à l'utilisation d'un nom indigène comme en témoigne l'inscription posée par *Ulfenus** (**cat. 66**). Il est illustré par le fait que ce dédicant est le fils de *Pacius*, individu ayant un idionyme latin, au contraire de son fils dont l'idionyme est germanique.

2.3. Les incerti attestés au sein de la civitas Batavorum

Le catalogue d'inscriptions compte un total de quatre inscriptions mentionnant des dédicants ayant un statut juridique incertain sur les quarante-six inscriptions mobilisables pour l'étude des dédicants (cf. **tableau 9**).

Ces dédicants sont appelés les *incerti* puisque, dans ces inscriptions, ces individus ont un nom isolé qui ne peut pas être attribué avec certitude à la classe juridique des citoyens ou celle des pérégrins. Ce point sur les *incerti* n'existe que par souci d'exhaustivité pour l'analyse onomastique.

Tableau 9. Les incerti attestés au sein de la civitas Batavorum

N° cat.	Lieu	Date	Nom	Genre ¹⁴⁴	Filiation	Statut social ¹⁴⁵	Métier exercé	DC. ¹⁴⁶	Linguistique ¹⁴⁷
Cat. 8	Hellendoorn	1 à 300	<i>O + Pius</i>	M	*	C*	*	3*	0 + L
Cat. 22	Nimègue	1 à 70	<i>O + Verecundus</i>	M	*	C*	*	3*	0 + L. ass. C
Cat. 27	Nimègue	71 à 89	<i>[---i] us Pr [---]</i>	M	*	M	Soldat de légion	3*	0 + 0
Cat. 28	Nimègue	1 à 300	<i>O + [---]ina</i>	F*	*	C	*	3*	0 + 0

La grande majorité des dédicants *incerti* sont des hommes. En effet, je dénombre trois dédicants de sexe masculin sur quatre dédicants. Le dédicant restant semble être une femme en raison de la terminaison du *cognomen* (**cat. 28**). Elle représente alors 25 % des dédicants tandis que les hommes représentent, quant à eux, 75 %. L'origine des dédicants n'a pas pu être établie en raison du *cognomen* incomplet et du gentilice incomplet, voire non-identifié. La seule certitude est le fait que des dédicants soient attestés au sein de la *civitas Batavorum*. Pour l'un des dédicants (**cat. 27**), une précision indique sa fonction au sein de l'armée, à savoir son statut de soldat. Puisqu'il réside à l'endroit où la légion est stationnée et qu'il suit cette dernière dans ses déplacements, rien n'indique que le dédicant soit d'origine locale. Quant à la linguistique des gentilices et *cognomen* des *incerti*, peu d'éléments sont à relever et à étudier. Pour les gentilices, ils sont inconnus pour les quatre dédicants. Pour un de ces dédicants (**cat. 27**), le

¹⁴⁴ Genre du dédicant : M = masculin.

¹⁴⁵ Statut social : C= civil ; M = militaire.

¹⁴⁶ DC. = degré de certitude relative à l'origine du dédicant attesté au sein de la *civitas Batavorum*. Les degrés sont : 3 = étranger attesté, mais non établi dans la *civitas* batave.

¹⁴⁷ Linguistique/onomastique des gentilices et *cognomen* : L = latin ; G= germanique ; L.ass. = nom latin d'assonance.

gentilice [---i] us nous est parvenu fragmentairement, mais il n'est pas possible d'identifier le gentilice exact. Pour les cognomina, deux (**cat. 8**, **cat. 22**) nous sont parvenus dans l'entièreté et ils sont des cognomina latins. La linguistique de l'un de ces deux surnoms (**cat. 22**) est d'assonance celtique : *Verecundus*. Les deux autres cognomina ne peuvent pas être étudiés puisqu'ils sont trop lacunaires : *Pr* [---] et [---]lina.

Chapitre 3. Étude des dédicants selon leur genre

Comme six dédicantes sont mentionnées parmi les quarante-six inscriptions mobilisables pour l'étude des dédicants, un focus sera réalisé sur ces autrices de dédicaces au même titre que les dédicants de sexe masculin, bien que ces derniers aient laissé un nombre considérable d'inscriptions religieuses par rapport à ces dédicantes.

Le but principal pour chacun de ces deux sous-chapitres sera notamment de s'intéresser à leur statut social. Quand le statut social est incertain, un astérisque a été placé derrière le statut social afin de le signifier. Un autre objectif est d'établir pour chaque genre la proportion des dédicants ayant une origine batave. Un troisième objectif concernant uniquement les hommes est de comparer pour chaque statut juridique la proportion de dédicants ayant le statut social de militaire et ceux ayant le statut social de civil. Un sous-objectif pour le focus sur les hommes est d'établir la proportion de militaires par fonction et par unité d'appartenance.

3.1. Focus sur les femmes

Le catalogue d'inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum* comprend quelques rares dédicaces émises par des femmes. Aucune de celles-ci ne semble être des pérégrines, mais sont plutôt des citoyennes pour la majorité d'entre-elles (**cat. 3, cat. 6, cat. 20, cat. 59**). Pour une seule dédicante (**cat. 29**), le statut juridique a pu être ni établi ni tranché entre le statut de citoyenne ou celui de pérégrine. Elle est donc qualifiée d'*incerti*. D'ailleurs, en raison de son cognomen incomplet [---]ina et de l'absence de son gentilice, l'analyse onomastique de son nom n'a pas pu être réalisée. On peut uniquement poser une hypothèse sur son origine, mais elle reste incertaine, à savoir qu'elle est une étrangère attestée au sein de la *civitas Batavorum*, mais non originaire de celui-ci. Elle est possiblement la femme d'un militaire stationné à Nimègue, d'un civil accompagnant la légion stationnée sur ce site, d'un commerçant ou encore d'un magistrat exerçant sa fonction au sein du chef-lieu de la *civitas Batavorum*. Toutefois, il faut rester prudent par rapport à ces données et constats puisqu'ils reposent seulement sur les inscriptions découvertes et, car nous ne connaissons qu'une part évidente des réalités de la société.

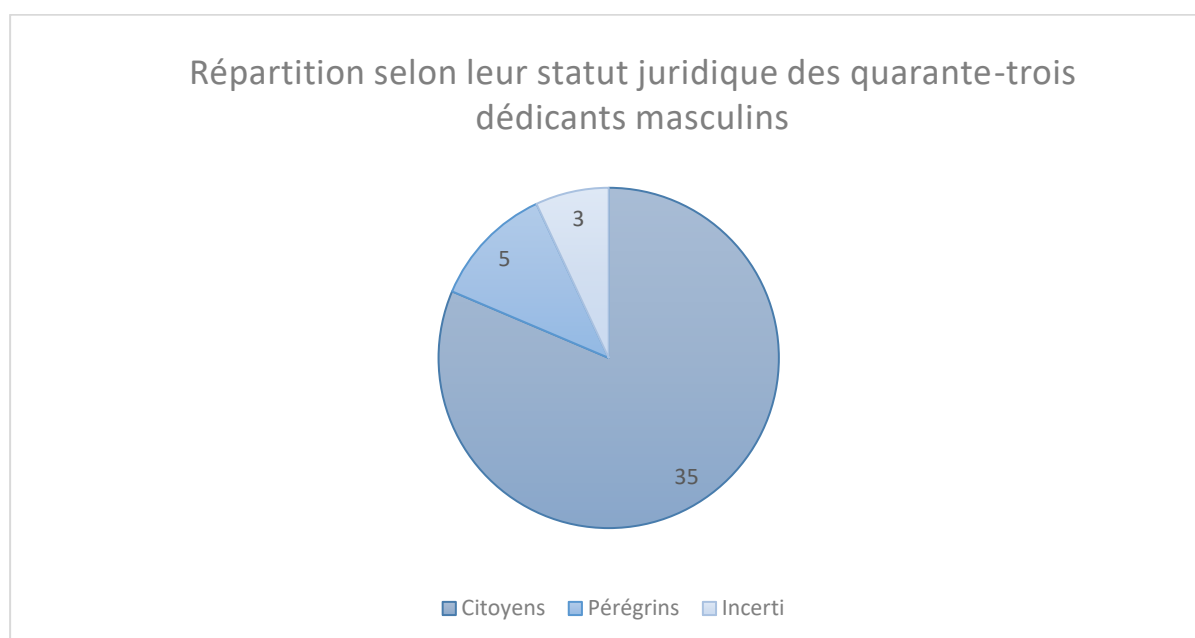
Pour les cinq citoyennes attestées au sein de la *civitas Batavorum* par les inscriptions religieuses provenant de ce lieu, toutes sont des civiles et des autochtones d'origine batave, comme l'avance M.-Th. Raepsaet-Charlier.¹⁴⁸

¹⁴⁸ RAEPSAET-CHARLIER, 2024, p. 213, 215-217.

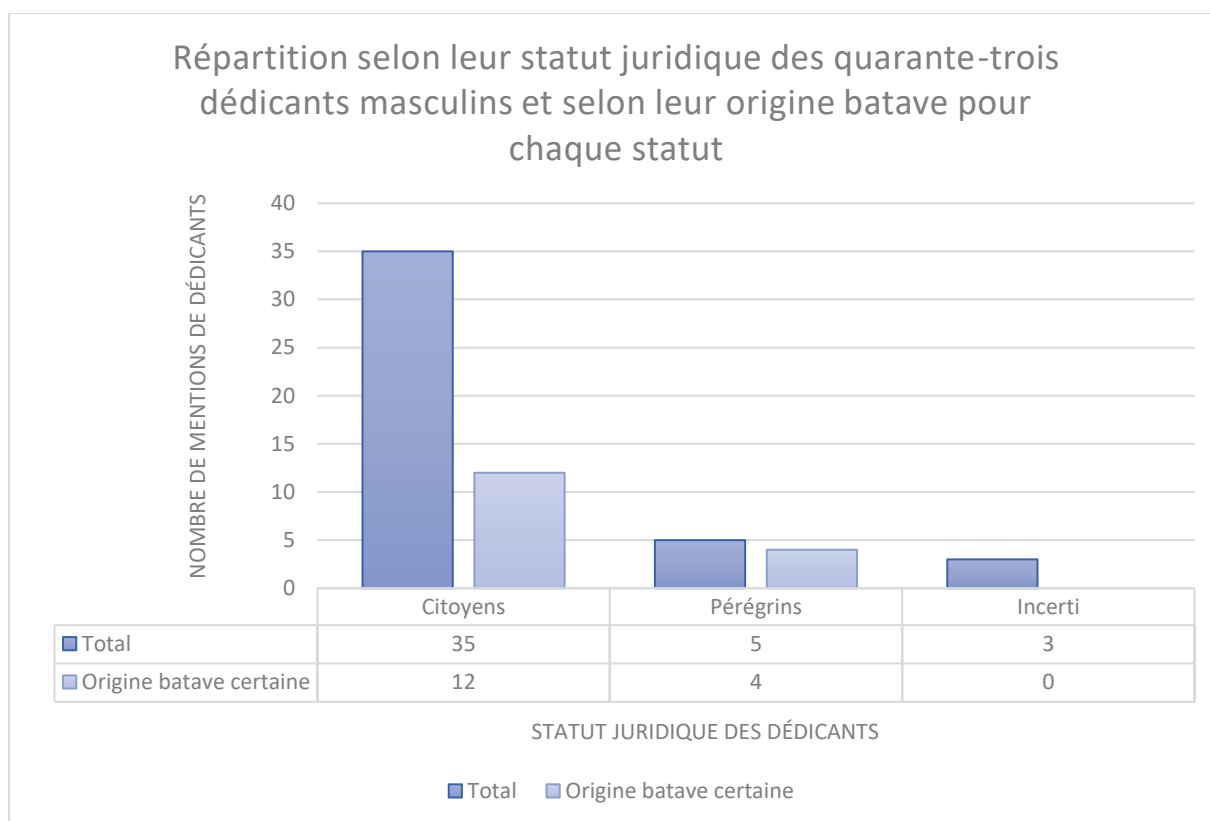
Les détails sur elles sont peu nombreux et ne concernent d'une seule dédicante à savoir *Ulpia Ammava* (cat. 6). Cette dernière est l'épouse d'*Ulpus Lupio*, également un citoyen d'origine batave. De leur union, ils ont eu plusieurs enfants. Ils dédient d'ailleurs cette inscription *pro natis*, c'est-à-dire à leurs enfants.

3.2. Focus sur les hommes

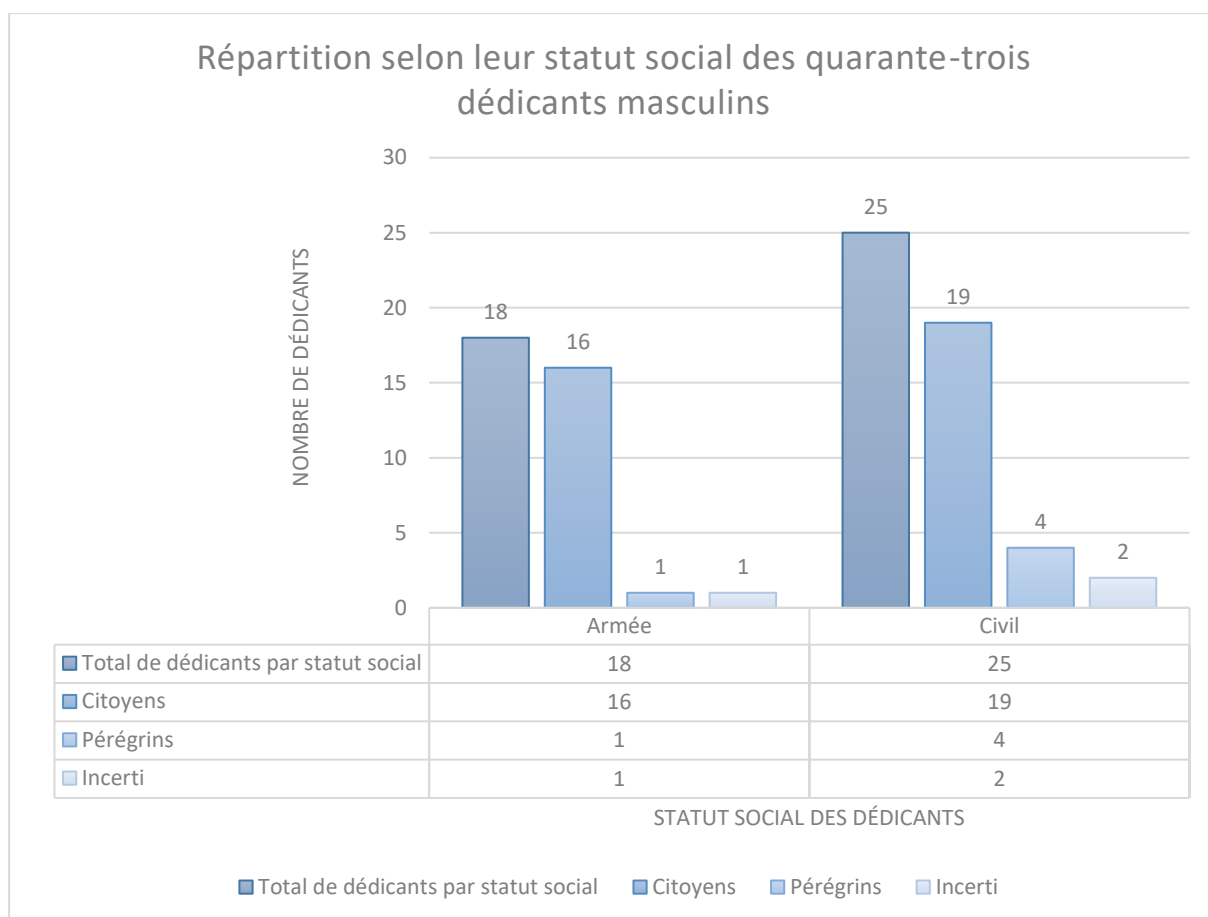
Le catalogue (cf. **Annexe**) comprend une quantité importante de dédicaces émises par des hommes, à savoir quarante-deux. Au total, quarante-trois dédicants sont recensés. Les inscriptions ont été principalement posées par des citoyens avec trente-cinq occurrences. Concernant les inscriptions restantes, cinq ont été émises par des pérégrins et trois par des individus qualifiés d'*incerti*.



Le graphique suivant illustre le constat précédent, mais avec la précision du nombre de dédicants d'origine batave pour chaque statut juridique. Il semble que 80 % des pérégrins masculins sont d'origine batave ; ce qui est nettement plus que les citoyens masculins d'origine batave. En effet, ces derniers ne représentent que 35,3 % des citoyens masculins. L'origine des dédicants *incerti* n'a pas pu être établie en dehors du fait qu'ils étaient probablement des étrangers non établis au sein de la *civitas Batavorum*.

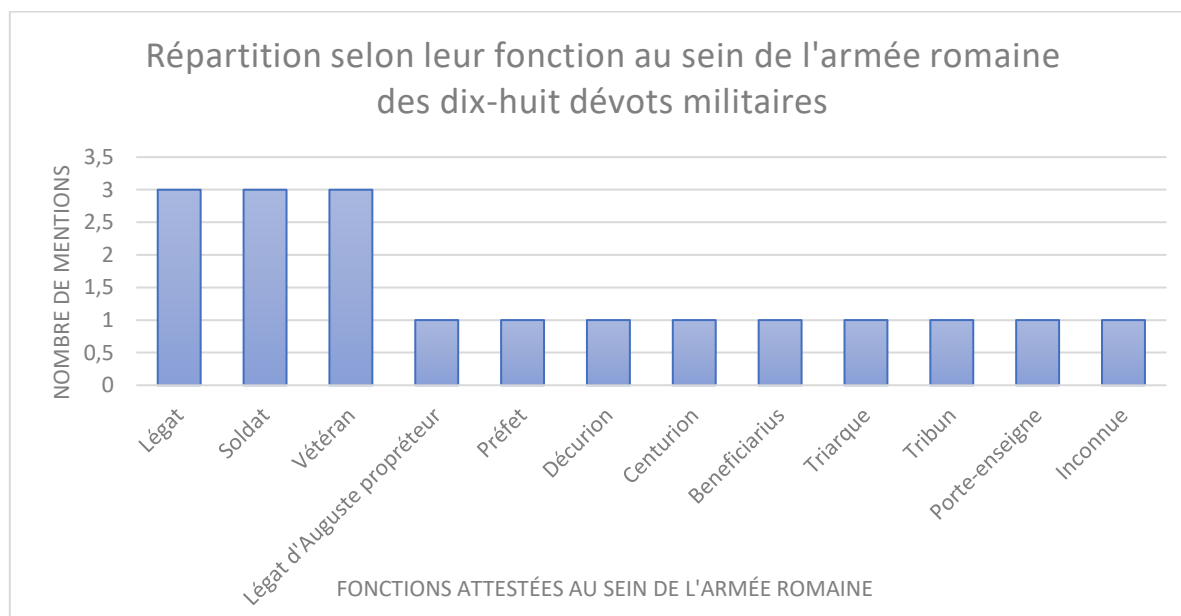


Parmi les quarante-deux dédicaces émises par des hommes au sein de la *civitas Batavorum*, dix-sept inscriptions ont été dressées par des membres de l'armée romaine, dont trois par des vétérans. Parmi ces dix-sept inscriptions, quinze dédicants dont les trois vétérans sont des citoyens pour un pérégrin et un *incerti*. Les vingt-cinq dédicaces restantes ont été érigées par des civils avec un total de vingt-six civils. Parmi ces vingt-six dédicants mentionnés, vingt dédicants sont des citoyens pour quatre pérégrins et deux *incerti*. Parmi les vingt citoyens, certaines inscriptions apportent des détails sur eux. Un d'entre eux est un artisan et plus exactement maître des potiers (**cat. 17**). Deux autres sont des commerçants et plus précisément des négociants frumentaires (**cat. 35**, **cat. 42**). Trois autres civils appartiennent aux *nobilis* (nobles), à savoir l'élite locale (**cat. 19**, **cat. 36**, **cat. 49**). Le premier de ceux-ci est un décurion du municipe des Bataves (**cat. 19**), le second est duumvir de la colonie des Morins et puis un prêtre d'Auguste (**cat. 36**) et le dernier est un *summus magistratus* de la *civitas Batavorum* (**cat. 49**). Le graphique suivant illustre ce constat en montrant la répartition des quarante-trois dédicants masculins selon leur statut social avec la mention de la quantité de dédicants par statut juridique pour chaque statut social.



Nous pouvons en déduire que les dédicants masculins ayant laissé des inscriptions religieuses au sein de la *civitas Batavorum* sont principalement des civils, car ils représentent 58,14 % des dédicants masculins. La plupart de ces civils, environ 76 %, ont d'ailleurs le statut juridique de citoyen. Le même constat peut être établi pour les militaires — qui représentent approximativement 41,86 % des dédicants masculins — car la majorité de ceux-là, à savoir 88,88 %, sont des citoyens. Les pérégrins civils et militaires sont beaucoup moins représentés et semblent donc avoir laissé en petite quantité des inscriptions religieuses au sein de la *civitas Batavorum*. Toutefois, il faut rester prudent par rapport à ces données et constats puisqu'ils reposent seulement sur les inscriptions découvertes et parce que le peu de connaissances amène à une distorsion des réalités de la société. Or ces dernières ne sont pas représentatives de la masse d'inscriptions religieuses produites à l'époque et de la diversité des dédicants. En effet, aucune inscription d'esclave ou affranchi n'a été découverte jusqu'à présent au sein de la *civitas Batavorum* alors qu'on sait qu'ils laissaient partout dans l'Empire romain des inscriptions religieuses.

Une diversité de fonctions attestées au sein de l'armée romaine est également remarquée. Les dix-huit dévots militaires recensés dans la *civitas Batavorum* occupent des fonctions différentes. Ces dernières sont au nombre de dix, mais il faut ajouter une catégorie par exhaustivité puisque la fonction d'un dédicant est inconnue. Le graphique suivant illustre le nombre de mentions de dévots militaires pour chaque fonction.



Nous remarquons que les militaires occupant les fonctions de légat, de soldat et de vétérans sont ceux ayant laissé le plus d'inscriptions religieuses. Trois attestations pour chacune de ces trois fonctions sont recensées. Pour les onze dévots militaires restants, les fonctions sont diverses : le légat d'Auguste propréteur, le tribun de légion, le préfet de cohorte, le centurion de légion¹⁴⁹, le porte-enseigne de légion¹⁵⁰ et le *beneficiarius* de légion¹⁵¹, le triérarque¹⁵²,

¹⁴⁹ Le centurion de légion est un officier subalterne au sein de l'armée romaine. Il commande une centurie militaire composée de 80 à 90 fantassins (et également des cavaliers légionnaires). Il occupait ce poste longtemps, souvent d'une durée de vingt ans. Son affectation changeait tous les trois, voire quatre, ans. Cf. LE BOHEC, 2019, p. 65 ; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 136-137 ; LASSÈRE, 2011b, p. 755.

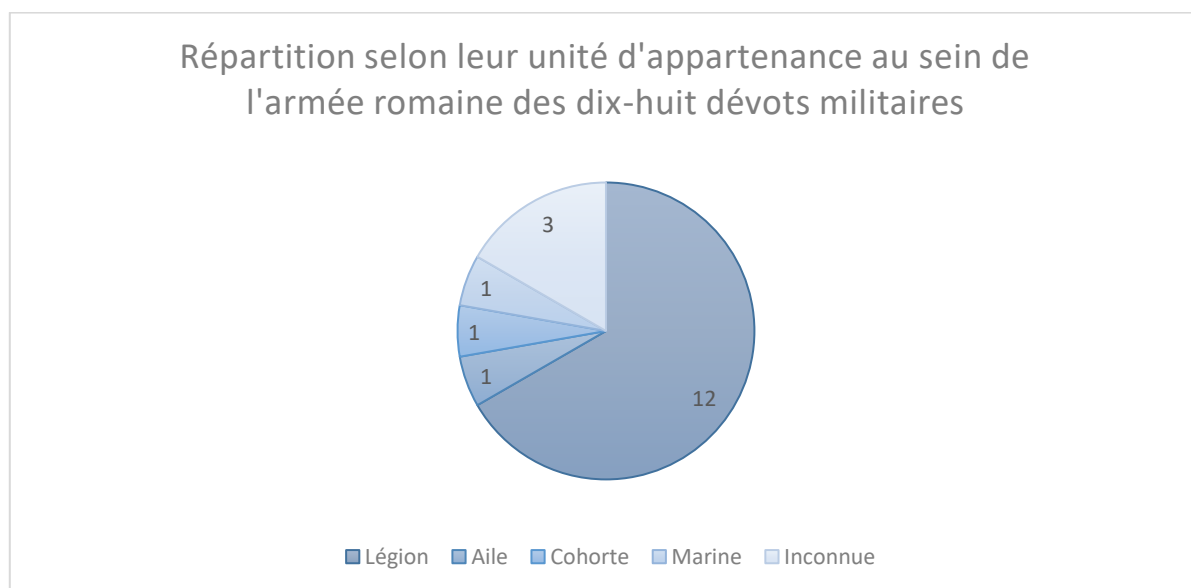
¹⁵⁰ Le porte-enseigne, dit également porte-étendard (*signifer*), est un sous-officier qui est la charge de porter le *signum* (étendard/enseigne) de la légion. Cf. *signifer*, dans *dicolatin.com*, <https://www.dicolatin.com/Latin/Lemme/0/SIGNIFER/index.html> (dernière consultation : 02/05/2025) ; D'AMATO, 2018, p. 4, 49, 58 ; ID., 2019, p. 46 ; *Signa Militaria*, dans UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS, *Le Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, [DAGR - Feuilletter SIGNA MILITARIA](https://www.dicolatin.com/Latin/Lexie/2/BENEFICIARIUS--II--m/index.html) (dernière consultation : 02/05/2025).

¹⁵¹ Le *beneficiarius* (bénéficiaire) est, sous l'Empire, un sous-officier de l'armée romaine exempté des corvées militaires et promu par le *beneficium* (faveur) du tribun. Il représente probablement leur supérieur (ex. officier, procureur, préfet, ou encore gouverneur) auprès duquel il exerce son service. Cf. NELIS-CLÉMENT, 2000, p. 56-59, 211-268 ; *beneficiarius*, dans *dicolatin.com*, <https://www.dicolatin.com/Latin/Lexie/2/BENEFICIARIUS--II--m/index.html> (dernière consultation : 02/05/2025) ; LASSÈRE, 2011b, p. 818.

¹⁵² Le triérarque est un centurion et officier spécialisé de la marine au sein de l'armée romaine. Il commande une trirème (galère militaire avec trois rangs de rames). Cf. TREGUIER, 2024, p. 181-189 ; *trierarchus*, dans *dicolatin.com*, <https://www.dicolatin.com/Latin/Lemme/0/TRIERARCHE/index.html> (dernière consultation : 02/05/2025) ; LASSÈRE, 2011b, p. 841.

décursion au sein d'une *ala*¹⁵³. Chacune de ces fonctions n'est attestée que par une occurrence. Ainsi, le nombre d'inscriptions attestées témoigne d'une diversité des grades au sein de l'armée. Il est à noter que, parmi ces douze dévots, un seul a une fonction inconnue en raison de l'aspect fragmentaire du texte et du support.

Les inscriptions religieuses émises par les militaires ne mentionnent pas seulement la fonction de ces derniers mais également très souvent l'unité d'appartenance de ceux-ci au sein de l'armée romaine. Le graphique suivant illustre le nombre de mentions de dévots militaires pour chaque unité d'appartenance.



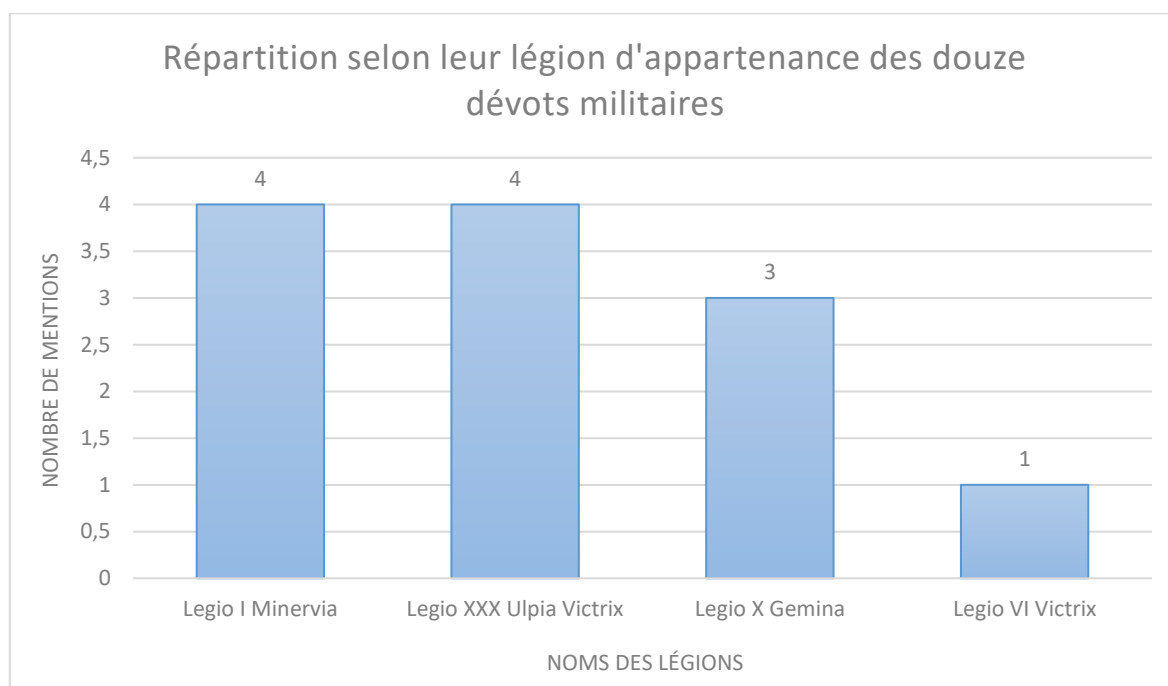
Concernant les dix-huit dévots militaires attestés au sein de la *civitas Batavorum*, la mention de l'unité d'appartenance est quasiment systématiquement inscrite dans le texte des inscriptions religieuses. En effet, sur dix-huit inscriptions, seules deux ne précisent pas l'unité d'appartenance. Pour les quinze inscriptions restantes, les unités sont au nombre de trois : la légion (*legio*), l'aile (*ala*)¹⁵⁴, la cohorte (*cohors*) et la marine. Une prépondérance de la légion est remarquée avec douze occurrences contre une occurrence pour chacune des trois autres unités.

Quant est-il des noms des unités d'appartenance dans lesquelles les dévots militaires attestés au sein de la *civitas Batavorum* occupent une fonction ? Pour le dévot qui est attaché à

¹⁵³ Le décursion d'une *ala* est un sous-officier spécialisé au sein d'une aile de cavalerie. Il est le commandant d'une turme (unité composée d'environ 30 à 40 cavaliers). Cf. LE BOHEC, Y., *Décursions et curiales*, dans UNIVERSALIS, universalis.fr, [DECURIONS & CURIALES - Encyclopædia Universalis](https://universalis.fr/DECURIONS-&CURIALES-Encyclopædia-Universalis) (dernière consultation : 02/05/2025) ; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 136 ; LASSÈRE, 2011 b, p.786.

¹⁵⁴ Une aile (*ala*) est une unité auxiliaire de l'armée romaine et consistait en un corps de cavalerie. Elle est soit appelée quingénaire (composée de 16 turmes), soit militaire (composée de 24 turmes). Cf. *Ibid.*

la marine où il occupe la fonction de triérarque, le nom de l'unité n'est pas mentionné. Pour les autres militaires, le nom des unités est mentionné dans les inscriptions religieuses qu'ils ont posées. Pour la cohorte, le dédicant Marcus Valerius Chalcidicus (**cat. 66**) occupe la fonction de préfet de la *cohors II civium Romanorum equitatae Piae Fidelis*. Pour l'aile, le dédicant Simplicius Super (**cat. 9**) occupe la fonction de décurion au sein de l'*ala Vocontiorum exercituus Britannici*. Pour les légions, quatre d'entre elles sont mentionnées, à savoir la *Legio I Minervia*, la *Legio XXX Ulpia Victrix*, la *Legio X Gemina* et la *Legio VI Victrix*. Le graphique suivant illustre le nombre de mentions de dévots militaires pour chaque légion.



Parmi les douze dévots militaires occupant une fonction au sein d'une légion, les dédicants appartenant à la *Legio I Minervia* et à la *Legio XXX Ulpia Victrix* sont les plus nombreux avec quatre occurrences par légion. La deuxième légion ayant le plus d'occurrences est la *Legio X Gemina* avec trois mentions de dédicants. Pour la légion restante, à savoir la *Legio VI Victrix*, une seule occurrence a été constatée.

Partie IV : analyse du paysage religieux de la *civitas Batavorum*

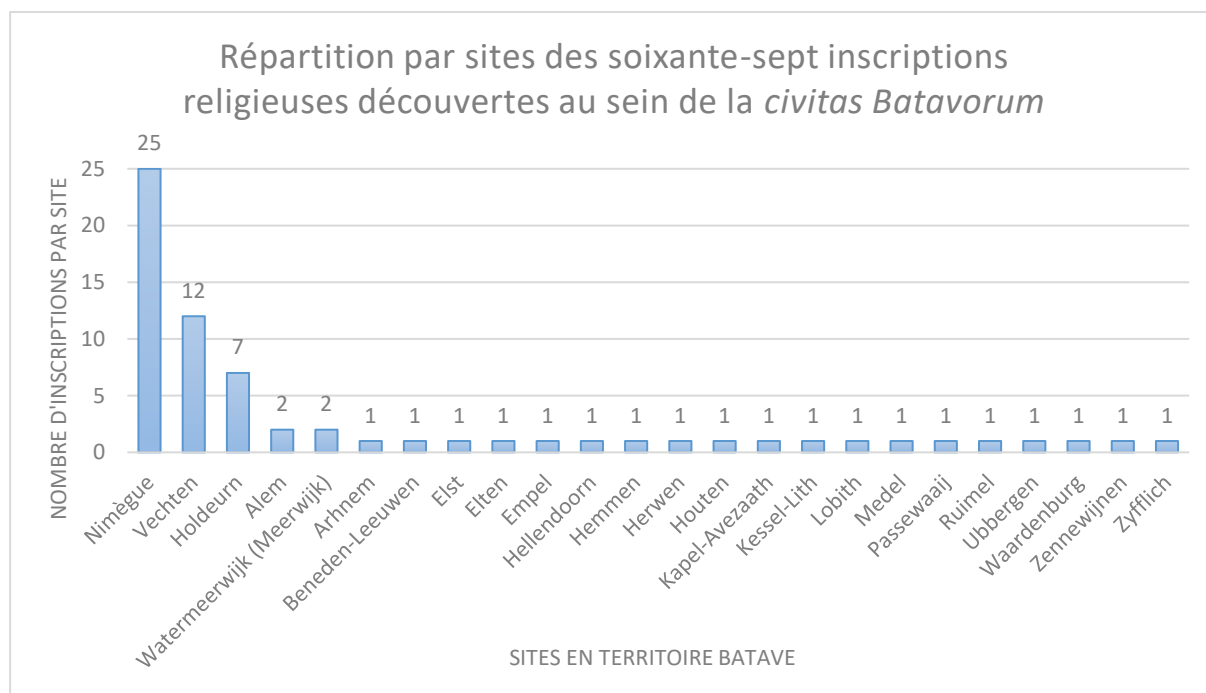
Cette quatrième partie a pour but d'analyser le paysage religieux au sein de la *civitas* des Bataves. Les divinités mentionnées se trouvent dans le catalogue d'inscriptions recensées pour la *civitas* des Bataves (cf. **annexe**). Ce dernier recense soixante-sept inscriptions religieuses. Parmi celles-ci, deux d'entre elles ne seront pas étudiées dans cette partie puisqu'elles sont uniquement relatives au « culte impérial ». Toutes deux seront étudiées dans la partie suivante consacrée à ce culte. Cette analyse du panthéon batave porte alors sur soixante-cinq inscriptions religieuses.

Le contenu de cette partie quatre sera divisé en trois chapitres. Cette division a pour premier objectif de mettre en lumière les divinités qui sont honorées dans un premier temps par les civils, dans un deuxième temps par les militaires et dans un dernier temps par des dédicants inconnus et non-identifiables. Le second objectif sera de mettre en évidence celles qui sont privilégiées par les civils, par les militaires et par des dédicants inconnus/non-identifiables dans un troisième temps.

Une analyse des théonymes sera réalisée pour certaines divinités locales et germaniques, peu attestées dans l'Empire romain, afin d'essayer de comprendre leur origine et leur domaine d'action. Cette brève analyse des théonymes apportera probablement des éclaircissements sur le rôle de ces divinités méconnues. Il est à noter que, parmi ces soixante-sept dédicaces, le théonyme de plusieurs divinités est manquant pour cinq en raison de l'aspect fragmentaire de l'inscription ou celui du support. D'ailleurs, une analyse onomastique des épicleses des divinités attestées sera effectuée à chaque fois qu'une épithète est rencontrée. Si celle-ci est rencontrée à plusieurs reprises, elle ne sera analysée qu'une seule fois lorsque la première occurrence sera abordée. Le but de cette étude des épicleses est le fait qu'elles puissent livrer des informations sur la fonction de la divinité ou sur l'assimilation de celle-ci avec une déité locale, germanique ou romaine.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des soixante-sept inscriptions religieuses attestées au sein de la *civitas Batavorum* par site (sites mentionnés précédemment dans les jalons géographiques). Nous pouvons remarquer que celles-ci se concentrent principalement à Nimègue avec vingt-cinq occurrences. Deux autres sites ayant laissé de nombreuses inscriptions sont Vechten avec douze occurrences et Holdeurn avec sept. Pour les autres sites, les inscriptions religieuses découvertes sont peu abondantes avec deux pour deux sites (Alem et Watermeerwijk) et une seule pour chacun des sites restants. Toutefois, en raison de nos

connaissances limitées et du manque de sources, cette localisation des inscriptions n'est probablement pas représentative de la quantité d'inscriptions posées sur chacun de ces sites.



Chapitre 1. Les divinités honorées par les civils

Parmi l'ensemble des inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, un grand nombre ont été émises par des civils. Pour ce chapitre, vingt-neuf inscriptions religieuses ont été émises par des civils. À Nimègue, on en recense douze contre dix-huit pour le reste du territoire batave.

Ces dédicaces seront étudiées dans trois sous-chapitres différents. Dans un premier sous-chapitre, les divinités attestées à Nimègue seront abordées en premier étant donné le rôle de chef-lieu de ce site. De plus, on y recense le plus grand nombre d'inscriptions religieuses. Dans un second sous-chapitre, on étudiera les divinités attestées sur les autres sites du territoire batave. Cette étude sera subdivisée en plusieurs points où chacun de ceux-ci correspondra à un site en allant des sites présentant le plus d'inscriptions à ceux en ayant le moins. Le but de cette subdivision est de mettre en évidence les déités attestées sur ces sites afin de pouvoir dans un troisième sous-chapitre regrouper les mentions de ces divinités pour le territoire batave. L'objectif de ce dernier sous-chapitre sera de mettre en lumière les divinités du panthéon civil des Bataves, notamment celles qui sont les plus attestées, et d'estimer dans quelle mesure les divinités du chef-lieu se retrouvent ailleurs dans le territoire batave. Les divinités honorées par les magistrats et décurions locaux ainsi que par des prêtres seront également mises en évidence.

1.1. Les divinités attestées dans le chef-lieu de la civitas Batavorum (Nimègue)

Parmi les vingt-cinq inscriptions attestées à Nimègue, deux (cat. 39, cat. 40) ont été émises par des collectivités et dès lors l'inscription sera étudiée lorsque le « culte impérial » sera abordé. Parmi les vingt-trois inscriptions restantes, seules douze d'entre elles ont été émises par des civils (cf. **tableau 10**). Ces dernières ont été datées entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle.

Tableau 10. Inscriptions religieuses émises par des civils et découvertes à Nimègue

Cat.	Site	Déités honorées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 23	Nimègue	*	<i>Votum pius</i> <i>Modium II fecit</i>	<i>Instrumentum domesticum</i> en argile	Don	*	* <i>Verecundus</i>	1 à 70
Cat. 26	Nimègue	<i>Mercurio Regi sive Fortunae</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>Blesio Burgionis filius</i>	101 à 300
Cat. 29	Nimègue	<i>Fortunae</i>	*	Autel en roche	Don	*	* [---] <i>ina</i>	1 à 300
Cat. 31	Nimègue	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.L.M.	Autel* en roche	Ex-voto	*	<i>Licinius Seranus</i>	101 à 300
Cat. 32	Nimègue	<i>Iovi Optimo Maximo</i> <i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.L.M. V.S.L.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto Ex-voto	*	<i>Marcus Sabinus Candidus</i> <i>Marcus V (-- -) H (---)</i>	101 à 300
Cat. 34	Nimègue	<i>Matronis Aufaniabus</i>	S.L.M.	Autel en grès	Ex-voto	*	<i>Titus Albinus Ianuarius</i>	151 à 250
Cat. 35	Nimègue	<i>Matribus Mopatibus suis</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>Marcus Liberius Victor cives Nervius negotiator frumentarius</i>	151 à 250
Cat. 36	Nimègue	<i>Minerviae CVR LADAE</i>	*	Autel en pierre	Don	<i>Ob honorem flamonii</i>	<i>Titus Punicus Genialus Ilvir coloniae Morinorum sacerdos Romae et Augustorum</i>	101 à 200
Cat. 41	Nimègue	-----] <i>sacrum Herculi S* Tutelae [---]</i>	*	Autel en roche	Don	*	<i>Caius P (ublicius*) Paternus</i>	
Cat. 42	Nimègue	*	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	-----] <i>frumentarius legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	

Cat. 44	Nimègue	<i>Deo Silvano</i>	*	Autel calcaire	en Don	*	<i>Aquilius [---] nus</i>	218
Cat. 45	Nimègue	<i>Saluti</i>	<i>dono dedit dedicavit</i>	Bague argent	en Don	<i>Sutoribus Noviomagensibus curiae Essaravi</i>	<i>Rusticus</i>	101 à 230

Les dévots civils honorent majoritairement des déités romaines. Parmi ces divinités, trois portent des épicleses. Deux de celles-ci ne semblent pas indiquer un caractère local. Elles sont *Optimus Maximus* pour Jupiter et *Rex* pour Mercure. Pour la troisième épiclese, il est difficile d'estimer si elle indique un caractère local puisqu'elle est abrégée avec la lettre S. Pour la première épiclese, Jupiter se voit doté de son surnom le plus fréquent, à savoir *Optimus Maximus* (Très Bon Très Grand). Les dédicants semblent donc vénérer Jupiter en tant que souverain et dieu de l'État romain ainsi que garant de l'ordre. Pour la seconde épithète *Rex* (cat. 26), le dédicant attribue à Mercure l'épiclese de *Rex* « roi ». Or ce dieu n'est pas le roi des dieux dans le panthéon romain puisque Jupiter occupe ce rôle. Il est donc essentiel d'essayer de comprendre la raison de l'attribution de cette épithète. Le fidèle, un pérégrin du nom de *Blesio*, semble vénérer Mercure en tant que forme d'autorité. Ce Mercure est possiblement assimilé à un dieu celto-germanique ou local qui a une fonction souveraine. Une autre hypothèse est que Mercure est vénéré en tant que souverain dans ses domaines (tels que ceux du Commerce et du Voyage).¹⁵⁵

Des divinités germaniques sont également attestées à Nimègue, mais seules deux inscriptions témoignent de leur culte. Ces deux dédicaces ont été posées par des indigènes, déjà citoyens romains, honorent les Déeses Mères (*Matres* et *Matronae*). Ces dernières sont à l'origine des divinités « claniques, familiales et protectrices d'une unité territoriale minime. [...] elles ont dû représenter la forme locale des divinités de protection ethnique ».¹⁵⁶ Par la suite, leur zone de protection s'est étendue au-delà de la protection du clan et de son territoire. Leurs épithètes peuvent être multiples et servent à préciser leur fonction. Elles peuvent renvoyer à des peuples et à des *civitas* (ex. *Matres Noricae*) mais elles peuvent également avoir un sens plus large. Les dénominations peuvent également ne pas être explicites en raison de nos connaissances encore limitées sur le sujet (ex. *Matres Mopates*).¹⁵⁷

¹⁵⁵ *Jupiter*, dans HOWATSON, 1993, p. 554 ; *Mercure*, dans *op.cit.*, p. 627 GRIMAL, 1994, p. 244-245 ; *Jupiter*, dans LECLANT, 2005, p. 1182-1183 ; *Jupiter*, dans MUGHINI, 2001, p. 180-181 ; *Mercure*, dans *op.cit.*, p. 206.

¹⁵⁶ RAEPSAET-CHARLIER, 2019, p. 175.

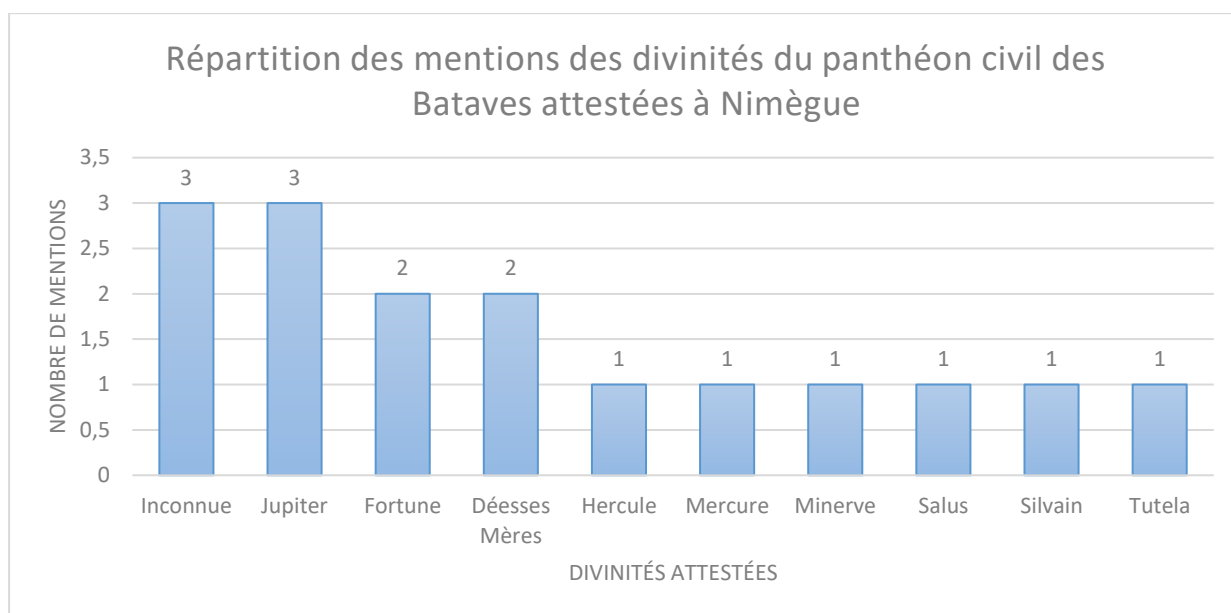
¹⁵⁷ RAEPSAET-CHARLIER, 2019, p. 171, 184.

Dans ces inscriptions, elles portent d'ailleurs des épicleses : *Mopatis* et *Aufaniae*. Pour la première dédicace (**cat. 34**), l'épithète est *Aufaniae*. Il n'est pas étonnant que ces *Matres* ou *Matronae Aufaniae*, soient honorées à Nimègue, car elles sont présentes dans de nombreuses inscriptions en Germanie, surtout en Germanie inférieure. Selon une hypothèse courante, l'épithète *Aufaniae* vient du germanique * *au-fanja* - signifiant « marais isolé ». Selon une autre hypothèse, développée par J.-G. Keysler, les *Matronae Aufaniae* seraient des déesses du vallon, des cours d'eau ou des sources. En effet, si on décompose le mot, on a le préfixe *auē-* /*au-* qui vient du gaulois *ava-* signifiant « cours d'eau », « source ». Ce préfixe est utilisé pour composer le nom de plusieurs sources et fleuves. L'autre terme composant l'épithète *Aufaniae* est *-fan-* qui signifie chez les Anciens Germains et Celtes « seigneur », « dieu ». ¹⁵⁸ Pour la seconde dédicace (**cat. 35**), les épithètes sont *Mopatis* et *suae*. La seconde épiclese indique que les déesses lui sont chères, car il utilise le possessif « ses » (*suae*) pour les qualifier. Si on étudie l'épithète *Mopatis*, il semble qu'elle soit celtique et qu'elle dérive du gaulois *mapat-* signifiant « enfant ». On peut en déduire que ces Mères Nourricières sont des divinités protectrices des enfants, probablement à tous les stades de la vie de ces derniers. Selon d'autres chercheurs comme H. Birkhan, l'épithète formée sur le thème celtique *mopat-* /*mapat-* fait plutôt référence à la forêt allemande Moffet. Si cette hypothèse s'avère, ces déesses étaient possiblement honorées dans cette forêt. ¹⁵⁹ Bien que la dédicace à ces *Matres* ait été découverte à Nimègue, le dédicant est un citoyen nervien. Ces déités sont possiblement vénérées à l'origine dans le territoire nervien dont le dédicant est originaire puisqu'aucune autre inscription religieuse n'atteste de ce culte en territoire batave. Toutefois, cette hypothèse ne peut être confirmée puisqu'aucune inscription religieuse atteste de ce culte en territoire nervien.

Le graphique suivant illustre la quantité de mentions attestées par divinité parmi les douze inscriptions religieuses découvertes à Nimègue. Les divinités les plus honorées sont Jupiter avec trois mentions et puis les Déesses Mères (*Matres* et *Matronae*) avec deux mentions. Les autres divinités, à savoir Fortune, Hercule, Mercure, Minerve, Salus, Silvain et Tutela, ne présentent respectivement qu'une seule mention. Pour une des inscriptions religieuses découvertes à Nimègue (**cat. 23**), la divinité honorée n'est pas mentionnée. Pour deux autres dédicaces (**cat. 41**, **cat. 42**), la divinité honorée, voire plusieurs déités, est manquante en raison de l'aspect lacunaire du début du texte de l'inscription.

¹⁵⁸ DROIXHE, 2002, p. 64-65 ; LAMBERT, 1976, p. 350 ; BECK, N., *Goddesses in Celtic Religion: The Matres and Matronae*, dans BREWMINATE: A BOLD BLEND OF NEWS AND IDEAS, *brewminate.com*, <https://brewminate.com/goddesses-in-celtic-religion-the-matres-and-matronae/> (consulté le 08/04/2025).

¹⁵⁹ *Ibid.*; DELAMARRE, 2003, p. 217 ; LAMBERT, 1976, p. 350.



1.2. Les divinités attestées au sein territoire batave

Dans ce sous-chapitre, on étudiera les divinités attestées dans le territoire batave et dont le culte est attesté par le biais des inscriptions religieuses émises par des civils. Cette étude sera divisée en sous-chapitres portant chacun sur un des sites sur lesquels ces dédicaces ont été découvertes. Parmi ceux-ci, douze présentent des inscriptions religieuses. Ces lieux sont Alem, Arnhem, Elten, Hellendoorn, Holdeurn, Houten, Kapel-Avezaath, Kessel-Lith, Millingen, Ruimel, Ubbergen, Vechten et Waardenburg.

1.2.1. Vechten

Le premier site étudié est Vechten puisque ce lieu comptabilise, après Nimègue, le plus d'inscriptions religieuses, à savoir douze. Il n'est pas étonnant d'y avoir découvert plusieurs dédicaces puisque ce site était une base essentielle de la flotte civile pour le commerce ainsi que pour la flotte militaire. Une flotte secondaire romaine¹⁶⁰, celle de Germanie, a probablement été stationnée à un moment donné à Vechten puisque plusieurs inscriptions attestent de cette présence.¹⁶¹ Parmi ces dédicaces, seulement quatre ont été émises par des civils (cf. **tableau 11**). Elles ont été datées entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle.

¹⁶⁰ Les deux flottes principales de l'armée romaine sont celles de l'Italie, à Misène et à Ravenne. Les autres flottes sont considérées comme secondaires et sont stationnées dans des provinces. Elles sont au nombre de sept. Elles sont les flottes de Bretagne, de Germanie, de Pannonie, de Mésie, du Pont-Euxin, de Syrie et d'Alexandrie. Cf. JACQUES et SCHEID, 2010, p. 133 ; LE BOHEC, 2017, p. 55.

¹⁶¹ RAEPSAET-CHARLIER, 1998, p.159 ; LE BOHEC, 2017, p. 55.

Tableau 11. Inscriptions religieuses émises par les civils et découvertes à Vechten

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant(s)	Date
Cat. 51	Vechten	<i>Fortunae sacrum</i>	*	Autel en roche	Don	*	<i>Antonius Priscus</i>	10 à 100
Cat. 56	Vechten	<i>Minervae sacrum</i>	*	Autel en roche	Don	*	<i>Caius Gellius Fidelis</i>	1 à 300
Cat. 57	Vechten	<i>Deae Viradecdi</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>Cives Tungri et nautae qui Fectione consistunt</i>	151 à 250
Cat. 59	Vechten	*	L.M	*	Don	*	<i>Tiberinia Servanda</i>	151 à 250

Le tableau permet de mettre en évidence le fait que la majorité des offrandes consiste en des dons. Une seule consiste en un vœu acquitté (**cat. 57**). Nous constatons également que les civils semblent honorer principalement des divinités romaines. Celles-ci sont mentionnées dans deux inscriptions. Dans la première (**cat. 51**) et la seconde (**cat. 56**), le dédicant honore respectivement Fortuna seule et Minerve seule. Le support — un autel en roche — de ces dédicaces est consacré (*sacrum*).

Concernant les deux inscriptions restantes, la divinité n'a pas pu être identifiée pour l'une de celles-ci en raison de l'état lacunaire du début de l'inscription (**cat. 59**). Pour l'autre inscription (**cat. 57**), la divinité mentionnée est Viradecdis. Cette déesse est d'origine germanique ou celtique. Son théonyme connaît quatre variantes, à savoir Virodactis (CIL XIII, 6761), Viradecthis (CIL VII, 01073), Virathethi (AE 1968, 0311 ; AE 1975, 635) et Virodacti (CIL XIII, 06761). Ces dédicaces ont été offertes entre le II^e siècle et le milieu du III^e siècle. La première forme est attestée à Mayence en *Germania superior*, la deuxième à Birrens en *Britannia*, la troisième à Strée-lez-Huy en *Gallia Belgica* et à Valkenburg en *Germania inferior* et la quatrième à Mayence en *Germania superior*. Cette divinité apparaît avant tout comme une divinité des Tongres, comme le montre d'une part le lieu de découverte de l'une de ses attestations (à Strée-lez-Huy), d'autre part les dédicants tongres de deux autres inscriptions (à Vechten et à Birrens), retrouvées hors de la *civitas Tungrorum*. En effet, à Birrens en *Britannia*, une dédicace a été posée par des soldats de la *cohors II Tungrorum* originaires du *pagus Condrustis*.¹⁶² Quant à l'inscription attestée à Vechten (**cat. 57**), elle a été posée entre 151 et 250 par une collectivité, à savoir des citoyens tongres qui sont des nautes établis à Vechten.

¹⁶² RAEPSAET, 2011b, p. 212 ; RIB 2108. Altar dedicated to Viradecthis, dans RIB, *romaninscriptionsofbritain*, <https://romaninscriptionsofbritain.org/inscriptions/2108> (consulté le 01/04/2025).

1.2.2. Holdeurn

Le second site étudié est Holdeurn puisque ce lieu comptabilise, après Nimègue et Vechten, le plus d'inscriptions religieuses attestées en territoire batave, à savoir sept. Parmi ces sept dédicaces, une seule (**cat. 17**) a été émise par un civil (cf. **tableau 12**). Celle-ci a été datée approximativement dans le dernier quart du II^e siècle de notre ère.

Tableau 12. Inscription religieuse émise par un civil et découverte à Holdeurn

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 17	Holdeurn	<i>Vestae sacrum</i>	*	Autel en calcaire	Don	<i>Pro se</i>	<i>Iulius Victor magister figulorum</i>	178 à 200

Nous constatons que l'inscription consiste en un don d'un autel en calcaire. Ce dernier a été consacré (*sacrum*) à la déesse Vesta qui est mentionnée seule. La dédicace a été offerte par *Iulius Victor*, un maître des potiers (*magister figulorum*), et posée *pro se*, à savoir pour lui. Concernant la déesse Vesta, il n'est pas étonnant que le dédicant la vénère puisqu'il est potier. En effet, en tant que potier, il travaille avec des fours pour chauffer ses poteries. Il vénère donc Vesta pour favoriser la production lorsqu'il travaille avec le feu puisque Vesta, en tant que déesse de la vie domestique et du foyer, est la déesse du feu.¹⁶³

1.2.3. Alem

Le troisième site étudié est Alem puisque ce lieu comptabilise deux inscriptions religieuses attestées en territoire batave (**cat. 1**, **cat. 2**). Celles-ci ont d'ailleurs été émises uniquement par des civils (cf. **tableau 13**) et ont été datées approximativement entre le dernier quart du I^{er} siècle et le milieu du III^e siècle.¹⁶⁴

Tableau 13. Inscriptions religieuses émises par des civils et découvertes à Alem

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 1	Alem	<i>Deae Exomnae</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire blanc	Ex-voto	*	<i>Aunius Vitalis</i>	151 à 250
Cat. 2	Alem	<i>Deo Mercurio</i>	V.S.L.M.	Base de statue en calcaire	Ex-voto	<i>Ex iussu ipsius</i>	<i>Titus Flavius Virilis</i>	71 à 130

Nous remarquons que les deux inscriptions religieuses consistent en des vœux acquittés grâce à la formule *votum solvit libens merito* (VSLM). Le motif votif est d'ailleurs connu pour la seconde (**cat. 2**). Le dédicant *Titus Flavius Virilis* a posé son monument votif *ex iussu ipsius*,

¹⁶³ *Vesta*, dans HOWATSON, 1993, p. 1040 ; *Vesta*, dans M. MUGHINI, 2001, p. 321.

¹⁶⁴ BOGAERS, 1962, p. 39.

c'est-à-dire sur ordre du dieu Mercure. Sur ce monument votif, des restes d'une statue très probablement de Mercure ont été conservés avec les restes d'un animal, possiblement un bélier ou un bouc. Comme Mercure est le dieu du Commerce et protecteur des commerçants et des voyageurs, B.E. Bogaers suppose que le dédicant est potentiellement un négociant provenant de la Germanie supérieure ou de la partie orientale de la Gaule.¹⁶⁵

Les civils semblent autant honorer des divinités romaines qu'indigènes avec une attestation pour chacune. D'ailleurs, comme les deux dédicaces ont été découvertes à proximité l'une de l'autre, J.E. Bogaers a émis l'hypothèse qu'ils étaient vénérés dans le même sanctuaire. Dans l'une des offrandes (**cat. 2**), le dieu Mercure est honoré. Dans l'autre offrande (**cat. 1**), le dédicant honore la déesse celtique Exomna. Son culte n'est d'ailleurs connu que par cette inscription religieuse et semble avoir été honoré dans un sanctuaire probablement érigé dans les environs de ce lieu, mais on n'a pas de traces de celui-ci. Cette hypothèse, développée par plusieurs chercheurs, repose sur le toponyme du lieu où cette inscription a été découverte. Si on étudie le toponyme Alem qui vient du proto-germanique, on a le terme *alha-* signifiant « sanctuaire » et *haima-* signifiant « maison ». Ensuite, afin de savoir qui était cette divinité, il convient de réaliser une courte étude onomastique de son nom. Le mot *Exomna* est un nom celtique probablement dérivé du terme gaulois *exobno-*, signifiant « sans crainte ». Si on décompose ce mot, on a le terme celtique *ex-* signifiant « hors de », « sans » et le terme *-omna* qui vient du gaulois *obno-* ou *omno-* signifiant « crainte ». La signification de son nom semble être « celle (qui est) sans peur/crainte ». Au vu de l'analyse onomastique, Exomna apparaît alors comme une déesse celtique, très probablement liée au monde guerrier. Par conséquent, elle est probablement une déesse guerrière et/ou protectrice, très certainement invoquée avant un combat.¹⁶⁶

¹⁶⁵ BOGAERS, 1962, p. 39, 42-43, 46-48, 56.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 42-46, 54-55; DUVAL, 1966, p. 654; DEGRAVE, 1998, p. 218, 322, 492; DELMARRE, 2003, p. 170; SAVIGNAC, 2004, p. 109, 236, 268.

1.2.4. Arnhem

Le quatrième site étudié est Arnhem. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 3**) et qui a été datée approximativement entre le début du II^e siècle et la fin du III^e siècle (cf. **tableau 14**).

Tableau 14. Inscription religieuse émise par une civile et découverte à Arnhem

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicante	Date
Cat. 3	Arnhem	<i>Apollini Granno</i>	*	Base de statue en bronze	Don	<i>Ex imperio</i>	<i>Claudia Paterna</i>	101 à 300

La dédicante — *Claudia Paterna* — a posé une base de statue en bronze *ex imperio*, à savoir sous l'ordre de la divinité. Elle fait un don de ce monument au dieu Apollon Grannus qui est honoré seul. Le dieu Apollon se voit doté de l'épiclèse Grannus, ce qui semble témoigner de l'assimilation ou de l'identification du dieu Grannus au dieu Apollon. Il n'est pas étonnant de trouver cette épithète dans les Germanie, car le surnom *Grannus* est l'épithète la plus répandue d'Apollon en Gaule. D'ailleurs, son culte s'est diffusé vers le Nord et le Nord-Est, vraisemblablement grâce au milieu administratif et militaire, jusque dans les Germanies avec le sanctuaire de Grand comme probable centre de cette diffusion.

Afin d'en savoir plus sur ce surnom, il convient de réaliser une courte étude onomastique de ce nom. Le mot *Grannus* est un nom latinisé du mot gaulois *Grannos* qui était le théonyme d'un dieu celte. Si on décompose le mot : on a la racine proto-indo-européenne *G^wher-* signifiant « chaud » et du suffixe *-sno-*. Plusieurs autres racines et significations ont été proposées, mais elles semblent moins plausibles que celle-ci. Si l'hypothèse de la racine est correcte, on peut relier ce nom aux sources d'eaux chaudes ou à la chaleur du soleil. Son nom fait référence à la chaleur solaire et pourrait signifier « celui qui apporte la chaleur ». *Grannus* apparaît alors comme un dieu gaulois, très probablement lié à l'eau thermale ; eau d'origine souterraine naturellement chaude. Selon les chercheurs, il est également un dieu curateur qui soigne grâce aux eaux chaudes. De plus, plusieurs sanctuaires dédiés à *Grannus* se situaient à proximité de sources d'eaux chaudes, comme *Aquae Granni* (Aix-la-Chapelle). Dans cette inscription, Apollon Grannus semble être honoré en tant que divinité guérisseuse et solaire ; deux pouvoirs du dieu Apollon qui sont souvent combinés lorsque le dieu intègre le panthéon celte.¹⁶⁷

¹⁶⁷ DEGRAVE, 1998, p. 218; HATT, 1983, p. 189, 215; ZEIDLER, 2003, p. 77-92; HOFENEDER, A2013, p. 106-108; SAVIGNAC, 2004, p. 52; MACKILLOP, 2016, p. 20-21, 260.

1.2.5. Elten

Le cinquième site étudié est Elten. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par des civils (**cat. 6**) et qui a été datée entre le début du II^e siècle et le milieu du III^e siècle (cf. **tableau 15**).

Tableau 15. Inscription religieuse émise par des civils et découverte à Elten

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicants	Date
Cat. 6	Elten	<i>Herculi Magusano et Haevae</i>	V.S.L.M.	Autel en pierre	Ex-voto	<i>Pro natis</i>	<i>Ulpus Lupio et Ulpia Ammava</i>	100 à 250

L'inscription émise par le couple de civils *Ulpus Lupio* et *Ulpia Ammava* consiste en une offrande d'un autel en pierre au couple divin Hercule Magusanus et Haeva. Les deux dédicants ont d'ailleurs posé l'autel *pro natis*, à savoir pour leurs enfants ; ce qui semble indiquer une demande de prospérité pour ceux-ci. Le genre de leurs enfants n'a pas pu être déterminé, car *natis* à l'ablatif pluriel pouvant autant faire référence à *natus, i, m.* (le fils) qu'à *nata, ae, f.* (la fille). En outre, ce monument votif a été érigé en remerciement du vœu accompli (*votum solverunt libentes merito*).

Deux divinités sont mentionnées : Hercule Magusanus, d'une part, et Haeva, d'autre part. Qui sont-elles ? Le dieu Hercule Magusanus est le dieu « représentant de la martialité et fédérateur du peuple en cité » en territoire batave.¹⁶⁸ L'épithète Magusanus est attribuée au dieu Hercule. Si une analyse de celle-ci est réalisée, les chercheurs ont estimé que cette épithète semblait assurément locale et indiquer l'aspect local de la divinité. Cependant, son origine et sa signification sont sujettes à interprétation. Pour la première interprétation, l'origine du nom est celtique, selon A. Holder, J. Vollgraff et L. Weisgerber. Pour d'autres, comme L. Toorians, l'origine est celtique germanisé en partant de l'exception, à savoir *MagusEnus*. L. Toorians donne l'épithète (*Magu -/seno -*), attesté au sanctuaire d'Empel, le sens de « jeune homme vieux » ou « ancêtre plein de vie ». Mais cette réflexion ne convainc pas M.-Th. Raepsaet-Charlier. Quant à la seconde interprétation, l'origine germanique a été mise en avant.¹⁶⁹ Plusieurs études ont alors donné « à l'épithète (*maguz/s-naz*) le sens de “celui qui détient la force, la puissance, le seigneur” ce qui convient particulièrement bien à la fonction que le dieu a exercée en pays batave en tant que représentant de la martialité et fédérateur du peuple en

¹⁶⁸ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 224.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 223-224; M. JACZYNOWSKA, 1977, p. 413, 418.

citée». ¹⁷⁰ Selon M.-Th. Raepsaet-Charlier, il ne faut retenir que cette interprétation qui « est historiquement logique et linguistiquement cohérente ». ¹⁷¹

Cette épiclese est d'ailleurs répartie dans toutes les cités de Germanie inférieure (pour celles qui disposent d'une documentation suffisante). Les chercheurs ont d'ailleurs établi que le « foyer principal est incontestablement batave » ¹⁷². En outre, le culte à Hercule Magusanus s'est attesté dans le reste de la Germanie inférieure. L'ampleur de cette diffusion est méconnue en raison du peu de témoignages attestés sur place. De plus, ce culte s'est également diffusé en dehors de cette province puisque quelques attestations de ce culte ont été découvertes à Rome, en Bretagne, en Dacie et en Zélande. ¹⁷³

Ce dieu est d'ailleurs généralement honoré individuellement. Ses associations à d'autres divinités existent, même si elles sont rares. ¹⁷⁴ En ce qui concerne cette inscription (**cat. 6**), le couple *Ulpus Lupio* et *Ulpia Ammava* a dédié cette inscription à un couple divin, à savoir Hercule Magusanus et Haeva. Cette association est unique puisqu'elle est la seule connue. Quant au culte d'Haeva, il n'est attesté qu'à un seul endroit, à savoir sur le site du temple gallo-romain d'Elten où cette inscription a été découverte. ¹⁷⁵

Quant est-il du théonyme de Haeva ? Le nom de cette déesse germanique, probablement batave, vient du proto-germanique *hiwan* signifiant « se marier ». Elle semble donc être une déesse du mariage. Honorée avec Hercule Magusanus et en tant que déesse du mariage, ils semblent former un couple marié. Plus largement, elle semble être une déesse de la famille puisque les dédicants remercient ces divinités pour l'accomplissement de leur vœu pour leurs enfants. Plusieurs chercheurs, comme J. de Vries, confirment cette hypothèse, à savoir qu'Haeva est une déesse du mariage et des enfants. Selon cette hypothèse qui est la plus probable, Haeva semble être une déesse germanique du mariage ou une déesse protectrice de la famille comme le suggère son étymologie fondée sur la notion de mariage. ¹⁷⁶

¹⁷⁰ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 224.

¹⁷¹ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 224.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ *Ibid.*, p. 217, 224, 226; J. SCHEID, 2006, p. 307; M.-L. GENÈVRIER, 1986, p. 3171-3178; M. JACZYNOWSKA, 1977, p. 413, 418.

¹⁷⁴ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 224.

¹⁷⁵ LOOIJENGA, 1999, p. 145-146; DE VRIES, 1970, p. 320.

¹⁷⁶ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 228.

D'autres chercheurs identifient en Haeva la déesse Sif puisque son nom signifie épouse ou parente par alliance et que cette dernière est l'épouse du dieu Thunar (Thor), identifié à Magusanus et assimilé à Hercule.

Pour d'autres chercheurs, en raison de la prononciation du nom *Haeva*, ils la rapprochent de la déesse Caiva, attestée chez les Trévires (CIL, XIII, 4149 ; AE, 1981, 543) et semblant partager un temple avec Hercule. Comme la vélaire aspirée CH est difficile à écrire pour les Romains, des variantes de cette vélaire sont présentes dans les noms propres avec le H en langue germanique, car elle est une lettre marquée par une aspiration. Cette vélaire se rapproche en latin au C/K.¹⁷⁷

Selon une hypothèse fort fréquente, Haeva est rapprochée d'Hébé, car les chercheurs se basent sur la prononciation incorrecte du nom de celle-ci. Hébé, fille de Zeus et d'Héra, est une déesse grecque ayant épousé Hercule. Pour les chercheurs, « Hébé serait une interprétation d'une déesse locale dans laquelle on a voulu voir *Nehalennia* », ¹⁷⁸ voire *Vagdavercustis*.¹⁷⁹

1.2.6. Hellendoorn

Le sixième site étudié est Hellendoorn. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 8**) et qui a été produite entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle (cf. **tableau 16**).

Tableau 16. Inscription religieuse émise par un civil et découverte à Hellendoorn

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 8	Hellendoorn	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	*	Autel en grès	Don	*	* <i>Pius</i>	1 à 300

L'inscription émise par le civil *Pius* consiste en un don d'un autel en grès au dieu Jupiter Très Bon Très Grand et au Génie du lieu ; une association courante de divinités.

¹⁷⁷ RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 228-229.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 228.

¹⁷⁹ *Ibid.*

1.2.7. Houten

Le septième site étudié est Houten. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 18**) et qui a été datée entre la fin du I^{er} siècle et le début du II^e siècle (cf. **tableau 17**).

Tableau 17. Inscription religieuse émise par un civil et découverte à Houten

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 18	Houten	<i>Herculi Magusano</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>Volusius Vetonianus</i>	71 à 104

L'inscription émise par le civil *Volusius Vetonianus* consiste en une offrande d'un autel en calcaire au dieu Hercule Magusanus. Cette offrande consiste en un vœu acquitté (*votum solvit libens merito*).

1.2.8. Kapel-Avezaath

Le huitième site étudié est Kapel-Avezaath. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 19**) et qui a été datée entre la deuxième moitié du II^e siècle et le milieu du III^e siècle (cf. **tableau 18**).

Tableau 18. Inscription religieuse émise par un civil et découverte à Kapel-Avezaath

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant(s)	Date
Cat. 19	Kapel-Avezaath	<i>Deae Hurstrgae</i>	<i>Posuit libens merito</i>	Autel en calcaire	Don	<i>Ex praecepto eius</i>	<i>Valerius Silvester decurio municipii Batavorum</i>	151 à 250

L'inscription émise par le civil *Valerius Silvester* — un décurion du municipes des Bataves —, consiste en un don d'un autel en calcaire à la déesse Hurstrga. Cette offrande a été posée *ex praecepto eius*, c'est-à-dire sur la prescription de la déesse. Cette dernière est honorée seule et uniquement connue par cette inscription découverte à Bergakker dans Kapel-Avezaath, situé dans la commune de Tiel, en territoire batave. Ce lieu a été utilisé comme sanctuaire aux II^e et III^e siècles. Dans ce sanctuaire, un culte était dédié à la déesse germanique Hurstrga.

Comme le dédicant est un décurion du municipes batave et que la seule inscription attestant de son culte a été découverte sur le territoire batave, on peut déduire qu'*Hurstrga*, est très probablement une déesse batave, comme le supposent plusieurs chercheurs.

Quant est-il du théonyme de cette déité ? Le nom *Hurstrga* est composé du radical *Hurst-* signifiant « hauteur » ou « sous-bois, habituellement situé sur un sol sablonneux ». ¹⁸⁰ Les chercheurs semblent lui privilégier un lien avec la hauteur en raison du toponyme du lieu où l'inscription a été découverte, *Bergakker*, qui semblait être à l'époque une colline sacrée. En effet, en langue germanique, *berg-* signifie la « montagne » ou la « colline » ; ce qui indique une élévation du lieu par rapport au bassin fluvial environnant avec des rivières comme le Waal et le Linge, et le fleuve, le Rhin. *Hurstrga* est peut-être une déesse de la colline boisée, si la double signification de son nom est prise en compte. Son théonyme semble également être lié à la fertilité puisque cette inscription a été découverte dans le site d'un sanctuaire où d'autres divinités semblent avoir été vénérées, comme les Déeses Mères (*Matres* et *Matronae*). ¹⁸¹

1.2.9. Kessel-Lith

Le neuvième site étudié est Kessel-Lith. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 20**) et qui a été datée entre le milieu du II^e siècle et le milieu du III^e siècle (cf. **tableau 19**).

Tableau 19. Inscription religieuse émise par une civile et découverte à Kessel-Lith

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicante	Date
Cat. 20	Kessel-Lith	<i>Deae Veneri suae</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>Victorinia Veratta</i>	150 à 250

L'inscription émise par la civile *Victorinia Veratta* consiste en l'offrande d'un autel en calcaire à la déesse Vénus. Cette offrande consiste en un vœu acquitté (*votum solvit libens merito*). La dédicante honore Vénus seule dont le culte n'est attesté que dans un sanctuaire à Kessel-Lith. D'ailleurs, cette inscription est la seule attestée en Germanie inférieure pour cette déesse.

En outre, comme la dédicace a été découverte dans un monumental sanctuaire gallo-romain dédié à Hercule Magusanus, Vénus serait donc associée indirectement à Hercule Magusanus selon M.-Th. Raepsaet-Charlier. ¹⁸²

¹⁸⁰ RAEPSAET-CHARLIER, 2015, p. 212; LOOIJENGA, 1999, p. 145-146.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 145-147, 150-151; *Berg*, dans LAROUSSE, *larousse.fr*, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/allemand-francais/Berg/247299> (consulté le 03/02/2025).

¹⁸² ROYMANS, 2004, p. 12, 242 ; RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 230 ; RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 214.

De plus, cette inscription est originale du fait de sa formulation. En effet, la dédicante attribue une épithète *suae* au théonyme de la déesse ; le vœu est donc adressé à *Deae Veneri suae*, à savoir à sa déesse Vénus. On peut émettre l'hypothèse que la divinité est particulièrement honorée par la dévote au point que celle-ci lui donne cette épithète indiquant l'affection que la dédicante témoigne à Vénus.¹⁸³

1.2.10. Ruimel

Le dixième site étudié est Ruimel. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 49**) et qui a été datée au I^{er} siècle de notre ère entre 10 et 40 (cf. **tableau 21**).

Tableau 21. Inscription religieuse émise par un civil et découverte à Ruimel

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant(s)	Date
Cat. 49	Ruimel	<i>Magusano Herculi sacrum</i>	V.S.L.M.	Autel en marbre	Ex-voto	*	<i>Flaus Vihirmatis filius summus magistratus civitatis Batavorum</i>	10 à 70

L'inscription émise par le pérégrin *Flaus* — occupant la fonction locale *summus magistratus* de la *civitas Batavorum* —, a été découverte, semble-t-il, à Ruimel. Toutefois certains chercheurs émettent l'hypothèse que l'autel proviendrait en réalité du sanctuaire d'Empel, et qu'il aurait été déplacé à un moment donné à Ruimel. Cet autel en marbre a d'ailleurs été offert au dieu Hercule Magusanus. Cet autel est consacré d'ailleurs à ce dernier (*sacrum*). En outre, cette offrande consiste en un vœu acquitté (*votum solvit libens merito*). Le dieu Hercule Magusanus est d'ailleurs honoré seul.¹⁸⁴

1.2.11. Ubbergen

Le onzième site étudié est Ubbergen. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 50**) et qui a été datée entre la deuxième moitié du II^e siècle et le milieu du III^e siècle (cf. **tableau 22**).

¹⁸³ RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 214 ; RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 230.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 217 ; DERKS, 1992, p. 9 ; RAEPSAET-CHARLIER, 1996, p. 258.

Tableau 22. Inscription religieuse émise par un civil et découverte à Ubbergen

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant(s)	Date
Cat. 50	Ubbergen	<i>Deo Mercurio Friausio</i>	V.S.L.M.	Base de statue en calcaire	Ex-voto	*	<i>Simplicius Ingenuus</i>	151 à 250

L'inscription émise par le civil *Simplicius Ingenuus* consiste en l'offrande d'une base de statue en calcaire au dieu Mercure Friausius. En outre, cette offrande consiste en un vœu acquitté (*votum solvit libens merito*). Le dieu est d'ailleurs honoré seul.

Le dieu Mercure porte une épiclese. Pour cette dernière, les chercheurs hésitent entre les deux graphies : soit *Friausius*, soit *Eriusius*, en raison de l'altération des deux premières lettres du texte de l'inscription. Mais la première semble être privilégiée, notamment par J.E. Bogaers. Cette appellation apparaît locale puisqu'elle n'est attestée qu'à Ubbergen près de Nimègue. Afin de savoir à quoi correspond le surnom, il convient de réaliser une courte étude onomastique de son nom. Le mot *Friausius* est un nom celtique probablement dérivé de l'ethnonyme *Frisius* faisant référence au peuple des Frisiavons. Si on décompose le mot, on obtient la racine *Fria-*, qui vient du proto-germanique *frihals-* signifiant « libre ». *Mercurius Friausius* apparaît alors comme un dieu probablement lié à la liberté. Toutefois, ce dieu est représenté sur la statue accompagnant cette inscription et ressemble au dieu romain et non à un dieu indigène. Il est reconnaissable, car il porte ses chaussures ailées et tient dans sa main son caducée.¹⁸⁵

1.2.12. Waardenburg

Le douzième site étudié est Waardenburg. Ce dernier comptabilise une seule inscription religieuse émise par un civil (**cat. 63**) et qui a été datée entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle (cf. **tableau 23**).

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 63	Waardenburg	<i>Herculi Magusano</i>	*	Bracelet en argent	Don	*	<i>Pacius</i>	1 à 300

Tableau 23. Inscription religieuse émise par un civil et découverte à Waardenburg

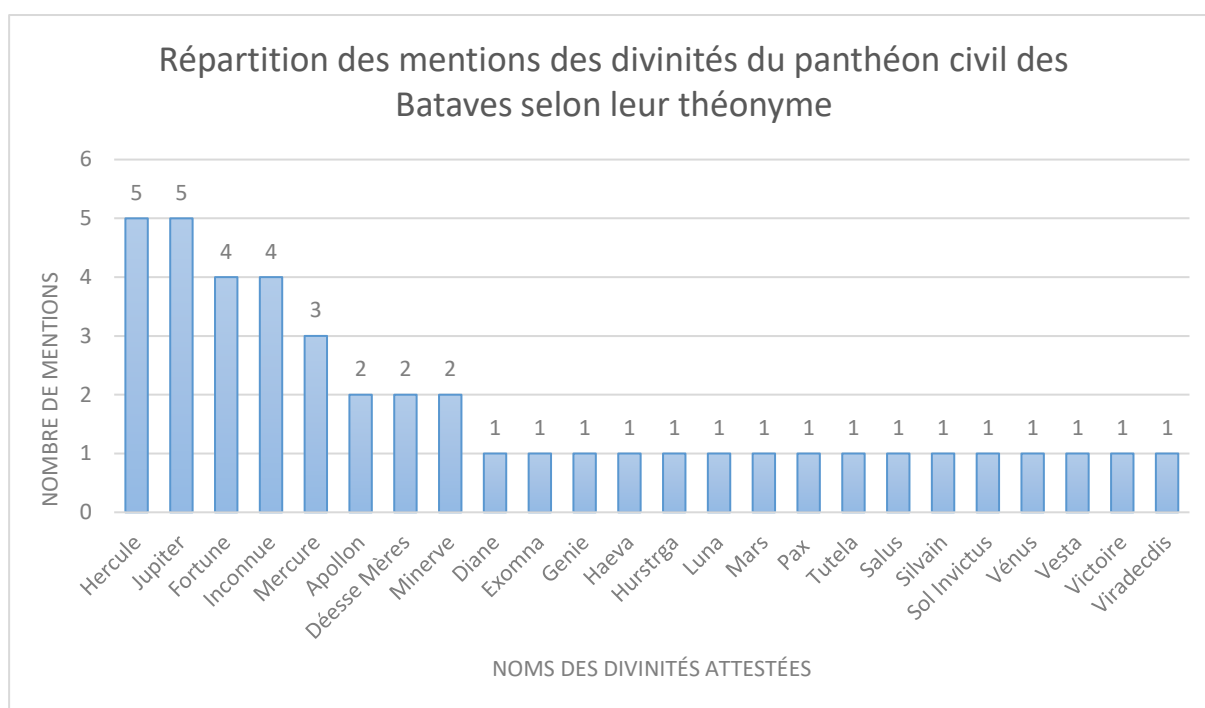
L'inscription émise par le civil *Pacius* consiste en un don d'un bracelet en argent au dieu Hercule Magusanus. Le dieu est d'ailleurs honoré seul.

¹⁸⁵ MATHIEU-COLAS, 2014, p. 146 ; DELMARRE, 2003, p. 170 ; DEGRAVE, 1998, p. 322, 492 ; RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 221.

1.3. Conclusion intermédiaire : les divinités du panthéon civil des Bataves

Grâce aux relevés qui précèdent, il a été possible d'établir que, parmi les inscriptions religieuses émises par les civils, celles-ci ont été recensées en plus grand nombre au sein du territoire batave (dix-huit occurrences) par rapport au chef-lieu de la *civitas Batavorum* (douze).

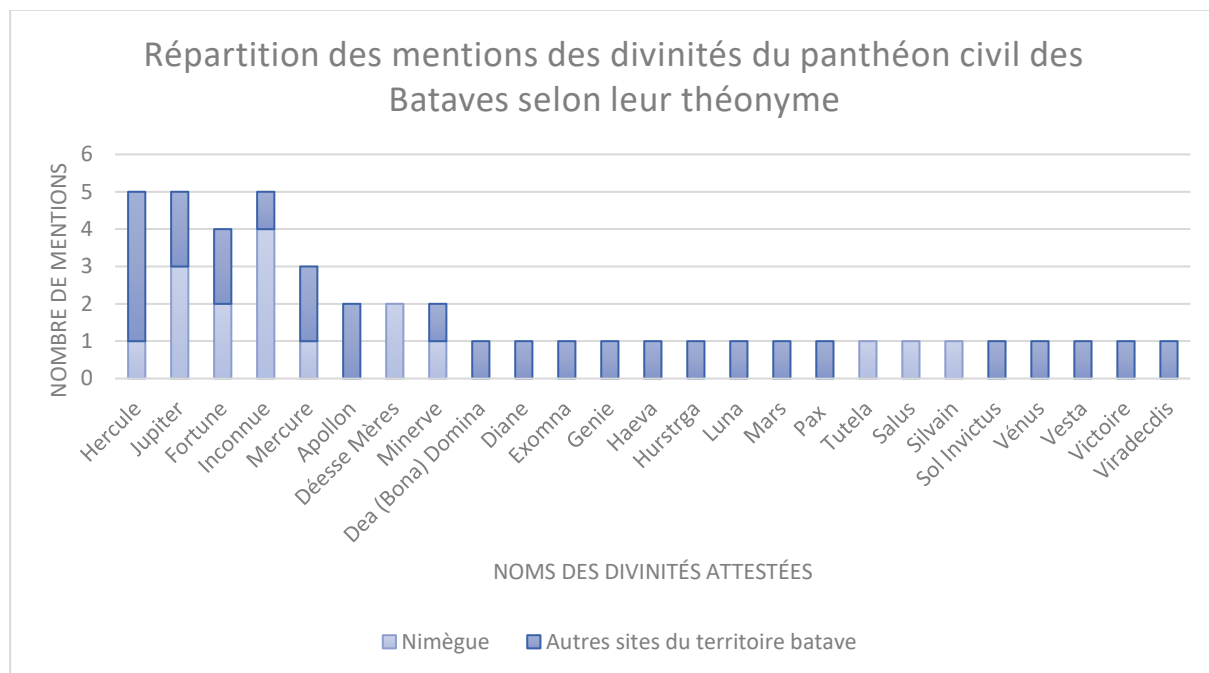
En outre, le panthéon civil des Bataves semble être constitué de vingt-quatre divinités dont le théonyme est connu. Le graphique suivant illustre la répartition des mentions des divinités du panthéon civil des Bataves selon leur théonyme. Pour les théonymes, la catégorie « inconnue » — reprenant les divinités dont le théonyme ne nous est pas parvenu — a été ajoutée par exhaustivité, car ces divinités dont le théonyme est non-identifiable pour diverses raisons sont présentes dans le catalogue (cf. **Annexe**) et il est donc important de les mentionner, même si on ne sait pas les mobiliser.



Les divinités les plus honorées par les civils semblent être Hercule et Jupiter avec respectivement cinq occurrences, puis Fortune avec quatre occurrences et Mercure avec trois occurrences. Ils semblent donc être tous les trois des divinités importantes du panthéon, voire des divinités principales pour les deux premiers dieux. Le culte d'Apollon, celui des Déeses Mères et celui de Minerve sont attestés respectivement avec deux occurrences. Les autres divinités ne sont attestées que par une seule occurrence pour chacune ; ce qui ne signifie pas forcément qu'elles étaient des déités moins importantes du panthéon que les précédentes. Car les trente inscriptions religieuses émises par les civils et attestées en territoire batave ne sont

pas représentatives de la quantité importante de dédicaces produites à cette époque-là et puisque nous ne connaissons que les inscriptions religieuses découvertes.

Si cette répartition est précisée pour Nimègue et pour le reste du territoire batave, il semble que Jupiter et Fortune soient autant honorés dans le chef-lieu de la *civitas* que dans le reste du territoire batave. Quant à Hercule, il semble davantage honoré en-dehors du chef-lieu.



Ce graphique illustre également que les dieux indigènes et locaux, comme Exomna, Haeva, Hurstrga et Viradecdis, sont majoritairement honorés dans le territoire de la *civitas* et non dans le chef-lieu. Les seules déesses locales et germaniques honorées au sein du chef-lieu sont les Déeses Mères. En ce qui concerne Hercule, il porte systématiquement des épithètes. À Nimègue, l'épithète est abrégée (S*) et ne peut être établie avec certitude. Pour le territoire de la *civitas Batavorum* (excepté le chef-lieu), Hercule porte l'épithète *Magusanus* qui est le nom d'un dieu batave. Il n'est guère étonnant que le culte de ce dieu soit attesté avec de nombreuses occurrences, car il est le dieu identitaire des Bataves et un dieu principal de leur panthéon. Les divinités portant le théonyme d'un dieu romain (en tenant compte que ce nom cache possiblement un dieu indigène ou local) sont principalement vénérées dans la *civitas Batavorum*.

Pour terminer ce sous-chapitre, une mise en lumière des inscriptions émises par les magistrats et décurions locaux me semble essentielle. Parmi les inscriptions émises par les civils, trois ont été émises des magistrats et décurions locaux. Ils semblent honorer des divinités d'origine romaine comme des divinités indigènes.

Commençons par l'inscription émise par un pérégrin du nom de *Flaus* entre 10 et 70 de notre ère. Ce dédicant occupant la fonction de *summus magistratus civitatis Batavorum* dédie un autel au dieu Magusanus Hercule. Cette inscription se distingue des autres dédicaces au dieu puisque pour ces dernières l'ordre des noms est différent, à savoir Hercule Magusanus. Cet ordre indique-t-il une assimilation d'Hercule au dieu Magusanus ou le dieu Magusanus reçoit-il les domaines d'action du dieu Hercule ? Est-ce une manière d'insister sur le caractère germanique, voire batave, du dieu Magusanus afin de renforcer l'importance que le dédicant attribue à son origine batave à une époque où la Germanie inférieure se fait conquérir et que la romanisation des locaux s'installe progressivement ?

La seconde inscription mentionnée (**cat. 19**) a été posée entre 150 et 250 par un décurion du municipe des Bataves du nom de *Valerius Silvester*. Ce citoyen d'origine batave offre un autel à la déesse germanique Hurstrga à une époque où les Bataves sont fortement romanisés et où la *civitas Batavorum* a le rang de municipe. Il semble donc que les Bataves continuent à honorer leurs dieux en plus d'adopter les dieux romains.

Pour la troisième et dernière inscription (**cat. 36**), le dédicant *T. Punicius Genialis*, ancien duumvir de la colonie des Morins et, au moment de la pose de l'inscription, un prêtre d'Auguste et de Rome (*sacerdos Romae et Augustorum*), offre un autel à la déesse romaine Minerve en raison de son obtention d'un flaminat lié au « culte impérial » en territoire batave. Ce dédicant, possiblement un Morin, honore donc une déesse romaine qui fait partie de la triade capitoline ; triade importante à Rome et souvent liée au « culte impérial ».

Chapitre 2. Les divinités honorées par les militaires

Parmi l'ensemble des inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, de nombreuses ont été émises par des militaires. Pour ce chapitre, nous avons relevé dix-huit inscriptions religieuses émises par des militaires. Quatre ont été recensées pour Nimègue et treize pour le reste du territoire batave.

2.1. Les divinités attestées dans le chef-lieu de la *civitas Batavorum* (Nimègue)

Parmi les vingt-cinq inscriptions attestées à Nimègue, deux (**cat. 39**, **cat. 40**) ont été émises par des collectivités et dont l'inscription sera étudiée lorsque le « culte impérial » sera abordé. Parmi les vingt-trois inscriptions restantes, quatre ont été émises par des militaires. Le tableau suivant (cf. **tableau 24**) recense ces dernières qui ont été datées entre le dernier quart du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle.

Tableau 24. Inscriptions religieuses émises par des militaires et découvertes à Nimègue

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 28	Nimègue	<i>Fortunae</i>	V.S.L.M.	Autel en roche	Ex-voto	*	[---]us Pr[---] miles legionis X Geminae Piae Fidelis [---]	71 à 89
Cat. 30	Nimègue	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.M.	Autel* en roche	Ex-voto	*	<i>Claudius Ianuarius veteranus legionis X Geminae Piae Fidelis</i>	71 à 104
Cat. 33	Nimègue	<i>Iovi Optimo Maximo Domestico</i>	L.M.	Autel en roche	Don	*	<i>Brato veteranus</i>	101 à 300
Cat. 47	Nimègue	<i>Matribus et Sulevis</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>Caius Mettius Martialis beneficiarius legionis VI Victricis</i>	71 à 89

La majorité de ces offrandes religieuses consiste en des ex-voto, une seule consiste en un don (**cat. 33**). Toutes les inscriptions sont en outre posées sur des autels lapidaires, majoritairement en calcaire et avec une seule en calcaire (**cat. 47**).

Les dévots militaires semblent aussi honorer davantage de déités romaines qu'indigènes. Parmi ces divinités romaines, seul Jupiter porte des épicleses qui ne semblent pas indiquer un caractère local, à savoir *Optimus Maximus* et *Optimus Maximus Domestico*. Comme expliqué

précédemment, pour la première épiclèse (**cat. 30**), Jupiter se voit doté de son surnom le plus fréquent, *Optimus Maximus*. Les dédicants semblent donc vénérer Jupiter en tant que souverain et dieu de l'État romain ainsi que garant de l'ordre. Pour la seconde épithète *Domesticus* (**cat. 33**), ajouté aux épithètes *Optimus Maximus*, le dédicant attribue à Jupiter l'épiclèse de *Domesticus*. Cette épithète signifie « domestique » et « de la maison ». Le dédicant, un vétéran du nom de Brato, semble l'honorer dans le cadre privé, probablement de sa maison.¹⁸⁶ Excepté Jupiter qui est attesté avec deux occurrences, une autre divinité d'origine romaine est honorée : Fortune (**cat. 28**).

Parmi l'ensemble des divinités honorées à Nimègue dans les inscriptions religieuses, une seule inscription (**cat. 47**) présente des divinités indigènes. Ces dernières sont d'ailleurs associées. Elles sont les Déesses Mères sous la forme des *Matres* et les *Suleviae*. Les Déesses Mères, comme les *Suleviae*, sont des divinités généralement honorées en groupe. Dans cette inscription, aucune épithète n'a été attribuée à ces déités.

Les divinités les plus honorées sont Jupiter avec deux mentions. Les autres divinités, à savoir Fortune, les Déesses Mères et les *Suleviae*, présentent respectivement qu'une seule mention.

Quant aux dédicants, la majorité d'entre eux — à savoir trois — est attachée à une légion, excepté pour un dédicant vétéran (**cat. 33**) dont l'unité d'appartenance n'a pas été gravée sur l'autel votif et est donc inconnue. Pour les autres dédicants dont l'unité d'appartenance est connue, le nom de cette unité est mentionné dans leur inscription respective. Deux de ces trois dédicants sont attachés à la *legio X Gemina Pia Fidelis*. Le premier (**cat. 28**) est un soldat de cette unité tandis que le second (**cat. 30**) est un vétéran de cette légion. Le troisième dédicant (**cat. 47**) est attaché, quant à lui, à la *legio VI Victrix*.

¹⁸⁶ *Domesticus*, dans DICO LATIN, *dicolatin.com*, <https://www.dicolatin.com/Latin/Lemme/0/DOMESTICO/index.html> (consulté le 22/11/2024) ; *Domesticus*, dans GAFFIOT, 2001, p. 244.

2.2. Les divinités attestées au sein du territoire batave

Dans ce sous-chapitre, on étudiera les divinités attestées dans le territoire batave (excepté Nimègue) et dont le culte est attesté par le biais des inscriptions religieuses émises par des militaires.

Cette étude sera divisée en sous-chapitres portant chacun sur un des sites sur lesquelles ces dédicaces ont été découvertes. Parmi ceux-ci, douze présentent des inscriptions religieuses. Ces lieux sont Empel, Hemmen, Herwen, Holdeurn, Vechten, Watermeerwijk et Zennewijnen.

2.2.1. Vechten

Le premier site étudié est Vechten puisque ce lieu comptabilise, après Nimègue, le plus d'inscriptions religieuses, à savoir douze. Parmi ces dédicaces, cinq ont été émises par des militaires. Le tableau suivant (cf. **tableau 25**) recense ces quatre inscriptions. Elles ont été datées entre le milieu du I^{er} siècle et le milieu du III^e siècle.

Tableau 25. Inscriptions religieuses émises par les militaires et découvertes à Vechten

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 52	Vechten	<i>Iovi Optimo Maximo Dis Patriis et Praesidibus huius loci oceanique et Rheno</i>	V.S.M.	Autel* en roche	Ex-voto	<i>pro salute sua et suorum</i>	<i>Quintus Marcius Gallianus legatus legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	201 à 230
Cat. 53	Vechten	<i>In honorem domus divinae Iovi Optimo Maximo Iunoni Reginae et Minervae Sanctae Genio huiusque loci Neptuno Oceano et Rheno Dis omnibus Deabusque pro salute domini nostri Marci Aurelli Antonini Pii Felicis Augusti divi Antonini Magni filii divi Severi nepotis</i>	<i>aram dicavit</i>	Autel en roche	Don	*	<i>* legatus Augusti nostri legionis I Minerviae Antoniniana e pia fidelis</i>	211 à 217
Cat. 54	Vechten	<i>Iovi Optimo Maximo Summo Exsuperantissimo Soli Invicto Apollini Lunae Dianae Fortunae Marti Victoriae Paci</i>	*	Autel* en pierre	Don	*	<i>Quintus Antistius Adventus legatus Augusti pro praetore</i>	165 à 166

Cat. 55	Vechten	<i>Matribus Noricis</i>	V.S.L.M.	Autel en marbre	Ex-voto	*	<i>Annaeus Maximus miles legionis I Minerviae</i>	151 à 230
Cat. 62	Vechten	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	V.S.L.M.	Autel en roche	Ex-voto	*	<i>Caius Iulius Bio trierarchus</i>	50 à 250

Les offrandes religieuses consistent en des vœux acquittés et des dons. L'entière des inscriptions a été posée sur des autels lapidaires bien que pour l'une le support reste incertain (**cat. 52**). Trois autels sont en roche (**cat. 52**, **cat. 53**, **cat. 62**) et un seul en marbre (**cat. 55**).

Il apparaît également que les militaires semblent honorer davantage de divinités romaines que des divinités locales. La divinité la plus honorée est *Iupiter Optimus Maximus* avec quatre mentions. Les autres divinités ne présentent respectivement qu'une seule mention.

Une seule inscription (**cat. 55**) mentionne un groupe de divinités locales, les *Matres Noricae*. Les Matres se voient attribuer une épithète *Noricae* qui semble faire référence à la province romaine *Noricum*, à savoir le Norique. Le dédicant *Annaeus Maximus*, soldat de la légion *I Minervia*, semble avoir un lien avec cette province. Il est possible qu'il provienne de cette dernière et que par son métier, il se soit trouvé en Germanie inférieure où il a laissé une dédicace aux déesses locales de son lieu d'origine. Une seule autre inscription présente une divinité honorée seule (**cat. 62**).

Le dédicant *C. Iulius Bio*, triérarque, semble-t-il, d'une flotte militaire stationnée à *Fectio* (probablement celle de Germanie)¹⁸⁷, offre un autel au dieu *Iupiter Optimus Maximus*. Concernant le dieu *Iupiter Optimus Maximus*, trois inscriptions (**cat. 52**, **cat. 53**, **cat. 54**) le mentionnent en association avec des dieux romains et/ou locaux.

Dans la seconde inscription (**cat. 53**), Jupiter est associé à deux déesses, à savoir Junon et Minerve. Ils composent ensemble la triade capitoline dont il occupe la place centrale. Dans les cités provinciales, l'édification d'un Capitole semblable à celui de la triade capitoline de Rome est une priorité pour les Romains.¹⁸⁸ Au sein de ces Capitols, la triade capitoline était d'ailleurs vénérée, car Jupiter symbolisait « le lien politique entre la cité-mère, Rome, et les cités-filles, qui en étaient une image réduite ».¹⁸⁹ En outre, dans cette inscription, les déesses Junon et Minerve se voient octroyer chacune respectivement une épithète, à savoir *Regina* et *Sancta*. Concernant l'épiclèse *Regina* attribuée à Junon, elle est attestée à d'autres endroits en Germanie

¹⁸⁷ JACQUES et SCHEID, 2010, p. 133 ; LE BOHEC, 2017, p. 55.

¹⁸⁸ *Jupiter*, dans M. MUGHINI, 2001, p. 180-181 ; GRIMAL, 1994, p. 244-245.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 245.

inférieure et ailleurs dans l'Empire, principalement au Capitole. Cette épithète signifie « Reine ». D'ailleurs, en tant que reine des dieux et épouse de Jupiter ainsi que représentante de l'aspect féminin de la souveraineté, elle a le rôle de s'assurer de la puissance et de la pérennité de Rome et de l'ensemble de ses territoires. Son utilisation doit sûrement insister sur son caractère de souveraine et de protectrice de Rome (et de son empire). Ainsi, il n'est pas étonnant de découvrir des dédicaces à *Juno Regina* dans la province frontalière de Germanie inférieure à proximité du *limes* fluvial (le Rhin), marquée par la forte présence militaire romaine, car les dévots pouvaient subir de nombreuses attaques de peuples indigènes.¹⁹⁰ Quant à l'épithète *Sancta* attribuée à Minerve, elle est classique et souvent utilisée pour qualifier les divinités. Dans cette inscription, on retrouve également deux mentions au « culte impérial », mais elles ne seront pas abordées ici puisque une partie du mémoire est consacrée à ce culte (cf. cinquième partie).

Dans la seconde inscription (**cat. 53**), d'autres divinités sont associées à la triade capitoline, à savoir Neptune, le frère du couple divin Jupiter-Junon, le Génie du lieu (*Genio huiusque loci*), *Oceanus*, *Rhenus* et les *Dis omnibus Deabusque* (Tous les dieux et toutes les déesses). Le fleuve Rhin (*Rhenus*) est divinisé et devient alors une personnification du fleuve. Cette divinisation n'est pas étonnante puisque les Germains et Celtes vivant à proximité de ce cours d'eau lui accordaient beaucoup d'importance.¹⁹¹ En effet, comme tout fleuve, il est essentiel à la survie des locaux puisqu'ils consomment son eau et ont également besoin de celle-ci « pour produire les biens et produits »¹⁹² qu'ils vont consommer. Les biens et personnes ne sont pas seulement transportés par voie terrestre, mais également par voie fluviale. En outre, à l'époque romaine et avec l'installation d'implantations de ce peuple le long du Rhin, le transport de personnes et de marchandises sur le Rhin devient une structure de transport très importante. Plusieurs implantations romaines le long du Rhin se voient dotées de ports¹⁹³. Vechten (*Fectio*) — qui était un *castellum* (place forte occupée par une garnison) et « une station de la flotte impériale »¹⁹⁴ dès le début du I^{er} siècle de notre ère — en est un exemple. Son port a probablement servi de base navale à Germanicus et ses troupes en 16 de notre ère pour au minimum une de ses expéditions en Germanie.¹⁹⁵

¹⁹⁰ DUMÉZIL, 1954, p. 105-119 ; SCHEID, « Religion, institutions et société de la Rome antique », dans *Annuaire du Collège de France 2013-2014*, vol. 114 (2015), p. 477 ; FERLUT, 2022a, p. 97-98.

¹⁹¹ OETTINGER, 2004, p. 14.

¹⁹² VAN DER WERF, 2004, p. 30

¹⁹³ *Ibid.*, p. 30

¹⁹⁴ CUMONT, 1916, p. 271.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 272 ; VAN DER WERF, 2004, p. 30.

Concernant la première inscription (**cat. 52**), Jupiter est associé à des divinités locales, à savoir les *Dei Praeses* de ce lieu, de cet océan et du Rhin (*huius loci oceanique et Rheno*). Les *Dis Praeses* semblent être, quant à eux, des dieux protecteurs de ce lieu (probablement Vechten où l'inscription a été découverte, voire le port), de Océan et du Rhin. Le dédicant semble accorder de l'importance aux dieux protecteurs de l'océan et du Rhin ; ce qui semble conforter mon hypothèse de la divinisation du Rhin. Cette hypothèse s'appuie également sur le fait que les Romains représentaient de grands fleuves, comme le Tibre, le Nil, l'Achéloos ou encore l'Euphrate, sous des traits humains et ces fleuves étaient des personnalisations.¹⁹⁶ En outre, elle s'appuie également sur le propos de F. Cumont. Selon lui, « *Fectio*, aujourd'hui Vechten sur le Rhin inférieur, fut sous l'Empire [...] le grand entrepôt du commerce fluvial et maritime »¹⁹⁷ en Germanie inférieure et qu'en ce lieu, on retrouve des dédicaces à Océan et Rhin qui semblent être des divinités assurant la prospérité du port de *Fectio*. Dans cette inscription, un autre groupe de divinités est mentionné : les *Dei Patriae* qui semblent être des dieux du territoire probablement batave.

Pour la troisième inscription (**cat. 54**), le dédicant honore plusieurs divinités. Cette association de déités est constituée de *Iupiter Optimus Maximus Summus Exsuperantissimus*, *Sol Invictus*, Apollon, Luna, Diane, Fortune, Mars, Victoire et Pax. On retrouve ainsi la fratrie Sol et Luna ainsi que les jumeaux Apollon et Diane. Dans ces fratries, le frère est un dieu solaire tandis que la sœur est une déesse lunaire. Ces divinités sont à la fois opposées — étant donné que Luna et Diane représentent l'astre de la nuit tandis que Sol et Apollon l'astre du jour — et complémentaires. Il semble donc qu'une dimension astrologique soit présente au sein de cette dédicace. Qu'en est-il des épithètes attribuées à Jupiter et Sol ? Concernant Jupiter, celui-ci est reçoit l'épithète *Summus Exsuperantissimus* ; épiclèse attestée ailleurs dans l'Empire romain.¹⁹⁸ Si on traduit *summus*, le terme a le sens de « qui se trouve au sommet/le plus haut », « le plus élevé » ou « le plus haut ». Si on procède de la même façon avec *exsuperantissimus*, ce terme a le sens de « qui l'emporte », « qui a la supériorité » et « qui apparaît au-dessus ». L'attribution de *Summus Exsuperantissimus* au théonyme de Jupiter semble indiquer que le dédicant insiste fortement sur la souveraineté du dieu. Ce dernier aurait la place la plus élevée, c'est-à-dire la

¹⁹⁶ OETTINGER, 2004, p. 14

¹⁹⁷ CUMONT, 1916, p. 271.

¹⁹⁸ Cette épithète est mentionnée par exemple dans les inscriptions religieuses suivantes : à Rome (CIL VI, 416), près de Clusium (CIL XI, 2600), en Gaule (CIL XII, 1533) et à Carlsbourg en Dacie (CIL III, 1090).

place du dieu au-dessus de celle de tous les autres dieux.¹⁹⁹ Concernant Sol, celui-ci reçoit l'épithète d'*Invictus*. Cette dernière signifie « Invaincu ». Il n'est pas étonnant qu'elle soit utilisée pour qualifier Sol puisque, selon F. Cumont, elle est une épithète communément utilisée pour qualifier les dieux solaires.²⁰⁰

Quant aux dédicants, la majorité d'entre eux — à savoir trois — sont attachés à une légion. Deux légions différentes sont mentionnées : la *legio I Minervia* et la *legio XXX Ulpia Victrix*. Deux dédicants sont attachés à la *legio I Minervia*. L'un des dédicants (**cat. 53**) — dont le nom n'a pas pu être identifié en raison du martelage de son nom — est légat de cette légion. L'autre dédicant, un certain *Annaeus Maximus* (**cat. 55**), est un soldat au sein de cette unité. Un dédicant, *Q. Marcius Gallianus* (**cat. 52**), est attaché à la seconde légion au sein de laquelle il occupe la fonction de légat. Pour *C. Iulius Bio* (**cat. 62**) – le dédicant dont l'unité d'appartenance est inconnue –, il occupe la fonction de triérarque au sein de la marine romaine. Pour *Quitus Antistius Adventus* (**cat. 54**), en tant que légat d'Auguste propréteur, il commande l'ensemble des légions en Germanie inférieure.

2.2.2. Holdeurn

Le second site étudié est Holdeurn, car ce lieu comptabilise, après Nimègue et Vechten, le plus d'inscriptions religieuses attestées, à savoir sept. Parmi ces sept dédicaces, trois ont été émises par des militaires (cf. **tableau 26**). Celles-ci ont été datées au cours du II^e siècle de notre ère.

Tableau 26. Inscriptions religieuses émises par des militaires et découvertes à Holdeurn

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 12	Holdeurn	<i>Fortunae</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	<i>pro se et suis</i>	<i>Marcus Vibulenus O[---]ianus centurio legionis I Minerviae Pia Fidelis</i>	101 à 200
Cat. 13	Holdeurn	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	*	Autel en calcaire	Don	*	<i>Marcus Graecinius Galli [canus]*</i>	150 à 200
Cat. 14	Holdeurn	<i>Hludanae sacrum</i>	V.S.L.M.	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>[---]ammi[---] [---]cund[---] miles legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	197

¹⁹⁹ *Summus*, dans DICO LATIN, *dicolatin.com*, <https://www.dicolatin.com/Latin/Lemme/0/summus> (consulté le 22/11/2024) ; *Summus*, dans GAFFIOT, 2001, p. 726-727 ; *Exsuperantissimus*, dans DICO LATIN, *dicolatin.com*, <https://www.dicolatin.com/Latin/Lexie/0/EXSUPERANS--ANTIS/index.html> (consulté le 22/11/2024) ; *Exsupero*, dans GAFFIOT, 2001, p. 287 ; CUMONT, 1906, p. 324-328.

²⁰⁰ Id., 1888, p. 13.

Il apparaît que ces offrandes religieuses consistent pour deux en des vœux acquittés (**cat. 12, cat. 14**) et pour une seule en un don (**cat. 13**). Pour l'un des ex-voto, le motif du vœu est connu. Le dédicant a posé l'autel *pro se et suis*, à savoir pour lui et les siens. Un seul des autels lapidaires est consacré (*sacrum*) à la divinité mentionnée, à savoir Hludana.

À Holdeurn, les militaires semblent honorer principalement des divinités romaines. Elles sont attestées par le biais de deux inscriptions (**cat. 12, cat. 13**). Dans la première dédicace (**cat. 12**), le dédicant honore uniquement la déesse Fortune. Dans la seconde (**cat. 13**), le dédicant honore deux divinités régulièrement associées : *Iupiter Optimus Maximus* et le génie du lieu.

Quant aux divinités indigènes, une seule inscription (**cat. 14**) mentionne une divinité germanique. Cette dernière porte le nom d'Hludana. Le théonyme de cette dernière viendrait probablement du proto-germanique *hlud-* signifiant « célèbre ». Elle apparaît alors possiblement comme une déesse de la renommée puisque son nom semble se traduire par « celle (qui est) célèbre ». En outre, selon une hypothèse plausible, elle est possiblement identifiée à la déesse nordique *Hlóðyn*, qui semble être un nom alternatif de *Jörð*, géante personnifiant la terre. *Hlóðyn* est la déesse de la terre et des rochers. D'ailleurs, son nom semble se traduire par « celle qui est cachée ».²⁰¹

Une autre hypothèse, qui semble bien moins vraisemblable que la précédente, est de voir, sur le plan étymologique, un lien avec le mot en grec ancien *κλυδωνα* signifiant « hautes vagues » ou « eau agitée ». W. Kuhn émet l'hypothèse que ce nom serait dérivé de celui de Kleito (*Κλειτώ*), une Atlante ayant épousé Poséidon.²⁰²

Selon une autre hypothèse sur le nom d'Hludana, P. De Bernardo Stempel voit dans ce théonyme une origine celtique. Pour cette savante, Hludana s'orthographiait à l'origine Klùtona (Clutona).²⁰³ Elle a étudié les origines de ce théonyme. Pour elle, trois origines sont possibles. Le nom peut venir de *cloth* signifiant « rumeur » et « renommée », du breton *klod* ayant la même signification que *cloth* ou du gallois *clod* signifiant « louange/éloge », « rumeur » et « renommée ».

Quant est-il du culte d'Hludana ? Ce culte est attesté uniquement en Germanique inférieure avec cinq inscriptions religieuses. La déesse Hludana est connue à trois reprises sous

²⁰¹ *Jörð*, dans *ENCYCLOPEDIA MYTHICA*, *pantheon.org*, <https://pantheon.org/articles/j/jord.html> (consulté le 03/02/2025) ; *Hlóðyn*, dans *op.cit.*, <https://pantheon.org/articles/h/hlodyn.html> (consulté le 03/02/2025).

²⁰² KEUNE, 1893, col. 2128.

²⁰³ DE BERNARDO STEMPEL, 2022, p. 112-113.

cette orthographe, à savoir à Bitgum²⁰⁴, Holdeurn²⁰⁵ (**cat. 14**) et Xanten²⁰⁶. L'orthographe du théonyme présente également des variantes, à savoir Hluθena avec une occurrence à Iversheim²⁰⁷ et Hlucena avec une occurrence à Monreberg (*Burginatum*)²⁰⁸. Cette déesse semble donc être une déesse locale dont le culte ne s'est pas étendu au-delà de la *Germania inferior*.

Quant aux dédicants, la majorité d'entre eux — à savoir deux — sont attachés à une légion. Deux légions différentes sont mentionnées : la *legio I Minervia* et la *legio XXX Ulpia Victrix*. Pour la *legio I Minervia*, le dédicant *M. Vibulenus O[---]ianus* (**cat. 12**) y occupe la fonction de centurion. Pour la *legio XXX Ulpia Victrix*, le dédicant *[---]ammi[---] [---]cund[---]* (**cat. 14**) est un soldat au sein de cette unité. Quant au dédicant *M. Graecinius Galli[canus]** (**cat. 13**), son unité de rattachement n'a pas pu être identifiée en raison de l'état lacunaire du texte.

2.2.3. Watermeerwijk

Le troisième site étudié est Watermeerwijk puisque ce lieu comptabilise deux inscriptions religieuses attestées en territoire batave. Ces dernières ont été datées entre la fin du II^e siècle et le début du III^e siècle (cf. **tableau 27**).

Tableau 27. Inscriptions religieuses émises par des militaires et découvertes à Watermeerwijk

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 64	Watermeerwijk	<i>Iovi Optimo Maximo et Genio loci</i>	L.M.	Autel en calcaire	Don	<i>pro se et suis</i>	<i>Caius Candidinius Sanctus signifer legionis XXX Ulpiae Victricis</i>	185
Cat. 65	Watermeerwijk	<i>In honorem domus divinae *</i>	V.S.L.M.	Autel en tuf	Ex-voto	*	<i>* legatus legionis I Minerviae Severianae Alexandrianae</i>	225

Ces deux offrandes religieuses consistent en un don pour l'une (**cat. 64**) et en un vœu acquitté pour l'autre (**cat. 65**). Pour l'ex-voto, le motif du vœu est connu. Le dédicant a posé l'autel *pro se et suis*, à savoir pour lui et les siens.

²⁰⁴ CIL XIII, 08830 (4, p 145).

²⁰⁵ CIL XIII, 08723.

²⁰⁶ CIL XIII, 08611.

²⁰⁷ CIL XIII, 07944.

²⁰⁸ CIL XIII, 08661.

Quant est-il des divinités mentionnées dans ces dédicaces ? Concernant l’une de ces dédicaces (**cat. 65**), la ou les divinités mentionnées restent inconnues en raison de l’état lacunaire du texte. En revanche, on retrouve une mention relative au « culte impérial », mais celle-ci sera abordée dans la partie cinq consacrée à ce culte. Pour la première inscription (**cat. 64**), le militaire ayant posée cette dédicace semble honorer des divinités romaines classiquement associées entre elles, notamment chez les militaires, à savoir *Iupiter Optimus Maximus* et le génie du lieu.

Quant aux dédicants, les deux sont attachés à une légion. Toutefois, les légions mentionnées sont différentes : la *legio I Minervia* et la *legio XXX Ulpia Victrix*. Pour la *legio I Minervia*, le dédicant – dont le nom n’a pas pu être identifié en raison de l’état lacunaire d’une partie du texte et du martelage d’un ou plusieurs mots précédant le terme *legatus* – (**cat. 65**) y occupe la fonction de légat. Pour la *legio XXX Ulpia Victrix*, le dédicant *C. Candidinius Sanctus* (**cat. 64**) est le porte-drapeau (*signifer*) de la légion.

2.2.4. Empel

Le quatrième site étudié est Empel puisque ce lieu comptabilise une seule inscription religieuse. Celle-ci (**cat. 7**) a d’ailleurs été émise par un militaire dans la première moitié du II^e siècle (cf. **tableau 29**).

Tableau 29. Inscription religieuse émise par un militaire et découverte à Empel

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l’inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 7	Empel	<i>Herculi Magusano</i>	V.S.L.L.M.	<i>Tabula</i> bronze (plaqué argent ou étain)	Ex-voto	*	<i>Iulius Genialis veteranus legionis X Geminae Piaae Fidelis</i>	101 à 150

L’offrande religieuse consiste en un vœu acquitté (**cat. 7**). Elle a été d’ailleurs posée sur une *tabula* en bronze. Elle proviendrait d’un ensemble mobilier découvert au sein d’un grand sanctuaire gallo-romain dédié à Hercule Magusanus.²⁰⁹ Cette dernière est plaqué argent ou étain. Le dédicant *Iulius Genialis*, un vétéran de la *legio X Gemina Pia Fidelis*, honore une seule divinité dans cette offrande : *Hercule Magusanus*.

²⁰⁹ RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, 2013, p. 214; ROYMANS, 2004, p. 12; SPICKERMANN, 2013, p. 136; RAEPSAET-CHARLIER, 2021, p. 217; REY, 2014, p. 73.

2.2.5. Hemmen

Le cinquième site étudié est Hemmen puisque ce lieu comptabilise une seule inscription religieuse. Celle-ci (**cat. 9**) a d'ailleurs été émise par un militaire entre le milieu du II^e siècle et le milieu du III^e siècle (cf. **tableau 30**).

Tableau 30. Inscription religieuse émise par un militaire et découverte à Hemmen

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 9	Hemmen	<i>Deae Vagdavercusti</i>	*	* en roche	Don	*	<i>Simplicius Super decurio Vocontiorum exercituus Britannici</i>	150 à 250

L'offrande consiste en un don (**cat. 9**). Elle a été d'ailleurs posée sur un support non-identifié en roche. Le dédicant *Simplicius Super*, un décurion de l'*ala Vocontiorum exercituus Britannici*, honore une seule divinité dans cette offrande : *Vagdavercustis*. Cette déesse topique est d'origine germanique.

Afin d'émettre une hypothèse sur un possible domaine d'action, il convient de réaliser une analyse onomastique. Pour l'élément *vercustis*, on retrouve le suffixe *ver* — qui semble provenir de la racine *wer* — signifiant « homme » et le substantif verbal *kusti-* signifiant « choix ». En établissant un parallèle avec le mot *mann-kostr* en ancien irlandais signifiant « vertu masculine », on peut estimer avec prudence que l'élément *vercustis* semble avoir la même signification. En ce qui concerne l'épithète *Vagda*, sa signification reste obscure.²¹⁰

Selon les chercheurs comme M. Speidel, *Vagdavercustis* est une déesse guerrière dont le théonyme semble signifier « protectrice des danseurs de guerre ». En effet, les Bataves sont connus pour danser avec ferveur juste avant une bataille. Par exemple, durant la révolte batave en 70 de notre ère, ils ont dansé avant la bataille de Vetera. Selon ce chercheur, la déesse serait une déesse batave.²¹¹ Toutefois, M.-Th. Raepsaet-Charlier privilégie une autre origine à cette divinité. Selon elle, « *Vagdavercustis* serait la déesse des Cugernes dont on pense qu'il s'agissait à l'origine d'un *pagus* des *Sugambri* ». ²¹² En effet, quatre dédicaces ont été découvertes sur ce territoire : deux à Rindern²¹³ et deux à Kalkar²¹⁴. Deux autres inscriptions ont été découvertes en-dehors du territoire cugerne : une à Hemmen en territoire batave (**cat.**

²¹⁰ NEUMANN, 1999, p. 126.

²¹¹ SPEIDEL, 2008, p. 115.

²¹² RAEPSAET-CHARLIER, 2015, p. 212.

²¹³ EDCS-11100796 et EDCS-11100797.

²¹⁴ EDCS-30101030 et EDCS-64800359.

9)²¹⁵ et une dans la *Colonia Claudia Ara Agrippinensium* (Cologne)²¹⁶. Il paraît donc que le culte semble être originaire du territoire cugerne, et puis s'être diffusé aux territoires voisins au sein de la Germanie inférieure. Le culte n'est d'ailleurs pas attesté en dehors de cette province.

2.2.6. Herwen

Le sixième site étudié est Herwen (cf. **tableau 28**). Il comptabilise une inscription religieuse (**cat. 10**) qui a été datée au II^e siècle entre 171 et 180.

Tableau 28. Inscription religieuse émise par un militaire et découverte à Herwen

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 10	Herwen	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	*	Autel en tuf calcaire	Don	*	<i>Marcus Valerius Chalcidicus praefectus cohortis II civium Romanorum equitatae Piae Fidelis</i>	171 à 180

L'offrande religieuse consiste en un don (**cat. 10**). Le dédicant M. *Valerius Chalcidicus* appartient à l'ordre équestre ; appartenance indiquée par sa fonction de préfet au sein d'une cohorte « montée », à savoir la *cohors II civium Romanorum equitata Pia Fidelis*. Ce militaire était donc probablement un cavalier. Il honore une seule divinité dans cette offrande : *Iupiter Optimus Maximus* ; ce qui n'est pas étonnant puisque ce dieu est une divinité importante des panthéons militaires dans l'Empire romain.

2.2.7. Zennewijnen

Le septième site étudié est Zennewijnen qui comptabilise une seule inscription religieuse. Celle-ci (**cat. 66**) a d'ailleurs été émise par un militaire en 222 (cf. **tableau 31**).

Tableau 31. Inscription religieuse émise par un militaire et découverte à Zennewijnen

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 66	Zennewijnen	<i>Deae Seneucaegae</i> Ou <i>Deae Ixeneucaegae</i>	V.S.L.M. <i>aram cum aede sua a solo fecit</i>	Autel en calcaire	Ex-voto	*	<i>Ulfenus* Publi filius tribunus legionis XXX Ulpiae Victricis Severianae Alexandrianae</i>	222

²¹⁵ EDCS-11100895.

²¹⁶ EDCS-12800079.

L'offrande consiste en un vœu acquitté (**cat. 66**). Elle a été d'ailleurs posée sur un autel en calcaire, accompagné d'une petite maison ou temple (*cum aede sua*). Le dédicant, un pérégrin du nom d'Ulfenus* a érigé ce monument à ses propres frais (*a solo fecit*). Le dédicant, un tribun de la *legio XXX Ulpia Victrix*, honore une seule divinité dans cette offrande : Seneucaegae ou Ixeneucaega. La première transcription semble être celle privilégiée par la plupart des chercheurs, comme L. Toorians. Cette déesse topique est d'origine germanique. Pour le théonyme Ixeneucaega, P. de Bernardo Stempel suggère un lien avec le proto-celtique à travers la forme verbale **eks-nuwo* signifiant « tendre vers le bas » ou « jurer ». Elle serait alors « celle qui se penche vers le bas » ou « celle qui jure ».²¹⁷ Pour L. Toorians, il faut privilégier la forme Seneucaega. Si on décompose le mot, on obtient *Seneu-caega*. Pour le suffixe *-caega*, il semble provenir du proto-celtique *kagjo* — signifiant « haie » et « espace clos ». Pour le terme *Seneu-*, l'origine et la signification du terme sont inconnues. Toutefois, selon L. Toorians, ce terme peut faire référence à une rivière de la région. Il voit également un lien entre le lieu de découverte de l'inscription Zennewijnen et le théonyme en rapprochant leur analyse onomastique.²¹⁸

Dans une niche à voûte de l'autel, une déesse portant une tunique courte est représentée avec un carquois duquel elle retire une flèche avec sa main droite. Un arc est possiblement représenté. Selon Oxé (1931, 5), elle s'appuierait sur ce dernier tandis que dans la notice CF-GeI-283, l'auteur semble indiquer une autre piste de la localisation de l'art, à savoir dans la main gauche de la déesse. Sur son côté droit, un chien se tient debout et semble la regarder. Cette déité ressemble très fortement à la déesse romaine Diane. Il est donc tout à fait possible que la déesse locale soit identifiée à Diane à travers sa représentation sous les traits de cette dernière. Seneucaega est donc possible liée à la nature sauvage et à la chasse.²¹⁹

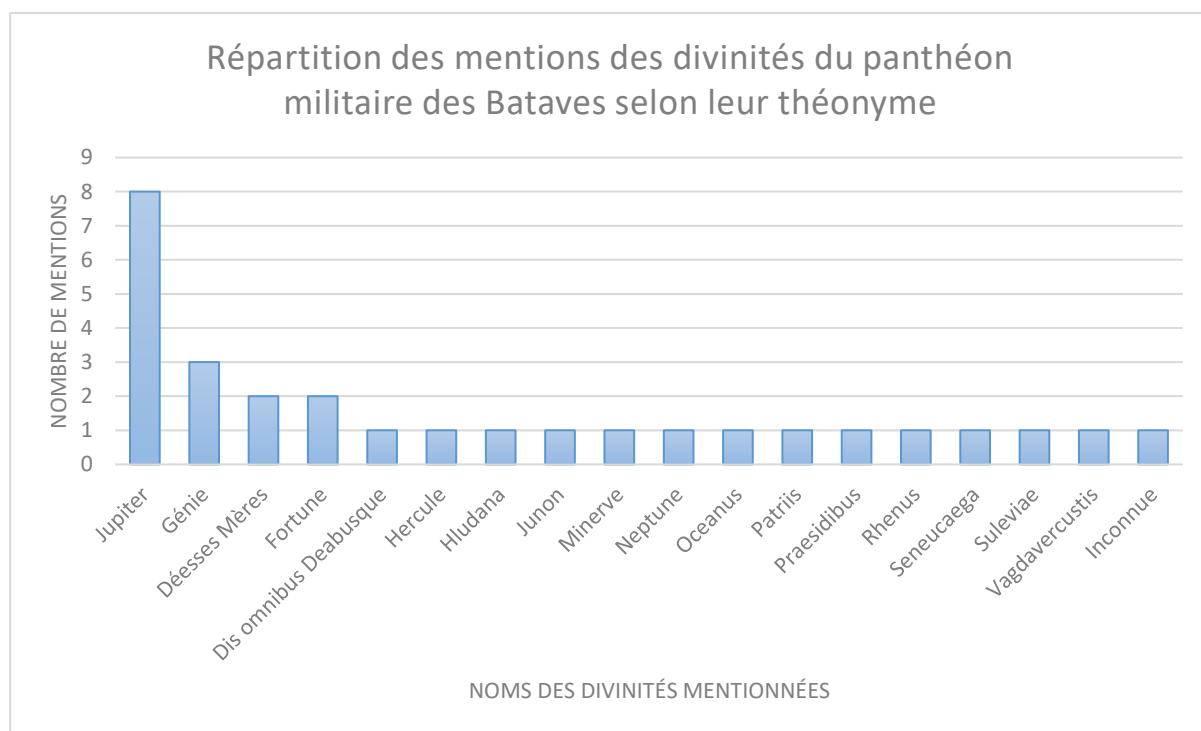
²¹⁷ DE BERNARDO STEMPEL, 2022, p. 114-115.

²¹⁸ TOORIANS, 2002, p. 17-22.

²¹⁹ [CF-GeI-283](#) ; OXÉ, 1931, 5.

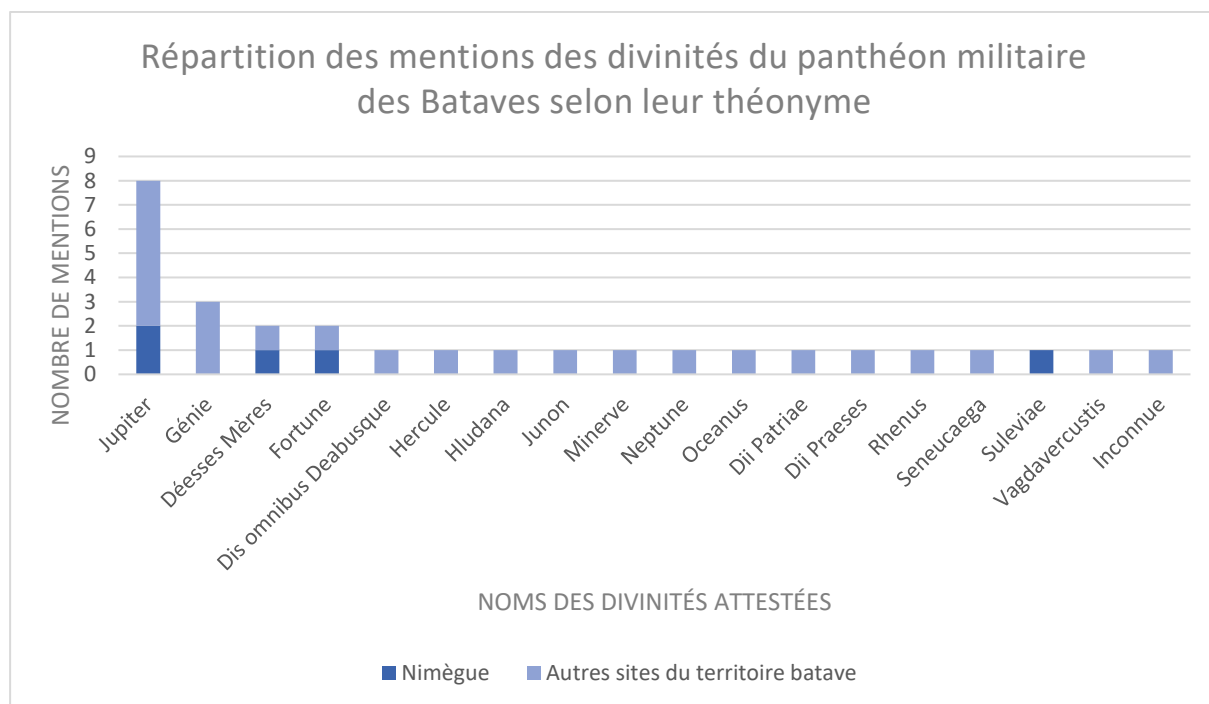
2.3. Conclusion intermédiaire : les divinités du panthéon militaire des Bataves

Grâce aux relevés qui précèdent, il a été possible d'établir qu'un plus grand nombre d'inscriptions religieuses émises par des militaires (principalement ceux occupant une fonction au sein d'une légion) ont été découvertes au sein du territoire avec treize contre quatre pour le chef-lieu de la *civitas Batavorum* (Nimègue). On a pu remarquer que le panthéon militaire des Bataves semble être constitué de dix-sept divinités dont le théonyme est connu. Le graphique suivant illustre la répartition des mentions des divinités du panthéon militaire des Bataves selon leur théonyme. Pour les théonymes, la catégorie « inconnue » — reprenant les divinités dont le théonyme ne nous est pas parvenu — a été ajoutée par exhaustivité, car ces divinités dont le théonyme est non-identifiable pour diverses raisons sont présentes dans le catalogue et il est donc important de les mentionner, même si on ne sait pas les mobiliser.



Les divinités les plus honorées par les militaires sont Jupiter avec huit occurrences, puis le Génie avec trois occurrences. Ils semblent donc être tous les deux des divinités importantes du panthéon, voire la divinité principale pour le premier dieu. Le culte des Déesses Mères et celui de Fortune sont attestés respectivement avec deux occurrences. Les autres divinités sont attestées par une seule occurrence pour chacune ; ce qui ne signifie pas forcément qu'elles étaient des déités moins importantes du panthéon que les précédentes. Car les quatorze inscriptions religieuses émises par les militaires et attestées au sein de la *civitas Batavorum* ne

sont pas représentatives de la quantité importante de dédicaces produites à cette époque-là et puisque nous ne connaissons que les inscriptions religieuses découvertes.



En examinant cette répartition, il semble que les Déesse Mères et Fortune semblent être autant honorées dans le chef-lieu de la *civitas* (Nimègue) que dans le reste du territoire batave. Quant à Jupiter, il semble davantage honoré en-dehors du chef-lieu. D'ailleurs, Jupiter porte systématiquement l'épithète *Optimus Maximus*.

Il semble également que les dieux indigènes et locaux, comme *Dii Patriae*, *Dii Praeses*, *Seneucaega*, *Rhenus*, *Seneucaega* et *Vagdavercustis*, sont majoritairement honorés dans le territoire de la *civitas* et non dans le chef-lieu. Les seules déesses germaniques honorées au sein du chef-lieu sont les *Suleviae* en compagnie d'une autre triade féminine les Déesse Mères. Excepté Jupiter et Fortune, aucune autre divinité romaine n'est attestée à Nimègue au contraire du reste du territoire batave, où on retrouve les génies (qui sont systématiquement des génies du lieu), Hercule, Junon, Minerve, Neptune, Océan et également les *Dis omnibus Deabusque*.

D'ailleurs, il est à noter que parmi les inscriptions émises par les militaires, cinq ont été émises par des membres de l'ordre sénatorial et une seule par un membre de l'ordre équestre.

Chapitre 3. Les divinités honorées par des dédicants inconnus et non-identifiables

Parmi l'ensemble des inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum*, plusieurs ont été émises soit par des dédicants inconnus — puisque leur nom et même leur fonction ne sont pas mentionnés sur les supports des inscriptions —, soit par des dédicants non-identifiables en raison de l'état lacunaire du texte et/ou de l'état fragmentaire de l'inscription. Pour ce chapitre, nous avons relevé dix-neuf inscriptions religieuses émises par ce type de dédicants. À Nimègue, on n'en recense que sept ; ce qui équivaut à 41,17 % des dites inscriptions. *A contrario*, dix dédicaces sont attestées pour le reste du territoire batave.

3.1. Les divinités attestées dans le chef-lieu de la *civitas Batavorum* (Nimègue)

Parmi les vingt-cinq inscriptions attestées à Nimègue, deux (**cat. 39, cat. 40**) ont été émises par des collectivités et dont l'inscription sera étudiée lorsque le « culte impérial » sera abordé. Parmi les vingt-trois inscriptions restantes, sept ont été émises par des dédicants inconnus ²²⁰(cf. **tableau 32**). Ces dernières ont été datées entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle.

Tableau 32. Inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus et découvertes à Nimègue

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif	Dédicant	Date
Cat. 24	Nimègue	<i>Iovi sacrum Marti sacrum</i>	*	Autel en roche	Don	*	*	1 à 300
Cat. 25	Nimègue	<i>Matribus</i>	*	Autel en argile	Don	*	*	101 à 300
Cat. 27	Nimègue	<i>Mercurio sacrum Marti sacrum</i>	*	Autel en roche	Don	*	*	1 à 300
Cat. 37	Nimègue	<i>Genio populi Lugudunensium</i>	*	* en <i>gemma</i>	Don	*	*	*
Cat. 38	Nimègue	<i>Fides</i>	*	* en bronze	Don	*	*	*
Cat. 43	Nimègue	<i>Matribus sive Matronis</i>	*	Autel en calcaire	Don	*	*	101 à 250
Cat. 46	Nimègue	<i>Fortunae sacrum</i>	*	Autel en calcaire	Don	*	*	71 à 250

²²⁰ Ces dédicants sont qualifiés d'inconnus puisque leur nom et même leur fonction ne sont pas mentionnés sur les supports des inscriptions.

Ces sept offrandes, que la totalité consiste en des dons. Seuls trois supports (**cat. 24, cat. 27, cat. 46**) sont consacrés (*sacrum*) aux dieux mentionnés dans ces inscriptions. Pour les inscriptions dont nous ne connaissons pas le support, le matériau utilisé pour ce dernier est cependant connu, à savoir la pierre précieuse, dite *gemma* (**cat. 37**), et le bronze, dit *aes* (**cat. 38**).

Parmi les sept inscriptions religieuses découvertes à Nimègue, les divinités les plus honorées sont les Déesses Mères avec trois occurrences, puis Mars avec deux occurrences. Les autres divinités, à savoir Fides, Fortune, un génie, Jupiter et Mercure, ne représentent respectivement qu'une seule mention. En outre, il apparaît que les dévots dont le nom est inconnu semblent honorer principalement des déités romaines. Ces dernières sont Mars, Fides, Fortune, un génie, Jupiter et Mercure. Excepté Fides, les Génies et Fortune qui sont honorés seuls, les autres divinités sont associées. Dans une inscription (**cat. 24**), Mars est associé à Jupiter. *A contrario*, dans une autre (**cat. 27**), Mars est associé à Mercure.

Pour ces divinités romaines, la majorité des dédicants n'attribuent pas d'épiclèse. Seul le génie (**cat. 37**) en a une, à savoir *populus Lugudunensium*. Elle indique que le génie honoré est le dieu protecteur du peuple. Il semble donc avoir un caractère local. Bien que nous ne sachions rien de plus sur cette dédicace, le nom du peuple dont le génie est le protecteur est connu. Ce peuple est celui des *Lugdunensis*. Il est possible que ce peuple fasse référence au peuple gaulois vivant sur un site gaulois où la colonie romaine *Lugdunensis* (Lyon), connue également sous le nom de *Lugdunensis*, a été fondée. Il est à noter que ce culte n'est pas connu ailleurs dans l'Empire romain (et même pas à *Lugdunensis* ou dans la Gaule Lyonnaise). Seule cette inscription témoigne de ce culte. Outre les divinités romaines, des divinités germaniques sont également attestées à Nimègue, à savoir les Déesses Mères. Ces dernières sont attestées sur deux inscriptions (**cat. 25, cat. 43**). Nous retrouvons deux occurrences des *Matres* et une seule des *Matronae*. Dans la seconde inscription (**cat. 43**), les *Matres* sont associées aux *Matronae*. Ces deux triades semblent être honorées sur le même pied d'égalité ; ce qui semble indiquer qu'elles présentent une différence fonctionnelle, c'est-à-dire une différence au niveau de leur fonction. Le dédicant semble faire une différence entre les deux puisqu'ils les associent. Dans la première (**cat. 25**), les *Matres* sont honorées seules.²²¹

²²¹ RAEPSAET-CHARLIER, 2019, p. 185.

3.2. Les divinités attestées au sein du territoire batave

Dans ce sous-chapitre, on étudiera les divinités attestées dans le territoire batave (excepté Nimègue) et dont le culte est attesté par le biais des inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus et non-identifiables. Cette étude sera divisée en sous-chapitres portant chacun sur un des sites sur lesquels ces dédicaces ont été découvertes. Parmi ceux-ci, douze présentent des inscriptions religieuses. Ces lieux sont Elst, Beneden-Leeuwen, Holdeurn, Lobith, Medel, Passewaaij, Vechten et Zyfflich.

3.2.1. Vechten

Le premier site étudié est Vechten puisque ce lieu comptabilise, après Nimègue, le plus d'inscriptions religieuses, à savoir douze. Parmi ces dédicaces, deux ont été émises par des dédicants inconnus (**cat. 60**, **cat. 61**) et un par un dédicant non-identifiable* (**cat. 58**)²²². Le tableau suivant (cf. **tableau 33**) recense ces trois dédicaces qui ont été datées entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle de notre ère.

Tableau 33. Inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus/non-identifiables et découvertes à Vechten

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 58	Vechten	<i>Deae</i> *	*	* en roche	Don	*	*	1 à 300
Cat. 60	Vechten	<i>Mercuri</i>	*	<i>Opus figlinae</i>	Don	*	*	*
Cat. 61	Vechten	<i>Apollini</i>	*	* en argent	Don	*	*	*

Ces offrandes consistent en des dons et que ces dédicants semblent honorer des divinités romaines. Elles sont mentionnées seules et sans épithète. Il est à noter que, pour l'une des inscriptions (**cat. 58**), l'origine de la divinité féminine est inconnue car le théonyme de celle-ci n'a pas pu être identifié en raison de l'état lacunaire du texte. Pour les dédicaces où la déité est connue, on recense deux mentions de dieux romains, à savoir Mercure (**cat. 60**) et Apollon (**cat. 61**).

²²² Certains dédicants ont été qualifiés de non-identifiables. Bien que leur identité ait été inscrite sur les dédicaces, elle n'a pas pu être identifiée en raison de l'état lacunaire du texte et/ou de l'état fragmentaire de l'inscription.

3.2.2. Holdeurn

Le second site étudié est Holdeurn, car ce lieu comptabilise, après Nimègue et Vechten, le plus d'inscriptions religieuses attestées en territoire batave, à savoir sept. Parmi ces sept dédicaces, deux ont été émises par des dédicants non-identifiables (**cat. 15**, **cat. 16**) et une par un dédicant inconnu (**cat. 12**). Le tableau suivant (cf. **tableau 34**) recense ces dédicaces qui ont été datées entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle de notre ère.

Tableau 34. Inscriptions religieuses émises par des dédicants inconnus/non-identifiables et découvertes à Holdeurn

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 12	Holdeurn	<i>Matribus</i>	*	Autel en argile	Don	*	*	1 à 300
Cat. 15	Holdeurn	<i>Iovi Optimo Maximo Genio loci</i>	*	Autel en roche*	Don	*	*	1 à 300
Cat. 16	Holdeurn	<i>Iovi Optimo Maximo Genio loci</i>	*	Autel en calcaire	Don	*	*	1 à 300

Ces trois offrandes consistent en des dons. Les dédicants semblent honorer majoritairement des divinités romaines, à savoir Jupiter Très Bon Très Grand (*Iupiter Optimus Maximus*) et le génie du lieu (*genius loci*). Deux inscriptions (**cat. 15**, **cat. 16**) les mentionnent où ils sont d'ailleurs associés.

Les dieux germaniques sont également attestés à Holdeurn avec une seule inscription mentionnant les Déesses Mères (**cat. 12**). Ces dernières sont honorées seules et ne présentent pas d'épiclèse.

3.2.3. Beneden-Leeuwen

Le troisième site étudié est Beneden-Leeuwen. Une seule inscription religieuse (**cat. 4**) y a été découverte et a été émise par un dédicant inconnu entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle (cf. **tableau 36**).

Tableau 36. Inscription religieuse émise par un dédicant inconnu et découverte à Beneden-Leeuwen

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 4	Beneden-Leeuwen	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	*	Bague en bronze et en étain	Don	*	*	1 à 299

L'offrande consiste en un don. La divinité honorée est le dieu romain Jupiter Très Bon Très Grand (*Iupiter Optimus Maximus*).

3.2.4. Elst

Le quatrième site étudié est Elst, site ayant joué un rôle important tant au niveau administratif de la *civitas* qu'au niveau religieux.²²³ Une seule inscription religieuse (**cat. 5**) y a été découverte et a été émise par un dédicant non-identifiable entre la seconde moitié du II^e siècle et le milieu du III^e siècle (cf. **tableau 37**).

Tableau 37. Inscription religieuse émise par un dédicant non-identifiable et découverte à Elst

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 5	Elst	<i>Herculi</i>	*	Autel en calcaire	Don	*	*	151 à 250

L'inscription provient d'un grand sanctuaire gallo-romain dédié à Hercule Magusanus et découvert sous l'église *Grote Kerke* au centre d'Elst. Ce sanctuaire dominait d'ailleurs la petite agglomération civile d'environ cent habitants et fut reconstruit de façon monumentale après sa destruction durant la révolte des Bataves. Il est donc logique que l'offrande (**cat. 5**) honore ce dieu.²²⁴

3.2.5. Lobith

Le cinquième site étudié est Lobith. Une seule inscription (**cat. 21**) a été émise par un dédicant inconnu entre le début du I^{er} siècle et la fin du III^e siècle (cf. **tableau 35**).

Tableau 35. Inscription religieuse émise par un dédicant inconnu et découverte à Lobith

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 21	Lobith	<i>Iovi Optimo Maximo</i>	<i>Voto concepto</i>	Autel en roche	Ex-voto	*	*	1 à 300

L'offrande émise par un dédicant inconnu consiste en un vœu acquitté (ex-voto). Le support de celle-ci est un autel en roche. La divinité honorée est le dieu romain Jupiter Très Bon Très Grand (*Iupiter Optimus Maximus*).

²²³ VAN ENCKEVORT, 2007, p. 107.

²²⁴ *Ibid.*, p. 107-108; ROYMANS, 2004, p. 12; SPICKERMANN, 2013, p. 135-136; REY, 2014, p. 73.

3.2.6. Medel

Le sixième site étudié est Medel. Une seule inscription religieuse (**cat. 22**) y a été découverte et a été émise par un dédicant non-identifiable probablement au III^e siècle (cf. **tableau 38**).

Tableau 38. Inscription religieuse émise par un dédicant non-identifiable et découverte à Medel

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 22	Medel	Deae ATH [--] E [	*	*en pierre	Don	*	*	III ^e siècle *

L'offrande consiste en un don. La divinité honorée dessus, *ATH [--] E [*, est une déesse dont le nom ne nous est pas parvenu en intégralité en raison de l'état lacunaire du texte. Mais des hypothèses peuvent être posées sur ce nom.

Une hypothèse est de voir la déesse Athéna dans ce nom puisque le champ lacunaire entre *Ath-* et *-e* semble induire la présence de deux lettres, comme — *en* — ; ce qui pourrait correspondre à la déesse Athéna. Toutefois, il est étonnant de trouver une mention de cette divinité grecque en Germanie inférieure, en raison de l'écart géographique important entre la Germanie inférieure et Achaïe. Une étude du nom du dévot aurait été intéressante pour étayer cette hypothèse ou la réfuter. Par exemple, si le dédicant est un citoyen avec un ou des noms d'origine grecque, l'hypothèse pourra être renforcée puisque ce dernier aurait pu être un dévot de cette déesse chez lui et aurait laissé une dédicace à cette dernière dans un lieu lointain où il s'est retrouvé à un moment donné. Cependant, cette étude ne peut être réalisée puisque le ou les noms du dédicant n'ont pas pu être identifiés en raison des états lacunaires du texte et du support.

Une autre hypothèse est qu'il s'agisse d'une divinité locale dont le nom n'est attesté que par cette inscription. Elle semble vraisemblable en raison du digramme — *th* — qui est un son utilisé dans la langue proto-germanique.

3.2.7. Passewaaij

Le septième site étudié est Passewaaij. Une seule inscription religieuse (**cat. 48**) y a été découverte et a été émise par un dédicant non-identifiable entre la seconde moitié du II^e siècle et la fin du III^e siècle (cf. **tableau 39**).

Tableau 39. Inscription religieuse émise par un dédicant non-identifiable et découverte à Passewaaij

Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 48	Passewaaij	*	V.S. [---]	Autel* en calcaire	Don	*	*	151 à 300

L'offrande consiste en un don. La divinité honorée n'a pas pu être identifiée en raison des états lacunaires du texte et du support.

3.2.8. Zyfflich

Le huitième site étudié est Passewaaij. Une seule inscription religieuse (**cat. 67**) y a été découverte et a été émise par un dédicant inconnu entre la seconde moitié du II^e siècle et le début du III^e siècle (cf. **tableau 40**).

Tableau 40. Inscription religieuse émise par un dédicant inconnu et découverte à Zyfflich

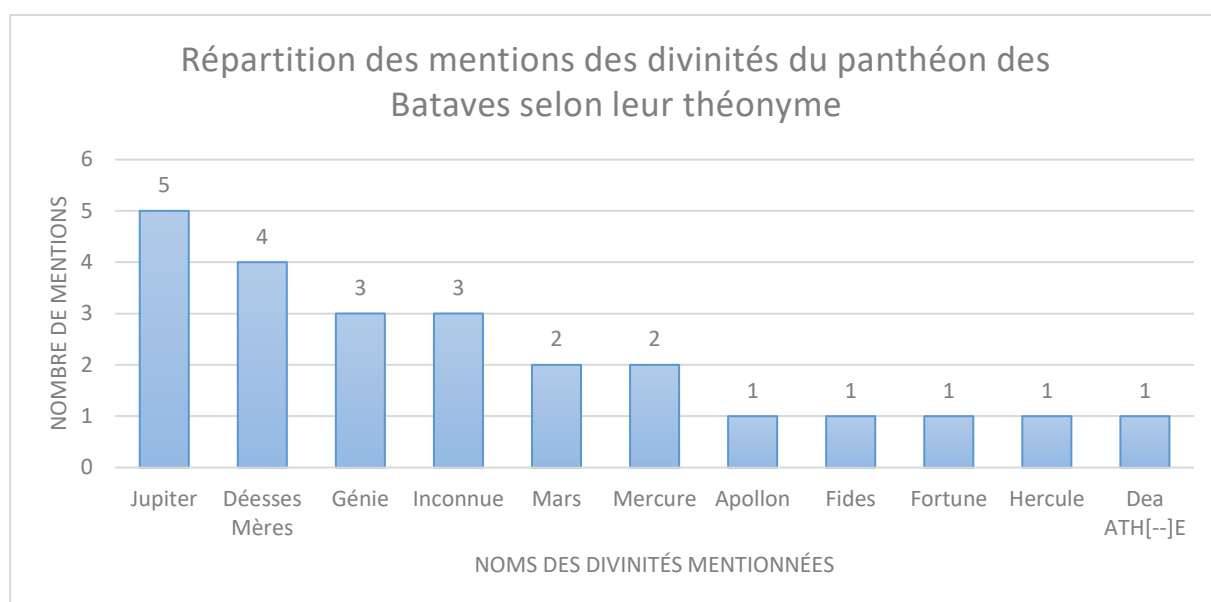
Cat.	Site	Déités mentionnées	Formulaire	Support	Nature de l'inscription	Motif du vœu	Dédicant	Date
Cat. 67	Zyfflich	----- <i>sa]crum pro salute Imperatoris Caesaris Marci Aureli Antonini</i>	*	* en calcaire	Don	*	*	161 à 217

L'offrande consiste en un don. Le support est consacré (*sacrum*) à une divinité qui n'a pas pu être identifiée en raison des états lacunaires du texte et du support. Toutefois, on retrouve une mention relative au « culte impérial » qui sera étudiée plus tard dans la partie qui est consacrée à ce culte.

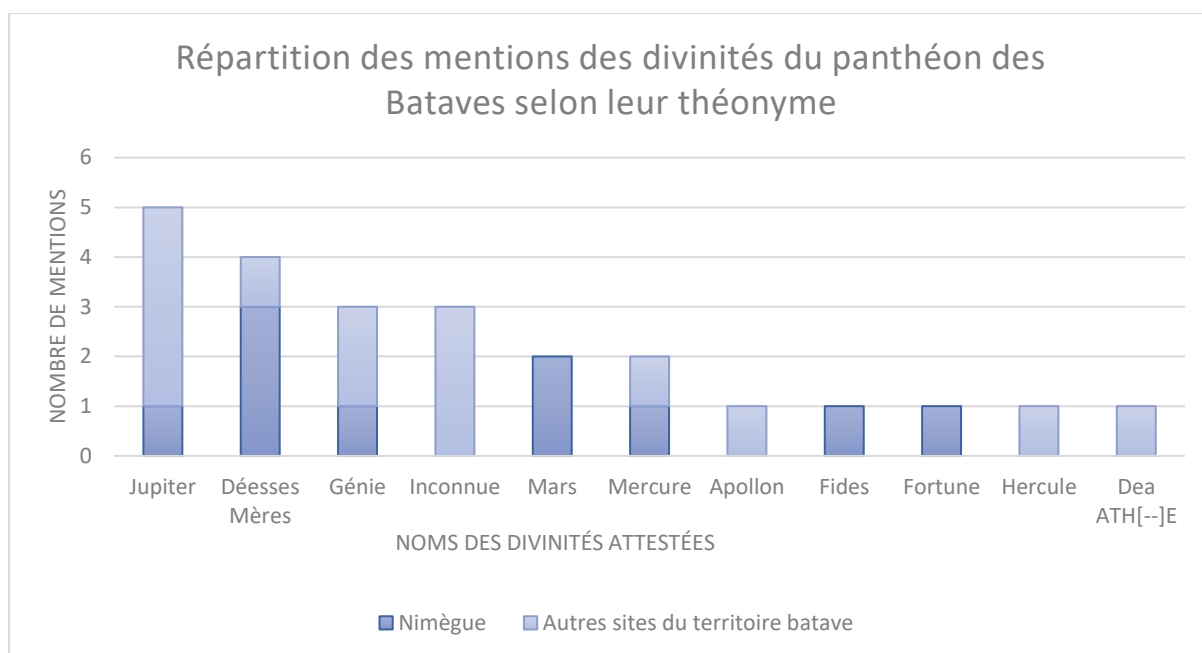
3.3. Conclusion intermédiaire : les divinités du panthéon batave

Grâce aux relevés qui précèdent, il a été possible d'établir que plusieurs inscriptions religieuses découvertes au sein de la *civitas Batavorum* et de son territoire ont été émises par des dédicants non-identifiables et inconnus. Au sein du territoire batave, on en recense douze contre sept pour le chef-lieu de la *civitas Batavorum* (Nimègue).

Le panthéon des Bataves semble être constitué de dix divinités dont le théonyme est connu. Le graphique suivant illustre la répartition des mentions des divinités du panthéon militaire des Bataves selon leur théonyme. Pour les théonymes, la catégorie « inconnue » — reprenant les divinités dont le théonyme ne nous est pas parvenu — a été ajoutée par exhaustivité, car ces divinités dont le théonyme est non-identifiable pour diverses raisons sont présentes dans le catalogue et il est donc important de les mentionner, même si on ne sait pas les mobiliser.



Les divinités les plus honorées par les dédicants non-identifiables et inconnus sont : Jupiter avec cinq occurrences, puis les Déesses Mères avec quatre occurrences et ensuite le Génie avec trois occurrences. Ils semblent donc tous les trois être des divinités importantes du panthéon, voire les divinités principales. Le culte de Mars et celui de Mercure sont attestés respectivement avec deux occurrences. Les autres divinités ne sont attestées que par une seule occurrence pour chacune ; ce qui ne signifie pas forcément qu'elles étaient des déités moins importantes du panthéon que les précédentes. Car les dix-neuf inscriptions religieuses attestées au sein de la *civitas Batavorum* et émises par des dédicants inconnus et non-identifiés ne sont pas représentatives de la quantité importante de dédicaces produites à cette époque-là et puisque nous ne connaissons que les inscriptions religieuses découvertes.



En examinant cette répartition, Mercure semble autant honoré dans le chef-lieu de la *civitas* (Nimègue) que dans le reste du territoire batave. Quant à Jupiter et aux Génies, ils apparaissent davantage été honorés en-dehors du chef-lieu avec cinq fois plus de mentions pour Jupiter et deux fois plus pour les Génies. D'ailleurs, Jupiter porte systématiquement l'épithète *Optimus Maximus* en dehors du chef-lieu de la *civitas* alors qu'au sein de ce dernier, il ne porte aucune épithète. Ce graphique illustre également que les dieux honorés sont majoritairement romains aussi bien dans le territoire de la *civitas* que dans le chef-lieu. Les seules déesses locales et indigènes honorées sont les Déesses Mères qui sont mentionnées trois fois plus au sein de Nimègue et possiblement *Dea ATH [--] E* qui n'est attestée qu'au sein du territoire de la *civitas* et non dans le chef-lieu. Parmi les vingt-quatre mentions de divinités, on en compte trois qui font référence à des déités dont le théonyme est non-identifiable, voire inconnu.

Conclusion

Cette quatrième partie « *Analyse du paysage religieux au sein de la civitas Batavorum* » a permis de mettre en lumière les divinités les plus honorées au sein de cette *civitas*. On peut estimer que les divinités les plus attestées, peu importe le statut social des dédicants, sont : Jupiter avec dix-huit occurrences, les Déesses Mères avec huit occurrences, Hercule, le Génie et Fortune avec respectivement sept occurrences chacun et Mercure avec cinq occurrences. Toutes ces divinités semblent faire l'objet d'un culte important au sein de la *civitas Batavorum*. En retirant de ces occurrences celles émises par des dédicants inconnus et non-identifiables, il est possible d'estimer dans quelle mesure un recouvrement entre dieux honorés par les civils et par les militaires a lieu pour ces divinités.

Les Déesses Mères sont autant vénérées par les civils que les militaires, mais leur culte est davantage honoré dans le territoire que dans le chef-lieu de la *civitas* ; les nombreuses occurrences de ces déesses germaniques ne sont pas étonnantes au sein de la cité puisque leur culte est bien implanté en Germanie inférieure. Par exemple, en territoire ubien et au sein de la colonie agrippinienne (CCAA), un très grand nombre d'occurrences y sont attestées.²²⁵

Jupiter et les Génies sont davantage honorés par les militaires que par les civils au contraire de Fortune qui est davantage honorée par les civils que les militaires. Quant à Hercule et Mercure, le premier est honoré davantage par les militaires que par les civils tandis que le second uniquement par des civils. En ce qui concerne Hercule Magusanus, il est un dieu principal du panthéon, batave. Les trois grands sanctuaires gallo-romains dédiés à ce dieu (Empel, Elst et Kessel-Lith) témoignent de cette importance et semblent avoir été des lieux de commémoration du mythe de l'origine des Bataves et d'élaboration d'identités collectives. En outre, dans la sphère privée, il apparaît que son culte est principalement honoré par des militaires.²²⁶

Les autres divinités attestées ne semblent pas faire à première vue l'objet d'un culte important. Toutefois, en raison de nos connaissances limitées et du manque de sources, il est à noter que le phénomène attesté pour ces divinités n'est pas représentatif des nombreux cultes rendus au sein de la *civitas Batavorum* du I^{er} siècle au IV^e siècle de notre ère et de la quantité abondante d'inscriptions religieuses produites à l'époque. En effet, par exemple, pour les déités locales et germaniques attestées uniquement chez les Bataves (comme Exomna, Haeva,

²²⁵ RAEPSAET-CHARLIER, 2019, p. 168, 179, 181.

²²⁶ ROYMANS, 2004, p. 245, 253. Concernant le culte d'Hercule Magusanus, je recommande vivement le chapitre onze « *Hercules and the construction of a Batavian identity in the context of the Roman empire* » dudit ouvrage de N. Roymans. Cf. *Op.cit.*, p. 235-250.

Hurstrga, etc.), il est fort probable que leur culte ait été plus important, mais qu'on ne peut estimer l'importance pour la raison susdite. Elles sont principalement attestées par des civils bataves. On recense pour eux : Exomna, Haeva, Hurstrga.

Les citoyens étrangers attestés au sein de la *civitas Batavorum* honorent plutôt des divinités originaires de leur patrie (ex. Viradectis) plutôt que des déités locales. Les magistrats et décurions locaux semblent d'ailleurs honorer des divinités locales : Hurstrga et Magusanus Hercule tandis que le seul prêtre attesté honore une divinité romaine, Minerve. Outre les divinités romaines (principalement Jupiter, le Génie et Fortune), les militaires ont tendance à honorer des divinités germaniques attestées dans le reste de la Germanie inférieure (ex. Hludana et Vagdavercustis) ou celles qui sont possiblement originaires de leur patrie d'origine (ex. Vagdavercustis). Les membres de l'ordre sénatorial honorent d'ailleurs principalement des divinités romaines, mais également des divinités locales. L'un de ces dédicants, un pérégrin du nom d'Ulfenus*, honore une divinité topique (Seneucaega). Un autre dédicant honore une pluralité de divinités, y compris des divinités locales qui sont des protectrices de lieux environnants comme les *Dii Patriae* (protecteurs de la *civitas Batavorum*) et les *Dii Praeses* (protecteurs de l'océan et du Rhin, mais également du port de *Fectio*). Un troisième dédicant appartenant à cet ordre honore en plus des divinités romaines, un dieu-fleuve local, à savoir *Rhenus*.

Cinquième partie : Le « culte impérial » dans la *civitas Batavorum*

La dernière partie de ce travail portera sur le « culte impérial » puisque ce dernier est également attesté au sein de la cité batave par le biais des inscriptions religieuses. Le but de cette cinquième sera de dégager les mentions de prêtres augustales et d'hommages à l'empereur au sein de cette cité.

Dans un premier temps, il sera primordial de définir le concept de ce culte afin de rendre clair ce que j'entends dans ce concept. Dans un second temps, le culte de Rome et d'Auguste sera étudié pour aborder la prêtrise attestée dans la cité batave. Dans un dernier temps, les divers hommages découverts au sein de cette dernière seront analysés chacun dans un sous-chapitre.

Chapitre 1. Définition du concept de « culte impérial »

Le terme de « culte impérial » est un concept contemporain rassemblant sous cet intitulé des « *pratiche religiose diverse e contraddittorie che mutarono nel tempo e assunsero aspetti molto diversi a seconda dei luoghi, dei contesti culturali e dei ceti sociali* »²²⁷. Sa définition et son interprétation font d'ailleurs l'objet de débats.

Sous cette appellation, les auteurs contemporains tentent de définir une pratique très sophistiquée et courante sous l'Empire. Celle-ci consistait de manière large en un ensemble de pratiques cultuelles à travers lesquelles les habitants de l'Empire rendaient hommage aux empereurs (et leur famille) en raison du pouvoir que ces derniers détenaient et de leur supériorité sur le reste des mortels. Ce culte public marquait ainsi une hiérarchie sociale entre l'empereur et le reste des humains, mais servait également à faire le lien entre eux et le souverain.²²⁸

Les habitants de l'Empire pratiquaient ce culte à travers des rites, cérémonies et célébrations qui donnaient des limites à ce dernier. Ils réalisaient généralement des sacrifices aux déités pour le salut impérial puisque l'empereur gouvernait l'Empire romain et avait un rang plus élevé que celui du commun des mortels. D'ailleurs, des spectacles, comme des jeux de gladiateurs, étaient organisés pour le salut de l'empereur régnant dans l'optique de célébrer le pouvoir impérial.²²⁹

²²⁷ LETTA, 2021, p. 1.

²²⁸ *Ibid.*, p. 1, 134 ; CLAVÉ et TEYSSIER, 2019, p. 158-159 ; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 122 ; VAN ANDRINGA, 2021.

²²⁹ *Ibid.* ; *Culte impérial*, dans LECLANT, 2005, p. 595-596 ; CORBEEL, 2018, p. 11 ; LASSÈRE, 2011b, p. 617 ; GRADEL, 2002, p. 330-331 ; FISHWICK, 2004, p. 360-361.

Pour les habitants de l'Empire, ces pratiques revenaient probablement pour eux à montrer leur allégeance au souverain ainsi qu'à « affirmer leur fidélité et leur loyauté envers un pouvoir toujours en quête de légitimité »²³⁰.

Tout comme pour l'empereur vivant, un culte était rendu à l'empereur divinisé (*divus*). Après le décès d'un empereur, le Sénat décidait ou non d'octroyer à l'empereur défunt le statut de *divus* (divin)²³¹. L'empereur était alors divinisé et se rapprochait ainsi du rang des dieux sans en être un²³². Diviniser un empereur permettait également de mettre en avant le pouvoir exceptionnel dudit empereur. Au contraire des nombreuses provinces romaines, l'empereur *divus* n'était pas célébré à Rome. Seul le *numen*²³³ ou le Génie protecteur²³⁴ de l'empereur vivant étaient fêtés. Pour commémorer sa mémoire, des temples avec leurs prêtres lui étaient consacrés. Pour chaque empereur divinisé, un flamine (qui est un prêtre de sexe masculin) était attaché au culte de ce dernier. Quant aux femmes de la famille impériale divinisées, une flaminique (qui est une prêtresse) était attachée au culte de ces dernières.²³⁵

Ce culte serait donc « un langage de pouvoir dont l'efficacité reposait sur l'exercice répété et en tout lieu de rites qui alliaient la performativité à la symbolique »²³⁶ et un moyen d'assurer la stabilité du régime politique en place. Il était donc un moyen « d'unification politique et psychologique »²³⁷ des territoires et de leurs habitants avec Rome. Ainsi, il prenait place dans le cadre de la politique romaine et était « l'expression d'un pouvoir grand dans le monde et mis dans les mains d'un seul homme ».²³⁸

²³⁰ COGITORE, 2000, p. 237.

²³¹ L'empereur divinisé « n'est cependant pas considéré comme un dieu (*deus*) au sens premier du terme – les Romains font en effet la distinction entre *divus* et *deus* ». Cf. CLAVÉ et TEYSSIER, 2019, p. 158. En effet, « *il primo termine appare esclusivo degli uomini divinizzati dopo la morte, il secondo degli dei tradizionali* ». Cf. LETTA, 2021, p. 15. D'ailleurs, l'empereur divinisé reste subordonné aux dieux. Cf. JACQUES et SCHEID, 2010, p. 123 ; *Culte impérial*, dans LECLANT, 2005, p. 596.

²³² De son vivant, un empereur ne pouvait pas être qualifié de dieu. Cependant, il s'approchait de ce dernier grâce sa charge et à sa fonction. Cf. VAN ANDRINGA, 2021 ; CLAVÉ et TEYSSIER, 2019, p. 158-159.

²³³ Le *numen* est la puissance divine qui se manifeste en l'empereur. Cf. LETTA, 2021, p. 1.

²³⁴ Le Génie protecteur de l'empereur est « la personnalité de l'empereur telle qu'elle était constituée à sa naissance ». Cf. JACQUES et SCHEID, 2010, p. 122-123 ; LASSÈRE, 2011b, p. 622. Il est le principe divin qui protège l'empereur. Cf. LETTA, 2021, p. 1.

²³⁵ CLAVÉ et TEYSSIER, 2019, p. 158-159 ; VAN HAEPEREN, 2019 ; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 122-123 ; GRADEL, 2002, p. 63, 67, 263, 330-331355 ; *Culte impérial*, dans LECLANT, 2005, p. 595-596 ; LASSÈRE, 2011b, p. 637-638 ; LETTA, 2021, p. 1 ; VAN ANDRINGA, 2021.

²³⁶ *Ibid.* ; CLAVÉ et TEYSSIER, 2019, p. 158-159 ; SCHEID, 2019c, p. 179-180, 183-18, 188-1895.

²³⁷ CHRISTOL et NONY, 2003, p. 212.

²³⁸ VAN ANDRINGA, 2021.

Avant de commencer à s'intéresser aux prêtres et aux hommages attestés au sein de la *civitas Batavorum* il convient de rappeler brièvement la complexité d'étudier ce culte.

La première difficulté est due à nos connaissances restreintes et à la quantité limitée de sources anciennes ; ce qui ne nous permet pas d'avoir une compréhension complète de l'entièreté des rites et célébrations liées à ce culte. Les chercheurs se basent donc seulement sur les sources tant archéologiques que littéraires afin d'avoir une idée la plus générale possible des rites et cérémonies composant ce culte.

La seconde complexité consiste à distinguer la définition du culte et celle de l'hommage à l'empereur. D'une part, le culte consiste en une dévotion envers une entité dont la supériorité de cette dernière était reconnue. Dans le cadre du « culte impérial », cette entité est l'empereur (et même parfois sa famille) ou une divinité qu'on implore pour l'empereur ou pour le salut de l'empereur. D'autre part, l'hommage à l'empereur consiste en un témoignage de la reconnaissance et de l'allégeance des sujets envers l'empereur (voir même ses proches), mais également un témoignage de la souveraineté de ce dernier.²³⁹

²³⁹ GRADEL, 2002, p. 364-365; FISHWICK, 2004, p. 352.

Chapitre 2. Culte de Rome et d'Auguste

2.1. Le culte de Rome et d'Auguste

Avant de s'intéresser à la prêtrise attestée au sein de la *civitas Batavorum*, il convient de définir le culte de Rome et d'Auguste et de rappeler ses origines.

Le culte de Rome et d'Auguste était à l'origine un culte d'Auguste consacré à l'empereur régnant (et donc vivant). Progressivement, le culte s'était étendu pour englober également les *divi* (les empereurs divinisés) et la déesse Roma. *Dea Roma* et l'empereur étaient alors honorés conjointement.²⁴⁰ Dans les provinces romaines, autant dans les Gaules que dans les Germanies, cette association²⁴¹ « constituait l'expression religieuse de l'établissement et de la reconnaissance dans les provinces de pouvoir romain fondé par Auguste »²⁴². À la suite de cette évolution, les prêtres de ce culte étaient alors qualifiés de *sacerdotes* ou de *flamines Romae et Augustorum*.²⁴³

Un autel, voire un temple, de Rome et des Augustes (*templum Romae et Augustorum*) était alors construit pour recevoir ce culte. Ces temples et autels étaient érigés, semble-t-il, sur le *forum* des agglomérations ayant le statut de chef-lieu d'une *civitas* ou de capitale d'une province romaine. Il n'est donc pas étonnant de trouver une prêtrise relative à ce culte à Nimègue qui était le chef-lieu de la *civitas Batavorum*. Dans le cas de l'inscription de Nimègue (**cat. 36**), il est possible que ce culte ait intégré le panthéon de cette cité au moment où elle a obtenu le rang de municipe (*municipium*), à savoir au II^e siècle, puisque cette dédicace date de cette période. Mais cette hypothèse reste une supposition puisqu'aucune autre inscription attestée pour ce territoire ne peut conforter ou réfuter cette hypothèse.²⁴⁴

En ce qui concerne la prêtrise de ce culte, des prêtres (*sacerdotes* ou *flamines*) étaient attachés à ce culte public. Ils étaient à l'origine, dans les trois provinces de Gaule, des prêtres provinciaux. Dans le contexte de l'interdiction du druidisme, des prêtrises municipales liées à ce culte émergèrent en gardant le même intitulé dans différentes cités aussi bien dans les Gaules que plus tard dans les Germanies.²⁴⁵

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 363; VAN ANDRINGA, 2017, p. 35.

²⁴¹ L'interprétation de cette association reste un problème fondamental. L'empereur vivant et *Dea Roma* étaient-ils « *posti sullo stesso piano e si offrivano sacrifici allo stesso titolo all'altra?* » Cf. LETTA, 2021, p. 128.

²⁴² VAN ANDRINGA, 2017, p. 35.

²⁴³ *Ibid.*; FISHWICK, 2004, p. 363.

²⁴⁴ BRULET, 2008, p.158-159.

²⁴⁵ VAN ANDRINGA, 2009, p. 38, 425-446 ; *Id.*, 2017, p. 43, 53; BRULET, 2008, p.158-159; JACQUES et SCHEID, 2010, p. 193; GRADEL, 2002, p. 277; FISHWICK, 2004, p. 363.

En outre, ces prêtres étaient choisis parmi des notables municipaux. Ils devaient être des citoyens romains âgés probablement au minimum de vingt-cinq ans et faire partie du sénat de leur cité.²⁴⁶ Ils devaient également avoir exercé une ou plusieurs magistratures au sein de cette dernière (ex. duumvir, édile ou encore questeur) et « rempli les dignités de *flamen augustalis* (flamine augustale) dans leur cité »²⁴⁷.²⁴⁸

Il est à noter que le titre de *sacerdos Romae et Augusti* était porté non seulement par les prêtres municipaux, mais également par les prêtres provinciaux du « culte impérial » ; ce qui entraîne une confusion quant au caractère municipal ou provincial de cette fonction.²⁴⁹

2.2. Inscription religieuse attestant de la prêtrise de ce culte au sein de la *civitas Batavorum*

Cette dite prêtrise est attestée au sein de la *civitas Batavorum* par une seule occurrence (cat. 36). Elle représente donc le seul témoignage du culte de Rome et d'Auguste pour ce territoire. La dédicace a été découverte à Nimègue (chef-lieu de la *civitas Batavorum*) dans une construction romaine en guise de réemploi. Cependant elle est actuellement perdue. Les chercheurs ont estimé qu'elle daterait du II^e siècle apr. J.-C, période durant laquelle la *civitas* reçoit le rang de municipes. Cette prêtrise apparaît alors municipale. D'ailleurs, si elle était provinciale, elle serait plutôt attestée au sein de la *Colonia Claudia Aura Agrippinensium* puisque cette dernière est la capitale de Germanie inférieure.

Ce monument a d'ailleurs été dédié à la déesse romaine Minerve en raison de l'ascension au flaminat (*ob honorem flamonii*) du dédicant *T. Punicius Genialus*. Avant son installation à Nimègue au sein de la *civitas Batavorum* et sa nomination en tant que prêtre, l'auteur de cette dédicace était un duumvir d'une colonie chez les Morins qui était un peuple de Gaule Belgique. Étant choisi pour exercer une prêtrise à Nimègue, il a dû quitter sa cité d'origine où il exerçait la magistrature de duumvir et où existait au I^{er} siècle de notre ère le *sacerdos* de Rome et Auguste.²⁵⁰

²⁴⁶ ID., 2002, p. 30, BERRENDONNER, CÉBEILLAC-GERVASONI, et LAMOINE, 2008, p. 43.

²⁴⁷ VAN ANDRINGA, 2009, p. 425-446.

²⁴⁸ FISHWICK, 2002, p. 37.

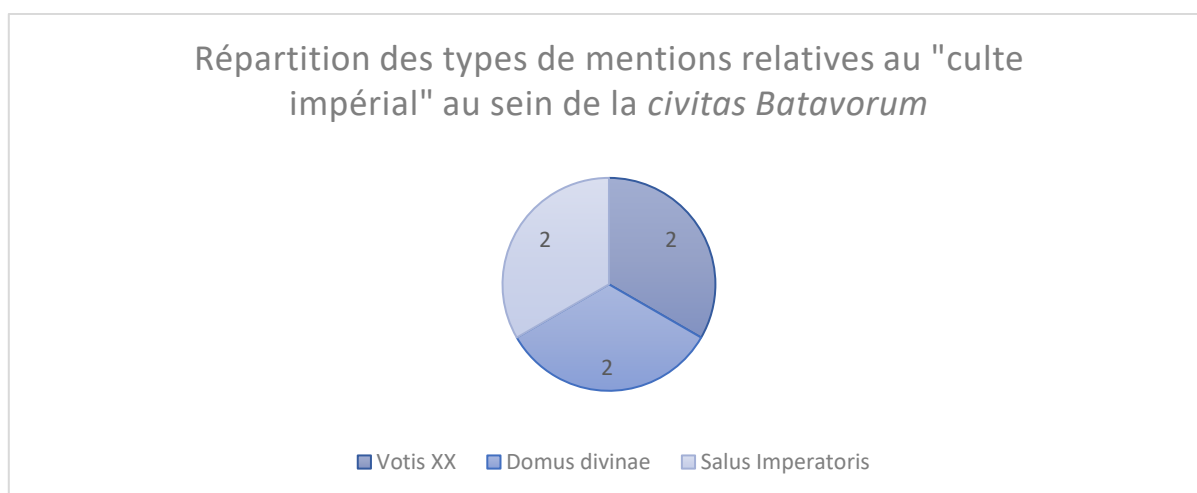
²⁴⁹ VAN ANDRINGA, 2009, p. 425-446.

²⁵⁰ SCHEID, 2004, p. 242; DONDIN-PAYRE, 2012, p. 82-83; VAN HAEPEREN, 2019; VAN ANDRINGA, 2017, p. 54-55.

Chapitre 3. Hommages à l'empereur

La pratique du « culte impérial » rendait hommage²⁵¹ à l'empereur sous diverses formes. Ce culte pouvait être rendu à l'empereur vivant à travers des vœux adressés à diverses divinités pour leur année régnale tous les dix ans, ou à son génie, à son double divin ou encore à son *numen* (sa puissance d'action et créatrice). Il pouvait également être rendu à l'empereur divinisé, c'est-à-dire une fois que ce dernier est décédé et qu'il a été élevé au rang de dieu après son décès. Par exemple, cette forme de culte est retrouvée dans les hommages à la maison impériale avec l'expression *in honorem domus divinae*. Ce « culte impérial » pouvait aussi être rendu aux dieux (ex. *Iupiter Optimus Maximus*) ou à des abstractions divinisées attachées au pouvoir de l'Empereur (ex. *Fortuna*, *Pax* et *Victoria*) pour le salut de l'empereur. Ces trois formes sont attestées au sein de la *civitas Batavorum*.²⁵² Elles sont d'ailleurs attestées par cinq inscriptions religieuses : deux à Nimègue, une à Vechten, une à Watermeerwijk et une à Zyfflich.

La première forme rendant hommage à l'empereur vivant est attestée par des vœux vicennaux (*vota vicennalia*) pour les empereurs régnants avec deux occurrences (**cat. 38, cat. 39**). La seconde forme est attestée au moyen de la formule *in honorem domus divinae* (en l'honneur de la maison impériale) avec deux occurrences (**cat. 52, cat. 64**). La dernière forme rendant hommage à des divinités est attestée par le biais de l'expression *pro salute*, suivie de la titulature de l'empereur. Deux occurrences (**cat. 52, cat. 68**) témoignent de cette troisième forme. Le graphique ci-dessous illustre cette répartition.



²⁵¹ Par hommage, j'entends un témoignage de la reconnaissance, voire de l'allégeance, des sujets envers une entité, mais également un témoignage de la souveraineté de cette dernière. Cette entité est, dans le cadre du « culte impérial », l'empereur, voire ses proches.

²⁵² GRADEL, 2002, p. 364-365; *Numen*, dans HOWATSON, 1993, p. 680; CORBEEL, 2018, p. 11; VAN ANDRINGA, 2021; ID., 2017, p. 182, 184.

3.1. Les Vota vicennalia

3.1.1. Que sont les Vota vicennalia ?

Afin de définir ce que sont les *vota vicennalia*, il convient de présenter le contexte dans lequel ils sont produits.

Le règne des empereurs était rythmé par des fêtes décennales, c'est-à-dire des fêtes ayant lieu tous les dix ans, afin de célébrer l'anniversaire de règne de l'empereur en question. Ces fêtes étaient d'ailleurs célébrées au moment du *dies imperii* officiel de l'empereur régnant. En outre, elles étaient fêtées non pas la 10^e année, mais la 9^e année d'anniversaire de la prise de pouvoir pour les *decennalia*. Il en va de même pour les autres fêtes décennales, comme les *vicennalia* célébrées la 19^e année et les *tricennalia* la 29^e année. Durant ces fêtes, des cérémonies étaient célébrées, comme des rites religieux, des banquets, des apports de vœux, des distributions d'argent et d'objets ainsi que de jeux et spectacles. Des monnaies étaient également frappées à l'occasion de ces fêtes. Ces dernières étaient l'occasion de célébrer la vie de l'empereur ainsi que son règne.²⁵³

Les *vota vicennalia*, abrégés *Vota XX*, étaient des vœux offerts aux souverains pour leur santé et leur bonheur à l'occasion de l'échéance de leur vingtième année de règne. Ils étaient donc offerts à l'occasion des vicennales (*vicennalia*), fêtes célébrant les vingt années de règne d'un empereur et ayant lieu lors de la 19^e année d'anniversaire de la prise de pouvoir de cet empereur. Plusieurs types de vœux vicennaux existaient, mais dans le cadre de ce mémoire, seuls les *Vota vicennalia Augustorum nostrum* retiennent notre attention. Ils étaient des vœux posés pour les vicennales — à savoir les vingt années — de règne des Augustes en exercice au moment desdites vicennales. Ce vœu indique qu'au moment de sa formulation, plusieurs Augustes étaient en exercice à l'époque depuis 20 ans chacun.²⁵⁴

²⁵³ CHASTAGNOL, 1987, p. 491-492 ; FISHWICK, 2004, p. 364-365, 367 ; LASSÈRE, 2011b, p. 636-637.

²⁵⁴ *Vicennal*, dans CNRTL, *cnrtl.fr*, <https://www.cnrtl.fr/definition/vicennal> (consulté le 26/11/2024) ; HARMAND 1973, p. 349.

3.1.2. Inscriptions religieuses attestant des *Vota vicennalia* au sein de la *civitas Batavorum*

À l'heure actuelle, deux *Vota vicennalia Augustorum nostrum* (cat. 39, cat. 40) ont été découverts à Nimègue, capitale de la *civitas Batavorum*. Ils ont été frappés sur des pièces commémoratives à l'occasion des *vicennalia* des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule.

Selon les chercheurs, la frappe de ces deux pièces a pu être située dans le temps, notamment grâce à *Augustorum nostrum* qui exprime des vœux à plusieurs empereurs. Elle a été estimée en 303.²⁵⁵ À ce moment-là, le système gouvernemental mis en place dans l'Empire romain était la tétrarchie. Ainsi, l'Empire romain était dirigé par deux Augustes, à savoir Dioclétien et Maximien Hercule, qui étaient aidés par deux Césars. Durant cette année, les Césars célébraient leur *decennalia* tandis que les Augustes célébraient leur *vicennalia*. D'ailleurs, en raison de la modification des années de règne de Maximien, les *vicennalia* de Dioclétien et Maximien ont fait l'objet de plusieurs études. Lors du *dies imperii* des décennales de Dioclétien, ce dernier était fêté seul le 20 novembre sans Maximien, bien que les vœux traditionnels les mentionnassent ensemble. Pour les *vicennalia* de Dioclétien, Maximien lui était cette fois-ci directement associé. En effet, les *vicennalia* des deux étaient fêtés en même temps, le 20 novembre 303. Or, comme la première année régnale de Maximien avait débuté un an après celle de Dioclétien, les *vicennalia* de Maximien auraient dû être fêtées l'année suivante de celles de Dioclétien. Cette modification des années régnales de Maximien était possiblement due à la volonté de Dioclétien d'égaliser leur année régnale afin de fournir une définition plus systématique du régime gouvernemental mis en place, la Tétrarchie.²⁵⁶

Pour chacune de ces deux inscriptions mentionnant les *Vota vicennalia*, une petite fiche d'analyse a été réalisée afin de les mettre en parallèle.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ CHASTAGNOL, 1967, p. 54-55, 57-58, 65. Pour plus de détails sur l'ajout d'une année régnale à Maximien pour égaliser celles de Dioclétien, ledit article de Chastagnol est conseillé.

Tableau 41. Comparaison des fiches d'identité des deux pièces commémoratives découvertes à Nimègue.

Cat. 39	Cat. 40
Commentaire sur l'état de conservation : Pièce commémorative. Centrée. Avers présentant aucune inscription et aucun portrait (d'où la qualification de pièce commémorative et non de pièce de monnaie). Forme ronde (irrégulière). <u>Titulature + description + traduction revers :</u> • Écriture : Latin. • Titulature revers : VOTIS XX AUGG NN//CCAA • Transcription : <i>Votis Vicennialibus Augustorum nostrorum // Colonia Claudia Ara Agrippinensium</i> • Traduction : Vœux pour le vingtième anniversaire de règne de nos Augustes//Colonia Claudia Ara Agrippinensium • Description : Légende en trois lignes dans ce qui semble être une couronne fermée	Commentaire sur l'état de conservation : Pièce commémorative. Centrée. Avers présentant aucune inscription et aucun portrait (d'où la qualification de pièce commémorative et non de pièce de monnaie). Forme ronde (irrégulière). <u>Titulature + description + traduction revers :</u> • Écriture : Latin. • Titulature : VOTIS XX AUG NN • Transcription : <i>Votis Vicennialibus Augustorum nostrum</i> • Traduction : Vœux pour le vingtième anniversaire de règne de nos Augustes • Description : Légende en trois lignes dans ce qui semble être une couronne fermée

En raison du lieu de conservation inconnu et du manque de sources sur ces deux pièces commémoratives, une étude plus approfondie n'a pas pu être menée.

3.2. « In honorem domus imperiale »

3.2.1. Que signifie la formule « in honorem domus divinae » ?

L'expression épigraphique *in honorem domus divinae*, sous la forme abrégée *in h.d.d.*, se retrouvait généralement sur des monuments à caractère public. Elle signifiait que les auteurs des inscriptions mentionnant cette formule posaient celles-ci en l'honneur de la *domus divina* (Maison divine)²⁵⁷.²⁵⁸ Cette dernière mettait donc « l'accent sur la dimension familiale et dynastique : la Maison divine rassemblait de fait tous les membres de la famille, l'empereur, ses parents, frères, oncles, cousins, grands-parents, ancêtres, c'est-à-dire tous ceux qui avaient été dotés du pouvoir impérial presque héréditairement de pouvoirs impériaux ».²⁵⁹ Elle désignait donc l'ensemble des morts divinisés ou non de la famille impériale romaine ; excepté ceux ayant subi une *damnatio memoria* (damnation mémorielle). Par la suite, elle a acquis un caractère sacré. L'usage de l'expression *in h.d.d.* et du terme *domus divina* était d'ailleurs courant dans les provinces militaires, comme en Germanie inférieure.²⁶⁰

Le terme générique *domus divina* est né en 14 de notre ère après la mort du premier empereur romain Auguste et est attesté en toutes lettres pour la première fois en 33. Avant le II^e siècle de notre ère, aucune attestation de cette formule n'a été retrouvée.²⁶¹ « En théorie, la *domus divina* n'existe que sous un prince qui est *divi filius* : on doit donc la rencontrer au premier siècle sous Tibère, puis sous Néron, enfin sous Titus et Domitien ; on la suit sous les Antonins et les Sévères et, au-delà, sous une définition moins précise »²⁶². Dès le règne de Tibère, une confusion s'était installée entre le sens de *domus divina* et de *domus Augusta* — cette dernière désignait normalement les membres vivants de la maison impériale — et s'était assez répandue. Cette confusion de la *domus divina* avec la *domus Augusta* se remarquait notamment quand un dédicant souhaitait une meilleure santé à la maison impériale avec l'expression *pro salute domus divinae*.²⁶³

²⁵⁷ Si la *domus divina* est plutôt interprétée comme la *domus Augusti/Augustorum*, alors elle devait signifier à l'origine la « maison du *divus* » et ensuite, la « maison des *divi* ». Cf. LETTA, 2021, p. 144.

²⁵⁸ CHASTAGNOL, 1995, p. 594, 596 ; VAN ANDRINGA, 2017, p. 187-188, 201.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 187.

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 187-188, 201 ; LASSÈRE, 2011b, p. 613 ; LETTA, 2021, p. 143-144.

²⁶¹ VAN ANDRINGA, 2017, p. 187-188, 201 ; CHASTAGNOL, 1995, p. 594, 596.

²⁶² *Ibid.*, p. 596.

²⁶³ *Ibid.*

3.2.2. Inscriptions religieuses attestant de la formule « *In honorem domus divinae* » au sein de la *civitas Batavorum*

Deux inscriptions attestent de ce type d'hommage à l'empereur (**cat. 53** ; **cat. 65**). Toutes deux ont été réalisées sur un autel, mais dont le matériau de ce support est différent, à savoir en roche (sans plus de précision sur le type de roche) pour la première et en tuf pour la seconde. Elles ont également été produites au III^e siècle de notre ère, à savoir entre 211 et 217 pour la première et en 225 ou 231 pour la seconde. Le lieu de découverte de ces inscriptions est différent : Vechten (**cat. 53**) et dans le quartier Watermeerwijk à Meerwijk (**cat. 65**). La formule « *in honorem domus divinae* » précède systématiquement les divinités et les abstractions divinisées. Elle est d'ailleurs toujours accompagnée de déités vénérées, bien que dans la dernière inscription (**cat. 65**), les théonymes ne nous sont pas parvenus.

Tableau 42. Inscriptions religieuses érigées « *in honorem domus divinae* » au sein de la *civitas Batavorum* et de son territoire

Cat.	Date	Site	Support	Intitulé	Dédicant	Statut social/métier	Légion
53	211 à 217	Vechten	Autel en roche	<i>In honorem domus divinae Iovi Optimo Maximo Iunoni Reginae et Minervae Sanctae Genio huiusque loci Neptuno Oceano et Rheno Dis omnibus Deabusque pro salute domini nostri Marci Aurelli Antonini Pii Felicis Augusti divi Antonini Magni filii divi Severi nepotis</i>	*	Légit de légion	<i>legio I Minerva Antoniniana Piae Fidelis</i>
65	225 ou 231	Watermeerwijk	Autel en tuf	<i>In honorem domus divinae *</i>	*	Légit de légion	<i>legio I Minerva Severiana Alexandriana</i>

Le dédicant pour chacune de ces inscriptions est un légat de légion, mais dont le nom ne nous est pas parvenu en raison de l'aspect fragmentaire de l'autel. Le premier légat (**cat. 53**) est attaché à la *legio I Minerva Antoniniana Piae Fidelis* tandis que le second légat (**cat. 65**) est attaché à la *legio I Minerva Severiana Alexandriana*.

Bien que la dénomination de la Première légion Minervienne change, il n'en demeure pas moins que la légion mentionnée était la même. Le nom *Minerva* avait été intégré à la titulature de cette légion dès sa création afin d'indiquer que la légion était sous la protection de la déesse Minerve. Ainsi, la titulature de base de la légion était *legio I Minerva*. Toutefois, d'autres noms furent ajoutés à la titulature pour la compléter. Ils ont, d'ailleurs, été modifiés au cours du temps pour diverses raisons.

Les noms *Pia Fidelis* furent en 89 à la suite de la victoire de la légion avec d'autres légions contre le gouverneur de Germanie supérieure, *Lucius Antonius Saturninus*, qui s'était révolté. Entre 211 et 222, le nom *Antoniniana* en référence soit au *cognomen* de Caracalla (211-217) ou soit plus vraisemblablement à celui de Héliogabale (218-222) fut ajouté à la titulature, comme le témoigne un autel (**cat. 53**).

L'autel (**cat. 65**) semble montrer que la précédente titulature ait été abandonnée au cours du règne de Sévère Alexandre pour ajouter *Severiana Alexandriana* en référence à cet empereur. En 235, ces deux noms furent retirés à la suite de l'assassinat de cet empereur. La titulature fut, par la suite, encore modifiée à plusieurs reprises. De plus, cette légion créée en 82 a été stationnée jusqu'au début du III^e siècle à *Bonna* (Bonn) en Germanie inférieure, liée située à proximité de la *civitas Batavorum*.²⁶⁴

Les offrandes consistent pour l'une en un don (**cat. 53**) et pour l'autre en un vœu acquitté (**cat. 65**). Cette dernière (**cat. 645**) présente la formule votive V.S.L.M. (*votum solvit libens merito*) signifiant que son vœu a été réalisé. Pour la première (**cat. 53**), le dédicant utilise la formule *Aram dicavit* signifiant que l'autel offert a été consacré.

Le premier autel (**cat. 53**) est dédié à plusieurs divinités associées. Ces théonymes suivent directement l'expression épigraphique *in honorem domus imperiale*. La triade capitoline (*Iupiter Optimus Maximus*, *Iuno* et *Minerva*) — dont les deux déesses portent chacune et respectivement une épithète, à savoir *Regina* (Reine) et *Sancta* [« Sainte »] —, et *Genius huius loci* (Génie du lieu) sont présents ; ce qui n'est pas étonnant. Les *Dis omnibus Deabusque* (tous les dieux et déesses) sont également honorés. On retrouve aussi des divinités liées au domaine aquatique, à savoir Neptune, Océan et Rhin.

Quant au second autel (**cat. 64**), il a probablement été dédié à une ou plusieurs divinités auprès desquelles il aurait émis un vœu, mais dont le nom ou les noms ne nous sont pas parvenus en raison de l'aspect lacunaire du texte de l'inscription. Les théonymes des potentielles divinités suivent directement l'expression épigraphique honorant la *domus divina*.

²⁶⁴ CIL XIII, 08811 ; CIL XIII, 08728 ; LENDERING, J., *Legio I Minerva*, dans *Livius.org*, <https://www.livius.org/articles/legion/legio-i-minervia/> (consulté le 07/02/2025) ; ECK, 2000, p. 87–93 ; LE BOHEC, 2000, p. 83-85.

3.3. La *salus* de l'empereur

3.3.1. Où'est-ce la *salus* de l'empereur ?

Avant de s'intéresser à la *salus* de l'empereur, il est essentiel de revenir sur la notion de *salus*. « Le mot latin *salus* est polysémique, sa signification s'étend sur un champ sémantique aujourd'hui assez développé et varié. *Salus*, fidèle à son étymologie de *salvus* [« sauf »] exprime toute situation d'absence de péril ou de calamités. *Salus* signifie donc la “santé physique” des femmes et des hommes, mais aussi le “salut” au sens spirituel, et encore le “bien-être” et la “prospérité” d'une communauté, voire sa “sûreté” et “sauvegarde” (lorsque la survie même de la communauté politique est menacée). L'arc sémantique recouvre donc des significations plus larges que la seule “bonne santé”, et de plus en plus abstraites. »²⁶⁵ Le terme *salus* peut également désigner le salut dans l'au-delà.²⁶⁶

Pour les inscriptions religieuses posées *pro salute Imperatoris*, la notion de *salus* prenait le sens de santé, sauvegarde et bien-être. Les dédicants de ces inscriptions semblaient offrir la dédicace au destinataire, l'empereur, et souhaiter sa sauvegarde et sa préservation²⁶⁷. En outre, la *salus* de l'empereur était souvent identifiée à la *Salus Publica* (*salus* de la *res publica*). Ainsi, les Romains voyaient la préservation de l'état romain à travers la *salus* de l'empereur.²⁶⁸

3.3.2. Inscriptions religieuses attestant de la *salus* de l'empereur au sein de la *civitas Batavorum*

Deux inscriptions attestent de ce type d'hommage (**cat. 53 ; cat. 67**) En ce qui concerne ces deux inscriptions posées *pro salute Imperatoris*, il apparaît que cette formule est placée après l'invocation de divinité(s). La première inscription a été analysée précédemment dans le point précédent (cf. 3.3.1. *In honorem domus divinae*). Pour cette dédicace *pro salute*, la triade capitoline (Jupiter, Junon et Minerve) est mentionnée avant les autres déités. Les divinités de cette triade sont d'ailleurs fréquemment honorées individuellement ou collectivement dans ce type de dédicace.²⁶⁹

En ce qui concerne la seconde inscription (**cat. 67**), elle a été réalisée entre 161 et 217 et découverte à Zylflich, mais son support et le matériau de ce dernier nous restent inconnus. En raison de l'aspect fragmentaire du support, l'identité et la possible fonction du dédicant sont

²⁶⁵ MANTOVANI, 2020.

²⁶⁶ LE GLAY, 1982, p. 427-429.

²⁶⁷ FISHWICK, 2004, p. 352-325.

²⁶⁸ BERNARD, 2013; NAAR, 2024, p. 19.

²⁶⁹ FISHWICK, 2004, p. 356.

inconnus comme le nom de la divinité ou des divinités honorées par ce support consacré. Cette inscription a été réalisée pour le salut de l'empereur Marcus Aurelius Antoninus (*pro salute Imperatoris Caesaris Marci Aureli Antonini*), comme la seconde inscription (**cat. 53**). En effet, celle-ci a également été réalisée pour le salut de l'empereur Marcus Aurelius Antoninus (*pro salute domini nostri Marci Aurelli Antonini Pii Felicis Augusti*) et trois noms ont été ajoutés à la titulature de l'empereur, à savoir *Pii Felicis Augusti*. En outre, le début de la formule salulaire varie. La première inscription est dédiée *pro salute Imperatoris* tandis que la seconde *pro salute domini nostri*. Enfin, la première inscription (**cat. 53**) mentionne la filiation de l'empereur ; ce qui n'est pas le cas pour la seconde. En effet, elle indique que ce dernier est le fils de (*divi Antonini Magni filii*) et le petit-fils de (*divi Severi nepotis*).

Conclusion

Le « culte impérial » dans la *civitas Batavorum* semblait prendre une place minime au sein du panthéon. Les locaux semblaient donc avoir peu d'intérêt pour ce culte. Il faut toutefois rester prudent par rapport à cette conclusion puisqu'elle est basée uniquement sur les inscriptions religieuses attestées au sein de ladite cité. Les Bataves pourraient en réalité vouer un intérêt à ce culte, mais sans autres inscriptions religieuses, il est complexe d'estimer l'importance de ce culte dans ce lieu.

Ce culte était effectivement présent dans le chef-lieu de la *civitas Batavorum* comme en témoignent lesdites inscriptions religieuses. Celles-ci attestent de deux vœux pour les vicennales de Dioclétien et Maximien ainsi que d'un prêtre d'Auguste et de Rome ; ce qui n'est pas étonnant puisque les habitants des chefs-lieux d'une cité étaient souvent romanisés. Le prêtre attesté est un citoyen d'origine indigène tandis que pour les dédicants ayant émis les vœux vicennaux, un seul est connu et représente une collectivité, à savoir la colonie agrippinienne de Cologne (CCAA). Dans le territoire de cette dite cité, les autres hommages attestés sont ceux posés *in honorem domus imperiale* et pour le salut de l'empereur Marc-Aurèle. Trois inscriptions les mentionnent avec un total de deux attestations par hommage. Les dédicants de ces trois dédicaces sont tous des militaires, sauf pour un qui est non-identifiable.

Les individus touchés par ce culte semblent donc être des militaires (individus qui sont amenés à se déplacer au sein de l'Empire romain étant donné leur profession) pour les inscriptions religieuses posées au sein de la *civitas Batavorum* et des colons et habitants d'une colonie (cité où la romanisation est importante) ainsi que des étrangers d'origine indigène et provenant d'un territoire romanisé (la Gaule) pour le chef-lieu de la *civitas Batavorum*. Ils sont tous d'ailleurs des citoyens. En ce qui concerne les militaires, il n'est pas étonnant qu'ils rendent des hommages à l'empereur puisque « le culte impérial est naturellement une manifestation importante de la vie des troupes, dont il maintient la cohésion »²⁷⁰.

²⁷⁰ LASSÈRE, 2011b, p. 662.

Conclusion générale

Tout d'abord, les apports de cette étude ont permis de conforter les observations de T. Derks²⁷¹, à savoir que la religion indigène s'est intégrée à la religion romaine et que les pratiques romaines de sacrifice et de vœux par l'élite locale ont été adoptées.²⁷² D'ailleurs, cette élite semble honorer les déités locales (ex. Hurstrga) et romaines (ex. Minerve). Elle honore également des divinités romaines qui sont identifiées à des divinités locales ; le cas d'Hercule Magusanus est représentatif. En effet, cette élite locale qui honore leur dieu Magusanus va assimiler ce dernier au dieu romain Hercule puisque ces deux dieux présentent de nombreux points communs. Il semble donc que cette élite assimile un dieu romain à un dieu indigène. *A contrario*, les civils attribuent plutôt des épithètes locales et germaniques aux déités locales et germaniques, d'une part, et des épithètes romaines, locales et germaniques aux déités romaines, d'autre part. Les dédicants des inscriptions attestées sont d'ailleurs pour la majorité des indigènes, souvent déjà citoyens romains comme en témoigne les formes linguistiques latines, celtiques ou germaniques des *tria* ou *duo nomina* ; ce qui confirme l'évolution sociétale de la *civitas Batavorum*. En outre, ils sont des Bataves très souvent et des indigènes provenant d'autres territoires. Les pérégrins sont d'ailleurs peu mentionnés dans ces dédicaces. En ce qui concerne les dédicants de sexe féminin, elles sont relativement peu présentes comme les collectivités ayant posé des dédicaces. Quelques rares inscriptions ont également été posées par des artisans et commerçants ainsi que par des décurions et magistrats locaux. En ce qui concerne les militaires, de nombreuses inscriptions émises par ces derniers (dix-huit) ont été découvertes bien que leur nombre soit moins important que celles émises par les civils (vingt-neuf). Les grades de ces militaires sont divers en allant du légat d'Auguste propréteur et du légat de légion aux tribuns militaires et préfets de cohorte en passant par le *beneficiarius*, le porte-enseigne ou encore le vétéran.²⁷³

Cette étude témoigne également de la romanisation d'une province romaine (la Germanie inférieure) pendant longtemps considérée comme peu romanisée, mais également de l'évolution de la *civitas Batavorum* du statut pérégrin au rang municipal en passant par le droit latin.²⁷⁴ En outre, les sites sur lesquels le plus d'inscriptions religieuses ont été découvertes sont des sites où la présence romaine est très importante, à savoir Nimègue, Vechten et Holdeurn. De plus, « le fait d'apposer une dédicace est en effet en soi un acte romain et souligne la *Romanitas* de

²⁷¹ DERKS, 1992.

²⁷² RAEPSAET-CHARLIER, 1996, p. 269.

²⁷³ ID., 2019, p. 171.

²⁷⁴ ID., 1996, p. 269.

l'auteur »²⁷⁵. En ce qui concerne le panthéon de la *civitas Batavorum*, il est composite. En effet, la cité batave a effectivement ses divinités propres (comme Hercule Magusanus, Haeva, Hurstrga et Exomna), côtoyant des divinités romaines honorées typiquement dans un municipe et cité romaine (comme Jupiter, Minerve, Mercure, Mars).²⁷⁶ Au sein de la *civitas Batavorum*, les divinités indigènes sont d'ailleurs locales et honorées par les civils comme par les militaires. Lorsque les divinités romaines sont identifiées clairement aux divinités indigènes, elles le sont par le biais d'une épiclèse qui est le théonyme de la déité indigène. Par exemple, Hercule est identifié à Magusanus au moyen de l'épithète Magusanus. L'analyse du catalogue a d'ailleurs permis de mettre en évidence que, dans le cas de cette identification, le théonyme des déités romaines précède systématiquement celui des déités indigènes. Une exception a été remarquée au sein de la dédicace posée à Ruimel (**cat. 49**) où l'ordre des théonymes y est inversé : Magusanus Hercule à la place d'Hercule Magusanus. Cette inversion est probablement liée au fait que la cité était encore pérégrine au moment de la pose de la dédicace et que le dédicant était un magistrat local. D'ailleurs, pour les divinités romaines ayant une épithète indigène, il en ressort qu'elles émergent au contact avec les Romains, probablement dès la période augusto-tibérienne.²⁷⁷ Quant au « culte impérial », il semble peu présent au sein de la cité avec seulement cinq inscriptions religieuses. Les auteurs de ces dernières semblent être systématiquement des citoyens et semblent provenir de lieux romanisés en-dehors de la cité (à savoir des militaires ainsi que des colons et habitants d'une colonie). Ils semblent donc reconnaître l'État romain en la personne de l'empereur et l'accepter.

Plusieurs limites ont d'ailleurs été rencontrées pour la réalisation de cette étude. Tout d'abord, comme cette dernière porte sur les inscriptions épigraphiques de nature religieuse, j'ai été confrontée aux limites de l'épigraphie puisque cette dernière « n'est pas toujours représentative et ne donne qu'un petit aperçu des religions locales, car la plupart des pratiques cultuelles nous échappent »²⁷⁸. Une autre limite rencontrée est celle de la délimitation de la *civitas Batavorum* qui a été un véritable enjeu et défi. Cette délimitation a été établie grâce à nos connaissances limitées et n'est probablement pas représentative de celle de l'époque. D'ailleurs, seuls les sites attestant d'inscriptions religieuses ont été repris dans ce travail en raison de nos connaissances restreintes et de la quantité peu élevée d'inscriptions relevées au sein de cette cité alors que les sites de cette dernière étaient très certainement plus nombreux à

²⁷⁵ SPICKERMANN, 2013, p. 137.

²⁷⁶ SCHEID, 2006, p. 306.

²⁷⁷ DERKS, 1992, p. 12, 18, 23.

²⁷⁸ HAEUSSLER, 2001, p. 18.

l'époque et présentaient vraisemblablement en leur sein une multitude d'inscriptions religieuses. Une brève présentation du concept de « culte impérial » a dû être réalisée puisque sa définition et son interprétation font débat.

Pour conclure ce mémoire, il convient donc de souligner plusieurs pistes d'étude intéressantes à explorer. Ces dernières pourraient confirmer ou non les hypothèses et observations posées tout le long de ce travail. Tout d'abord, les inscriptions religieuses attestées à Utrecht devront faire l'objet d'une étude bien que ce dossier soit très complexe au niveau de la retranscription du texte, du contenu de ce dernier (notamment les divinités et lieux mentionnés) et de leur authenticité. Une mise en parallèle avec les données et observations de ce mémoire serait essentielle afin d'élargir ou non le panthéon batave ainsi que de confirmer ou réfuter mes observations.

De plus, il serait intéressant de comparer l'ensemble des inscriptions religieuses attestées dans la *civitas* avec les autres offrandes religieuses découvertes (ex. statues, statuettes, mosaïques, gemmes, reliefs peints, etc.). Le but de cette étude complémentaire sera de mettre en évidence potentiellement d'autres cultes et donc d'élargir le panthéon batave. Elle permettra également de confirmer les divinités les plus attestées comme déités principales du panthéon batave, voire de mettre en évidence l'importance d'autres déités du panthéon. En ce qui concerne les divinités locales (ex. Hurstrga, Exomna, Haeva, etc.), elle aura également comme objectif d'établir si leur culte était davantage présent puisque celles-ci sont attestées par une seule inscription chacune. Le domaine d'action de ces dernières pourra peut-être être affiné ou établi grâce à l'iconographie présente sur ces offrandes si cette dernière existe.

Ensuite, comme actuellement aucune inscription religieuse relative aux « cultes orientaux » n'a été actuellement découverte au sein de la *civitas Batavorum*, une recherche au sein de l'ensemble des offrandes aux dieux au sein de la cité serait essentielle. L'objectif de cette recherche sera d'établir si ces « cultes orientaux » sont bien absents de la cité et donc du panthéon batave selon les témoignages de ces offrandes. Dans le cas contraire, s'ils sont attestés, il sera primordial d'étudier les dieux « orientaux » attestés (tels que Mithra, Ammon²⁷⁹, Attis ou encore Cybèle) et si possible la raison de leur diffusion chez les Bataves.

En outre, il serait même important d'étendre ces précédentes et potentielles études aux Bataves attestés en-dehors de la *civitas Batavorum*. Honorent-ils des dieux principaux du panthéon

²⁷⁹ Cf. VEEN, 2014, p. 143-169. Cet article concerne deux sculptures en bronze découvertes à Nimègue. Elles représentent Bacchus, d'une part, et Jupiter-Ammon, d'autre part.

batave (tels que Hercule Magusanus²⁸⁰ et Jupiter²⁸¹), des dieux locaux des sites sur lesquels leurs offrandes ont été découvertes (tels que Nehalennia²⁸²), des divinités romaines ou des déités « orientales » (tel que Mithra) ? Rendent-ils également des hommages à l'empereur ? Une comparaison avec les divinités honorées et les hommages à l'empereur au sein de la *civitas* batave serait également pertinente.

Enfin, avec toutes ces précédentes études potentielles, une analyse des dédicants bataves attestés hors de la cité serait également appropriée afin de dégager les panthéons civil et militaire ainsi que de comparer, voire d'affiner, ces derniers à ceux établis grâce aux inscriptions religieuses.

En somme, un examen complet des cultes attestés au sein de la cité batave et ceux rendus par des Bataves en-dehors de cette dernière pourrait confirmer ou remettre en cause les résultats obtenus.

²⁸⁰ CIL VI, 31162.

²⁸¹ CIL III, 10981.

²⁸² AE 2001, 1488 ; AE 2001, 1499.

Liste des abréviations

AE = *L'année épigraphique*, Paris, Presses universitaires de France, 1888 -.

CF = *Die keltischen Götternamen der germanischen Provinzen*, dans UNIGRAZ, uni-graz.at, <https://gams.uni-graz.at/context : fercan> (dernière consultation : 13/05/2025).

CF-GeI = *Die keltischen Götternamen der germanischen Provinzen-Germania Inferior*, dans UNIGRAZ, uni-graz.at, <https://gams.uni-graz.at/context : fercan.inferior/sdef:Context/get?context=context:fercan.inferior> (dernière consultation : 13/05/2025).

CIL = *Corpus inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1863-.

EDCS = EPIGRAPHIK-DATENBANK CLAUSS-SLABY, db.edcs.eu, <http://www.manfredclauss.de/fr/> (dernière consultation : 13/05/2025).

HD = EPIGRAPHIC DATABASE HEIDELBERG, edh.ub.uni-heidelberg.de, <http://edh-www.adw.uni-heidelberg.de/home> (dernière consultation : 13/05/2025).

IKöln² = GALSTERER, B., et GALSTERER, H., *Die römischen Steininschriften aus Köln*, 2^e éd., Mayence, 2010.

ILS = DESSAU H. (éd.), *Inscriptiones Latinae Selectae*, 5 vol., Berlin, 1892-1916.

N- L = NESSELHAUF, H., et LIEB, H., *Dritter Nachtrag zu C.I.L. XIII, Inschriften aus den germanischen Provinzen und dem Treverergebiet*, BRGK 40, 1959.

Bibliographie

- ANDREAU, 2018 = ANDREAU, J., *Les negotiatores du Haut-Empire, le stockage et les entrepôts*, dans CHANKOWSKI, V., et al., éd., *Entrepôts et circuits de distribution en Méditerranée antique*, École française d'Athènes, 2018, p. 137-156. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/books.efa.3475> (dernière consultation : 8/01/2025).
- BECK, N., *Goddesses in Celtic Religion: The Matres and Matronae*, dans BREWMINATE : A BOLD BLEND OF NEWS AND IDEAS, *brewminate.com*, <https://brewminate.com/goddesses-in-celtic-religion-the-matres-and-matronae/> (dernière consultation : 08/04/2025).
- BÉRENGER, 2014 = BÉRENGER, A., *Le métier de gouverneur dans l'Empire romain. De César à Dioclétien*, Paris, Éditions de Boccard, 2014 (De l'archéologie à l'histoire, 62).
- BERNARD, 2013 = BERTRAND, A., « *Au chevet de Livie* » : *La colonie d'Vrbs Saluia et le culte de Salus Augusta*, dans *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité*, vol. 125, n° 2, 2013. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/mefra.1679> (dernière consultation : 28/04/2025).
- BERRENDONNER, CÉBEILLAC-GERVASONI, et LAMOINE, 2008 = BERRENDONNER, C., CÉBEILLAC-GERVASONI, M., et LAMOINE, L., dir., *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2008 (Histoires croisées).
- BOGAERS, 1960 = BOGAERS, J.E., *Civitas en stad van de Bataven en Canninefaten*, Nimègue, Utrecht, Dekker & Van de Veyt, 1960,
- BOGAERS, 1962 = BOGAERS, J. E., *Twee Romeinse wijmonumenten uit Alem, Noord-Brabant*, dans *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek*, vol. 12, 1962, p. 39-54.
- BRULET, 2008 = BRULET, R., *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Racine, 2008.
- BYWANCK, 1938 = BYWANCK, A. W., *Problemen der Romeinsche Geschiedenis van Nederland*, dans *De Gids*, t. 102, Amsterdam, 1938, p. 145-150.
- CANCK et SCHNEIDER, 1999 = CANCIK, H., et SCHNEIDER, H., éd., *Der neue Pauly. Enzyklopädie de Antike*, t. 7, Stuttgart, J. B Metzler, 1999.
- CASSOLA, 1981 = CASSOLA, F., *I templi di Marte Ultore e i ludi Martiales*, dans *Scriti sul mondo antico in memoria di Fulvio Grosso, a cura di Lidio Gasperini*, Rome, 1981, p. 99-118.

- CASTELLA et MEYLAN KRAUSE, 2008 = CASTELLA, D., et MEYLAN KRAUSE M.-F., dir., *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*, Actes du colloque international d'Avenches. 2-4 novembre 2006, Bâle, 2008 (Antiqua, 43).
- CATTELAÏN et STERCKX, 1977 = CATTELAÏN, P., et STERCKX, CL., *Des dieux celtes aux dieux romains. Divinités et lieux de culte de la Gaule indépendante jusqu'à la fin de la période gallo-romaine*, Treignes, 1977 (Guides archéologiques du « Malgré-tout »).
- CHASTAGNOL, 1967 = CHASTAGNOL, A., *Les années régnales de Maximien Hercule en Égypte et les fêtes vicennales du 20 novembre 303*, dans *Revue numismatique*, 6^e série, t.9, 1967, p. 54-81.
- CHASTAGNOL, 1987 = CHASTAGNOL, A., *Aspects concrets et cadre topographique des fêtes décennales des empereurs à Rome*, dans *L'Urbs : espace urbain et histoire (I^{er} siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)*, Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985), Rome, École Française de Rome, 1987, p. 491-507. (*Publications de l'École française de Rome*, 98).
- CHASTAGNOL, 1995 = CHASTAGNOL, A., *L'expression épigraphique du culte impérial dans les provinces gauloises*, dans *Revue des Études Anciennes*, tome 97, n° 3-4, 1995, p. 593-614.
- CHRISTOL et NONY, 2003 = CHRISTOL, M., et NONY, D., *Rome et son empire, des origines aux invasions barbares*, nouv. éd., Paris, Hachette Supérieure, 2003.
- CLAVÉ et TEYSSIER, 2019 = CLAVÉ, Y., et TEYSSIER, E., *Fiche 35. Le culte impérial*, dans *Petit Atlas historique de l'Antiquité romaine*, Paris, Armand Colin, 2019 (Petit atlas historique), p. 158-161.
- CNRTL, *cnrtl.fr*, <https://www.cnrtl.fr/> (dernière consultation : 26/11/2024).
- COARELLI, 2007 = COARELLI, F., *Rome and environs : an archaeological guide*, University of California Press, 2007.
- COGITORE, I., *Les honneurs italiens aux femmes de la famille impériale de la mort de César à Domitien*, dans CÉBEILLAC-GERVASONI, M., dir., *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire de la mort de César à la mort de Domitien : classes sociales dirigeantes et pouvoir central*, Rome, École française de Rome, 2000 (Collection de l'École française de Rome, 271), p. 237-266.
- COQUELET, 2011 = COQUELET, C., *Les capitales de cité des provinces de Belgique et de Germanie. Étude urbanistique*, Louvain-la-Neuve, Presse universitaires de Louvain, 2011.

- CORBEEL, 2018 = CORBEEL, Z., *Le culte impérial et les hommages aux empereurs romains au IV^e siècle de notre ère : étude de cas à travers les inscriptions latines du Latium-Campanie et de la Vénétie-Istrie*, Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain, 2018. Prom. : Van Haeperen, Françoise. Disponible sur : <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:16625> (dernière consultation : 28/04/2025).
- CORBIER, 1998 = CORBIER, P., *L'épigraphie latine*, Paris, Sedes, 1998 (Campus Histoire).
- CUMONT, 1888 = CUMONT, F., *Les dieux éternels des inscriptions latines*, dans *Revue Archéologique*, vol. 11, 1888, p. 184-193.
- CUMONT, 1906 = CUMONT, F., *Jupiter summus exsuperantissimus*, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, t. 9, Leipzig, Teubner, 1906, p. 323-336.
- CUMONT, 1916 = CUMONT, F., *Projet de fouilles à Vechten (Fectio) en Hollande*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 60^e année, n° 3, 1916, p. 271-272.
- DA CONCEIÇÃO LOPES, 2003 = DA CONCEIÇÃO LOPES, M., *Réflexions sur le modèle de la cité antique : l'exemple de Pax Iulia (Beja, Portugal)*, dans *Études rurales. Terrains, cultures & environnement*, 167-168, 2003, p. 55-67. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8019> (dernière consultation : 07/09/2024).
- D'AMATO, 2018 = D'AMATO, R., *Roman Standards & Standard-Bearers (1) : 112 BC-AD 192*, vol. 221, Oxford, Osprey Publishing, 2018 (Élite).
- D'AMATO, 2019 = D'AMATO, R., *Roman Standards & Standard-Bearers (2) : AD 192-500*, vol. 230, 2019 (Élite).
- DE BERNARDO STEMPEL, 2022 = DE BERNARDO STEMPEL, P., *Fontes epigraphici religionum Celticarum antiquarum (Corpus F.E.R.C.AN.) II: Provincia Germania inferior*, t. 1 : *Die sprachliche Analyse der niedergermanischen Votivformulare und Dedikantennamen*, Vienne, 2022 (Forschungen zur antiken Religion, 1).
- DEGRAVE, 1998 = DEGRAVE, J., *Lexique gaulois. Recueil de mots attestés, transmis ou restitués et de leurs interprétations*, t. 2, Bruxelles, 1998 (Mémoires de la Société belge d'Études Classiques, 10).
- DE LAET, 1947 = DE LAET S. J., J. H. Holwerda en W. C. Braat, *De Holdeurn bij Berg en Dal, centrum van pannenbakkerij en aardewerkindustrie in den Romeinschen tijd*, dans *L'antiquité classique*, t. 16, fasc. 1, 1947, p. 213-214.

- DELMARRE, 2003 = DELMARRE, X., *Dictionnaire de la langue gauloise : une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Paris, Errance, 2003.
- DELMARRE, 2017 = DELAMARRE, X., *Les noms des Gaulois*, Paris, 2017 (Linguistique, 1).
- DENIAUX, 2000 = DENIAUX, E., *Tribunat militaire et promotion des élites : richesses municipales et pratiques de recommandation*, dans CÉBEILLAC-GERVASONI, M., dir., *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire de la mort de César à la mort de Domitien : classes sociales dirigeantes et pouvoir central*, Rome, École française de Rome, 2000 (Collection de l'École française de Rome, 271), p. 225-236.
- DERKS, 1992 = DERKS, T., *La perception du panthéon romain par une élite indigène : le cas des inscriptions votives de Germanie inférieure*, dans *MEFRA*, t. 104, 1992, p. 7-23.
- DE VRIES, 1970 = DE VRIES, J., *Altgermanische Religionsgeschichte*, Berlin, De Gruyter, 1970.
- DICTIONARY OF GREEK AND ROMAN GEOGRAPHY (1854). WILLIAM SMITH, LLD, ED., *Batavi*, dans PERSEUS HOPPER, *perseus.tufts.edu*, <https://www.perseus.tufts.edu/hopper/text?doc=Perseus%3Atext%3A1999.04.0064%3AAalphabetic+letter%3DB%3Aentry+group%3D3%3Aentry%3Dbatavi-geo> (dernière consultation : 19/11/2024).
- DICO LATIN, *dicolatin.com*, <https://www.dicolatin.com/> (dernière consultation : 02/05/2025).
- *Die keltischen Götternamen der germanischen Provinzen*, dans UNIGRAZ, *uni-graz.at*, <https://gams.uni-graz.at/context : fercan> (dernière consultation : 03/05/2024).
- DONDIN-PAYRE et RAEPSAET-CHARLIER, 1999 = DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-T., éd., *Cités, Municipales, Colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999 (Histoire ancienne et médiévale, 53).
- DONDIN-PAYRE et RAEPSAET-CHARLIER, 2001 = DONDIN-PAYRE M., et RAEPSAET-CHARLIER M.-T., *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, Le Livre Timperman, 2001.
- DONDIN-PAYRE et RAEPSAET-CHARLIER, 2006 = DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER, M.-TH., éd., *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, 2006.

- DONDIN-PAYRE, 2009 = DONDIN-PAYRE, M., *Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules*, dans *Cités, municipales, colonies*, M. DONDIN-PAYRE et M.-TH. RAEPSAET-CHARLIER, dir., Paris, Éditions de la Sorbonne, 2009, p. 127-230. Disponible sur : <https://books.openedition.org/psorbonne/28162?lang=fr> (dernière consultation : 07/03/2025).
- DONDIN-PAYRE, 2011a = DONDIN-PAYRE, M., dir., *Les noms de personnes dans l'Empire romain : Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, Ausonius Editions, 2011 (Scripta Antiqua, 33).
- DONDIN-PAYRE, 2011b = DONDIN-PAYRE, M., *Introduction*, dans *Les noms de personnes dans l'Empire romain : Transformations, adaptation, évolution*, DONDIN-PAYRE, M., dir., Bordeaux, Ausonius Éditions, 2011 (Scripta Antiqua, 33), p. 13-36.
- DONDIN-PAYRE, 2012 = DONDIN-PAYRE, M., *À côté des collèges : les curies des provinces nord-occidentales de l'empire romain*, dans *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, M. DONDIN-PAYRE et N. TRAN, éd., Bordeaux, 2012, p. 81-101 (ScriptaAntiqua, 41).
- DRIESSEN, M., *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen*, Amersfoort, 2007 (rapportage Archeologische Monumentenzorg, 151).
- DROIXHE, 2002 = DROIXHE, D., *L'Étymon des dieux. Mythologie gauloise, archéologie et linguistique à l'âge classique*, Genève, 2002 (Titre courant, 21).
- DUMÉZIL, 1954 = DUMÉZIL, G., *Iuno S.M.R.*, dans *Eranos*, t. 52, 1954, p. 105-119.
- DUMÉZIL, 1974 = DUMÉZIL, G., *La religion romaine archaïque, avec un appendice sur la religion des Étrusques*, 2e éd., Paris, Payot, 1974.
- DUVAL, 1966 = DUVAL, N., *Berichten van de Rijksdienst voor het oudheidkundig Bodemonderzoek* (Comptes rendus du Service royal des fouilles archéologiques à Amersfoort), dans *Revue du Nord*, tome 48, n° 191, 1966, p 653-655.
- ECK , 2000 = ECK, W., *Die legio I Minervia. Militärische und zivile Aspekte ihrer Geschichte im 3. Jh. n. Chr.*, dans *Les légions de Rome sous le Haut-Empire, actes du congrès international (Lyon)*, Y. LE BOHEC ET C. WOLFF, éd., Lyon, 2000, p. 87-93.
- ECK, 2007 = ECK, W., *La romanisation de la Germanie*, Paris, Errance, 2007.
- EPIGRAPHIK-DATENBANK CLAUSS-SLABY, *db.edcs.eu*, <http://www.manfredclauss.de/fr/> (dernière consultation : 26/04/2025).

- EPIGRAPHIC DATABASE HEIDELBERG, *edh.ub.uni-heidelberg.de*, <http://edh-www.adw.uni-heidelberg.de/home> (dernière consultation : 26/04/2025).
- FERDIÈRE, 2005 = FERDIÈRE, A., *Les Gaules (Provinces des Gaules et Germanies, Provinces Alpines) : II^e siècle av.-V^e siècle ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, 2005 (Collection U : Histoire).
- FERLUT, 2022a = FERLUT, A. *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies*, vol. 1, Bordeaux, Ausonius éditions, 2022 (Scripta Antiqua, 162).
- FERLUT, 2022b = FERLUT, A. *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies*, vol. 2, Bordeaux, Ausonius éditions, 2022 (Scripta Antiqua, 162).
- FISHWICK, 2002 = FISHWICK, D., *The imperial cult in the Latin West. Studies in the Ruler cult of the Western provinces of the Roman Empire*, vol. 3, part. 2, Leiden, Brill, 2002 (Religions in the Graeco-Roman world, 146).
- FISHWICK, 2004 = FISHWICK, D., *The imperial cult in the Latin West. Studies in the Ruler cult of the Western provinces of the Roman Empire*, vol. 3, part. 3, Leiden, Brill, 2004 (Religions in the Graeco-Roman world, 147).
- GENÈVRIER, 1986 = GENÈVRIER M.-L., *Le culte d'Hercule Magusanus en Germanie Inférieure*, dans *Les grandes figures religieuses : fonctionnement pratique et symbolique dans l'Antiquité*, Besançon, Actes du Colloque international (Besançon, 25-26 avril 1984), 1986, p. 371-378.
- GRADEL, 2002 = GRADEL, I., *Emperor worship and Roman religion*, Oxford, Oxford university press, 2002 (Oxford classical monographs).
- GRIMAL, 1994 = GRIMAL, P., *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris, Presses universitaires de France, 1994.
- HAEUSSLER, 2001 = HAEUSSLER, R., *Signes de la « romanisation » à travers l'épigraphie : possibilités d'interprétations et problèmes méthodologiques*, dans *Romanisation et épigraphie*, Lattes, CNRS, 2001, p. 9-30.
- HARMAND, 1973 = HARMAND, L., *Une trouvaille monétaire faite dans le lit de la Seine en amont de Rouen*, dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, Année 1971, 1973, p. 347-354. Disponible sur : <https://doi.org/10.3406/bsnaf.1973.8094> (dernière consultation : 10/01/2025).
- HATT, 1983 = HATT, J.-J., *Apollon guérisseur en Gaule. Ses origines, son caractère, les divinités qui lui sont associées - Chapitre II*, dans *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 22, f. 3, 1983, p. 185-218.

- HATT, 1989 = HATT, J.-J., *Mythes et dieux de la Gaule*, t. 1, *Les grandes divinités masculines*, Paris, 1989.
- HOFENEDER, 2013 = HOFENEDER, A., *Apollon Grannos*, dans *überlegungen zu Cassius Dio 77, 15, 5-7*, dans *Théonymie celtique, cultes, interpretation – Keltische Theonymie, Kulte, Interpretatio*, éd. A. Hofeneder et P. de Bernardo Stempel, Wenen, Austrian Academy of Science Press, 2013, p. 106-108.
- HOWATSON, 1993 = HOWATSON, M. C., dir., *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, littérature, civilisation*, Paris, Robert Laffont, 1993 (Bouquins).
- JACQUES et SCHEID, 2010 = JACQUES, F., et SCHEID, J., *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. - 260 apr. J.-C.)*, t 1 : *Les structures de l'Empire romain*, Paris, PUF, 2010 (Nouvelle Clio : l'histoire et ses problèmes).
- JACZYNOWSKA, 1977 = JACZYNOWSKA, M., *Quelques remarques sur le culte herculéen en Rhénanie* dans *Arheološki Vestnik*, t. 28, 1977, p. 412-420. Disponible sur : <https://ojs.zrc-sazu.si/av/article/view/9602> (dernière consultation : 13/03/2025).
- KAJANTO, 1982 = KAJANTO, I., *The Latin Cognomina*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1982.
- KASPRZYK, NOUVEL et HOSTEIN, 2012 = KASPRZYK, M., NOUVEL, P., et HOSTEIN, A., *Épigraphie religieuse et communautés civiques au Haut-Empire : la délimitation du territoire de la ciuitas Aeduorum aux IIe et IIIe siècles*, dans *Revue archéologique de l'Est*, t. 61, n° 184, 2012, p. 97-115. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/rae/7038> (dernière consultation : 07/09/2024).
- KEUNE, 1893 = KEUNE, J. B., *Hludana*, dans *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, vol. 8, Stuttgart, 1893, col. 2128. Disponible sur : https://ia801906.us.archive.org/32/items/PWRE16/Pauly-Wissowa_VIII2_2127.png (dernière consultation : 02/02/2025).
- LAMBERT, 1976 = LAMBERT, P.-Y., *Antiquitates Indogermanicae, Gedenkschrift für Hermann Güntherl*, édité par M. Mayrhofer, W. Meid, B. Schlerath, R. Schmitt, Innsbruck 1974 (*Innsbrücker Beiträge zur Sprachwissenschaft*, 2), dans *Études Celtiques*, vol. 15, fascicule 1, 1976, p. 349-351.
- LAROUSSE, *larousse.fr*, <https://www.larousse.fr/> (dernière consultation : 03/02/2025).
- LASSÈRE, 2011a = LASSÈRE, J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine*, vol. 1, 3^e éd., Paris, Picard, 2011 (Antiquité/Synthèse, 8).

- LASSÈRE, 2011b = LASSÈRE, J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine*, vol. 2, 3^e éd., Paris, Picard, 2011 (Antiquité/Synthèse, 8).
- LASSÈRE, 2013 = LASSÈRE, J.-M., *Onomastique : Période romaine*, dans *Encyclopédie berbère*, n° 35, 2013, p. 5779-5786.
- LE BOHEC, 2000 = LE BOHEC, Y., *Legio I Minervia (Ier-IIe siècles)*, dans *Les légions de Rome sous le Haut-Empire, actes du congrès international (Lyon)*, Y. LE BOHEC ET C. WOLFF, éd., Lyon, 2000 p. 83-85.
- LE BOHEC, 2014 = LE BOHEC, Y., *La Guerre romaine : 58 avant J.-C.-235 après J.-C.*, Monaco & Paris, Tallandier, 2014 (L'art de la guerre),
- LECLANT, 2005 = LECLANT, J., dir., *Dictionnaire de l'Antiquité*, 2^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2005.
- GAFFIOT, 2001 = GAFFIOT, F., *Le Gaffiot de poche : Dictionnaire Latin-Français*, nouv. éd. rev. et augm., Paris, Hachette, 2001.
- LE GLAY, 1982 = LE GLAY, M., *Remarques sur la notion de salus dans la religion romaine*, dans *La Soteriologia dei culti orientali nell'Impero Romano*, Leiden, Brill, 1982 (Études préliminaires aux religions orientales dans l'Empire romain, 92), p. 427-444.
- LE ROUX, 2011 = LE ROUX, P. *Chapitre XI. Le ravitaillement des armées romaines sous l'Empire*, dans *La toge et les armes*, Presses universitaires de Rennes, 2011, <https://doi.org/10.4000/books.pur.122808> (dernière consultation : 8/04/2025).
- LETTA, 2021 = LETTA, C., *Tra umano e divino : forme e limiti del culto degli imperatori nel mondo romano*, Lugano, Agora, 2021 (La casa dei sapienti, 3)
- LOOIJENGA, 1999 = LOOIJENGA, T., *The Bergakker Find and its Context*, dans *Pfrozen und Bergakker – Neue Untersuchungen zu Runeninschriften*, éd. A. BAMMESBERGER et G. WAXENBERGER, Göttingen, 1999, p. 141-151. Disponible sur : https://digi20.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb00046490_00139.html (dernière consultation : 03/02/2025).
- MACKILLOP, 2016 = MACKILLOP, J., *A dictionary of Celtic mythology*, Oxford, Oxford university press, 2016 (Oxford reference).
- MANTOVANI, 2020 = MANTOVANI, D., (2020) *Quand la santé devient politique : Salus populi suprema lex esto*, dans FONDATION COLLÈGE DE FRANCE, *fondation-cgf.fr*, <https://www.fondation-cdf.fr/2020/05/13/quand-la-sante-devient-politique/> (dernière consultation : 26/04/2025).

- MARTIN, 1991 = MARTIN, J.-P., *Société et religions dans les provinces romaines d'Europe centrale et occidentale : 31 avant J.-C.-235 après J.C.*, Paris, 1991 (Histoire ancienne, 76).
- MARTIN, 1994 = MARTIN, J.-P., *Les provinces romaines d'Europe centrale et occidentale : 31 avant J.-C.-235 après J.-C.*, Paris, 2^e éd. revue, 1994 (Histoire ancienne, 73).
- MATHIEU-COLAS, 2014 = MATHIEU-COLAS, M., *Dictionnaire des noms des divinités*, Paris, 2014. Disponible sur : <https://shs.hal.science/halshs-00794125v5> (dernière consultation : 05/03/2024).
- MOMMSEN, 1892 = MOMMSEN, T., *Le droit public romain*, t. 1, Paris, 1892.
- MONTEIX et TRAN 2011 = MONTEIX, N., et TRAN, N., dir., *Les savoirs professionnels des gens de métier. Études sur le monde du travail dans les sociétés urbaines de l'Empire romain*, Naples, Publications du Centre Jean Bérard, 2011 (Collection du Centre Jean Bérard, 37 ; Archéologie de l'artisanat antique 5). Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/books.pcbj.5079> (dernière consultation : 13/04/2025).
- MUGHINI, 2001 = MUGHINI, M., *Encyclopédie de la mythologie*, Paris, éditions de Vecchi, 2001.
- NAAR, 2024 = NAAR, M., *Traduction de théonyme et transfert de culte. Le cas d'Hygie et de Salus à Rome*, dans *Ktèma : Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antique*, n° 49, 2024, p. 11-26.
- NELIS-CLÉMENT, 2000 = NELIS-CLÉMENT, J., *Les beneficiarii. Militaires et administrateurs au service de l'Empire (i^{er} s. a.C.-vi^e s. p.C)*, Pessac, Ausonius Éditions, 2000 (Études, 5). Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/books.ausonius.3920> (dernière consultation : 02/05/2025).
- NEUMANN, 1999 = NEUMANN, G., *Germani cisrhenani — die Aussage der Namen*, dans *Germanenprobleme in heutiger Sicht*, H. Beck, D. Geuenich et H. Steuer, éd., Berlin, Walter de Gruyter, 1999, p. 107-129.
- NICOLET, 2001 = NICOLET, CL., *Rome et la conquête du monde méditerranéen, 264–27 av. J.-C.*, t. 1, *Les structures de l'Italie romaine*, Paris, Presses universitaires de France, 2001 (Nouvelle Clio : l'Histoire et ses problèmes).
- OETTINGER, 2004 = OETTINGER, K., *Le Rhin — Un mythe du passé*, dans *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, t. 36, n° 1 : *Le Rhin : un modèle ?* p. 7-14.

- *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955.
- PELLETIER, 1993 = PELLETIER, A. *La Civilisation gallo-romaine de A à Z*. Lyon, Les Presses Universitaires de Lyon, 1993 (*Galliae Civitates*).
- RAEPSAET, 2011a = RAEPSAET, G., Willem J. H. Willems & Harry van Enckevort, *Vlpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian Capital at the Imperial Frontier*, (JRA. Suppl., 73) 2009, dans *L'antiquité classique*, t. 80, 2011, p. 662-663.
- RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, 2013 = RAEPSAET et RAEPSAET-CHARLIER, *La Zélande à l'époque romaine et la question des Frisiavons*, dans *Revue du Nord*, n° 403 (5), Lille, 2013, p. 209-242. Disponible sur : <https://doi.org/10.3917/rdn.403.0209> (dernière consultation : 04/05/2025).
- RAEPSAET-CHARLIER, 1996 = RAEPSAET-CHARLIER, M.-TH., *Cité et municipe chez les Tongres, les Bataves et les Canninéfates*, dans *Ktème : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de la Rome antique*, n° 21, 1996, p. 251-269.
- RAEPSAET-CHARLIER, 1998 = RAEPSAET-CHARLIER, M.-TH., *Les Gaules et les Germanies*, dans *Rome et l'intégration de l'Empire : 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.*, CL. LEPELLEY, dir., t. 2 : *Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, Presses universitaires de France, 1998 (Nouvelle Clio : l'histoire et ses problèmes), p. 143-168.
- RAEPSAET, 2011 b = RAEPSAET-CHARLIER M.-TH., *Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomastique en Gaule Belgique et en Germanie inférieure*, dans *Les noms de personnes dans l'Empire romain : Transformations, adaptation, évolution*, DONDIN-PAYRE, M., dir., Bordeaux, Ausonius Éditions, 2011 (Scripta Antiqua, 33), p. 203-234.
- RAEPSAET-CHARLIER, 2015 = RAEPSAET-CHARLIER M.-TH., *Cultes et territoire, Mères et Matrones, dieux « celtiques » : quelques aspects de la religion dans les provinces romaines de Gaule et de Germanie à la lumière de travaux récents*, dans *L'Antiquité Classique*, 84, 2015, p. 173-226.
- RAEPSAET-CHARLIER, 2019 = RAEPSAET-CHARLIER, M-TH, *Les Matrones ubiennes et la colonie agrippinienne*, dans FONTANA, F., et MURGIA, E., éd., *Sacra peregrina, La gestione della pluralità religiosa nel mondo antico*, Trieste, 2019, p. 167-191.
- RAEPSAET-CHARLIER, 2021 = RAEPSAET-CHARLIER, M.-TH., *Hercule et ses réseaux en Germanie inférieure*, dans *Dieux de Rome et du monde romain en réseaux*,

Y. BERTHELET et F. Van HAEPEREN, éd., Bordeaux, Ausonius Editions, 2021, p. 211-247 (Scripta Antiqua, n° 141).

- RAEPSAET-CHARLIER, 2024 = RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *The Onomastics of the Batavian civitas in the Context of the Latinization of Gallia Belgica and Germania Inferior*, dans: *Latinization, Local Languages, and Literacies in the Roman West*, éd. A. MULLEN et A. WILLI, Oxford University Press, 2024, p. 205-247. DOI : [10.1093/9780191994760.003.0006](https://doi.org/10.1093/9780191994760.003.0006) (dernière consultation : 07/03/2025).
- RASCHEL, 2024 = RASCHEL, C.-L., *La frontière des métiers dans le monde antique*, dans *Frontière-s*, n° 10, 2024, p. 11-20. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/135o5> (dernière consultation : 16/04/2025).
- *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, vol.8, 2, Stuttgart, 1893.
- REY, 2014 = REY, S., *L'identité religieuses des conquis. Les effets de la conquête romaine en pays batave (à propos de quelques ouvrages récents)*, dans *Cahiers Glotz*, t. 25, 2014, p. 69-80.
- ROYMANS, 2004 = ROYMANS, N., *Ethnic Identity and Imperial Power. The Batavians in the Early Roman Empire*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2004 (Amsterdam Archaeological Studies, 10).
- SADDINGTON 1999 = SADDINGTON, D. B., *Roman soldiers, local gods and "interpretatio romana" in Roman Germany*, dans *Acta Classica*, t. 42, 1999, p. 155-170.
- SAVIGNAC, 2004 = SAVIGNAC, J.-P., *Dictionnaire français-gaulois*, Pais, Différence, 2004.
- SCHEID, 2004 = SCHEID, J., *Comprendre le culte dit impérial. Autour de deux livres récents*, dans *L'antiquité classique*, t. 73, 2004, p. 239-249.
- SCHEID, 2006 = SCHEID, J., *Les dévotions en Germanie inférieure : divinités, lieux de culte, fidèles*, dans *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires conquis dans l'Occident romain*, M. DONDIN-PAYRE et M.-TH. RAEPSAET-CHARLIER, éd., Bruxelles, le Livre Timperman, 2006, p. 297-345.
- SCHEID, 2019a = SCHEID, J., *La religion des Romains*, 4^e éd. rev. et augm., Malakoff, Armand Colin, 2019 (Cursus-Histoire).
- SCHEID, 2019b = SCHEID, J., *Homologies et incompatibilités du culte funéraire et du culte des dieux à Rome*, dans *Des tombeaux et des dieux*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2019, p. 141-150.
- SCHEID, 2019c = SCHEID, J., *Rites et religion à Rome*, Paris, CNRS éditions, 2019.

- SCHEID, 2021 = SCHEID, J., *Les dieux domestiques, des divinités éphémères : de la difficulté de comprendre le polythéisme*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 99, fasc. 1, 2021, p. 229-240.
- SCHMIDTS, 2011 = SCHMIDTS, T., *Akteure und Organisation der Handelsschifffahrt in den nordwestlichen Provinzen des Römischen Reiches*, Heidelberg, Propylaeum, 2024 (Monographien des RGZM, Band 97). Disponible sur : <https://books.ub.uni-heidelberg.de/propylaeum/catalog/book/1456> (dernière consultation : 02/03/2025).
- SPEIDEL, 2008 = SPEIDEL, M., *Ancient Germanic warriors: warrior styles from Trajan's column to Icelandic sagas*, Londres, Routledge, 2008.
- SPICKERMANN, 2013 = SPICKERMANN, W., *Les noms des divinités celtes en Germanie et leur interprétation dans le cadre de l'histoire des religions*, dans HOFENEDER A., et BERNARDO STEMPEL de P., éd., *Théonymie celtique, cultes, interpretatio - Keltische Theonymie, Kulte, Interpretatio*, 1^{re} éd., Vienne, Austrian Academy of Sciences Press, 2013, p. 131-144 (Mitteilungen der Prähistorischen Kommission).
- TOORIANS, 2002 = TOORIANS, L., *Keltisch *kagjo-; kaai, kade, Cadzand, Seneucaega en Zennewijnen*, dans *Amsterdamer Beiträge zur älteren Germanistik*, t. 56, 2002, p. 17-22.
- TOORIANS, 2005 = TOORIANS, L., *Betuwe en Hessen, Bataven en Chatten*, dans *Naamkunde*, vol. 36, Louvain, Peeters, 2005, p. 179-190. Disponible sur : [https://www.dbnl.org/tekst/naa002200501_01/naa002200501_01_0010.php#:~:text=Van%20Dale's%20Etymologisch%20woordenboek%20veronderstelt,%26%20Van%20der%20Sijs%201997\).&text=Zie%20bijvoorbeeld%20Krahe%201957%3A82,talen%20en%20de%20Sanskriet%20vorm](https://www.dbnl.org/tekst/naa002200501_01/naa002200501_01_0010.php#:~:text=Van%20Dale's%20Etymologisch%20woordenboek%20veronderstelt,%26%20Van%20der%20Sijs%201997).&text=Zie%20bijvoorbeeld%20Krahe%201957%3A82,talen%20en%20de%20Sanskriet%20vorm) (dernière consultation : 07/05/2025).
- TREGUIER, 2024 = TREGUIER, *Trière rime toujours avec mystère*, dans LOPEZ, J., dir., *La guerre antique*, Paris, Perrin, 2024, p. 181-189.
- UBI ERAT LUPA, lupa.at, <https://lupa.at/> (dernière consultation : 03/05/2025).
- UNIVERSALIS, universalis.fr, <https://www.universalis.fr/> (dernière consultation : 02/05/2025).
- UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS, *Le Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de Daremberg et Saglio*, https://dagr.univ-tlse2.fr/feuilleter/tome_1/partie_1 (dernière consultation : 02/05/2025).
- VAN ANDRINGA, 2009 = VAN ANDRINGA, W., *Prêtrises et cités dans les Trois Gaules et les Germanies au Haut-Empire*, dans *Cités, municipes, colonies. Les processus de*

municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain, M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier, dir., Paris, Éditions de la Sorbonne, 2009 (Histoire ancienne et médiévale, 53), p. 425-446. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.28176> (dernière consultation : 26/04/2025).

- VAN ANDRINGA, 2017 = VAN ANDRINGA, W., *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIe siècle ap. J.-C)*, éd. rev. et augm., Paris, Errance, 2017 (Collection des Hespérides).
- VAN ANDRINGA, 2021 = VAN ANDRINGA, W., *Le culte impérial dans les Trois Gaules*, dans MUSÉE DE LA ROMANITÉ, museedelaromanite.fr, <https://museedelaromanite.fr/la-mediatheque/le-culte-imperial> (dernière consultation : 28/04/2025).
- VAN DER WERF, 2004 = VAN DER WERF, H., *La navigation rhénane : survol du contexte économique*, dans *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, t. 36, n° 1 : *Le Rhin : un modèle ?* p. 29-38.
- VAN ENCKEVORT, HAALEBOS et THIJSEN, 2000 = VAN ENCKEVORT H., HAALEBOS J.K. et THIJSEN J., Nijmegen. *Legerplaats en stad in het achterland van de Romeinse limes*, Abcoude, 2000.
- VAN ENCKEVORT et THIJSEN, 2004 = VAN ENCKEVORT H. et THIJSEN J., *Nimègue/Ulpia Noviomagus (Pays-Bas)*, dans *Capitales éphémères. Des Capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive*, Actes du colloque Tours 6-8 mars 2003, Tours, 2004 (Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, 25), p. 457-461.
- VAN ENCKEVORT, 2007, p. 102 = VAN ENCKEVORT, H., éd., *De Romeinse cultusplaats. Een opgraving in het plangebied Westeraam te Elst – gemeente Overbetuwe (Gld.)*, Nimègue, Gemeente Nijmegen, Bureau Archeologie, 2007 (Archeologische Berichten Nijmegen – Rapport 5)
- VAN ENCKEVORT et HEIRBAUT, 2009 = VAN ENCKEVORT H. et HEIRBAUT E., *Rondom de stad. Gemeentelijke archeologie in... Nijmegen. De Romeinse stad Ulpia Noviomagus opnieuw in kaart gebracht*, dans AWN, t.1 *Westerheem*, 2009, p. 18-26.
- VAN ENCKEVORT et HEIRBAUT, 2010 = VAN ENCKEVORT H. et HEIRBAUT E., *Opkomst en ondergang van oppidum Batavorum, hoofdplaats van de Bataven*, Nimègue, 2010.
- VAN ENCKEVORT, 2014 = VAN ENCKEVORT H., *Odyssee op het Kops Plateau*, Nimègue, 2014.

- VAN ENCKEVORT et HEIRBAUT, 2015 = VAN ENCKEVORT H. et HEIRBAUT E., *Nijmegen, from Oppidum Batavorum to Ulpia Noviomagus, civitas of the Batavi : two successive civitas-capitals*, dans *Gallia*, t. 72, n°1, 2015, p. 285-298.
- VAN HAEPEREN, 2019 = VAN HAEPEREN, F., *Cultes publics, agents culturels et pouvoir à Rome*, dans *Pallas*, n° 111, Presses universitaires du Midi, 2019, p. 137-151. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/pallas.18462> (dernière consultation : 17/04/2025).
- VEEN, 2014 = VEEN, CH., *Bacchus, and Jupiter-Ammon, two bronze sculptures from Roman Nijmegen, the Netherlands*, vol. 89, Amsterdam, BABESCH, 2014, p. 143-169.
- VERBOVEN, 2012 = VERBOVEN, K., *Les collèges et la romanisation dans les provinces occidentales*, dans *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, M. DONDIN-PAYRE et N. TRAN, éd., Bordeaux, 2012, p. 13-46 (ScriptaAntiqua, 41).
- WHATMOUGH, 1970 = WHATMOUGH, J., *The dialects of Ancient Gaul*, Cambridge, Harvard University Press, 1970.
- WILLEMS, 1983 = WILLEMS, W.J.H., *Romans and Batavians: regional developments at the imperial frontier*, s.l., 1983 (Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek overdrukken (ROB overdrukken), 212), p. 105-128.
- ZEIDLER, 2003 = ZEIDLER, J., *On the etymology of Grannus-Zeitschrift Für Celtische Philologie*, t. 53, n°1, 2003, p. 77-92.

Annexe : Catalogue d'inscriptions religieuses attestées au sein de la *civitas Batavorum*

Comme susmentionné, quand un astérisque (*) est noté derrière un mot ou une phrase, il signifie que la donnée est incertaine. Dans une fiche de catalogue, quand il suit directement une entrée (comme support), il signale que l'information n'est pas connue.

Cat. 1



©C. Witschel

- **EDCS** : 11800839
- **Lieu de découverte moderne** : Alem
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 151-250
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : Rijksmuseum van Oudheden (Leiden; acheté en août 1960)
- **Publication** : AE 1965, 0328. (B).
- **Transcription** : Deae Exomnae/ Aunius/ Vitalis/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À la déesse Exomna. Aunius Vitalis s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Aunius

- ✓ Cognomen : Vitalis
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
 - **Matériau** : calcaire blanc
 - **Dimensions** : H. 44,5 cm, L. 26 cm, P. 13,5 cm, Taille des lettres 1.9-2 cm
 - **État de conservation** : Le monument est en relativement bon état, si ce n'est la partie supérieure, quelque peu abîmée. En revanche, le texte est, à certains endroits, fortement effacé.
 - **Commentaires** : hésitation entre deux graphies pour le nom du dédicant : Annius (cf. AE 1965) et Aunius. La seconde graphie est celle retenue.
 - **Bibliographie** : J.E. Bogaers, BROB 12/13, 1962/63, p. 42-46, n° 1/RIJSMUSEUM VAN OUDHEDEN, *Altaar van Exomna*, cat. e 1960/8.2. Disponible sur : <https://hdl.handle.net/21.12126/133999> (consulté le 18/01/2025)/ P. Stuart 1986, *Provincie van een imperium*, p. 40-41/HD018547 / CF-GeI-33.

Cat. 2



© Musée National des Antiquités de Leyden

- **EDCS** : 11800840
- **Lieu de découverte moderne** : Alem
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 71 à 130
- **Date de découverte** : 1960
- **Lieu de conservation** : Musée National des Antiquités de Leyden (après un achat en 1960)
- **Publication** : AE 1965, 0329
- **Transcription** : [D]eo/ M[e]rcurio/ [e]x iussu/ ipsius T(itus) Fl(avius)/ Virilis/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : Au dieu Mercure. Sur ordre de lui-même, Titus Flavius Virilis s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Flavius
 - ✓ Cognomen : Virilis
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
- **Support** : base de statue
- **Matériau** : calcaire

- **Dimensions** : H. 49 cm, L. 35 cm, P. 27 cm, Taille des lettres 3-2.5 cm. Avec les restes de la statue, la hauteur totale est de 63 cm.
- **État de conservation** : « Couronnement brisé dans la partie supérieure, support très arasé ce qui rend l'inscription pratiquement illisible. » Les restes de la statue sont conservés au sommet de la base de la statue.²⁸³
- **Bibliographie**: HD018550/BOGAERS J.E., *Berichten van de ROB* 12-13, 1962-1963, p. 46-50.

²⁸³ HEUZARD, D., *Le culte de Mercure dans les trois Gaules et la Germanie inférieure à travers les monuments épigraphiques*, Mémoire de Master, Université du Maine, 2016, p. 340. Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01600939v1> (Consulté le 05/03/2024)

Cat. 3

- **EDCS** : 11100806
- **Lieu de découverte moderne** : Arnhem
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 300
- **Date de découverte** : avant 1876
- **Lieu de conservation** : Metropolitan Museum of Art, collection Julien Gréau (New-York)
- **Publication** : CIL XIII, 08712
- **Transcription**: Apollini/ Grann(o)/ Cl(audia) Paterna/ ex imperio
- **Traduction** : À Apollon Grannus. Sous son ordre, Claudia Paterna (a érigé ceci).
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Claudia
 - ✓ Cognomen : Paterna
 - ✓ Genre : féminin
 - ✓ Statut juridique : citoyenne
 - ✓ Profession : *
- **Support** : base de statue
- **Matériau** : bronze
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : Le texte inscrit semble être complet.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD079798/CF-GeI-28.

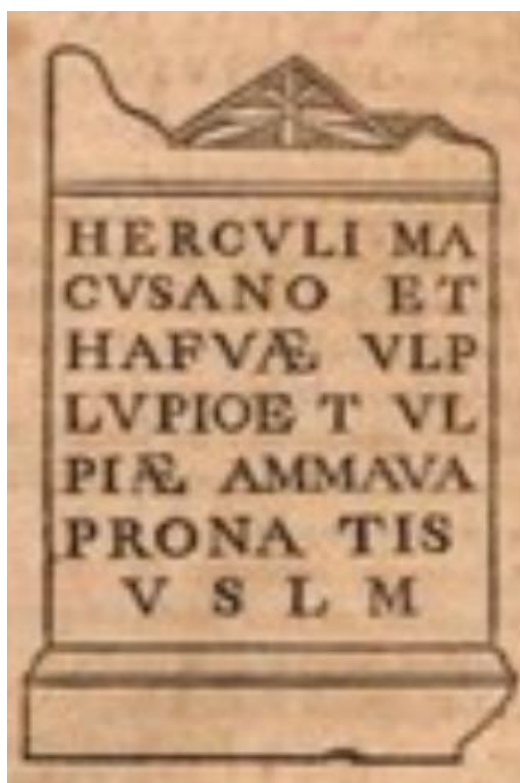
Cat. 4

- **EDCS** : 30101037
- **Lieu de découverte moderne** : Beneden-Leeuwen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 299
- **Date de découverte** :
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 2003, 1234
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo)
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : bague
- **Matériau** : bronze et étain
- **Dimensions** : L. 1 cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : La base de données EDCS a encodé une mauvaise localisation, à savoir Leeuwen au Limbourg pour cette inscription. La base de données EDH rectifie la localisation : Beneden-Leeuwen, située près de Tiel aux Pays-Bas.
- **Bibliographie** : HD044906/TM 209511/[Vos, Archeologisch onderzoek in Beneden Leeuwen - vindplaats "de Ret", gemeente West Maas en Waal](#), p. 44 ([Vos, W. K.](#) - 2003)

Cat. 5

- **EDCS** : 28900035
- **Lieu de découverte moderne** : Elst
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 151 à 250
- **Date de découverte** : avant 2003
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : AE 2002, 1047 = AE 2008, 0943
- **Transcription** : He[rculi]/ [-----]
- **Traduction** : À Hercule [-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD046221 / T. Derks, dans T. Derks - J. Van Kerckhove - P. Hoff (Hrsg.), *Nieuw archeologisch onderzoek rond de Grote Kerk van Elst, gemeente Overbetuwe* (2002-2003) (Amsterdam 2008), p. 138-139 / T. Derks, dans A.W. Busch - A. Schäfer (Hrsg.), *Römische Weihealtäre im Kontext* / Internationale Tagung Köln 2009 (Friedberg 2014), 202-203.

Cat. 6

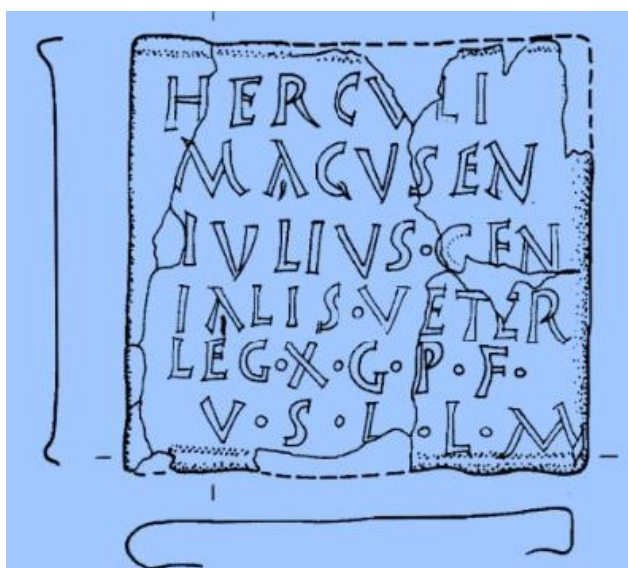


© Martin, UniGraz

- **EDCS** : 11100799
- **Lieu de découverte moderne** : Elten
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 300
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : Bruxelles
- **Publication** : CIL XIII, 08705 =D 04629 = ILS 4629
- **Transcription** : Herculi Ma/gusano et/ Haevae Ulpi(us) / Lupio et Ul/pia Ammava/ pro natis/ v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito)
- **Traduction** : À Hercule Magusanus et Haeva. Ulpus Lupio et Ulpia Ammava, pour leurs enfants, se sont acquittés de leur vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ **Individu 1** :
 - **Gentilice** : Ulpus
 - **Cognomen** : Lupio
 - **Genre** : masculin
 - **Statut juridique** : citoyen

- Profession : *
- ✓ Individu 2 :
 - Gentilice : Ulpia
 - Cognomen : Ammava
 - Genre : féminin
 - Statut juridique : citoyenne
 - Profession : *
- Support : autel
- Matériau : pierre
- Dimensions : *
- État de conservation : Selon le dessin grâce auquel on connaît la pierre, l'autel est relativement en bon état. La pierre est cassée au niveau des côtés droits inférieur et supérieur.
- Commentaires : Le genre des enfants n'a pas pu être établi, car *natis* est à l'ablatif pluriel. Autant *natus, i, m.* (le fils) que *nata, ae, f.* (la fille) peuvent correspondre à ce terme. L'ambiguïté de ce terme semble indiquer trois possibilités, à savoir que le terme *natis* désigne des garçons, des filles ou aussi bien les garçons que les filles.
- Bibliographie : HD079861/CF-GeI-132.

Cat. 7



©Recto (dessin), Roymans 1990, 449.

- **EDCS** : 05200511
- **Lieu de découverte moderne** : Empel
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 150
- **Date de découverte** : 1989
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 1990, 0740 = AE 1994, 1281
- **Transcription** : Herculi / Magus<a=E>n(o) / Iulius Gen/ialis veter(anus) / leg(ionis) X G(eminae) P(iae) F(idelis) / v(otum) s(olvit) l(aetus) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À Hercule Magusanus. Iulius Genialis, vétéran de la X^e légion Jumelle Pieuse Fidèle, s'est acquitté de son vœu avec joie, de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Iulius
 - ✓ **Cognomen** : Genialis
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut** : personnel militaire
- **Support** : *tabula*
- **Matériau** : bronze (plaqué argent ou étain)
- **Dimensions** : H. (6) cm, L. (7) cm, Taille des lettres 0.7-0.8 cm.

- **État de conservation** : La *tabula* a été reconstituée à partir de plusieurs fragments (dont certains sont manquants). L'inscription du texte semble d'ailleurs être complète.
- **Commentaires** : À l'origine, cette *tabula* était probablement attachée à une offrande votive. Elle a été découverte sur l'emplacement d'un temple gallo-romain, très probablement dédié au dieu Hercule Magusanus. L'épiclèse d'Hercule, *Magusenus*, est une variante de Magusanus.
- **Bibliographie** : HD024630/CF-GeI-127/N. Roymans - T. Derks, AKB 20, 1990, p. 449-450/N. Roymans - T. Derks, AKB 23, 1993, p. 483/ N. Roymans - T. Derks, in: N. Roymans - T. Derks (Hrsg.), *De tempel van Empel/ Een Hercules-heiligdom in het woongebied van de Bataven* ('s-Hertogenbosch 1994), p. 25-27.

Cat. 8



© Rijksmuseum van Oudheden

(<https://hdl.handle.net/21.12126/101707>)

- **EDCS** : 11800840
- **Lieu de découverte moderne** : Hellendoorn (Holdeurn)
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1845 ou 1846
- **Lieu de conservation** : Rijksmuseum van Oudheden (Leiden)
- **Publication** : CIL XIII, 08720
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) [et Genio]/ loc[i ----]/ Pius [-----]
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand et au Génie du lieu. [---] Pius [-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : Pius
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : *incerti*

✓ Profession : *

- **Support** : autel
- **Matériau** : grès
- **Dimensions** : H. 28 cm, L. 11,5 cm, P. 15 cm
- **État de conservation** : Fragment du sommet de l'autel ; manque la partie inférieure et le côté droit de l'autel. L'inscription est incomplète. Le texte de la troisième ligne est moins lisible.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD082627/ L.J.F. Janssen 1846, *Oudheidkundige Mededeelingen IV*, p. 337/ RIJSMUSEUM VAN OUDHEDEN, *Altaar fragment*, cat. HO* 2. Disponible sur : <https://hdl.handle.net/21.12126/101707> (consulté le 18/01/2025)/ *Oudheidkundige Mededeelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden: NR 36*, 1955, p. 38 (n° 49)

Cat. 9

- **EDCS** : 11100895
- **Lieu de découverte moderne** : Hemmen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 150 à 250
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : CIL XIII, 08805 = D 02536 = ILS 2536
- **Transcription** : Deae Vagdavercusti Sim[p]li/cius Super dec(urio) alae Vocontior(um)/
exerci[t]uus Britannici
- **Traduction** : À la déesse Vagdavercustis. Simplicius Super, décurion de l'aile de
Voconces de l'armée de Bretagne.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Simplicius
 - ✓ **Cognomen** : Super
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen
 - ✓ **Profession** : militaire (décurion d'une aile)
- **Support** : *
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : Taille des lettres 0,7-0,8 cm.
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD082661.

Cat. 10



© Jona Lendering, Livius

- **EDCS** : 10900462
- **Lieu de découverte moderne** : Herwen (Carvium)
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 171 à 180
- **Date de découverte** : 1938
- **Lieu de conservation** : *Arnhem Museum* (Arnhem)
- **Publication** : AE 1939, 0106 = AE 1939, 0129. (B)
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / M(arcus) Val(erius) Ch(alcidic[us]/
praef(ectus) c(oh(ortis)]/ II c(ivium) R(omanorum) eq(uitatae) P(iae) [F(idelis)]
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand. Marcus Valerius Chalcidicus, préfet de la
II^e cohorte montée de citoyens Romains Pieuse et Fidèle.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Valerius
 - ✓ **Cognomen** : Chalcidicus
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen

- ✓ Profession : ordre équestre (préfet de cohorte)
- Support : autel
 - Matériau : tuf calcaire
 - Dimensions : H. 75 cm, L. 40 cm, P. 22 cm
 - État de conservation : Le sommet de l'autel est abîmé en son milieu. La partie droite du bas de l'autel est manquante. Le support présente des petits trous un peu partout.
 - Commentaires : *
 - Bibliographie : C.W. Vollgraff, MAWA 1, 1938, 555-558 / G. Alföldy, *Die Hilfstruppen der römischen Provinz Germania Inferior*, EpStud 6 (Düsseldorf 1968), p. 198, n°106 / H. Nesselhauf - H. Lieb, BRGK 40, 1959, 212-213, Nr. 257/ H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire Romain* 3 (Paris 1961), p. 988-989, n° 229bis/HD022644/J.H. Holwerda, *Germania* 23, 1939, p. 31-32.

Cat. 11

- **EDCS** : 10900459
- **Lieu de découverte moderne** : Holdeurn
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101-200
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : Ness-Lieb 00254
- **Transcription** : Fortun[ae] / M(arcus) Vib[u]lenu[s] / O[---]ianus / |(centurio)
[leg(ionis) I] Min(erviae)/ [Piae Fid]e[l(is)]/ [pro s]e et s[uis]/ [v(otum)] s(olvit) l(ibens)
[m(erito)]
- **Traduction** : À Fortuna. Marcus Vibulenus O[---]ianus, centurion de la I^{re} légion
Minervienne Pieuse Fidèle, pour lui et les siens, s'est acquitté de son vœu de bon gré et
à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Vibulenus
 - ✓ **Cognomen** : O[---]ianus
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen
 - ✓ **Profession** : militaire (centurion de légion)
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. (35) cm, L. (26) cm, P. (16) cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD080395/H. Nesselhauf - H. Lieb, BRGK 40, 1959, p. 211-212,
n° 254.

Cat. 12

- **EDCS** : 10900460
- **Lieu de découverte moderne** : Holdeurn
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101-230
- **Date de découverte** : 1939
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : Ness-Lieb 00255
- **Transcription** : [I(ovi)] O(ptimo) M(aximo) et Genio/ [l]oci M(arcus) Grae/[c]inius Galli[canus] [-----]
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand, et au Génie du lieu. Marcus Graecinius Galli[canus] [-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Graecinius
 - ✓ Cognomen : Galli[canus]
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : militaire*
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. (32) cm, L. (36) cm, P. (10) cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD080396/H. Nesselhauf - H. Lieb, BRGK 40, 1959, 212, Nr. 255.

Cat. 13



© EDCS

- **EDCS** : 11100817
- **Lieu de découverte moderne** : Holdeurn
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 197 si date consulaire exacte (sinon entre 171 et 230)
- **Date de découverte** : 1854
- **Lieu de conservation** : Centraal Museum (Utrecht) ; Museum Het Valkhof (Nijmegen ; prêt permanent)
- **Publication** : CIL XIII, 08723 = Legio-XXX, 00107
- **Transcription** : [H]lud(anae) sac(rum) / [---]ammi[---]/ [---]cund[---] / [mi]l(es) leg(ionis) XXX [U(lpia) V(ictoris)]/v(otum) s(olvit) l(ibens) [m(erito)]/ [L]aterano [co(n)s(ule)]
- **Traduction** : Consacré à Hludana. [---]ammi[---] [---]cund[---], soldat de la XXX^e légion Ulpienne Victorieuse, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre, sous le consulat de Lateranus.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ Individu 1 :
 - Gentilice : [---]ammi[---]
 - Cognomen : [---]cund[---]
 - Genre : masculin
 - Statut juridique : citoyen
 - Profession : militaire (soldat de légion)

✓ Individu 2 :

- Gentilice : *
- Cognomen : Lateranus
- Genre : masculin
- Statut juridique : citoyen
- Profession : ordre sénatorial (consul)

- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 31 cm, L. 17 cm, P. 6 cm
- **État de conservation** : Fissure traversant l'autel du sommet au bas du monument votif.
- **Commentaires** : Dans la base de données EDCS, la provenance de l'autel est référencée comme Nimègue. Dans M. Daniëls, EDH, Lupa et UniGraz, l'inscription proviendrait de Holdeurn. Selon Audrey Ferlut, le nom manquant pourrait être Verecundus. C'est un nom assez courant en Germanie inférieure selon elle.
- **Bibliographie** : HD075279/CF-GeI-117/30261 *Altar für Hludana*, dans F. und O. Harl, *Ubi Erat Lupa*, <https://lupa.at/30261> (consulté le 31/05/2024) ; A. Ferlut, *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies* 2, 2022, p.434, n° 242/M. Reuter, *Legio XXX Ulpia victrix. Ihre Geschichte, ihre Soldaten, ihre Denkmäler* (Darmstadt - Mainz 2012), p. 140-141, n°107/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 39-40 (n° 53)/PIR (2. Aufl.) S 669/BRAMBACH, no. 106 / BYVANCK, E.R. II, 107.

Cat. 14

- **EDCS** : 55701937
- **Lieu de découverte moderne** : Holdeurn
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication**: AE 2007, +01024 = AE 2009, 0927 = CIL XIII, 01322 = *UlpiaNov* p 135
- **Transcription** : Matr/ibus
- **Traduction** : Aux déesses Mères.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : argile
- **Dimensions** : H. 28 cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires**: Contrairement à la base de données EDCS qui présente une seule inscription (à savoir, « Matr/ibus »), la base de données HD présente deux notices différentes (cat. 14 et cat. 25) car deux inscriptions existent. À la lecture des notices dans ces deux bases de données, j'ai privilégié une séparation en deux notices, comme pour HD.
- **Bibliographie**: HD067570/W.J.H. Willems u. a., *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian capital at the imperial frontier*, JRA (Suppl.) 73 (Portsmouth [Rhode Island] 2009) 134 / *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 37 (n° 46) / BRAMBACH, no. 107 / BYVANCK, E.R. II, 103 / ESPÉRANDIEU, 6630.

Cat. 15

- **EDCS** : 11100815
- **Lieu de découverte moderne** : Holdeurn
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1816 ou 1818
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : CIL XIII, 08721
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo)/Genio lo[ci]/ [---]AVG---]/ [---]CI[-----
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand et au Génie du lieu. [---]AVG[---] [---]CI [-----
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche*
- **Dimensions** : H. 26 cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD082628/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 36 (n° 41)/ BRAMBACH, no. 103/ BYVANCK, E.R., II, 10.

Cat. 16

- **EDCS** : 11100816
- **Lieu de découverte moderne** : Holdeurn
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1844
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : CIL XIII, 08722
- **Transcription** : [I(ovi) O(ptimo)] M(aximo) / [G]enio lo/[ci ---] ECI / [-----]
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand et au Génie du lieu. [---] ECI/[-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 22 cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD082629/ BRAMBACH, no. 102/ BYVANCK, E.R., II, 10/*Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 35 (n° 40).

Cat. 17



© Jona Lendering, Livius

- **EDCS** : 11100823
- **Lieu de découverte moderne** : Holdeurn
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 10 à 100
- **Date de découverte** : 1845
- **Lieu de conservation** : Rijksmuseum van Oudheden (Leiden)
- **Publication** : CIL XIII, 08729
- **Transcription** : Vestae/ sacrum/ Iul(ius) Victo(r)/ mag(ister) fig(ulorum)/ pro se
- **Traduction** : Consacré à Vesta, Iulius Victor, maître des potiers, pour lui
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Iulius
 - ✓ Cognomen : Victor
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : artisan (maître des potiers)
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 30 cm, L. 18, 5 cm, P. 15 cm

- **État de conservation** : Le monument est en très bon état. Le texte est complet et encore très lisible.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD082630/30260 *Altar für Vesta*, dans F. und O. Harl, *Ubi Erat Lupa*, <http://lupa.at/30260> (consulté le 31/05/2024)/A. Ferlut, *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies 2*, 2022, p. 808, n° 1279/*Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden* : NR 36, 1955, p. 38-39 (n° 50) / RIJSMUSEUM VAN OUDHEDEN, *Altaar fragment*, cat. HO* 1. Disponible sur : <https://hdl.handle.net/21.12126/137881> (consulté le 18/01/2025)/ L.J.F. Janssen 1846, *Oudheidkundige Mededeelingen IV*, Nr. 3337/P. Stuart 1986, *Provincie van een imperium*, p. 35-36.

Cat. 18

- **EDCS** : 00380704
- **Lieu de découverte moderne** : Houten
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 71 à 104
- **Date de découverte** : 1986
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 1994, 1284
- **Transcription** : Herculi/ Magusan(o)/ Volusius/ Vetonia/nus vot/um solvit/ l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À Hercule Magusanus. Volusius Vetonianus s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Volusius
 - ✓ **Cognomen** : Vetonianus
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 46 cm, L. 23 cm, P. 15 cm, Taille des lettres 2.8-3 cm.
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD026076/CF-GeI-129/W.A. van Es - W.A.M. Hessing, dans J.B. Berns - M.S. Polak - D.P. Blok (Hrsg.), *Feestbundel aangeboden aan prof. dr. D. P. Blok. Ter gelegenheid van zijn 65. Verjaardag en zijn afscheid als hoogleraar in de nederzettingsgeschiedenis in verband met de plaatsnamkunde aan de Universiteit van Amsterdam* (Amsterdam 1990), 81-90.

Cat. 19



©EDCS

- **EDCS** : 10900465
- **Lieu de découverte moderne** : Kapel-Avezaath
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 151 à 250
- **Date de découverte** : 1955
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : AE 1959, 0010. (B) = AE 1958, 0038. (B)
- **Transcription** : Deae / Hurstrg(a)e / ex p(rae)cepto eius/Val(erius) Silveste[r]/dec(urio) m(unicipii) Bat(avorum)/ pos(uit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À la déesse Hurstrga, à la suite de sa prescription. Valerius Silvester, décurion du municipe des Bataves, a posé de bon gré et à juste titre (ceci).
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Valerius
 - ✓ Cognomen : Silvester
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : ordre décurional (décurion de municipe)
- **Support** : autel

- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 29 cm, L. 20 cm, P. 12 cm
- **État de conservation** : Le monument est en relativement bon état, si ce n'est les parties droites inférieure et supérieure cassées. En revanche, le texte est, à certains endroits, fortement effacé.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD019129/S.J. De Laet, AC 27, 1958, p. 139/L. Byvanck - Charles van Ufford, FA 10, 1955, 320, Nr. 4056/ H. Nesselhauf - H. Lieb, BRGK 40, 1959, 14-215, Nr. 261 / A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 1.22.

Cat. 20

- **EDCS** : 00380703
- **Lieu de découverte moderne** : Kessel-Lith
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 250
- **Date de découverte** : 1986
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 1994, 1283
- **Transcription**: Deae/ Veneri [s]/[u]ae Vic/torinia/ Veratta/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction**: À sa déesse Vénus. Victorinia Veratta s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Victorinia
 - ✓ Cognomen : Veratta
 - ✓ Genre : féminin
 - ✓ Statut juridique : citoyenne
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. (31) cm, L. (20) cm, P. (12) cm.
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD051688/J.E. Bogaers, *Brabants Heem* 43, 1991, 79-80/W.J.H. Verwers, *Brabants Heem* 42, 1990, 152-154.

Cat. 21

- **EDCS** : 13900461
- **Lieu de découverte moderne** : Lobith
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 1951, 0014
- **Transcription** : [I(ovi)] O(ptimo) M(aximo)/ [---] v(oto) c(oncepto) [---]
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand. (En reconnaissance du) vœu réalisé.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : H. (35) cm
- **État de conservation** : Seule la partie supérieure de l'autel a été conservée.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD020953/W. Vollgraff, AC 19, 1950, 165, Nr. 1.

Cat. 22

- **EDCS** : 85500282
- **Lieu de découverte moderne** : Medel (Tiel)
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : IIIe siècle*
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 2020, 00866
- **Transcription** : Deae/ATH[--]E[
- **Traduction** : À la déesse Ath[--]e[
- **Support** : *
- **Matériau** : pierre
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : *

Cat. 23

- **EDCS** : 55701938
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 70
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 2009, 0928 = AE 2021, 00073
- **Transcription** : Verecu(ndus)/ votum piu(m)/ modium II f(ecit)
- **Traduction** : Verecundus (a fait) un vœu pieux. Il a fait un *modium*²⁸⁴ de II.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : *
 - ✓ **Cognomen** : Verecundus
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : *incerti*
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : instrument domestique (*instrumentum domesticum*)
- **Matériau** : argile
- **Dimensions** : H. (6) cm, L. (8) cm, Taille des lettres 1.6-0.7cm.
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD067571/W.J.H. Willems u. a., *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian capital at the imperial frontier*, JRA (Suppl.) 73 (Portsmouth [Rhode Island] 2009) 171-172.

²⁸⁴ J'entends par *modium* une mesure de capacité.

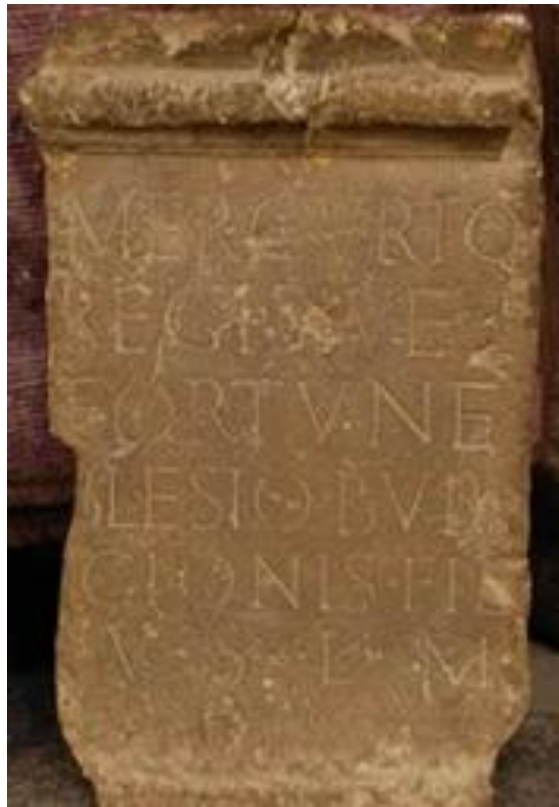
Cat. 24

- **EDCS** : 67200443
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1751
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 2007, 1024 = CIL XIII, 01321
- **Transcription** : Iovi/ sacrum // Marti/ sacrum
- **Traduction** : Consacré à Jupiter. Consacré à Mars.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : *
 - ✓ **Cognomen** : *
 - ✓ **Genre** : *
 - ✓ **Statut juridique** : *
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : L'inscription est présente sur les deux faces de l'autel : Iovi sacrum sur l'une et Marti sacrum sur l'autre.
- **Bibliographie** : HD066434/M.J. Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 279, Nr. 2/ G. Brambach, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum* (Eberfeld 1867) 24, Nr. 92/ A.W. Byvanck, *Excerpta Romana* 2 (Den Haag 1935), 115, Nr. 130.

Cat. 25

- **EDCS** : 55701937
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 300
- **Date de découverte** : 1844
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : AE 2007, +01024 = AE 2009, 00927 = CIL XIII, 01322 = UlpiaNov
p 135
- **Transcription** : Matribus
- **Traduction** : Aux Déeses Mères.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : argile
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : Contrairement à la base de données EDCS qui présente une seule inscription (à savoir, « Matr/ibus »), la base de données HD présente deux notices différentes (cat. 14 et cat. 25) car deux inscriptions existent. À la lecture des notices dans ces deux bases de données, j'ai privilégié une séparation en deux notices, comme pour HD. Pour cette inscription, cette dernière a été rayée après l'incendie (graffito). Son authenticité est remise en question. D'une part, Zangemeister (CIL) la considère comme fausse. D'autre part, Driessen la considère comme authentique.
- **Bibliographie** : HD066436/ M.J. Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 277, Nr. 4. - AE 2007

Cat. 26



© Musée de Leyden

- **EDCS** : 31200118
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 101 à 300
- **Date de découverte** : 1681
- **Lieu de conservation** : Autel donné à la ville de Nimègue en 1786 ; actuellement conservé au musée de Nimègue. Une copie (relief en plâtre) est conservée au musée de Leyden.
- **Publication** : CIL XIII, *01326 = D 03198 (p 181) = AE 2007, +01024
- **Transcription** : Mercurio/ Regi sive/ Fortun(a)e / Blesio Bur/gionis fil(ius)/ v(otum)
s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À Mercure Rex et à Fortuna. Blesio, fils de Burgio, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ Individu 1 :

- Idionyme : Blesio
- Genre : masculin
- Statut juridique : pérégrin
- Profession : *

✓ Individu 2 :

- Idionyme : Burgio
- Genre : masculin
- Statut juridique : pérégrin
- Profession : *

- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. (51) cm, L. (32) cm
- **État de conservation** : Le support est brisé sur les côtés et sur la partie inférieure de l'autel. Le sommet de l'autel est fissuré au milieu.
- **Commentaires** : E. Krüger considère que le mot « SIVE » dans l'inscription est à comprendre comme « ET » et peut être traduit par « et ». Ensuite, son authenticité est remise en question.
- **Bibliographie** : HD066437/ M.J. Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 160. 271-272, Nr. 13/ ILS 3198/BRAMBACH, no. 770; C.I.L. XIII, 1326* (avec les « *falsae* »)/ BYVANCK, E.R, II, 196/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden: NR 36, 1955, p. 35 (n° 33)*

Cat. 27

- **EDCS** : 67200441
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1751
- **Lieu de conservation** : perdu
- **Publication** : AE 2007, 1024 = CIL XIII, 01327
- **Transcription** : Mer/cu/rio // sacrum/ /Mar/ti // sacrum
- **Traduction** : Consacré à Mercure. Consacré à Mars.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *
- **Commentaires** : Becker et Haug considèrent l'autel comme étant un faux. Ils estiment qu'il est une « mauvaise copie » de celui trouvé à Nimègue (peut-être pas aussi ancienne [voir W. Brambach, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum* [Elberfeld 1867] 24, n° 91]) Driessen considère que l'évaluation du non-antique est dépassée.
- **Bibliographie** : HD066435/M.J. Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 271, Nr. 2; 279, Nr. 1./ F. Haug, *Die römischen Denkstein des Grossherzoglichen Antiquariums* (Konstanz 1877) 62-63, Nr. 93/ J. Becker, ANass 8, 1866, 582, Nr. 29, 2.

Cat. 28



© Corpus Inscriptionum Latinarum – [BBAW](#)

- **EDCS** : 11100807
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 71 à 89
- **Date de découverte** : avant 1845
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen); Rijksmuseum van Oudheden (Leiden; copie)
- **Publication** : CIL XIII, 08713
- **Transcription** : [For]tuna[e] / [---i]us Pr[---] / m(iles) l(egionis) X G(eminae) P(iae) F(idelis) [---] [v(otum)] s(olvit) [l(libens) m(erito)]
- **Traduction** : À Fortuna. [---i]us Pr[---], soldat de la X^e légion Jumelle Pieuse Fidèle, [---] s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ Gentilice : [---i]us
 - ✓ Cognomen : Pr[---]
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : *incerti*
 - ✓ Profession : militaire (soldat de légion)
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche

- **Dimensions** : *
- **Commentaires** : Selon M. Daniëls, l'inscription présente également cette partie « *P(iae) F(idelis) [---] [V(otum)] S(olvit) [L(libens) M(erito)]* » à la fin de l'inscription, ce que HD et EDCS ne reprennent pas. Dans ma transcription, je l'ai reprise également.
- **Bibliographie** : HD082621/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 40 (n° 55)/ BRAMBACH, no. 122/ BYVANCK, E.R. II, 206.

Cat. 29

- **EDCS** : 11100808
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1637
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nimègue)
- **Publication** : CIL XIII, 08714
- **Transcription** : Fortunae/ [---]ina/ [-----]
- **Traduction** : À Fortuna. [---]lina [-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : [---]ina
 - ✓ Genre : féminin
 - ✓ Statut social : *incerti*
 - ✓ Profession ; *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD082622

Cat. 30

- **EDCS** : 11100809
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 71 à 104
- **Date de découverte** : 1782
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nimègue) ; Rijksmuseum van Oudheden (Leiden; copie)
- **Publication** : CIL XIII, 08715
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / C[l(audius)] Ianu/arius ve[t(eranus)] / l(egionis) X [G(eminae)] P(iae) F(idelis) / v(otum) s(olvit) m(erito)
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand. Claudius Ianuarius, vétéran de la X^e légion Jumelle Pieuse et Fidèle, s'est acquitté de son vœu à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Claudius
 - ✓ **Cognomen** : Ianuarius
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen
 - ✓ **Profession** : militaire + vétéran
- **Support** : autel*
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD082623

Cat. 31

- **EDCS** : 11100810
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 300
- **Date de découverte** : 25 novembre 1630
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen); Rijksmuseum van Oudheden (Leiden; copie)
- **Publication** : CIL XIII, 08716
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo)/ Licinius Sera/nus v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand. Licinius Seranus s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Licinius
 - ✓ **Cognomen** : Seranus
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut social** : citoyen
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : autel*
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : H. 42 cm.
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : La forme des deux L semble particulière selon M. Daniëls (cf. *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*).
- **Bibliographie** : HD082624/*Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 32 (n° 32)/BRAMBACH, No. 69/ BYVANCK, 187.

Cat. 32



© Jona Lendering (Livius)

- **EDCS** : 11100811
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 101 à 300
- **Date de découverte** : septembre 1669
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : CIL XIII, 08717
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / M(arcus) Sabinius/ Candidus / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)//I(ovi) O(ptimo) M(aximo)/ M(arcus) V(---) H(---)/ v(otum) s(olvit) l(ibens) l(aetus) m(erito)
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand. Marcus Sabinius Candidus s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre. //A Jupiter Très Bon Très Grand. Marcus V(---) H(---) s'est acquitté de son vœu de bon gré, avec joie et à juste titre.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ **Individu 1** :
 - **Gentilice** : Sabinius
 - **Cognomen** : Candidus
 - **Genre** : masculin

- Statut social : citoyen
- Profession : *
- ✓ Individu 2 :
 - Gentilice : V(---)
 - Cognomen : H(---)
 - Genre : masculin*
 - Statut social : citoyen
 - Profession : *
- Support : autel
- Matériau : calcaire
- Dimensions : H. 82 cm
- État de conservation : L'autel est relativement en bon état.
- Commentaires : L'autel présente deux inscriptions : l'une au recto (*I.O.M. M. SABINIVS V.S.L.M.*) et l'autre au verso (*I.O.M. M.V.H. V.S.L.L.M.*).
- Bibliographie : Bilddatenbank 'Ubi Erat Lupa': 30243/ HD082625/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 31 (n° 31)/ BRAMBACH, No. 72/ BYVANCK E.R., II 192.

Cat. 33



© Jona Lendering (Livius)

- **EDCS** : 11100812
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 101 à 300
- **Date de découverte** : 17 novembre 1637
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : CIL XIII, 08718
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) / Domes/tico / Brato / vetera/nus l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand Domesticus. Brato, vétéran, (s'est acquitté de son vœu*) de son plein gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : *
 - ✓ **Cognomen** : Brato
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen

✓ Profession : militaire + vétéran

- Support : autel
- Matériau : roche
- Dimensions : H. 44,5 cm
- État de conservation : L'autel est relativement abîmé sur tout le contour. Il est possible que l'inscription soit lacunaire puisque l'autel est possiblement fragmentaire.
- Commentaires : *
- Bibliographie : Bilddatenbank 'Ubi Erat Lupa': 30246 / HD082626/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 32 (n° 33)/ BRAMBACH, No 115/ BYVANCK, E.R., II, 188

Cat. 34



© EDCS

- **EDCS** : 11100818
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 151 à 250
- **Date de découverte** : 1628
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : AE 2007, 1024 = CIL XIII, 08724
- **Transcription** : Matronis/ Aufaniabus / T(itus) Albinus/ Ianuarius/ [s(olvit)] l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : Aux Déeses Mères Aufaniae. Titus Albinus Ianuarius s'est acquitté (de son vœu) de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Albinus
 - ✓ **Cognomen** : Ianuarius
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : grès

- **Dimensions** : H. (47) cm, L. (45) cm
- **État de conservation** : L'autel est fragmentaire. En effet, il manque la partie inférieure de l'autel. Le côté supérieur gauche du sommet de l'autel est abîmé.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD066431/ M.J. Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 161. 275, Nr. 19; 277, Nr. 1/ A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 5. / *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 35 (n° 39)/ BRAMBACH, no. 73 / BYVANCK, E.R., II, 186.

Cat. 35



© EDCS

- **EDCS** : 11100819
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 151 à 250
- **Date de découverte** : 1669
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nimègue)
- **Publication** : AE 2007, 1024 = AE 2009, 0925-0928 = CIL XIII, 08725 = D 04811 = UlpiaNov p 128 = ILS 4811
- **Transcription** : Matribus/ Mopatibus/ suis/ M(arcus) Liberius/ Victor/ cives/ Nervius / neg(otiator) frum(entarius)/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : À ses Déesses Mères Mopatae. Marcus Liberius Victor, citoyen Nervien, négociant frumentaire, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Liberius
 - ✓ Cognomen : Victor
 - ✓ Genre : masculin

- ✓ Statut juridique : citoyen
- ✓ Profession : commerçant (négociant frumentaire)
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 60 cm, L. 34 cm
- **État de conservation** : L'autel est relativement en bon état, excepté pour quelques endroits abîmés au sommet de l'autel.
- **Commentaires** : Selon M. Daniëls, dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden* : NR 36, la profession de « NEG FRV » (*negociator frumentaris*) semble indiquer que le dédicant ait été un fournisseur de céréales de l'armée romaine. Toutefois, il faut prendre ses dires avec précaution, car rien n'indique qu'il avait fourni l'armée romaine en céréales. De plus, le terme « *frumentaris* » semble signifier blé alors que le terme « *cerealia* » semble signifier plutôt les céréales et être un terme générique. Ainsi, dans la traduction, j'ai préféré opter l'utilisation du mot blé que céréales.
- **Bibliographie** : HD066432/ CF-GeI-42/30251 *Altar für die Matres*, dans F. und O. Harl, *Ubi Erat Lupa*, <https://lupa.at/30251> (consulté le 31/05/2024)/ A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 1.21 / M.J. Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 161. 275, Nr. 20 ; 277, Nr. 2/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 35 (n° 38)/ w.J.H. Willems u. a., *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian capital at the imperial frontier*, JRA (Suppl.) 73 (Portsmouth [Rhode Island] 2009) 131 / BRAMBACH, no. 71 /BYVANCK, E.R, II, 191.

Cat. 36

- **EDCS** : 11100821
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 200
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : perdu
- **Publication** : AE 2012, 0980 = CIL XIII, 08727
- **Transcription** : Minervae / CVR LADAE / T(itus) Punicius Ge/nialis Ilv(i)r co/lon(iae) Morino/rum sacerdos / Romae et Aug(ustorum) / ob honorem / flamoni(i)
- **Traduction** : À Minerve, [à la Curie Lada], Titus Punicius Genialis, duumvir de la colonie des Morini, prêtre de Rome et d'Auguste en raison de l'honneur de son flaminat.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Punicius
 - ✓ Cognomen : Genialis
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : ordre décurional (duumvir)
- **Support** : autel
- **Matériau** : pierre
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : La partie du texte « *CUR LADAE* » est discutée et il en va de même pour sa traduction. La traduction reprise ci-dessous semble être la plus vraisemblablement par rapport aux autres hypothèses. Dans « M. DONDIN-PAYRE, *À côté des collèges : les curies des provinces nord-occidentales de l'empire romain*, dans *Collegia*, M. DONDIN-PAYRE et N. TRAN, éd., Ausonius Éditions, 2012, p. 81-101 », l'authenticité de la pierre est remise en question. « Scheid 1999, 405 l'exclut comme "inutilisable" ; Rüger 1972, 254 estime le texte peu fiable ; son authenticité a été mise en doute, car la pierre n'est connue que par des copies et parce que la dernière ligne paraît confuse, mais le *CIL* la retient comme sûre. Depuis la première transcription, compliquée par le fait que le bas de la pierre était masqué, la lecture a été la suivante : F() V() A() M() O() V() L() ; il faut renoncer à cette succession d'initiales

incompréhensibles, et, comme l'avait suggéré Gruter, y voir l'expression banale de l'honneur conféré à Punicius Genialis. Rien ne ternit plus l'authenticité de cette pierre » (cf. ci-dessus). Traduite par curie Lada et considérée comme telle. Dans ce cas-ci, la curie est bénéficiaire de la dédicace. Financement par un magistrat et prêtre.

- **Bibliographie** : HD075227/30275 *Altar für Minerva*, dans F. und O. Harl, *Ubi Erat Lupa*, <http://lupa.at/30275> (consulté le 31/05/2024)/A. Ferlut, *Le culte des divinités féminines en Gaule Belgique et dans les Germanies* 2, 2022, 705 nr. 967/ A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 1.20 / M. Dondin-Payre, dans M. Dondin-Payre - N. Tran (Hrsg.), *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain* (Pessac 2012) 82-83, Nr. 4. - AE 2012/M. Huillard-Bréholles, *Essai d'explication d'une inscription latine trouvée à Neuvy en Sullias*, dans *Revue Archéologique*, vol. 6, 1862, p. 351–67/*Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 48-49 (n° 81)/*Signs of Lada – Part II*, dans IN NOMINE JASSA, <https://www.jassa.org/?p=6381> (consulté le 31/05/2024)/*On Luticios and their Minerva, Gardina Yesse*, dans IN NOMINE JASSA, <https://www.jassa.org/?m=202104> (consulté le 31/05/2024).

Cat. 37

- **EDCS** : : 61400093
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : *
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : CIL XIII, 10024,003
- **Transcription** : G(enio) p(opuli) L(ugudunensium)
- **Traduction** : Au Génie du peuple des Lugudunensis.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : *
- **Matériau** : pierre précieuse/gemme (*gemma*)
- **Dimensions** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : *

Cat. 38

- EDCS : 61400090
- Lieu de découverte moderne : Nijmegen
- Civitas : *Batavorum*
- Datation : *
- Date de découverte : *
- Lieu de conservation : *
- Publication : CIL XIII, 10024,069
- Transcription : Fides
- Traduction : Fides
- Individu mentionné :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- Support : *
- Matériau : bronze (*aes*)
- Dimensions : *
- État de conservation : *
- Commentaires : *
- Bibliographie : *

Cat. 39



© EDCS

- **EDCS** : 71400588
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 303
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : CIL XIII 10026,21a
- **Transcription** : Votis/ XX(vicennialibus)/ Augg(ustorum) nn(ostrorum) // C(olonia) C(laudia) A(ra) A(grippinensium)
- **Traduction** : Vœux pour les vicennales de nos Augustes//Colonia Claudia Ara Agrippinensium.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : *
 - ✓ **Cognomen** : *
 - ✓ **Genre** : *
 - ✓ **Statut juridique** : *
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : pièce commémorative
- **Matériau** : argent (*argentum*)
- **Dimensions** : *

- **État de conservation** : Le support semble être relativement en bon état, si ce n'est le revers qui semble aplati (mais, possibilité que le revers soit aplati à l'origine) et si ce n'est le texte qui est un peu effacé à la fin de la première ligne. Le texte semble complet et reste lisible.
- **Commentaires** : Les vicennales mentionnées sur le support sont celles des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule, ayant fêté les leurs en 303 (date de réalisation du support).
- **Bibliographie** : Beyeler-2011,00002/Wiegels-03,00055.

Cat. 40



© EDCS

- **EDCS** : 71400589
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 303
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : CIL XIII 10026,21 b
- **Transcription** : Votis/ XX(vicennalibus)/ Augg(ustorum) nn(ostrorum)
- **Traduction** : Vœux pour les vicennales de nos Augustes.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : *
 - ✓ **Cognomen** : *
 - ✓ **Genre** : *
 - ✓ **Statut juridique** : *
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : pièce commémorative
- **Matériau** : argent (*argentum*)
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : Le support semble être relativement en bon état, si ce n'est le revers qui semble aplati (mais, possibilité que le revers soit aplati à l'origine) et si ce

n'est le texte qui est un peu effacé à la fin de la première ligne. Le texte semble complet et reste lisible.

- **Commentaires** : Les vicennales mentionnées sur le support sont celles des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule, ayant fêté les leurs en 303 (date de réalisation du support).
- **Bibliographie** : Beyeler-2011,00003/Wiegels-03,00056.

Cat. 41

- **EDCS** : 11202023
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 71 à 100
- **Date de découverte** : juillet 1923
- **Lieu de conservation** : Museum Het Valkhof (Nijmegen)
- **Publication** : Finke 00309
- **Transcription** : -----] sac/rum/[He]rculi S(axano*)/ [Tu]tela(e)/ [---] C(aius)
P(ublicius*) Patern(us) [-----]
- **Traduction** : Consacré à [-----]. À Hercule S(axanus*) et Tutela. [---] C(aius)
P(ublicius*) Paternus [-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Publicius*
 - ✓ Cognomen : Paternus
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : H. (33) cm, L. (25) cm
- **État de conservation** : L'autel est fragmentaire.
- **Commentaires** : L'épiclèse d'Hercule n'a pas pu être reconstituée. Les chercheurs hésitent entre *Salutaris* et *Saxano*, mais ces deux hypothèses restent critiquées.
- **Bibliographie** : HD079947/H. Finke, BRGK 17, 1927, 103, Nr. 309/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 36 (n° 43)/ Byvanck, E.R., II, 138.

Cat. 42



© EDCS

- **EDCS** : 20500334
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 150
- **Date de découverte** : 2000
- **Lieu de conservation** : *Gemeente Nijmegen* (Nimègue)
- **Publication** : AE 2000, 1013 = Legio-XXX, 00104
- **Transcription**: -----]/ frume[nt(arius)]/ leg(ionis) XXX U(lpiae) [V(ictricis)]/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction**: -----] (négociant*) frumentaire de la Trentième légion Ulpienne Victorieuse, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : *
 - ✓ **Cognomen** : *
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen

- ✓ Profession : commerçant (négociant frumentaire)
- Support : autel
- Matériau : calcaire
- Dimensions : H. (30) cm
- État de conservation : L'autel est fragmentaire. Il manque la partie supérieure de l'autel et une partie du côté droit. L'inscription est partielle puisque celle la fin du texte est conservée. L'autel est fissuré et cassé à plusieurs endroits.
- Commentaires : *
- Bibliographie : HD047753/J.K. Haalebos, dans Y. Le Bohec - C. Wolff (Hrsg.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire 2. Actes du Congrès de Lyon*, Lyon 1998 (Lyon 2000) 474/J.K. Haalebos, dans H. van Enckevort - J.K. Haalebos - J. Thijssen (Hrsg.), *Nijmegen. Legerplaats en stad in het achterland van de Romeinse limes* (Nijmegen 2000) 50/ M. Reuter, *Legio XXX Ulpia victrix. Ihre Geschichte, ihre Soldaten, ihre Denkmäler* (Darmstadt - Mainz 2012) 138-139, Nr. 104.

Cat. 43

- **EDCS** : 10900453
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 250
- **Date de découverte** : 1931
- **Lieu de conservation** : *Museum Het Valkhof* (Nimègue)
- **Publication** : Ness-Lieb 00248
- **Transcription** : [Matr]ibus/[siv]e/[Matronis]/[-----]
- **Traduction** : Aux Déesses Mères, soit aux Matronae [-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. (31) cm, L. (19) cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD080389/H. Nesselhauf - H. Lieb, BRGK 49, 1959, 210, Nr. 248.

Cat. 44

- **EDCS** : 10900454
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 218
- **Date de découverte** : 1905
- **Lieu de conservation** : *Museum Het Valkhof* (Nimègue)
- **Publication** : Ness-Lieb 00249
- **Transcription**: [Deo S]ilvan[o] / [-] Aquiliu[s] / [---]nu[s] / [-----] / [[-----]] / [e]t Adve[nto co(n)s(ulibus)]
- **Traduction**: Au dieu Silvanus. [-] Aquilius [---]nus [-----] sous le consulat de [[-----]] et d'Adventus.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ **Individu 1** :
 - **Gentilice** : Aquilius
 - **Cognomen** : [---]nu[s]
 - **Genre** : masculin
 - **Statut juridique**: citoyen
 - **Profession** : *
 - ✓ **Individu 2** :
 - **Gentilice** : *
 - **Cognomen** : [[-----]]
 - **Genre** : masculin
 - **Statut juridique**: citoyen
 - **Profession** : empereur*
 - ✓ **Individu 3** :
 - **Gentilice** : *
 - **Cognomen** : Adventus
 - **Genre** : masculin
 - **Statut juridique**: citoyen
 - **Profession** : ordre sénatorial (consul)
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire

- **Dimensions** : H. (59) cm, L. (28) cm, P. (12) cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : H. Nesselhauf - H. Lieb, BRGK 49, 1959, 210, Nr. 249 / HD080390/PIR (2. Aufl.) O 9.

Cat. 45



© EDCS

- **EDCS** : 11801061
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 101 à 230
- **Date de découverte** : 1993
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 1998, 0967 = AE 2009, 0925-0928 = AE 2012, 0981 = UlpiaNov p 76
= JRA-1999-249
- **Transcription** : Sal(uti) / Rusticus / sutoribus / Noviom(agensibus) / |(curiae) Essaravi
/ d(ono) d(edit) d(edicavit)
- **Traduction** : Pour Salus. Pour les cordonniers de Noviomagensus et pour la curie
Essaravus, Rusticus a donné un cadeau et a dédié (ceci).
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ **Idionyme** : Rusticus
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : pérégrin
 - ✓ **Profession** : cordonnier*
- **Support** : bague
- **Matériau** : argent (*argentum*)
- **Dimensions** : Diamètre 2,7 cm

- **État de conservation** : La bague est relativement en bon état. Le texte frappé sur l'anneau de la bague est encore lisible.
- **Commentaires** : L'inscription a été perforée sur une plaque sur le dessus et face extérieure de la bague. Dans « M. DONDIN-PAYRE, *À côté des collèges : les curies des provinces nord-occidentales de l'empire romain*, dans *Collegia*, M. DONDIN-PAYRE et N. TRAN, éd., Ausonius Éditions, 2012, p. 81-101 », la lecture a été corrigée. De plus, l'auteur ajoute que l'agencement du formulaire est difficile à interpréter. Trois interprétations sont mentionnées : *curia* (appartenance de Rusticus ou des cordonniers à la curie), *curia* au nominatif (verbes sont conjugués au pluriel) ou celle privilégiée et reprise ici (Rusticus fait une dédicace pour Salus, les cordonniers et la curie). Dans ce cas-ci, la curie est bénéficiaire de la dédicace. Rusticus = pérégrin. Financement par un particulier.
- **Bibliographie** : HD049060/ *Gemeentelijk archeologisch onderzoek in Nijmegen 1989-1995* (Abcoude 1996) 76/ J.K. Haalebos - W.J.H. Willems, JRA 12, 1999, 249-250/ J. Thijssen - C. Vermeeren, in: H. van Enckevort u. a., *Graven met beleid*/M. Dondin-Payre, in: M. Dondin-Payre - N. Tran (Hrsg.), *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain* (Pessac 2012) 83, Nr. 5 / W.J.H. Willems u. a., *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian capital at the imperial frontier*, JRA (Suppl.) 73 (Portsmouth [Rhode Island] 2009) 76.

Cat. 46



© EDCS

- **EDCS** : 11801062
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 71 à 250
- **Date de découverte** : 1993
- **Lieu de conservation** : *Gemeente Nijmegen* (Nimègue)
- **Publication** : UlpiaNov p 78 = AE 1998, 00968 = AE 2007, 01024a = AE 2007, 1024 = AE 2009, 0925-0928
- **Transcription** : Fortun(ae)/ sacrum/ [-----]
- **Traduction** : Consacré à Fortuna. [-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. (10) cm

- **État de conservation** : L'autel est fragmentaire. Il manque la partie inférieure et il semble que la partie droite de l'autel soit manquante. L'autel est relativement abîmé. Le texte reste relativement lisible, malgré le fait que plusieurs lettres soient assez effacées.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : *Gemeentelijk archeologisch onderzoek in Nijmegen 1989-1995* (Abcoude 1996) 78-79/ HD049061/J. Thijssen - C. Vermeeren, in: H. van Enckevort u. a., *Graven met beleid*/M.J. Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 158-159.

Cat. 47

- **EDCS** : 16200655
- **Lieu de découverte moderne** : Nijmegen*
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 71 à 89
- **Date de découverte** : 1754
- **Lieu de conservation** : perdu
- **Publication** : AE 2007, 1024 = AE 1939, +00281 = AE 1928, 0089 = CIL XIII, 01328*
= Epigraphica-2022-253,12
- **Transcription** : Matr(ibus) et Sul(evis) / C(aius) Mettius/ Martialis/ b(ene)f(iciarius)
leg(ionis)/ VI Victr(icis)/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : Aux déesses Mères et aux Suleviae. Caius Mettius Martialis, *beneficiarius*
de la VI^e légion Victorieuse, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Mettius
 - ✓ Cognomen : Martialis
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : militaire (*beneficiarius*)
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 46 cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : Le dédicant serait un *beneficiarius*. EDCS recense l'inscription comme ayant été trouvée à Xanten, mais HD, Ferlut et Unigraz pensent qu'elle a été trouvée à Nimègue. Pour l'AE, ce serait Cologne. Son authenticité est débattue ! Dans *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden* : NR 36, l'inscription présente quelques variations, à savoir « *Mer(curio) Et Sul(evis) C(ajus) Metti(us) Martia(lis) Mil(es)Leg(ionis) VI Vict(ricis) V(otum) S(olvit) L(ubens) M(erito)* ». L'autel ne serait alors pas dédié aux Matribus, mais à Mercure. Le dédicant serait un soldat et non un bénéficiaire. Toutefois, les bases de données EDCS, HD et UniGraz reprennent la première transcription (celle que j'ai retenue).

- **Bibliographie :** HD066438/CF-GeI-36/MJ Driessen, *Bouwen om te blijven. De topografie, bewoningscontinuïteit en monumentaliteit von Romeins Nijmegen* (Amersfoort 2007) 277, Nr. 6/ A. Oxé, *Germania* 11, 1928, 31-333/*Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum von Oudheden te Leiden: NR 36*, 1955, p. 36 (n° 41).

Cat. 48

- **EDCS** : 46600088
- **Lieu de découverte moderne** : Passewaaij
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 151 à 300
- **Date de découverte** : avant 2006
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 2007, 1026
- **Transcription** : [---]res/ [---] v(otum) s(olvit) [---]
- **Traduction** : [--]res [---] s'est acquitté de son vœu [---].
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel*
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 16 cm, L. 15 cm, P. 12 cm, Taille des lettres 5-4.5 cm.
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD067607

Cat. 49



© Rijksmuseum van Oudheden

- **EDCS** : 11100861
- **Lieu de découverte moderne** : Ruimel
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 10 à 70
- **Date de découverte** : avant 1680
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde ; acheté en octobre 1857)
- **Publication** : AE 2009, 0925-0928 = CIL XIII, 08771 = *UlpiaNov* p 22
- **Transcription** : Magusa/no Hercul(i) / sacru(m) Flaus / Vihirmatis fil(ius) / [s]ummus magistra(tus) / [c]ivitatis Batavor(um) / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : Consacré à Magusanus Hercule. Flaus, fils de Vihirmas très grand magistrat de la cité des Bataves, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ **Individu 1** :
 - **Idionyme** : Flaus
 - **Genre** : masculin
 - **Statut juridique** : pérégrin
 - **Profession** : ordre décursional (*summus magistratus civitatis Batavorum*)

✓ Individu 2 :

- Idionyme : Virhimas
- Genre : masculin
- Statut juridique : pérégrin
- Profession : *

- **Support** : autel
- **Matériau** : marbre (mais, calcaire pour le Rijksmuseum)
- **Dimensions** : H. 80 cm
- **État de conservation** : Le sommet de l'autel est manquant. Tous les bords de l'autel sont légèrement ébréchés.
- **Commentaires** : Il est intéressant de noter que l'épithète Magusanus se trouve avant Hercule. Cet ordre Magusanus Hercule n'est attesté que par cette inscription ; on ne trouve pas cet ordre pour les autres inscriptions dédiées à Hercule Magusanus en Germanie inférieure ou en-dehors de cette province romaine. L'autel a été découvert près de 's-Hertogenboch à l'extérieur de la ville de Ruimel.
- **Bibliographie** : HD068219/CF-GeI-133/W.J.H. Willems u. a., *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian capital at the imperial frontier*, JRA (Suppl.) 73 (Portsmouth [Rhode Island] 2009) 22-23; Fig. 6. - AE 2009, 0925-0928 / A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 1.17 / RIJSMUSEUM VAN OUDHEDEN, *Altaar van Magusanus Hercules*, cat. RTN. Disponible sur : <https://hdl.handle.net/21.12126/141431> (consulté le 18/01/2025)/P. Stuart 1986, *Provincie van een imperium*, 36-37.

Cat. 50



©EDCS

- **EDCS** : 11800841
- **Lieu de découverte moderne** : Ubbergen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 151 à 250
- **Date de découverte** : 1821
- **Lieu de conservation** : *Museum Het Valkhof* (Nimègue)
- **Publication** : AE 1965, 0330 = AE 2009, 0925-0928 = CIL XIII, 08726 = UlpiaNov p 182
- **Transcription** : [D]eo/ Mercuri(o)/ Friausio / [S]implicius/ Ingenu(u)s/ v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : Au dieu Mercure Friausius. Simplicius Ingenuus s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :

- ✓ Gentilice : Simplicius
 - ✓ Cognomen : Ingenuus
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : *
- **Support** : base de statue avec une statue
 - **Matériau** : calcaire
 - **Dimensions** : H. (95) cm, L. (56) cm, P. (23) cm
 - **État de conservation** : Le monument votif (base et statue) est très endommagé. Il manque le bras droit et la tête de la statue. Une partie des jambes, au niveau des genoux, est manquante, car la statue a été brisée à cet endroit-là.
 - **Commentaires** : La statue et sa base ont été découvertes sur la montagne Hengstberg à Ubbergen. L'inscription se situe sur le socle de la statue. Le socle et la statue d'un seul tenant. Le dieu Mercure est représenté debout et de face. Il est habillé d'un manteau avec de talonnières. Il semble tenir dans sa main gauche un caducée. Un animal semble avoir été représenté à ses pieds et se tenant derrière lui.
 - **Bibliographie** : HD018553/J.E. Bogaers, BROB 12/13, 1962/63, 51-53/W.J.H. WILLEMS u. a., *Ulpia Noviomagus. Roman Nijmegen. The Batavian capital at the imperial frontier*, JRA (Suppl.) 73 (Portsmouth [Rhode Island] 2009) 181-182 / ESPERANDIEU E., *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, t.4 : *Gaule Germanique, troisième partie et supplément*, Paris, Imprimerie nationale, 1925, p. 52, n° 6637/*Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 25 (n° 7)/*Corpus Inscr. Rhenan.*, no. 97 / Byvanck, E. R II, 33.

Cat. 51

- **EDCS** : 11801064
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 10 à 100
- **Date de découverte** : 1989
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 1998, 00970
- **Transcription** : Fortun(a)e/ sacrum/ Antonius/ Priscus/ [
- **Traduction** : Consacré à Fortuna. Antonius Priscus, (a consacré ceci).
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Antonius
 - ✓ Cognomen : Priscus
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : H. (21) cm, L. 15 cm, P. 6 cm.
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : Les *praeses* sont-ils des gouverneurs locaux ou des dieux protecteurs ? D'après Alföldy, la datation serait aux alentours de 220. Dis Pater est normalement au singulier ! Ici, c'est au pluriel. S'agit-il uniquement de Dis Pater (erreur au pluriel), des divinités infernales ou plutôt des dieux de la patrie ?
- **Bibliographie** : WA van ES - WAM Hessing (Hrsg.), *Romeinen, Friezen en Franken in het hart van Nederlande. Van Traiectum tot Dorestad* (50 v. C. - 950 n. C.) (Utrecht 1994) 216/HD049063

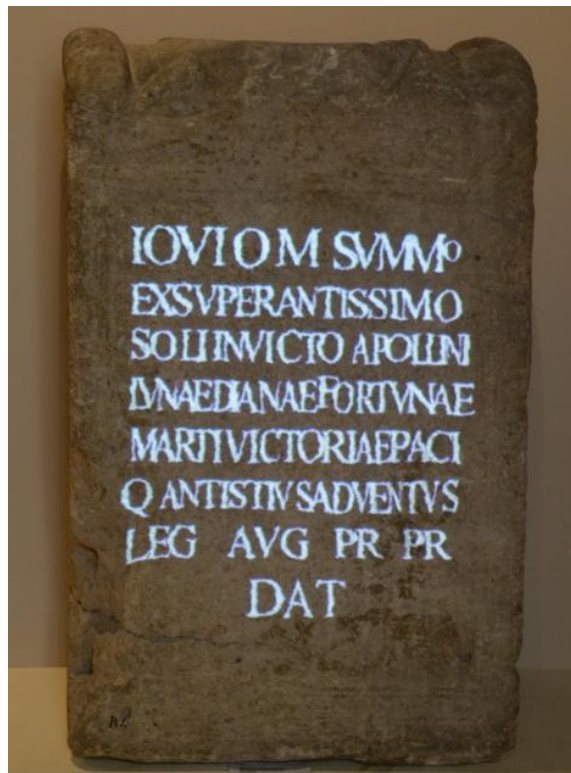
Cat. 52

- **EDCS** : 11100900
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 201 à 230 ; selon Alföldy, vers 220
- **Date de découverte** : 1643
- **Lieu de conservation** : perdu
- **Publication** : CIL XIII, 08810 = D 09266 = Legio-XXX, 00006 = AE 1905, 00226 = Mazzocca-2024, 00401 = ILS 9266
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo)/ Dis Patriis et/Praesidibus huius / loci oceanique/et R(h)eno/Q(uintus) Marc(us) Gallia/nus leg(atus) leg(ionis) XXX U(lpiae) V(ictricis) / pro salute sua/ et suorum/ v(otum) s(olvit) m(erito)
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand, aux Dis Pater et aux Praeses de ce lieu et de cet océan et du Rhin. Quintus Marcius Gallianus, légat de la XXX^e légion Ulpienne Victorieuse, pour son salut et (le salut) des siens, s'est acquitté de son vœu à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Marcius
 - ✓ Cognomen : Gallien
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : ordre sénatorial (légat de légion)
- **Support** : autel*
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : Les *praeses* sont-ils des gouverneurs locaux ou des dieux protecteurs ? D'après Alföldy, la datation serait aux alentours de 220. Dis Pater est normalement au singulier ! Ici, c'est au pluriel. S'agit-il un uniquement de Dis Pater (erreur au pluriel), des divinités infernales ou plutôt des dieux de la patrie ?
- **Bibliographie** : A. von Domaszewski, WZ 23, 1904, 183-184/ILS 9266/PIR (2. Aufl.) M 235/G. Alföldy, in: *EpStud* 3 (Köln 1967) 54-55, Nr. 68 / HD030654/CF-GeI-390.

Cat. 53

- **EDCS** : 11100901
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 211 à 217
- **Date de découverte** : 1654
- **Lieu de conservation** : *Universitätsbibliothek* (Utrecht)
- **Publication** : CIL XIII, 08811
- **Transcription** : [In h]o[n(orem) domus di]/v[i]na[e I(ovi) O(ptimo) M(aximo)]
Iunoni/Reginae et Minervae / Sanctae Genio hu/iusque loci Neptuno / Oceano et Rheno
Dis/omnibus Deabusque/pro salute d[o]m(ini) n(ostri) Mar/ci [[[Aurelli
Antonini]]]/[[[P(ii) F(elicis) Aug(usti) divi]]] Antonini / [[[Magni f(ili) divi Severi
nep(otis)]]] / [[-----]] / [[leg(atus) [Aug(usti) n(ostri)] leg(ionis)]] / I M(inerviae)
[[[Antoninianae]]] p(iae) f(idelis) / [aram dica]vit
- **Traduction** : En l'honneur de la Maison Divine. À Jupiter Très Bon Très Grand, à Junon Reine et à Minerve « Sainte » et au Génie de ce lieu, à Neptune, à Océan et à Rhin, à tous les dieux et déesses. Pour le salut de notre maître Marc Aurèle Antonin le Pieux Félix Auguste, fils du divin Antonin le Grand, petit-fils du divin Sévère, [-----], légat de notre Auguste de la I^{ère} légion Minervienne Antonienne Pieuse Fidèle, a consacré un autel.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : ordre sénatorial (légat de légion)
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : Aucune description n'est connue de l'autel et de son relief, excepté l'existence d'une corne d'abondance sur l'un des côtés étroits.
- **Bibliographie** : HD082664/CF-GeI-391.

Cat. 54



© Jona Lendering (*Livius.org*)

- **EDCS** : 11100902
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 165 à 166 ; vers 171 dans *Livius.org*
- **Date de découverte** : 1643
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde)
- **Publication** : CIL XIII, 08812 (4, p 145) = D 03094 (p 181) = ILS 3094
- **Transcription** : Iovi O(ptimo) M(aximo) Summo / Exsuperantissimo / Soli Invicto Apollini / Lunae Dianae Fortunae / Marti Victoriae Paci / Q(uintus) Antistius Adventus / [l]eg(atus) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) / dat.
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand Très Haut Très Excellent, à Sol Invaincu, à Apollon, à Luna, à Diane, à Fortuna, à Mars, à la Victoire, à la Paix. Quitus Antistius Adventus, légat d'Auguste propréteur [*], (a fait ceci).
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Antistius
 - ✓ **Cognomen** : Adventus
 - ✓ **Genre** : masculin

- ✓ Statut juridique : citoyen
- ✓ Profession : ordre sénatorial (légat d'Auguste propréteur = gouverneur de province impériale dans l'Empire romain)
- Support : autel*
- Matériau : pierre
- Dimensions : *
- État de conservation : Le support est abîmé et fissuré sur les côtés. Le texte est difficilement lisible puisqu'il est fort effacé.
- Commentaires : *
- Bibliographie : Vechten, *Dédicace d'Antistius Adventus (avec texte)*, dans *Livius.org*, <https://www.livius.org/pictures/netherlands/vechten-fectio/vechten-dedication-by-antistius-adventus-with-text/> (consulté le 03/04/2024)/HD082665/PIR (2. Aufl.) À 754.

Cat. 55



© Géza Alföldy, 1994 (HD, F007406)

- **EDCS** : 11100903
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 151 à 230 (même 82-193 selon *Ubi Erat Lupa*)
- **Date de découverte** : 1869
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde)
- **Publication** : CIL XIII, 08813 = D 04793 = CF-Nor-2020, 00151
- **Transcription** : *Matribus / Noricis / Ann(a)eus/ Maximus / mil(es) leg(ionis) I M(inerviae)/v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*
- **Traduction** : Aux Déeses Mères de Noricum. Annaeus Maximus, soldat de la I^{re} légion Minervienne, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Gentilice** : Annaeus
 - ✓ **Cognomen** : Maximus
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : citoyen
 - ✓ **Profession** : militaire (soldat de légion)

- **Support** : autel
- **Matériau** : marbre
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : L'autel est relativement en bon état.
- **Bibliographie** : P. de Bernardo Stempel/M. Hainzmann, *Fontes Epigraphici Religionum Celticarum Antiquarum I (Noricum)*, 2, 2020, 915/HD081944.

Cat. 56

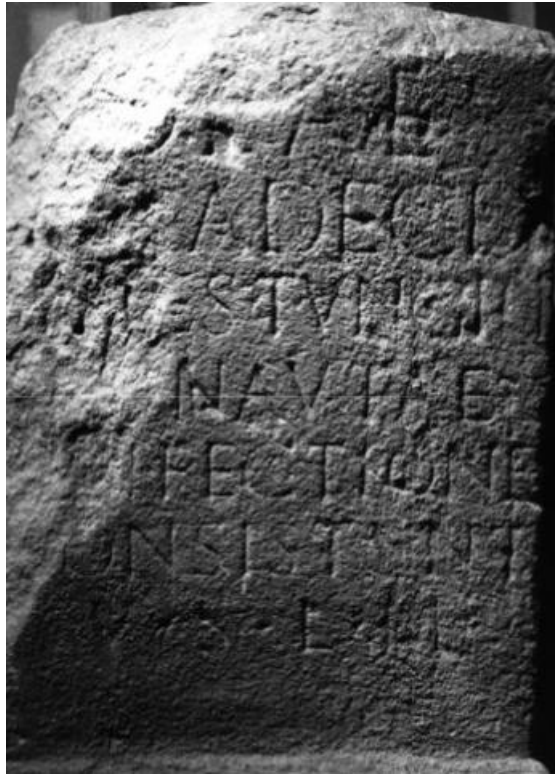


© Jona Lendering (*Livius.org*)

- **EDCS** : 11100904
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1869
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde)
- **Publication** : CIL XIII, 08814
- **Transcription** : Minerv[ae]/ sacr[um]/ C(aius) Gell[ius]/ Fide[li]s
- **Traduction** : Consacré à Minerve. Caius Gellius Fidelis (a fait ceci)
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Gellius
 - ✓ Cognomen : Fidelis
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : *
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *

- **État de conservation** : L'autel est fragmentaire. Il manque la partie droite sous le sommet de l'autel et la partie inférieure. Le texte est donc incomplet.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : Vechten, *Dédicace à Minerve*, dans *Livius.org*, <https://www.livius.org/pictures/netherlands/vechten-fectio/vechten-dedication-to-minerva/> (consulté le 03/04/2024)/HD082666.

Cat. 57



© Géza Alföldy, 1994 (HD, F007415)

- **EDCS** : 11100905
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 151 à 250
- **Date de découverte** : 1868
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde)
- **Publication** : CIL 13, 08815 = D 04757 (p 183) = Nauta 00059 = ILS 4757
- **Transcription** : Deae/ [Vir]adecd(i)/ [civ]es Tungri/[et] nautae/ [qu]i Fectione/ [c]onsistunt/ v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito)
- **Traduction** : À la déesse Viradecdis. Les citoyens de Tongres et les nautes qui sont établis à Fectio, se sont acquittés de leur vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : citoyens
 - ✓ Profession : nautes

- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 83,5 cm, L. 59 cm, P. 29 cm.
- **État de conservation** : Le couronnement ou haut de l'autel est manquant. Le côté gauche est très endommagé et la surface de la pierre très abîmée. La base est relativement étroite et vers le corps de l'autel, elle se rétrécit légèrement.
- **Commentaires** : Les côtés étroits de l'autel présentent des représentations d'arbres. Pour le côté étroit à gauche, l'arbre représenté est probablement un laurier en raison de la forme ronde des fruits, de ses feuilles allongées et effilées vers le haut ainsi que de son tronc étroit.
- **Bibliographie** : J.E. Bogaers, in: *Festoen. Opgedragen aan A.N. Zadoks-Josephus Jitta bij haar zeventigste verjaardag* (Groningen - Bussum 1976) 128-129/ A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 1.1/ HD067874/ CF-GeI-74.

Cat. 58

- **EDCS** : 11100906
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : 1879
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde)
- **Publication** : CIL XIII, 08816 = ILS 4757
- **Transcription** : Deae/ [---]OM[---]A[-----]
- **Traduction** : À la déesse [---] OM[---]A[-----]
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : *
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : H. (83) cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : J.E. Bogaers, dans *Festoen. Opgedragen aan A.N. Zadoks-Josephus Jitta bij haar zeventigste verjaardag* (Groningen - Bussum 1976) 128-129 / A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 1.1 / HD082667.

Cat. 59

- **EDCS** : 11100907
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 151 à 250
- **Date de découverte** : 1878
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde)
- **Publication** : CIL XIII, 08817 = ILS 4757
- **Transcription** : -----]/VI // [---] // SE // [---] // RI/[---] // Tiberinia/ Servanda/ l(ibens) m(erito)
- **Traduction** : -----] VI [---] SE [---] RI [---], Tiberinia Servanda (s'acquitte de son vœu*) de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Tiberinia
 - ✓ Cognomen : Servanda
 - ✓ Genre : féminin
 - ✓ Statut juridique : citoyenne
 - ✓ Profession : *
- **Support** : *
- **Matériau** : *
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : Le texte est illisible à certains endroits et n'a pas pu être reconstitué pour ces zones du texte.
- **Bibliographie** : J.E. Bogaers, in: *Festoen. Opgedragen aan A.N. Zadoks-Josephus Jitta bij haar zeventigste verjaardag* (Groningen - Bussum 1976) 128-129/ A. Kakoschke, *Ortsfremde in den römischen Provinzen Germania inferior und Germania superior* (Möhnesee 2002), Nr. 11.1/HD082668

Cat. 60

- **EDCS** : 62600911
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : *
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : CIL XIII, 08817
- **Transcription** : Mercuri.
- **Traduction** : À Mercure.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : *opus figlinae*
- **Matériau** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : *

Cat. 61

- **EDCS** : 61400086
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : *
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : CIL XIII, 08817
- **Transcription** : Apol(lini)
- **Traduction** : À Apollon.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : *
 - ✓ Cognomen : *
 - ✓ Genre : *
 - ✓ Statut juridique : *
 - ✓ Profession : *
- **Support** : *
- **Matériau** : argent (*argentum*)
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : *

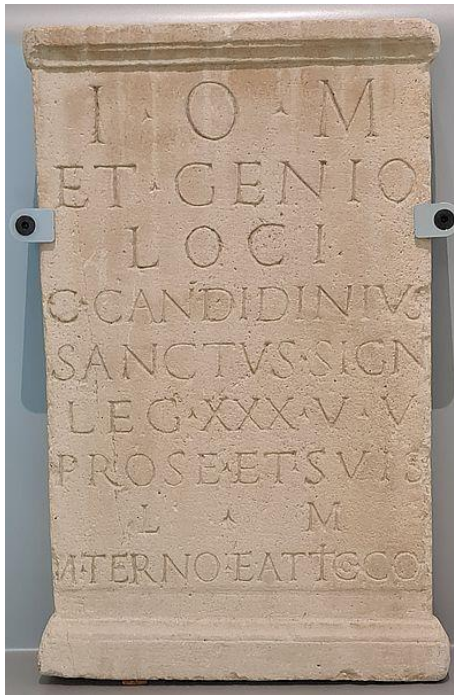
Cat. 62

- **EDCS** : 12800109
- **Lieu de découverte moderne** : Vechten (*Fectio*)
- **Civitas** : *Batavorum**
- **Datation** : 1 à 200
- **Date de découverte** : 1914
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : CIL XIII, 12086a = AE 1916, 00067
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo) v(otum)/ s(olvit) l(ibens) m(erito)/ C(aius)
Iulius Bio/ triera(r)chus
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand. Caius Iulius Bio, triérarque, s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Iulius
 - ✓ Cognomen : Bio
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : militaire (triérarque)
- **Support** : autel
- **Matériau** : roche
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD026076.

Cat. 63

- **EDCS** : 00380702
- **Lieu de découverte moderne** : Waardenburg
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Province romaine** : Germanie inférieure
- **Datation** : 1 à 300
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *
- **Publication** : AE 1994, 1282
- **Transcription** : Her(culi) Mag(usano) Pacius
- **Traduction** : À Hercule Magusanus. Pacius.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ **Idionyme** : Pacius
 - ✓ **Genre** : masculin
 - ✓ **Statut juridique** : pérégrin
 - ✓ **Profession** : *
- **Support** : bracelet
- **Matériau** : argent
- **Dimensions** : H. 1 cm, L. 8 cm
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : HD051687/J.E. Bogaers - J.K. Haalebos, *Westerheem* 42, 1993, 69-71.

Cat. 64



© Jona Lendering, Livius

- **EDCS** : 11100813
- **Lieu de découverte moderne** : Watermeerwijk (Meerwijk)
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 185
- **Date de découverte** : septembre 1655
- **Lieu de conservation** : *Museum Het Valkhof* (Nimègue)
- **Publication** : CIL XIII, 08719
- **Transcription** : I(ovi) O(ptimo) M(aximo)/ et Genio/ loci/ C(aius) Candidinius/ Sanctus sign(ifer)/ leg(ionis) XXX U(lpia) V(ictoris)/pro se et suis/ l(ibens) m(erito)/ Materno et Attico co(n)s(ulibus)/ [[-----]]
- **Traduction** : À Jupiter Très Bon Très Grand et au Génie du lieu. Caius Candidinius Sanctus, porte-drapeau de la XXX^e légion Ulpienne Victorieuse, (s'est acquitté de son vœu*) pour lui et les siens de bon gré et à juste titre, sous le consulat de Maternus et Atticus [[-----]].
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ Individu 1 :
 - Gentilice : Candidinius
 - Cognomen : Sanctus

- Genre : masculin
- Statut juridique : citoyen
- Profession : militaire (porte-drapeau de légion)
- ✓ Individu 2 :
 - Cognomen : Maternus
 - Genre : masculin
 - Statut juridique : citoyen
 - Profession : ordre sénatorial (consul)
- ✓ Individu 3 :
 - Cognomen : Atticus
 - Genre : masculin
 - Statut juridique : citoyen
 - Profession : ordre sénatorial (consul)
- Support : autel
- Matériau : calcaire
- Dimensions : H. 81 cm, L. 47 cm
- État de conservation : L'autel est relativement en bon état.
- Commentaires : L'autel a été découvert dans une forêt dans le hameau de Meerwijk près de Nimègue en direction de Vorbringam.
- Bibliographie : HD075261/M. Reuter, *Legio XXX Ulpia victrix. Ihre Geschichte, ihre Soldaten, ihre Denkmäler* (Darmstadt - Mainz 2012) 98-99, Nr. 50 / *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden* : NR 36, 1955, p. 32-33 (n° 34) / PIR (2. Aufl.) T 341/PIR (2. Aufl.) À s. n. 946/ BRAMBACH, No. 101 / BYVANCK, *Excerpta*, II, 98.

Cat. 65



© EDCS

- **EDCS** : 11100822
- **Lieu de découverte moderne** : Watermeerwijk (Meerwijk)
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 225 ou 231
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *Museum Het Valkhof* (Nimègue)
- **Publication** : CIL XIII, 08728
- **Transcription** : In h(onorem) d(omus) [d(ivinae)] / AIA[---]ROVA[---]/ [---]I[---]TI/ [---]I/ [[-----]]/ leg(atus) leg(ionis) I M(inerviae) S[e]/veri(anae) Alex{s}an/[d]rianae v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)/Fusco II et Dextro c[o(n)s(ulibus)]
- **Traduction** : En l'honneur de la maison divine, AIA[---]ROVA[---] [---]I[---]TI [---]I [[-----]], légat de la I^{re} légion Minervienne Sévérienne Alexandrienne, s'est acquitté de son vœu de son plein gré, à juste titre, sous le consulat de Fuscus pour la seconde fois et de Dexter.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ Individu 1 :
 - Gentilice : *
 - Cognomen : *

- Genre : masculin
- Statut juridique : citoyen
- Profession : ordre sénatorial (légal de légion)

✓ Individu 2 :

- Gentilice : *
- Cognomen : Fuscus
- Genre : masculin
- Statut juridique : citoyen
- Profession : ordre sénatorial (consul)

✓ Individu 3 :

- Gentilice : *
- Cognomen : Dexter
- Genre : masculin
- Statut juridique : citoyen
- Profession : ordre sénatorial (consul)

- **Support** : autel
- **Matériau** : tuf
- **Dimensions** : H. 92 cm*
- **État de conservation** : L'autel est fort abîmé avec des trous et coups. L'autel a été cassé horizontalement vers le milieu de l'autel. Il manque une partie sur les côtés droit et gauche du sommet de l'autel. Le texte est quasiment effacé et difficile à lire.
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : 30277 Altar, geweiht vom legatus legionis, dans F. und O. Harl, *Ubi Erat Lupa*, <http://lupa.at/30277> (consulté le 31/05/2024)/ HD081943/ *Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden*: NR 36, 1955, p. 49 (n° 83)/ PIR (2. Aufl.) M 137/PIR (2. Aufl.) C 261.

Cat. 66



©EDCS

- **EDCS** : 12700109
- **Lieu de découverte moderne** : Zennewijnen
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 222
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : *Rijksmuseum van Oudheden* (Leyde)
- **Publication** : AE 1981, 0657 = AE 1933, 0157. (B)

Transcription : Deae / Seneucaeg(a)e / [---]finus P(ubli) f(ilius) tribun(us) / [le]g(ionis) XXX U(lpiae) V(ictricis) Severian(a)e / [[Alexandrian(a)e]] / [ar]am cum (a)ede sua a so/[lo] fecit v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Imp(eratore) / [d(omino) n(ostro)] Severo [[Alexandro / co(n)s(ule)]]

OU

Deae/Ix[e]neucaeg(a)e / [Ul]fenus P(ubli) f(ilius) tribun(us) / [le]g(ionis) XXX U(lpiae) V(ictricis) Severian(a)e / [[Alexandrian(a)e]] / [ar]am cum (a)ede sua a so/[lo] fecit

v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Imp(eratore)/ [d(omino) n(ostro)] Severo [[Alexandro / co(n)s(ule)]]

- **Traduction** : À la déesse Seneucaega/Ixeneucaega. Ulfenus, fils de Publius, tribun de la XXX^e légion Ulpienne Victorieuse Severiana Alexandriana, a fait un autel avec son temple/sa maison à ses (propres) frais et s'est acquitté de son vœu de bon gré et à juste titre sous le consulat de l'Empereur, notre maître, Severus Alexander.
- **Individus mentionnés** :
 - ✓ Individu 1 :
 - Idionyme : Ulfenus*
 - Genre : masculin
 - Statut juridique : pérégrin
 - Profession : ordre équestre (tribun de légion)
 - ✓ Individu 2 :
 - Idionyme : Publius
 - Genre : masculin
 - Statut juridique : pérégrin
 - Profession : *
 - ✓ Individu 3 :
 - Gentilice : *
 - Cognomen : Severus Alexander = Sévère Alexandre
 - Genre : masculin
 - Statut juridique : citoyen
 - Profession : empereur
- **Support** : autel
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : H. 95 cm, L. 48 cm, P. 17 cm
- **État de conservation** : L'autel est fragmentaire, car il manque la partie gauche de la partie inférieure de l'autel. Le texte est relativement effacé par endroit ; ce qui rend la lecture difficile.
- **Commentaires** : La lecture est peu claire en ce qui concerne le nom du dédicant et de son statut social. Dans AE, le nom de la déesse est interprété comme [Ise]nbucaega. L'identité du dédicataire comme « Ulp(ius) Filinus p(rimi) p(ilaris) ». Dans A. Ferlut, la déesse comme « Iseneucaega » et le dédicant comme « Fl(auius) F[i]l[i]nus P(ubli)

f(ilius) ». Dans EDCS, la déesse comme « Seneucaega » et comme dédicant « Ulp(ius) Litus ». Dans HD, la déesse comme « Seneucaega » et comme dédicant « [---]finus P(ubli) f(ilius) ».

- **Bibliographie** : HD005770/ P. Stuart, OMRL 62, 1981, 51-58/M. Reuter, *Legio XXX Ulpia victrix. Ihre Geschichte, ihre Soldaten, ihre Denkmäler* (Xanten 2012) 74-75, Nr. 25 / A. Oxé, OMRL 12, 1931, 5-12/ H. Nesselhauf, BRGK 27, 1937, 118-119, Nr. 256/ É. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule Romaine* 14 (Paris 1955) 71, Nr. 8573.

Cat. 67

- **EDCS** : 12800107
- **Lieu de découverte moderne** : Zyfflich
- **Civitas** : *Batavorum*
- **Datation** : 161 à 217
- **Date de découverte** : *
- **Lieu de conservation** : Propriété privée
- **Publication** : CIL XIII, 12085
- **Transcription** : ----- sa]crum / [pro salute Imp(eratoris)] Caes(aris)/ [M(arci) Aurel(i) Anto]n[ini
- **Traduction** : Consacré à [-----]. Pour le salut de l'empereur César Marcus Aurelius Antoninus.
- **Individu mentionné** :
 - ✓ Gentilice : Aurelius
 - ✓ Cognomen : Antoninus
 - ✓ Genre : masculin
 - ✓ Statut juridique : citoyen
 - ✓ Profession : empereur
- **Support** : *
- **Matériau** : calcaire
- **Dimensions** : *
- **État de conservation** : *
- **Commentaires** : *
- **Bibliographie** : A. von Domaszewski - H. Finke, BRGK 3, 1906/07, 120, Nr. 266 / HD082298.